

UCSB LIBRARY

X-31186



M É M O I R E S

D U

MARQUIS D'ARGENSON

Paris. — Imprimé par E. THUNOT et Cie, rue Racine, 26,
avec les caractères elzeviriens de P. JANNET.

MÉMOIRES

ET JOURNAL INÉDIT

DU MARQUIS

D'ARGENSON

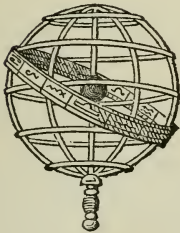
Ministre des affaires étrangères sous Louis XV

PUBLIÉS ET ANNOTÉS

par

M. LE MARQUIS D'ARGENSON

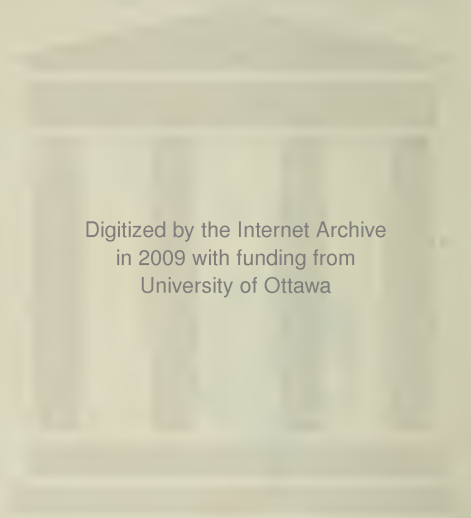
TOME IV



A PARIS

Chez P. JANNET, Libraire

—
MDCCLVIII



Digitized by the Internet Archive
in 2009 with funding from
University of Ottawa



M É M O I R E S

D U

MARQUIS D'ARGENSON

S U I T E

D U JOURNAL APRÈS LE MINISTÈRE.

ANNÉE 1751 (2 janvier).

Le 29 du mois dernier, il s'est passé au parlement de Paris un événement qui peut avoir de grandes suites. Les chambres s'étoient assemblées pour les lettres du garde des sceaux *Machault*, ce qui est encore une époque remarquable dans l'affaire dont il s'agit. Un conseiller a dénoncé un nouveau refus de sacremens, un nouvel acte de schisme au sujet de la constitution. Ce refus a été fait à *M. Coffin*, conseiller au Châ-

telet, neveu du fameux docteur *Coffin*, dont l'enterrement fit tant de bruit il y a deux ans. Il est très-mal, et a demandé les sacremens. On l'a interrogé sur la constitution, et sur ses réponses on lui a refusé les sacremens de l'église. C'est le curé de *Saint-Étienne-du-Mont*, génovéfain enragé pour la constitution, qui a fait ce refus schismatique.

Le parlement est irrité depuis deux ans par les promesses que lui fait la cour d'arrêter ces actes de schisme, sans aucun effet, sinon que le schisme augmente à plaisir de la part des constitutionnaires. Cette fois-ci, le parlement n'en veut pas être dupe; il veut se faire justice par autorité. Sur-le-champ, l'assemblée des chambres a mandé le curé de *Saint-Étienne*, qui a nécessairement obéi; car l'ajournement eût été converti en décret de prise de corps. Interrogé sur ceci, il a dit qu'il avoit consulté l'archevêque de Paris, et qu'il avoit pris ses ordres. Interrogé de nouveau, il a répondu qu'il n'avoit pas d'autres comptes à rendre au parlement, et sur cela on l'a envoyé en prison en bas à la Conciergerie, et l'on a député deux de messieurs du parlement à l'archevêque de Paris pour lui demander raison de ceci.

Voilà tout ce qu'on savoit au départ de la poste. Qu'en sera-t-il? Que fera-t-on? Que dira la cour? D'abord le raisonnement porte à croire que M. de *Maupeou*, premier président, veut se venger de la cour, de ce qu'on ne l'a pas fait chancelier de France comme il l'espéroit, et de ce qu'on a donné cette grande charge à M. de *Blancmesnil*, son cadet, à son préjudice. L'on croit qu'il va se

tourner à plaisir contre la cour. Le parlement veut aussi tâter en ceci le nouveau chancelier *Blancmesnil*, sorti de la compagnie, et aujourd'hui homme de cour. Certes le parlement poursuivra avec vigueur, hauteur et ardeur. La cour ne pourra riposter que par une évocation.

Mais le public, le public, comment est-il disposé ? Hélas ! mal de toutes façons pour le gouvernement. Il y a tant de matières combustibles ! Gare que ceci n'allume de nouveau les étoupes, si la cour use de sévérité contre le parlement !

Dimanche, 3 janvier 1751.—Le curé de *Saint-Étienne-du-Mont* a été de nouveau interrogé et élargi, mais réprimandé et aumôné. Il y eut des voix pour lui enjoindre de donner sur-le-champ les sacremens à M. *Coffin*, qui est en danger de mort ; mais cela n'a pas passé. On vouloit que ce fût sous peine de la saisie du temporel de ce curé. On a ordonné des remontrances au roi au sujet de ce scandale.

Le curé de *Saint-Étienne* a montré les ordres de l'archevêque de Paris pour ne pas donner de sacremens sans billet de confession. La raison en est que plusieurs prêtres jansénistes s'ingénient aujourd'hui pour confesser dans Paris sans pouvoirs ; mais ce règlement de billets de confession signés à l'article de la mort est une pratique contre laquelle le parlement s'élève avec raison.

Quoi qu'il en soit, voilà le parlement déclaré pour la cause janséniste contre la cause constitutionnaire ; mais, dans les circonstances où ceci arrive, la cour devra user de ménagemens envers le parlement.

7 janvier 1751. — Madame la Dauphine est grosse certainement. Dieu veuille que ce soit un garçon ! Ce sera, comme on dit, l'enfant de toute l'Europe.

Mathieu Laensbergh, auteur de l'Almanach de Liège, prédit ce qui suit pour le courant du mois prochain : Un ministre fort élevé sera reconnu pour très-ignorant, et pour auteur de grands maux ; il sera renvoyé pour reprendre *un ministre trop longtemps négligé*. Il y a des gens qui m'en ont complimenté, et dit que cela me regardoit.

12 janvier 1751. — L'affaire de l'École militaire des cinq cents gentilhommes a peine à s'exécuter. C'est M. *Duvernay* qui se charge des moyens de finance. Il a trouvé ce projet dans les papiers de feu son frère, l'aîné des *Pâris*. On imposera 30 sous par sixain de cartes à jouer.

On parle aussi d'y appliquer la fondation des *Quinze-Vingts*, disant que saint Louis ne l'avoit faite que pour des gentilshommes aveuglés par les Sarrasins pendant la croisade, et qu'on l'a très-mal appliquée à des pauvres aveugles roturiers. On laissera mourir ceux qui y sont ; on en mettra plusieurs aux Incurables. Je ne saurois croire à ce projet ; il déplairoit à tout le peuple de Paris.

— Le roi a dit, à son lever, que *Voltaire* étoit chassé de Prusse pour avoir agioté sur la *Steuer*, sur des billets que sa majesté Prussienne faisoit payer à de pauvres officiers. *Voltaire* en avoit acheté pour des sommes considérables et s'en étoit fait payer.

Ce grand poëte est toujours à cheval sur le Parnasse et sur la rue Quincampoix.

19 janvier 1751. — La marquise se déclare de nouveau contre mon frère et contre mon gendre, le comte *de Maillebois*. Le masque de fausse affection tombe. Le fâcheux est que ce qu'elle ose dire dénote souvent le fond des sentimens du roi, sans quoi elle ne s'y hasarderait pas; et comme elle est grande comédienne, rien ne manque à la perfection de son rôle. Elle ne parle en bien de mon fils que par grimace; mais elle déteste tout ce qui touche à mon frère, et voudrait le mortifier en toutes choses.

Cependant le roi et la marquise ont fort à cœur l'établissement des cinq cents gentilshommes que mon frère a entrepris. C'est par ces appâts qu'il se soutient. De telles dépenses devraient être mesurées au capital de l'État. Hélas! c'est de pain que manquent les habitans du royaume!

Ce sont les roturiers qu'il faudroit multiplier à foison, et non les frélons de la ruche.

Voilà ce que je dirois au roi s'il me consultoit. Mais la vanité, le bon goût, le bon air, c'est là ce qui gouverne les hommes. Ah cour! ah cour! que tu es destructive du bonheur public!

Au lieu de l'établissement pour l'éducation des cinq cents gentilshommes, j'aimerois bien mieux que l'on pourvût à la vie et au mariage de pauvres roturiers des provinces, qui meurent de faim, et ne peuvent ni se nourrir ni élever leurs familles.

23 janvier 1751. — On donne des ridicules au nouveau chancelier *de Lamoignon*. Il est grand ami des jésuites. On dit que c'est le Père *Péru-seau* qui l'a produit. Il a tenu au roi des discours familiers sur son logement. Il a répondu des *quiproquos* à diverses députations de la compagnie. Le parlement de Paris a député au chancelier pour le complimenter, et non au garde des sceaux.

— On ne parle aussi que des discours bourgeois et ridicules que tient la marquise, qui affecte le plein pouvoir et le premier ministère, comme feroit un cardinal premier ministre. Elle dit à un ambassadeur qui prend congé : « Continuez, je suis contente de vous, vous savez que je suis de vos amies depuis longtemps. » Elle tranche, elle décide.

Rien surtout n'est si dangereux que l'usage que l'on fait de M. *Berryer*, lieutenant de police, qui rend compte à cette dame de tout ce qui se passe et se dit dans Paris : car toute femme, et surtout celle-ci, est vindicative, dominée par ses passions, courte de sens et de probité. C'est une inquisition dangereuse, où bien des gens peuvent succomber, étant innocens et vertueux. La marquise se pique de bonté et de bienfaisance pour les artistes ; mais elle est aussi détestée du public que l'étoit madame *de Prie*, sous le ministère de M. le Duc, et peut-être n'a-t-on pas tort.

25 janvier. — L'établissement des cinq cents gentilshommes coûtera, dit-on, plus de 2 millions annuels, et un million pour le bâtiment. Cela ne produira que des petits maîtres, comme Saint-

Cyr ne produit que des bégueules. Quelqu'un disoit : « Nous avons assez de gentilshommes, c'est de roturiers que nous manquons ! » *Pâris Duvernay* trouvera, dit-on, des moyens qui coûteront peu à l'État ; mais les voies indirectes coûtent plus que les voies directes. Tel étoit le sentiment de M. *Colbert*.

La plaisanterie à la mode est que ce sont des *gentilshommes de cartes*.

Il eût mieux valu, dans l'intérêt même de la noblesse, conserver les places de *cornettes* que l'on a supprimées.

24 janvier 1751. — Le géographe *d'Anville* vient de me montrer sur la carte quelles sont les prétentions des Anglois contre nous en Amérique. Ils prétendent pousser leur *Acadie*, qu'ils nomment *Nouvelle-Écosse*, jusqu'à la rive droite du fleuve Saint-Laurent. Ils prétendent l'île *Saint-Jean*, encore qu'ils nous aient cédé tout le golfe Saint-Laurent. Plus au midi, ils prétendent renfermer les Espagnols dans la Floride, et ne leur en laisser que la presque-île. Passant par derrière la Floride au couchant, ils réclament plus de la moitié de notre Louisiane, jusqu'au fleuve Saint-Louis ou *Mississipi*, et encore plus au couchant ils envient ce qui nous joint avec les Espagnols.

Au nord de la Louisiane, ils veulent aller jusqu'au lac *Ontario*, et quant au Canada, ils l'assiègent par la baie d'*Hudson* et détroit de *Davis*, et cherchent à découvrir des terres et une issue jusqu'à la *Californie*. Ces prétentions, que l'on m'a montrées, sont tirées des mémoires de

M. *Silhouette*, l'un des commissaires nommés pour régler ces limites avec les Anglois. Jamais on ne s'accordera sur tout ceci. *Litigando jura crescunt*. Ce sont des plaideurs sans juges. Nos adversaires ont des forces terribles sur mer, dans leurs colonies par la multitude des habitans et par l'argent. En attendant, nous essuions dans ces pays-là des attaques fréquentes et des injures impunies. L'on voit que, si l'on croyoit les Anglois, ils auroient toute l'Amérique septentrionale, et la meilleure partie des îles entre les deux Amériques.

27 janvier. — Mon fils repart pour Soleure, avec grande espérance de renouveler l'alliance de la France avec les cantons protestans, en commençant par Berne.

Population.

Certes, les Anglois sont aujourd'hui le peuple le plus habile du monde ; car la population et la dépopulation étant, selon moi, le plus grand objet de la politique, et d'où dérivent les plus grands biens et les plus grands maux au capital de l'État, nous voyons les autres pays se dépeupler, tels que la France et l'Espagne, tandis que l'Angleterre se peuple, aussi bien que ses colonies, aux dépens des autres pays. Il arrive de tous côtés des colons allemands et françois dans la Nouvelle-Écosse et dans la principauté de Galles, qui étoit dépeuplée.

30 janvier 1751. — La marquise de *Pompadour* étoit hier à l'opéra de *Thétis*, et cela avoit

été annoncé. On craignoit qu'elle ne reçût quelque insulte de la populace de Paris; il y avoit des précautions prises secrètement par les soins de M. *Berryer*. Elle avoit dîné magnifiquement chez M. *de Montmartel*, pour faire taire les bruits de sa brouillerie avec lui, dont il avoit été question à la cour.

Avant-hier on joua à Bellevue la comédie de *l'Homme de fortune*, par le sieur *Lachaussée*. A la fin, M. *de la Vallière* fit représenter un ballet qui fit grand plaisir au roi, qui ne s'y attendoit pas. La décoration représentoit une montagne. On entendit un bruit souterrain, comme si elle eût dû accoucher. Alors elle accoucha du château de Bellevue. Des ouvriers vinrent perfectionner les jardins et former un ballet. Puis l'on vit sur le grand chemin de Versailles passer des voyageurs. Une voiture nommée *pot de chambre*, pleine de femmes, culbuta, et les femmes sortent échelées et dansent un ballet, etc. M. *de la Vallière* a été loué comme un grand ordonnateur de ballets. Voilà le mérite de valets que recherchent aujourd'hui nos ducs.

— Le jubilé est arrivé; le nonce l'a remis à MM. le chancelier et *de Puysieux*. On prétend qu'il est fatal aux appelans et opposans à la constitution. Le pape l'avoit d'abord envoyé pur et simple; on l'a renvoyé pour qu'il fût plus constitutionnaire. On auroit mieux fait de le copier sur celui de 1745, auquel j'eus beaucoup de part, et dont on fut généralement satisfait; du moins ne causa-t-il aucun trouble.

Je sais que l'abbé *de la Ville* vante toujours dans le monde la besogne de mon ministère et

ce que j'ai fait pendant les deux années et quelques mois qu'il a duré.

1^{er} février 1751. — Voici comment se composent aujourd'hui les deux grands partis qui composent le ministère : d'un côté, la marquise, le garde des sceaux, *M. de Saint-Florentin*, l'abbé *de Broglie*, qui lui sert de conseil, le maréchal *de Noailles*, sa famille et plusieurs autres courtisans ; de l'autre, mon frère, qui n'a pas manqué de s'attacher les frères *Pâris* depuis que ceux-ci se sont brouillés avec la marquise. *Montmartel* est son homme, le prône et l'aide de son crédit et de ses expédiens en finances. *Duvernay* a pris fort à cœur l'établissement de l'École militaire, qui va faire la plus douce occupation de cet ancien financier. A leur suite viennent : *M. de Boulogne* et beaucoup d'autres ; MM. *de Puy-sieux* et *de Saint-Séverin*, brouillés aujourd'hui avec la marquise ; *M. Rouillé*, que l'on s'accorde à regarder comme un assez pauvre homme, etc.

Mon fils se trouve également enveloppé dans ce parti. Il est même à craindre pour lui qu'il ne devienne suspect à l'autre parti, qui est le dominant, et par là certaines vues lui seroient barrées. Cependant il se conduit très-sagement, et parle peu, ce qu'il faut faire dans une cour tracassière comme l'est celle-ci.

Ainsi d'un côté, la puissance, la maîtresse du roi, qui a gagné un extrême ascendant, le ministre favori, devenu quasi premier ministre, et qui le deviendra davantage, ayant le département favori, qui est celui de la finance, conseillé par

un homme hardi et à grandes idées, l'abbé de Broglie.

De l'autre est la finesse, l'astuce, la souplesse, qui remue de puissans et imperceptibles ressorts, la grande expérience, l'habileté des *Paris*, leur amour-propre intéressé à faire échouer les plans de finances du *Machault*, etc.

Nous verrons bientôt lequel des deux partis l'emportera, et quel sera subjugué par l'autre.

2 février 1751. — On assure que le roi gagnera son jubilé et fera ses pâques. La marquise dit qu'il n'y a plus que de l'amitié entre le roi et elle, et que l'on mettra quinze jours de retraite et de trêve à cette même amitié. Aussi se fait-elle faire pour Bellevue une statue où elle est représentée en *déesse de l'amitié*.

Le jubilé avoit été envoyé en France avec une réserve contre les appelans ou opposans à la constitution; mais le roi l'a refusé ainsi, et l'a fait demander tel que je l'avois fait conditionner en 1745, de façon que la bulle fût pure et simple, avec un bref particulier, mais non public contre les appelans.

— Le cardinal de Tencin a écrit à son intendant de Lyon pour qu'il fournisse incessamment la déclaration des biens et revenus de son archevêché, et qu'il ordonnât aux curés et autres bénéficiers de son diocèse de faire les leurs et de les envoyer à la chambre ecclésiastique du diocèse.

6 février 1751. — Tout Paris a parlé de la représentation de *Thétis et Pélée*, d'il y a huit

jours, où la marquise *de Pompadour* assista. Les acteurs lui adressoient la parole dans les endroits galans, tels que : *Régnez, belle Thétis*, etc. Elle recevoit cela avec un air de triomphe que n'eût pas pris une femme d'une autre extraction; car les unes tirent vanité de ce que les autres ne subissent qu'avec honte.

Février 1751. — Le chancelier *d'Aguesseau* est toujours à l'extrémité. Il ne cesse de demander pardon à Dieu de ses fautes. Il assure à ceux qui le voient qu'il n'a jamais eu d'ambition, que c'est malgré lui qu'il a été fait chancelier de France, que nulle injustice ne doit rouler sur lui.

Jeudi 11 février. — M. le chancelier mourut avant-hier, mardi, à onze heures du matin, dans des souffrances horribles, et dans une encore plus grande anxiété sur les jugemens de Dieu. Il a ordonné qu'on l'enterrât dans le cimetière d'*Auteuil*, à côté de feu madame la chancelière, qui mourut dans ce village il y a une quinzaine d'années, étant venue l'habiter pour être à portée des remèdes de l'empirique *Gendron*.

12 février 1751. — Madame la duchesse *de Chevreuse* vient d'avoir la survivance de dame d'honneur de la reine, charge de sa belle-mère, madame *de Luynes*, qui veut se reposer, à cause de son âge et de ses infirmités. La reine la refusoit, parce qu'elle est amie de madame *de Pompadour*; elle auroit voulu la maréchale *de Belle-Isle*; elle a fait longue résistance. Enfin le roi ne lui a donné que cinq jours pour agréer madame *de Chevreuse*, et il a bien fallu qu'elle acceptât.

La haine de la famille royale contre madame *de Pompadour* est au comble. Du reste, il n'y a rien à reprocher à madame *de Chevreuse*, sinon qu'elle a peu d'esprit, on ne sauroit moins. Elle est d'une conduite exemplaire. Elle et son mari sont riches et généreux; ils tiendront pour le moins une aussi bonne maison que leur belle-mère. C'est, dit-on, le seul souper qu'il y ait à Versailles.

Il y a une grande brouillerie entre madame *de Pompadour* et madame *d'Estrades*. Celle-ci avoit pris trop de considération par elle-même, et éclipsoit la marquise. La faveur de cette favorite s'est entièrement tournée sur la grande duchesse *de Brancas*.

14 février 1751. — L'évêque d'Agen a écrit une grande lettre de remontrance sur la tolérance que l'on a pour les calvinistes. Il produit copie d'une lettre de M. *de Machault*, qui est, il est vrai, bien singulière. Voilà encore de grands sujets de plaintes du clergé, sur le déisme, l'athéisme, l'impiété du ministre. Par cette lettre donc, il recommande à l'intendant et aux juges du lieu un certain négociant calviniste, disant qu'il faut le traiter si bien que cela donne envie aux autres réfugiés de revenir en France. Par une autre lettre, ce ministre dit encore que la preuve de l'approbation du roi pour cette tolérance, c'est que le roi vient de le nommer garde des sceaux. Voilà donc M. *de Machault* se déclarant tout à fait ennemi de l'Église, ce qui ne peut manquer de déplaire au roi.

— L'on sait de nouvelles circonstances de la

conférence du roi avec M. *de Maupeou*, premier président. Sa Majesté lui a dit qu'elle ne vouloit pas que la dénonciation de M. *Pasquier* eût des suites, désirant ne pas aigrir davantage le clergé, et se raccommoier avec lui, si cela est possible; disant que l'on étoit même en terme d'ajustement, et qu'il en avoit été question dans une conversation qu'elle avoit eue avec l'archevêque de Paris.

A l'assemblée de vendredi, le premier président commença par rendre compte de sa conversation avec le roi. Puis M. *Pasquier* parla le moins mal qu'il put dans une si fâcheuse palinodie. Il a fait cette plate démarche pour avoir l'agrément de la charge d'intendant de commerce qui va vaquer par la mort de M. *Letourneur*. M. *de Machault* y avoit apposé cette condition.

15 février 1751. — On m'assure que le pape a joué un tour de page aux molinistes, à propos du jubilé. Il faut savoir que le Saint-Père est fort tolérant (*Benoît XIV*), et qu'il blâme la persécution qu'on exerce contre les prétendus jansénistes. On avoit demandé au pape un bref séparé, comme en 1745, qui exclût les jansénistes des profits du jubilé. Le pape a eu l'adresse, en le donnant, d'y ajouter une exhortation à Sa Majesté pour cesser le scandale de ses amours. Par ce moyen le bref restera tout à fait clandestin, car on ne sauroit couper un tel acte sacré. Il y aura encore moins de publicité qu'en 1745.

18 février 1751. — Un homme de finance m'a expliqué hier les trois affaires qui suivent :

1. L'entreprise générale des étapes militaires pour le royaume, qui s'exécute en ce moment. Tandis que ci-devant ces entreprises étoient faites par autant de compagnies que de généralités, ce qui donnoit chaque ration à meilleur marché, celle-ci est à onze sous par ration de bouche et quinze sous par ration de cheval. Cette compagnie unique sousferme avec profit dans chaque généralité. Cela épargne le travail du ministre et des intendants.

L'on charge cette compagnie d'avoir cent quarante mille sacs de blé en diverses provinces, comme grenier d'abondance, pour être aux ordres du ministère dans les années de cherté. C'est une charge qu'on lui impose sur les profits qu'elle peut faire. Les premières avances sont de 2 millions, et l'on ne trouve guère d'argent aujourd'hui qu'à 7 pour 100. C'est un miracle que de si grandes affaires réussissent, et ne deviennent pas sujettes à de grandes tromperies, à des avaries, et à toutes les suites de la corruption, de la négligence et de la friponnerie.

2. Un privilège exclusif accordé pour le ramonage des cheminées de Paris deux fois par an. Chaque habitant payera huit sous par cheminée de rez-de-chaussées et entre-sols, cinq sous au-dessus, et ainsi du reste. Cela vaudra beaucoup. L'on craint que cela ne dégénère par la suite en un impôt sur les cheminées, comme il y en a en Angleterre.

3. Une poste aux lettres pour Paris et la banlieue. Elle se lèvera et partira trois fois par jour. On payera deux sous pour le plus petit paquet. Cet article, ainsi que le précédent, ôteroit la

subsistance à quantité de petits savoyards qui vivent à Paris.

On m'a assuré que les lettres-patentes étoient scellées pour les cheminées. C'est M. le Dauphin qui appuie cette idée, et promet pareil succès pour la poste de Paris, quand la première affaire sera accomplie. Cela tournera au profit de quelques seigneurs de la cour.

4 mars 1751. — Madame de Pompadour a eu quelques accès de fièvre. C'est ce qu'on appelle *fièvre de jubilé*, parce que la proximité du jubilé la met, elle et son garde des sceaux, dans de grandes traverses.

On a ordonné les prières des quarante heures pendant les jours gras; mais on n'a pas manqué de dire qu'elles ne seroient que de trente-huit heures, parce que M. le garde des sceaux retient le vingtième.

18 mars 1751. — Mon frère m'a fait de grandes plaintes contre M. de Machault. Il m'a dit que, pour lui-même, il n'avoit plus de crédit, que c'étoit un miracle s'il restoit en place. Il s'est mis franchement à la tête des partisans de la famille royale, des rigoristes, des scrupuleux, qui veulent porter le roi à gouverner mieux qu'il ne fait et par lui-même. La marquise a pour elle le reste des ministres, et particulièrement le garde des sceaux.

Il m'a dit que c'étoit véritablement l'abbé de Broglie qui avoit imaginé et conduit cette fâcheuse affaire du clergé, où l'on recule à chaque pas, qui compromet l'autorité royale et encore plus le trésor royal.

Il m'a dit que M. de *Machault* n'accorde aucun emploi qu'à charge de pension ; que s'il n'y profite pas lui-même , il laisse beaucoup voler , que les finances vont au plus mal ;

Qu'au reste, voulant faire du garde des sceaux un homme d'État, on s'étoit trompé ; qu'il ne se doutoit seulement pas des affaires étrangères, et que jamais on n'étoit entré au conseil avec si peu d'aptitude en cette matière ;

Que cependant le roi étoit sorti en sa faveur du véritable système que Sa Majesté s'étoit fait à elle-même , de maintenir l'équilibre entre les ministres, en créant pour lui une dignité qui lui donne le ton et le pas sur ses confrères, que le roi avoit longtems combattu et résisté, mais qu'enfin il avoit cédé ; que madame de *Pompadour* avoit eu moins de part à la nomination du chancelier de *Lamoignon*, mais que son crédit avoit été une véritable tyrannie pour faire M. de *Machault* garde des sceaux.

Mon frère m'a dit encore que M. *Berryer*, lieutenant de police, s'étoit entièrement soustrait à lui pour se dévouer uniquement à la marquise et à M. de *Machault*.

Il se plaint particulièrement, dans la conduite des affaires d'Angleterre, de l'insolence angloise, à laquelle M. de *Puysieux* a donné cours, tant dans les affaires d'Amérique que dans celles de l'Empire. On travaille aujourd'hui à l'arrêter, mais avec de grandes difficultés :

Il y a aujourd'hui deux partis bien nettement prononcés à la cour :

1. La marquise avec tous les ministres (excepté mon frère) et les courtisans des cabinets ;

2. La famille royale, les dévots, tout le clergé, mon frère et les mécontents, qui attaquent le ministère présent. Ceux-ci gardent un silence réservé, se montrent dégoûtés du service. Ils ont beau jeu à critiquer ce qui se passe, principalement dans le ministère de *M. de Machault*. Ils espèrent beaucoup dans le jubilé, que le roi a déclaré vouloir gagner.

Ces deux partis se combattent violemment ; ils jouent à se perdre l'un ou l'autre, et peut-être se perdront-ils tous les deux. Il y a plus de pouvoir et de crédit dans le parti de la marquise, plus d'habileté dans le parti de mon frère.

27 mars 1751. — Madame *de Mailly*, ancienne maîtresse du roi, se meurt. On la croyoit mieux ; mais la fluxion de poitrine augmente, et la fièvre en fait désespérer. Le roi n'y a point envoyé une seule fois extérieurement ; mais le marquis *de Gontaud* en a des bulletins quatre fois par jour, et les remet au roi, qui craint d'offenser madame *de Pompadour*. Je suis persuadé qu'il sera très-touché de sa mort. Les dévots, ceux qui croient à la providence, remarquent que, le roi ayant eu les trois sœurs, elles sont mortes jeunes toutes trois. Celle-ci, qui étoit la première, et qui n'étoit pas incestueuse, meurt *dévotement et de la mort des justes* ; c'est même par des pratiques religieuses qu'elle s'est attiré sa maladie : il y a apparence qu'elle sera sainte. Les deux autres sont mortes en des douleurs horribles, et beaucoup plus jeunes.

On réfléchit encore que Dieu prend un tel soin

de la conversion du roi, que cette mort arrive justement dans le temps du jubilé, pour toucher Sa Majesté, déjà préparée par des sermons, et disposée à faire sincèrement son jubilé.

Cependant, dans les cabinets, on répète des divertissemens et des ballets, qui se jouent très-secrètement pendant le jubilé.

Jeudi, 1^{er} avril. — Madame la comtesse *de Mailly* est morte avant-hier soir. Elle est regrettée de tout Paris, comme une femme très-bonne, et qui n'a nui à personne pendant les huit années qu'elle a été favorite du roi. Cet amour provient autant de la haine extrême que l'on porte aujourd'hui à celle qui la remplace, que de sujets personnels qui lui soient favorables.

Cependant la marquise prépare quantité de voyages et de dissipations, pour distraire le roi des pensées tristes et dévotes. Le mardi de Pâques, il y aura un voyage de Trianon jusqu'au samedi suivant. Il y a en ce moment cinq cents ouvriers qui continuent de travailler à Bellevue. Il y a un voyage de Marly indiqué pour le 4 mai, etc.

2 avril. — Sa Majesté n'a montré qu'une médiocre affliction de la mort de la comtesse *de Mailly*. Sa Majesté n'a pas été à la chasse le jour qu'elle l'a apprise, et a vu peu de monde; c'est tout ce qu'on en sait. La pauvre défunte portoit un cilice sur sa chair, et faisoit une grande pénitence. Elle a voulu payer sur ses épargnes la totalité de ses dettes, que M. *Orry* avoit réduites de moitié, en sorte qu'elle jouissoit de très-peu

de revenu. Elle a demandé par son testament d'être enterrée dans le cimetière parmi les pauvres, et avec une croix de bois. Ces austérités, ces pénitences, cette pauvreté, augmentent l'opinion qui se tourne de plus en plus dans le public contre celle qui occupe aujourd'hui sa place, et qui suit une conduite bien opposée.

On remarque encore, pour l'honneur de la religion, que madame *de Mailly*, qui étoit souvent sujette à des accès de *mauvaise humeur*, puisque c'est cette mauvaise humeur qui a été cause qu'elle a été chassée par le roi, étoit devenue aussi douce et d'un caractère aussi égal que possible. On la répute sainte, ou aucune femme ne le sera jamais.

10 avril 1751. — (Le jubilé du roi n'a pas lieu.)

Le voyage de *Marly* sera de vingt-cinq jours, du 4 au 29 mai. Plusieurs voyages de *Choisy* et *Crécy* ensuite. Ne nous en plaignons pas : rien de si utile à la santé du roi que ces déplacements, sans quoi la bile et l'ennui le rendroient malade. La marquise est le meilleur médecin du roi pour sa santé, quoique mauvais médecin pour sa bourse.

— Je sais que le maréchal *de Richelieu* a dit que le traité d'Aix-la-Chapelle est un chef-d'œuvre de stupidité, s'il ne l'est de corruption.

— On parle d'acheter l'hôtel de *Conti* pour la surintendance des bâtimens, et de donner à M. *de Vandières* la petite maison où vient de mourir madame *de Mailly*, qui étoit anciennement la surintendance, du temps où l'on ne

cherchoit pas tant de magnificence. M. de la Vallière, à qui appartient l'hôtel de Conti, le vendra bien cher, étant une espèce de favori.

13 avril 1751.— On m'a donné des détails sur la santé de mon frère qui doivent alarmer tous ceux qui l'aiment. Il a, dit-on, le sang appauvri, ce qui cause qu'il a de la peine à se rétablir, et sa foiblesse, à laquelle l'art de la médecine ne peut rien. C'est une sorte d'épuisement et de consommation. Pendant ce temps, il ne sauroit travailler. Les affaires s'accumulent, rien ne se décide; on se plaint, et c'est ce qui chagrine encore le malade. M. de Puysieux est à peu près dans le même état de langueur.

— Le prince de Galles est mort par sa faute. Il avoit un gros rhume; il voulut se promener dans son jardin, puis se reposer dans un bosquet, où il s'est endormi. Les médecins lui ont dit, deux heures avant sa mort, qu'il étoit guéri; et il leur a répondu qu'il se sentoit bien mourir.

— On a nouvelle que les Anglois ont envoyé un vaisseau aux îles de Tabago, Sainte-Lucie et Saint-Vincent, pour y entendre la proclamation de l'ordonnance de France sur l'évacuation de ces trois îles. Les fortifications de Tabago seront détruites; mais les habitans ne veulent pas évacuer, et il faudra la force pour les en faire sortir.

— *Voltaire* écrit qu'il est très-bien et très-content en Prusse; qu'il veut montrer son habileté à vivre avec tout le monde, puisqu'il est des mieux avec le père des fidèles, le pape, dont il a fait imprimer le bref à la tête de sa tragédie

de Mahomet, et le *père des hérétiques*, le roi de Prusse.

29 avril 1751. — Voici le royaume dans une crise dont il est difficile de le tirer, à moins d'un prompt renvoi de la favorite et du ministre de la finance. Tout est en consternation. *Montmartel* n'a pas voulu prêter 2 millions sans un bon du roi, dont il fût dépositaire, et des assignations très-prochaines. *M. de Machault* a eu beau se mettre en colère contre lui, il a insisté sur ces conditions. Le roi est le prince le plus heureux qu'ait jamais mentionné l'histoire, sa vie n'est qu'un tissu de bonheurs : Son avènement à la couronne ayant deux frères devant lui. Comment a-t-il échappé au poison des funestes créatures du Palais-Royal ? Comment échappa-t-il à son agonie de Metz, puis au déshonneur de reprendre madame *de Chateauroux*, malgré ses protestations authentiques ? Comment gagna-t-il la bataille de Fontenoi au lieu de la perdre, comme elle fut perdue pendant une heure ? Comment obtint-il la paix par la marche heureuse de *M. de Lowendhal* à la droite de la Meuse, où dix mille hommes pouvoient l'arrêter ? Enfin nous venons de voir se rectifier les affaires du Nord et de l'Empire, qui tournoient contre nous, par la mort du roi de Suède, celle du prince de Galles, la maladie du roi d'Angleterre, le revirement de l'électeur de Cologne, et le succès de la lettre du roi de Prusse contre l'élection d'un roi des Romains. Certes voilà de grands coups de bonheur. Mais comment nous tirerons-nous de l'excès du mauvais état des finances ? C'est ce que j'avoue ne

pas entendre. La barbare dureté, la stupide ignorance, la coupable indifférence de M. de *Machault*, n'y trouveront que des expédiens pires que le mal.

7 mai 1751. — Le bruit est grand que le cardinal *de Tencin* va quitter le ministère, pour se retirer à son archevêché de Lyon et y finir ses jours saintement, étant dans sa soixante-douzième, et s'étant toujours fixé ce temps-là. Il se voit jouer un rôle ridicule et indécent, surtout depuis que l'on maltraite si fort les immunités du clergé, et qu'il n'est aucunement question de lui pour ménager un accommodement.

— Il est beaucoup question à la cour de la jeune comtesse *de Choiseul Romanet*, nièce de la marquise *de Pompadour*. Elle est jeune et jolie, et réussit beaucoup, surtout auprès du roi. On prévoit que le roi pourroit avoir quelque penchant pour cette jeune personne, et que la marquise sa tante en seroit peut-être dupe, quelque habile qu'elle soit dans l'art de gouverner notre monarque.

— Le cardinal *de Tencin* m'a conté les circonstances de sa retraite. Il l'avoit toujours résolue, dit-il, pour l'âge de soixante-douze ans, qu'il va avoir accomplis au mois d'août prochain. Il va résider à Lyon pour toujours, et y mettre l'intervalle nécessaire entre la vie et la mort. Il y passera presque tout son temps à sa maison de campagne, sur les bords du Rhône (à *Oullins*). Il iroit cependant à Rome au conclave, s'il arrivoit malheur au pape régnant avant trois ou quatre ans. Ses amis craignent que l'exécution de cette

résolution ne soit funeste à sa santé, par l'habitude qu'il a de se mêler des grandes affaires.

— Mon frère m'a montré les deux plans pour la place du Pont-Tournant. L'un est de *Servandoni*, l'autre de *Mansard*. Celui-ci est d'une architecture françoise et galante, l'autre d'architecture italienne, auguste, mais lourde.

On rétrécit la place, la trouvant trop grande, et l'on a tort, car dans les monumens publics *le grand est toujours le beau*. Dans le dessin de *Servandoni*, il n'y a que la statue du roi, entourée d'une balustrade, quoique grande, mais qui laisse de grands vides derrière elle. Dans celui de *Mansard*, cette espèce de colonnade est plus vaste, mais non encore assez ; elle est adhérente aux Tuileries. Elle est mieux, mais non aussi bien, selon moi, qu'elle pourroit être.

4 juin 1751. — Madame *de Blot*, petite-fille de madame *de Curzay* et fille de madame *de Monconseil*, commence à jouer un rôle à la cour. Elle est jeune et jolie, et d'une famille célèbre dans le métier d'intrigantes. On prétend que le roi l'a lorgnée et fêtée, et que c'est pour lui-même, ou pour faire plaisir à M. le duc *de Chartres*, qui en est amoureux. Toute cette famille est aux champs d'une si belle apparence.

Le voyage de *Crécy* dure depuis le 2 jusqu'au 8 de ce mois. Ainsi toute la cour occupe aujourd'hui ce château de la favorite. On dit que c'est là que se préparent les foudres contre le clergé, et qu'au retour de Versailles on va le mettre à la raison, pendant que l'on est en train de rem-

porter des victoires civiles, comme celle que l'on vient de remporter sur le parlement.

Des lettres de Hollande et d'Angleterre que je viens de lire parlent, comme très-prochain, d'un changement dans le ministère; mais toutes les circonstances alléguées pour preuves n'ont pas le sens commun. On y parle de la prochaine retraite de M. de *Puysieux* comme s'il y étoit forcé par mécontentement; on ne parle pas de sa mauvaise santé. On y dit que le cardinal de *Tencin* se retire, ce qui est vrai, ainsi que le maréchal de *Noailles*, ce qui n'est pas encore; et que le maréchal de *Belle-Isle* aura l'une de ces deux places, ce qui ne sera jamais.

— L'Empereur gouverne à merveille son petit État de Toscane. Florence et Livourne augmentent en étendue et en population; les faubourgs sont déjà plus grands que les villes. Tout y fourmille d'habitans, d'artisans et de négocians. Il y va surtout s'établir beaucoup de Lorrains, soit par amour de la maison de Lorraine, soit parce qu'ils prévoient que la mort du roi Stanislas sera, en Lorraine, la fin de beaucoup de biens, et le commencement de beaucoup de maux.

5 juin 1751. — Nouveau mariage à la cour qui coûte encore au roi 17,000 livres de rente. Ainsi, avec celui de mademoiselle de *Romanet*, qui a coûté autant, voilà, en deux mois de temps, pour 34,000 livres de rentes de mariages. Si cela continue, comment les finances y suffiront-elles? C'est la marquise de *Pompadour* qui suggère tout cela. Ce nouveau mariage est celui de mademoiselle de *Charleval* avec M. de *Rochechouart*. Cette

demoiselle a eu soin du duc *de Brancas*, qui est sourd et aveugle ; cela l'a produite à la cour. On l'a faite demoiselle de confiance de Mesdames de France, et maintenant il faut la marier aux dépens du roi, sans autres mérites que ceux de cour.

6 juin. — M. le prince *de Conti* ayant demandé avec tant d'ardeur à être ministre du conseil d'État, cela a donné lieu à tous les autres princes du sang de demander la même chose, et même qu'il fût réglé qu'à dix-huit ans ils y entreroient tous. Ils se sont associés, et ont présenté une requête *ad hoc*. Cette demande n'est destinée qu'à faire échouer les prétentions du prince *de Conti* : car, si les princes réussissoient, le gouvernement seroit changé et ne deviendroit plus qu'une aristocratie, une satrapie de princes, qui jouissant de tout crédit, tireroient tout à eux. Si le conseil d'État devenoit si nombreux, il arriveroit aussi qu'on en soustrairait les affaires, et qu'elles ne passeroient qu'au travail du cabinet, car il n'y auroit plus ni secret ni unanimité. Véritablement les princes ont bien raison d'être jaloux du prince *de Conti*, qui est le dernier d'entre eux, et qui est d'une aussi mauvaise tête que mauvais cœur.

Je ne crois pas davantage que le maréchal *de Belle-Isle* remplace le maréchal *de Noailles* au même conseil, lorsque celui-ci sera tout à fait retiré, comme on l'annonce. Y assigner une place de général d'armée, ce seroit ôter tout crédit au ministre et secrétaire d'État de la guerre, qui se verroit primer par ce général-ministre. On s'est trop mal trouvé de la présence

du maréchal *de Noailles* au conseil pour employer encore de pareils ouvriers.

26 juin 1751. — On commence à travailler à force à l'hôtel pour l'École royale militaire. On a persuadé au roi que la postérité ne verroit de lui rien de grand, quoiqu'il ait déjà beaucoup dépensé d'argent en bâtimens. C'est pourquoi il tient maintenant à illustrer sa mémoire. On y ajoute le projet d'une belle place publique, l'hôtel de ville, les ponts d'Orléans et de Tours. Mais où trouver l'argent nécessaire, quand le courant manque ? C'est imprudence et folie. J'ai dit ailleurs combien cette école de jeune noblesse donneroît peu d'appui à la nation. Cinq cents cornettes de cavalerie ou sous-lieutenans d'infanterie eussent été plus utiles.

— La réponse du roi aux dernières remontrances du parlement contient des indécences géminées. Le roi dit entre autres au parlement : « Vous dites que mes emprunts détruisent mon crédit ; ce sont bien plutôt vos remontrances qui le détruisent. » Ce sont là de vaines paroles. Les étrangers qui liront cela se réjouiront du crédit détruit, n'importe comment. C'est avouer sa propre misère.

4 juillet 1751. — On me mande de Compiègne que M. *de Saint-Florentin* aura certainement la place du cardinal *de Tencin* au conseil. Les trois autres prétendans ne paroissent même pas à la cour : ce sont M. le prince *de Conti*, et les maréchaux *de Belle-Isle* et *de Richelieu*.

Le cardinal *de Tencin* devoit venir dire adieu au roi avant son départ ; mais sa grande sensibilité

l'en a empêché ; il a craint de s'attendrir, et s'est contenté d'écrire au roi qu'il partoît jeudi *pour toujours*, pour la ville de Lyon. Tout le conseil est éclopé : M. de Saint-Séverin reste à Paris à faire des remèdes ; le maréchal de Noailles ne bouge plus de Saint-Germain, où il porte un menton d'argent, pour cacher le chancre qui lui ronge le visage.

— On me mande que l'affaire du clergé est accommodée, et dans les premiers jours de *Compiègne* les ordres seront donnés pour une nouvelle assemblée du clergé. Cela ne se peut qu'aux dépens de l'autorité royale, imprudemment commise en tout ceci. Il faudra reculer de tous les principes avancés par le ministère, et revenir à ceux du clergé, au gratuit des dons, aux arrangemens des dettes à suivre par le corps du clergé lui-même.

10 juillet 1751. — M. le Dauphin, apprenant la colique violente qu'a eue M. le garde des sceaux, a dit : « Que ne donne-t-on la finance à tel habile homme que je sais, qui, avec 30,000 livres de rente, trouveroit bien moyen d'en dépenser 300,000 ! »

Ce prince, malheureusement, sait mieux saisir chez les hommes leurs défauts que leurs qualités.

— Mon frère a eu la goutte à la main. Elle l'a pris à Saint-Omer, et ill'a rapportée à Compiègne.

12 juillet 1751. — On travaille à force au bâtiment de l'*École militaire*, qui sera plus grand que celui des Invalides, près duquel il est situé. Ainsi l'on veut surpasser l'édifice de Louis le Grand. Le roi a acheté des carrières près Senlis ; on prétend que c'est une économie. *Pâris Du-*

vernay avancera tout l'argent nécessaire. Il faudra, dit-on, 15 millions. Tout autre bâtiment est suspendu moyennant celui-ci. Ni place publique pour la statue du roi, ni hôtel de ville, quoique l'on ait promis à M. le prince *de Conti* d'acheter son hôtel. L'hôtel *de Soissons* doit servir de halle aux blés. Le prévôt des marchands a engagé l'hôtel de ville à donner chaque année 7 à 8,000 livres pour arroser les remparts, sabler les contre-allées desdits remparts, y placer des barres, etc.

— L'on vient de supprimer l'université de *Cahors*, en punition de ce que l'on y faisoit trafic des grades; un passant y étoit reçu docteur en trois jours.

14 juillet. — Le cardinal *Alberoni* vouloit se retirer à Rome; mais il se dévoue au Parmesan, sa patrie. Il tire de Hollande 3 millions de ducats d'or, qu'il y avoit déposés à un intérêt très-modique. Il les a répandus dans le commerce de Parme et Plaisance, ce qui fait grand bien à ce petit Etat.

22 juillet. — Mon fils vient de convenir avec le canton de Zurich qu'il nous fournira un régiment armé. Sur quoi il faut savoir que ce premier des cantons protestans a été jusqu'ici le plus aliéné contre nous, le plus éloigné de notre alliance. Mon fils acquiert de plus en plus la confiance des Suisses.

26 juillet 1751. — L'accommodement des affaires du clergé est de nouveau rompu. Le garde

des sceaux recule autant qu'il peut le dégoût qu'il doit essayer dans cette affaire, où son système sera absolument désavoué. C'est ce qu'on appelle *fler la corde*.

Autre grande affaire entre la cour et le parlement, qui va devenir des plus sérieuses : l'hôpital général de Paris, la *Salpêtrière* surtout, et les autres hôpitaux qui en dépendent, sont arriérés par la mauvaise administration. Le parlement s'en est fait instruire par deux commissaires. L'archevêque de Paris, pour cause de jansénisme, en avoit changé tous les administrateurs en 1749. Il en chassé les supérieures, et surtout la supérieure de la *Salpêtrière*, pour y mettre une veuve *Moysan*, dont on dit beaucoup de mal. Quantité d'administrateurs honnêtes gens ont été victimes de cette tyrannie. On a voulu accommoder cette affaire. Le roi a rendu une déclaration qui devoit rendre l'archevêque de Paris plus despotique que jamais quant au spirituel des hôpitaux.

Le parlement, procédant à l'enregistrement de cette loi, y a ajouté quantité de modifications qui atténuent les pouvoirs de l'archevêque. On veut que le pouvoir qui lui est donné ne soit que comme une cession de l'autorité royale. On veut que l'acte qui nomme la sœur *Moysan* soit cassé, que l'on procède à l'élection d'une nouvelle supérieure. On commet toutes ces choses à la pluralité des suffrages, etc. Ces modifications, dont j'ai copie, ont d'abord été cassées par un arrêt du conseil. Le parlement méconnoît les arrêts du conseil. On a voulu procéder à une assemblée générale d'administrateurs; le procureur

général étoit chargé de suivre l'exécution des modifications, et d'en rendre compte aux chambres assemblées. L'archevêque a montré l'arrêt du conseil, que le premier président a déclaré ne pouvoir être reconnu du parlement. Par accommodement, on a remis à samedi 31 juillet l'assemblée qui devoit avoir lieu aujourd'hui. On travaille, on négocie. Mais que d'étourderies fait la cour ! On dit que cette affaire va devenir très-sérieuse, si la cour s'acharne à soutenir l'archevêque. Le parlement plaide ici pour les pauvres, à cause du désordre des hôpitaux. Le parlement exhorte le roi à augmenter leurs dotations ; mais cela est-il possible ?

7 août 1751. — Décidément l'arrangement avec le clergé est conclu. Le roi a dit qu'il vouloit qu'on finît cette affaire absolument, et de quelque façon que ce fût. *M. de Machault*, effrayé, a consenti que l'on assemblât le clergé pour lui demander un don gratuit comme à l'ordinaire. Mais on annonce que le clergé ne s'en tient pas là ; qu'il exige une déclaration du roi semblable à celles de 1711 et 1726, où Sa Majesté reconnoitra ses immunités. On attend ces jours-ci le cardinal *de la Rochefoucault*. Mais lui, l'archevêque de Paris et l'ancien évêque *de Mirepoix*, disent qu'ils ne peuvent stipuler pour tout le clergé ni répondre de son consentement, et qu'il faudroit l'assembler. Véritablement, c'est par là que l'on devoit commencer la négociation ; car on ne traitera bien qu'avec l'assemblée du clergé.

Quel blâme au ministère d'avoir ainsi com-

promis la dignité royale , et de se voir réduit à chanter la palinodie ! Les affaires du Languedoc sont dans le même désarroi. On prévoit la nécessité de rétablir bientôt les états de cette province , et en attendant en n'en tire presque rien. Il en est de même de la Bretagne.

— M. le garde des sceaux *Machault* est dans un état très-dangereux pour sa santé ; il ne digère et ne dort plus ; il maigrit à vue d'œil. Les bonnes gens disent qu'il est excommunié , et ne sauroit vivre. Cependant il fait grande dépense à son château d'*Arnouville* , et fait devant sa maison une place publique grande comme la place Vendôme. Il espère que le roi la visitera en revenant de Compiègne , et il y fait passer la grande route.

— On attend ces jours-ci à Tours le nouvel archevêque, neveu du feu cardinal *de Fleury*. Avant d'arriver, il a fait maison neuve , ayant congédié tous les grands-vicaires , officiaux , promoteurs et secrétaires de son prédécesseur. Il a envoyé six nouveaux ecclésiastiques à sa dévotion pour les remplacer. On juge qu'il va poursuivre avec une grande vivacité l'affaire de la bulle *Unigenitus*, et espère obtenir le chapeau par cette voie. C'est un jeune homme fin et délié , ardent , ambitieux , mais de peu d'esprit. Il ira grand train , en se piquant de désapprouver en tout son prédécesseur , M. *de Rastignac*.

9 août 1751. — J'ai la relation de ce qui s'est passé à la cour et au parlement relativement à l'affaire des hôpitaux. Le grand point de la difficulté , au fond , est que le parlement veut qu'au

bureau général d'administration qui se tient à l'archevêché se trouvent tous les anciens administrateurs qui ont prêté serment au parlement, tandis que la déclaration du roi n'y veut admettre que treize administrateurs qu'elle désigne. L'arrêt du conseil conteste toutes les modifications portées dans les arrêts d'enregistrement du parlement.

Je remarque d'abord des généralités avancées de part et d'autre avec beaucoup d'imprudence. Le parlement ne veut rien retrancher de ses décisions, et la cour n'en veut rien admettre du tout. On commet aujourd'hui l'autorité royale pour des bagatelles; on anime les corporations contre elle, et on s'anime contre celles-ci au moindre propos.

Dans les remontrances adressées le 8 de ce mois, le parlement avance les maximes les plus anti-royales qui aient encore été soutenues en France, où le roi est *seul législateur*, sauf la forme de l'exécution, confiée au parlement.

Il y est dit que les modifications portées dans les arrêts d'enregistrement *en font essentiellement partie et en sont inséparables*, suivant les anciennes maximes du royaume et les lois fondamentales de l'État. Il sera nécessaire que dans la réponse aux remontrances du parlement le chancelier relève cette maxime, et s'il la relève, voilà la chance livrée pour définir et discuter l'autorité royale en France, celle du parlement et de toutes les cours souveraines.

Le parlement y intéresse toute la nation, les lois fondamentales du royaume et de l'État. Au fond, je crois qu'en France, où l'autorité royale

a beaucoup gagné, elle possède toute l'autorité législative, et que le parlement n'a que l'exécution; et encore comme subordonné au roi. C'est ce qui lui laisse un pouvoir précaire de faire des lois de discipline et d'exécution, et les modifications qu'il apporte aux lois ne peuvent avoir que ces deux objets. Or, il arrive ici : 1° que le roi déclare qu'il veut que la loi reste en son entier; 2° que le parlement la change absolument.

Ces modifications ne peuvent subsister qu'autant que le roi les approuve ou ne les désapprouve pas formellement, et que le parlement ne détruit pas la loi qu'il enregistre.

C'est ce qui n'est point ici. Autrement le parlement devient le législateur, et le roi cesse de l'être.

Ainsi nous avons vu l'évêque *de Metz* accepter la constitution *Unigenitus* en 1715. Il disoit sur chaque article : *Je l'accepte*, mais en avançant en même temps la proposition contradictoire. Cela se peut passer à un évêque, juge de la doctrine, aussi bien que le pape et son consistoire; mais les cours supérieures ne sont pas à l'égard du roi ce que les évêques sont à l'égard du consistoire de Rome.

La députation du parlement doit être éclatante et nombreuse, composée de tous les présidens à mortier, et en tout de trente-six membres.

Le parlement intéresse la nation tout entière, il évoque la constitution fondamentale. Voilà de quoi causer des révoltes.

11 août. — Le roi a répondu au parlement

qu'il lui enverroit ses ordres quand il sera de retour à Versailles, ce qui donne du temps pour la délibération. On croit communément que cela va à tout refuser, comme je l'ai pensé.

14 août 1751. — On prétend que les conseillers au parlement disent hautement que, s'ils n'ont pas raison de l'archevêque de Paris, ils donneront leur démission comme en 1732, et qu'ils ne veulent plus d'un service où ils éprouvent tant de désagrémens.

Véritablement cette époque ressemble à celle de 1732. A toutes deux une bagatelle en fut la cause. C'étoit alors la condamnation de la *Gazette ecclésiastique*. Mais l'événement sera-t-il le même? Il y avoit alors deux bons premiers ministres, le cardinal *de Fleury*, étant encore aimé et estimé, *M. de Chauvelin*, grand et ferme ministre. Aujourd'hui ce n'est plus cela, ce sera un grand embarras que ces démissions. Il faudra en venir à créer ou substituer un autre parlement supplémentaire, et c'est pour cela que l'on a organisé le *grand conseil* tel qu'il est depuis la mort de *M. de Verthamont*, lardé de conseillers d'État et de maîtres des requêtes. Alors le grand conseil refusa de suppléer le parlement. On a donc voulu avoir toujours cette pierre d'attente, et on ne l'a point perdue de vue, quelque besoin d'argent que l'on ait eu pendant la dernière guerre. On auroit eu 2 millions de la vente des charges.

Mais il y a sur cela des secrets très-cachés et très-réels. Les jésuites et les évêques veulent la suppression du parlement de Paris. Ils excitent

sous main des orages dont l'événement leur seroit avantageux. Ainsi je crois que cette fois, si le parlement offroit sa démission, on le prendroit au mot, et c'est ce que l'on cherche. On irrite le roi contre le parlement, comme on l'a irrité contre les Parisiens. Suppression des États du Languedoc et de Bretagne, des assemblées du clergé, bientôt celle du parlement et de la cour des pairs : voilà ce que veulent ces instrumens de la tyrannie. Il n'y aura plus rien entre le fisc et le peuple, personne ne stipulera pour le peuple.

Je sais bien que l'on pourra créer un nouveau parlement, sans *vénalité des charges* et par commission ; car la vénalité fait aujourd'hui sa plus grande force.

Ainsi, depuis la constitution, les jésuites ont-ils fait de tous les corps, de la Sorbonne, de l'Université, de tous les corps de moines. Ainsi attendent-ils le moment de faire du parlement de Paris une *carcasse*, comme l'on a dit de la Sorbonne. Après quoi, la seule corporation qui existera en France sera celle des flatteurs. Le bien cessera d'être vu du trône, et le mal seul y sera recommandé.

19 août 1751. — Le 15 de ce mois, MM. de *Saint-Florentin* et *Rouillé* ont pris séance au conseil d'État. Le maréchal de *Noailles* a reparu, se portant mieux. Ainsi voilà deux ministres pour un, le cardinal de *Tencin* s'étant retiré. Le conseil est présentement composé de sept ministres ; on va à la cohue, et aucun d'eux ne connoît l'état de l'Europe, ni les principes de notre

politique. Le parti de la marquise se fortifie par ces deux hommes , qui sont à elle.

On ne doute pas que M. *de Saint-Séverin* n'ait la place de secrétaire d'État des affaires étrangères , à la chute de M. *de Puyzieux*, qui touche à sa fin ou à sa retraite. Jamais on n'avoit été, de secrétaire d'État du petit département qu'a M. *de Saint-Florentin*, appelé au conseil d'État. Son père, M. *de la Vrillière*, ni son aïeul, M. *de Châteauneuf*, n'y ont jamais monté, de quelque ancienneté qu'ait été leur administration près du roi. Les ministres de la marine n'y sont guères utiles ; le feu roi les y appeloit seulement quand ils avoient vieilli dans cette place, ou que nous avions une grande guerre sur les bras.

Le 16 de ce mois, le roi a donné audience à une nombreuse députation du parlement. Le premier président a très-bien parlé. Mais le roi a tenu bon pour que la déclaration fût tenue pour registrée, sans modifications. On ne sait sur cela quel parti prendra le parlement, démissions, suspension de fonctions, etc.

Le chancelier *de Lamoignon* est grand ami de l'archevêque de Paris, et dévoué aux jésuites. Le premier président *de Maupeou* est furieux contre la cour d'avoir manqué la place de chancelier de France, et d'en avoir été rejeté avec mépris.

Les jésuites, comme je l'ai dit, conduisent le tout.

26 août 1751. — *Corse*. Il y a un gros parti dans cette île pour se former en gouvernement républicain indépendant. Ce parti a pris grande

force , quand il a été question que les troupes françoises abandonnoient l'île.

Mais , depuis que M. *de Chauvelin* travaille , contradictoirement avec M. *Grimaldi*, à une pacification définitive, le parti républicain diminue ; mais le fond en reste. La soumission dont il s'agit sera bien foible , et l'autorité génoise n'y sera que de nom. Certes , nous allons , de cette affaire , passer pour de grands fripons en politique , comme à notre ordinaire. Au lieu de nous attacher les Génois par nos services , nous passerons pour avoir ruiné leurs affaires en Corse. Un bon ami appelé pour soumettre une province révoltée n'y doit-il pas procéder avec la même droiture que le souverain même qui l'appelle ? Ainsi fimes-nous quand le maréchal *de Maillebois* soumit pour la première fois la Corse. Nous sommes auxiliaires , et non juges de leurs différends.

Mais au contraire M. *de Curzay* a semblé n'affecter que l'amitié des Corses , et la France , sur ses mémoires , s'y est attachée avec complaisance. On peut dire que par là nous avons secouru la révolte et rendu l'accommodement plus difficile qu'il n'étoit , et si les Génois y souscrivent , leur rabais d'autorité sera notre ouvrage.

L'on sait déjà que les *Pièves* assemblées avoient commencé par demander l'affranchissement total de la domination génoise. On a rejeté cette proposition ; mais l'on approchera peu des propositions conformes aux droits des Génois. Quels droits aussi que ceux de la tyrannie sans forces !

Les Génois vouloient faire garder l'île par des milices de *Polsevera*. Ces milices s'y refusent ,

disant qu'elles ont besoin de travailler à leurs terres. Cette vallée est fort dépeuplée depuis la guerre; de 18,000 habitans, elle est réduite à 4,000. Ils se mutinent; ils ont tué un receveur des impôts du sel; ils ne marchent jamais qu'avec des fusils.

Observons que, dans la dernière guerre, la seule nation qui eût vraiment le droit de la faire, c'étoit Gênes, et cependant c'est, par l'événement, la plus maltraitée.

— Le 9 de ce mois, on croyoit généralement, à Livourne, la négociation terminée pour pacifier la Corse. Les anciens privilèges de l'île doivent être maintenus; les Génois tiendront garnison dans quatre places. On attendoit incessamment à Gênes le retour de M. *de Chauvelin*.

2 septembre 1751. — Le roi a de nouveau donné audience aux députés du parlement lundi dernier. Le premier président a parlé avec une grande éloquence. Le roi s'est beaucoup radouci, et a prononcé qu'il alloit faire examiner dans son conseil les modifications du parlement à la déclaration du 24 mars dernier. Cependant ces remontrances étoient hautaines. Le parlement y définit ce qu'il entend par *l'obéissance* due à S. M., en ce qui est conforme aux lois et constitutions, etc. Ce radoucissement est une preuve de foiblesse. Qui craindra désormais l'autorité royale ainsi compromise? Au moins le gouvernement se montre-t-il en tout ici d'une grande étourderie. Le roi croit tout le monde et ne croit personne. Les gazettes retentissent de la dernière réponse de S. M., qu'elle *veut être obéie*, et après avoir

contracté en quelque sorte avec l'Europe, le roi se replie et se radoucit.

11 septembre 1751. — Ce n'est pas la France précisément qui est en danger ; c'est le gouvernement. Il est vrai que les provinces se ruinent, et se ruineront de plus en plus de la façon dont on les gouverne. Mais nous n'avons point, comme les Romains, des Visigoths ni des Sarrasins qui puissent nous envahir. Mais le gouvernement peut éprouver *une révolution*. Considérons qu'il n'est plus estimé ni respecté, et, qui pis est, qu'il fait tout ce qu'il faut pour se perdre.

Le clergé, le militaire, les parlemens, le peuple haut et bas, tout murmure, se détache du gouvernement, et a raison. Cela va de mal en pis. On a déjà vu quelques séditions funestes ; à la première occasion, cela peut devenir plus grave. Le fisc est sans argent et sans ressources, le parlement de Paris en désobéissance constante et la pouvant pousser plus loin encore, le clergé ne payant rien et bravant les menaces. De plus, le caractère du roi, doux, bénin, timide, et quand on l'a embarqué dans quelque entreprise hasardeuse, il s'arrête, ne veut pas poursuivre dès qu'il aperçoit un avenir de violence. Ce retour est bon ; mais le voyage en a été pernicieux pour l'État, et cela sape peu à peu toute son autorité. — Déjà l'on commence à trouver beaucoup de ressemblance entre son règne et celui de Henri III.

M. de Valory m'a dit que, dans ses dernières conversations avec le roi de Prusse, ce prince lui dit : « Si le roi de France continue à mal gouver-

ner son État et à dépenser plus qu'il n'a, puis-je croire qu'il sera en état de me secourir si je viens à être attaqué ? Pour moi, ajouta-t-il, je crois de plus en plus que ses promesses sont vaines. »

12 septembre 1751. — Il paroît certain que M. de Saint-Contest sera secrétaire d'État des affaires étrangères. Voilà ce que j'augure de sa destinée dans cette place : il a peu d'usage du monde, mais un esprit naturel qui l'exemptera d'être trouvé sot ; il rira lui-même de son ignorance des usages du beau monde, qui n'est point une suite de misanthropie, car, recherché, il sera trouvé bien. Mais voilà ce qui le perdra :

Ce n'est qu'un pédant, manquant d'idées, et d'une paresse qui va à la cochonnerie. Nulle règle dans le travail ; il ne sauroit se commander douze lignes d'écriture par delà le goût qu'il a d'en écrire les premières lignes. C'est un serin qui commence tous les airs sans en finir aucun. Rempli des préjugés de la plus vieille politique, ce n'est qu'un nouvelliste, et non un homme d'État. Il verra mal et conduira mal ; il ne finira rien. Il désespérera ses bureaux. Il trouvera tout aisé, parce qu'il verra tout avec une sécheresse d'idées. Il laissera faire ses commis, qui ne feront rien, comme il est d'usage. Il sera trompé dans tous les abus dont les gouvernemens sont susceptibles. Voilà comme il se conduisoit dans son intendance de Dijon, et ce dont les Bourguignons se sont tant plaints. Tandis qu'il faudroit dans ces places-là des hommes de grand sens, des faiseurs, des opérans, des hommes à plans ; *sub quos status agat et non*

quiescat. C'est un homme médiocre et tranquille, grand amateur d'anecdotes, grand admirateur de petites choses. Son père étoit un homme fin et d'assez d'esprit; sa mère une franche bête, dont son frère cadet, aujourd'hui intendant, tient davantage et lui assez.

On reconnoîtra bientôt au conseil la sécheresse et le vide de ses opinions; ou bien il prendra conseil de quelque cerveau brûlé, comme M. de *Machault*, qui est du même caractère, en a pris de l'abbé de *Broglie*. Mais il ne pourra les soutenir.

On m'a dit que ses premières dépêches en arrivant à la Haye contenoient peu de choses, et les suivantes ne contenoient rien du tout, disant qu'il n'avoit rien à mander. Voilà comme il gouvernera son département.

Septembre 1751. — On bâtit à Versailles, proche des écuries ou hôtel de Madame de *Pompadour*, un vaste théâtre d'opéra, où il pourra tenir jusqu'à 4,000 personnes.

On vient de venir tous les appartemens de *Bellevue*.

M. de *Machault*, garde des sceaux, projette de dépenser 4 millions à sa campagne d'*Arnouville*, près Gonesse. Il a déjà beaucoup dépensé en deux ans. Il débâtit et rebâtit un village formant devant sa maison une place publique aussi grande que la place Vendôme. Les principaux financiers de ses meilleurs amis, tels que *Bourret*, *Gagny*, et autres, y bâtissent chacun un pavillon.

— Le roi accepte enfin la démission de M. de *Puysieux*, que sa santé empêchoit absolu-

ment d'exercer sa charge de secrétaire des affaires étrangères. On devoit dire plutôt qu'avec son peu d'esprit il n'auroit jamais dû y être installé. Le roi n'est pas encore déterminé, dit-on, pour son successeur. Chaque ministre, chaque parti, cherche à y mettre sa créature, celui qui promettra mieux de suivre son intrigue ou sa passion. Mon frère y portera mon fils, qu'il croit bien à lui. Madame de Pompadour et les Paris veulent M. de Saint-Séverin ou le vieux Chavigny. M. de Machault y pousse M. de Courteille, ou, s'il déplaît trop au roi, M. de Saint-Contest, actuellement notre ambassadeur en Hollande. Le roi seul n'est pas regardé comme devant nommer par lui-même. En attendant, M. de Saint-Séverin fait la charge au conseil, et avec les commis des affaires étrangères.

— Bonne nouvelle que je viens de recevoir : Madame la Dauphine vient d'accoucher d'un *duc de Bourgogne*, la nuit dernière, 13 septembre, à 3 heures moins un quart.

Madame la Dauphine est accouchée en cinq minutes. Il n'y avoit de présens que M. le Dauphin, l'accoucheur et Madame Dufour. On a appelé tout ce qui se trouvoit de gardes (ils étoient en chemise), et un porteur de chaises ; ils ont signé au procès-verbal. Cependant l'authenticité d'une naissance aussi importante eût exigé d'autres témoins ; la faute en est à ceux qui devoient se tenir à portée.

18 septembre 1751. — Je viens de passer deux jours à la cour, et je retrouve ma retraite avec plaisir. J'ai surtout raisonné avec les mi-

nistres. Je trouve chez eux moins de vraie connoissance des affaires que chez ceux qui, sans être à la cour, les suivent avec attention. Pour ne pas les ennuyer, je les mets sur leurs intérêts personnels; ils en raisonnent avec vivacité et profondeur. Mais pour l'intérêt public et les affaires d'État, ils bâillent, disent peu de mots, et le peu qu'ils disent est très-superficiel et souvent contradictoire avec eux-mêmes. Mon frère lui-même, qui certainement est celui qui a le plus d'esprit de la bande, m'a rendu un compte bien foible de quelques points, non mystérieux, sur lesquels je voulois savoir son avis. Mais, sur les affaires de sa situation et de sa famille, il ne finit point; il me débite des propos et des sentimens *factices*, qu'il dit aux autres pour persuader ce qui lui est bon. Il joue l'air de confiance, de pénétration, etc.

Je doute de la plupart de ces propos. Je ne dis pas que j'en croie précisément le contradictoire, mais seulement je doute. Telles sont les souffrances où le met l'oppression de M. de Machault. Il le dit son plus grand ennemi par ingratitude; qu'il devient premier ministre; que c'est lui qui a nommé ministres MM. de Saint-Florentin et Rouillé, et qu'il vient de créer M. de Saint-Contest secrétaire d'État des affaires étrangères; que la marquise est sa grande ennemie, quoiqu'elle dissimule sa haine; qu'enfin il ne tient plus que par un fil, par l'amitié que le roi lui montre quelquefois.

Il m'a fait une confidence du dessein qu'il avoit de faire donner à mon fils la survivance de sa charge. Il avoit aussi été question de mon fils

pour la place qu'occupe M. de Saint-Contest ; on l'a trouvé trop jeune. Il est bien , m'a-t-il dit , dans l'esprit du roi ; mais quand Sa Majesté a voulu l'attaquer de conversation , il a mal pris avec Sa Majesté. Cependant il veut fondre la cloche. Mon frère se trouve , m'a-t-il dit , isolé à la cour , de manière à n'avoir personne à qui se confier. Il est *seul comme l'as de pique*. C'est là son expression favorite , et celle de son ami le président *Hénault*. Il a souvent la goutte ; alors il succombe , et ne sait comment faire à cause de la multitude de signatures. Il est résolu à ne plus faire de voyages hors de la cour , tels que les voyages de frontières. Deux choses l'y menacent : ce que l'on trame contre lui , et la goutte , qui peut l'arrêter en chemin , comme cela a pensé lui arriver à Douai au mois de juillet dernier.

La maîtresse , m'a-t-il dit , est premier ministre , et devient de plus en plus despotique , telle que jamais favorite ne fut en France.

De tout cela que croire ? Discours d'affectation préparés pour insinuer ce que l'on veut. Tout cela ne seroit-il qu'une comédie pour tromper le roi et la marquise ? Il faut cependant en paroître persuadé devant lui ; autrement ce seroit une trop grande injure à lui dire. J'ai appris que le vendredi au soir il est allé passer deux heures en bonne fortune chez le garde des sceaux , et n'en revint qu'à onze heures. Qui sait s'ils ne s'entendent pas secrètement mieux qu'ils ne veulent paroître , si , par M. de Machault , mon frère ne fait pas nommer les petits ministres qui lui conviennent ; enfin , si par des voies détournées mon frère ne vise pas à des honneurs plus nobles et

plus courtisans, tels que duché, ordre du Saint-Esprit, etc.? Nous vivons dans un temps bien jésuitique, et tout cela ressemble bien à cette *tyrannie douceuse* dont j'ai tant parlé.

Qu'arrivera-t-il de cette autorité de deux conseils, subordonnés au fond et brouillés à l'extérieur? Aux maux présens des finances on opposera l'espérance de meilleures années et quelques retranchemens insuffisans. On mettra la religion sur le tapis, pour saper le pouvoir de la favorite. Les jésuites poursuivront leurs ennemis. On sévira contre les déistes et les auteurs modernes, surtout contre les jansénistes.

23 septembre 1751. — Le roi a entendu beaucoup d'acclamations de joie à son passage à Paris, pour aller au *Te Deum* de Notre-Dame (naissance du duc de Bourgogne). Il n'est pas allé à l'Hôtel-de-Ville, on ne sait pourquoi. Sa Majesté a ordonné que l'on mariât six cents filles à Paris aux dépens de l'Hôtel-de-Ville, et en place du magnifique feu sur l'eau qu'on préparoit. On en a ordonné autant pour les autres capitales du royaume.

1^{er} octobre 1751. — Notre négociation avec le canton de Zurich est entièrement finie : nous levons un régiment dont tous les officiers sont Zurickois. Ceux qui ont été réformés du service de Sardaigne reviennent à force pour rentrer en France. Ainsi chemine la négociation que j'avois tant recommandée, et dont j'ai donné le plan et les moyens à mon fils. « Recherchez les protestans, lui ai-je dit, au lieu de les maltraiter, comme on a fait depuis le comte *du Luc*. Ne

concentrez pas toutes les grâces aux seuls catholiques : vous n'en aurez que plus ceux-ci, et vous chercherez à réunir tous les Suisses ensemble, au lieu de les brouiller, comme a fait M. de Courteille, si mal à propos. » Mon fils a bien travaillé sur ce plan : Zurich est le plus difficile et le plus revêche des cantons protestans ; il va nous devenir le plus affectionné.

2 octobre.— Mon fils vient de donner, à Soleure, une fête qui a très-bien réussi, pour la naissance du duc de Bourgogne. Tous les cantons des deux religions marquent une grande joie de cet heureux événement ; ils se préparent aussi à donner des fêtes, et montrent en toute occasion un sincère attachement à la maison de France.

4 octobre. — J'ai appris hier soir par un courrier que mon frère avoit fait donner à mon fils la survivance de secrétaire d'État de la guerre.

4 octobre.— Quelqu'un qui arrive de la cour dit que madame de Pompadour s'est récriée avec aigreur sur le peu de joie que le peuple de Paris a témoigné au roi à son voyage de Paris, disant qu'il falloit décimer et pendre tous ces ingrats. Ce discours répandu sur son compte augmente la mauvaise volonté du public contre elle : elle vouloit venir à Paris, mais on ne le lui a pas conseillé.

M. le maréchal de Richelieu a affecté de ne pas venir faire sa cour au roi sur la naissance du duc de Bourgogne. On annonce que, le roi lui ayant proposé de marier M. le duc de Fronsac, son fils, avec mademoiselle Alexandrine, fille et unique héritière de madame de Pompadour, il a

répondu que, la mère de son fils étant de la maison de Lorraine, il lui falloit préalablement consulter l'empereur, pour savoir s'il approuvoit ou non ce mariage : de là brouillerie ouverte.

9 octobre 1751. — Madame de Pompadour vouloit venir à Paris au *Te Deum* ; mais le roi a cru que cela déplairoit à la reine , parce qu'elle ne pourroit marcher qu'à sa suite. Il fut donc résolu qu'elle n'iroit pas, mais bien au souper de *la Muette*. Sur quoi la marquise bouda, dit qu'elle avoit la migraine, se tint au lit ; ce qui a fait dire qu'elle essuyoit quelque diminution de faveur.

15 octobre 1751. — L'on vient de publier le règlement pour la Corse, signé par les parties intéressées, sous la médiation de la France. On y voit avec plaisir les Génois privés de la tyrannie, et réduits à la nécessité de bien gouverner. La Corse sera une vraie république, sous la protection de Gênes.

Les juges, les commissaires civils, les évêques et autres bénéficiers, seront Corses. Les Corses pourront pousser leur agriculture, leurs manufactures et leurs progrès dans les arts, aussi loin qu'ils voudront. Ainsi la république de Gênes est restreinte au nom et rang de souverain, à quelques garnisons foibles et que la pauvreté de ses finances forcera d'avoir aussi foibles qu'inutiles. Les podestats seront Corses : tout sera Corse et libre, sous le nom des Génois et la protection de la France.

Nous y aurons encore des troupes pendant six mois, pour mettre en train cette forme de gouvernement libre et naturelle : je la définirois

une démocratie subordonnée à la protection de Gènes et à la surprotection de la France. Pour moi, j'admire cette opération; elle est de bonne morale et de bonne politique : nous empêchons les Génois de s'adresser à d'autres puissances pour asservir leurs peuples révoltés. Si nous donnons aux peuples le mauvais exemple du succès d'une révolte, nous formons un gouvernement heureux, et tel que Dieu le commande aux hommes. Nous déplaisons aux Génois, mais c'est pour leur bien, car cette république ne tiroit rien de la Corse : cette île lui côutoit beaucoup, et de petits tyrans seuls s'y enrichissoient. Tout bien considéré, les Génois nous doivent de la reconnoissance, et nous en aimeront mieux.

22 octobre 1751.— On blâme avec raison les magistrats de Paris de n'avoir pas manœuvré à la halle de Paris pour empêcher l'élévation du prix du pain quelques jours avant l'arrivée du roi pour le *Te Deum* de Notre-Dame : car la veille le prix en étoit monté à 4 sous la livre, et depuis il n'a guère haussé; c'est ce qui met tant de mauvaise humeur dans le public : impôts, cherté, scandale, l'Église maltraitée, emprunts, dilapidation des finances.

Tous les ordres sont mécontents, particulièrement le clergé et le militaire, les deux ordres les plus forts et les plus puissans; le peuple est furieux contre la favorite et les gens qui l'entourent.

L'hôtel des cinq cents gentilshommes languit et ne se continue pas : l'argent manque. Il n'y a plus qu'une douzaine de tombereaux qui rou-

lent dans la plaine de Grenelle. Il est avéré que c'est *Pâris-Duvernay* qui a embarqué dans cette entreprise, de concert avec madame *de Pompadour*, en flattant le roi d'un monument glorieux. Il est certain que cet établissement doit coûter 17 millions, et durer douze ans à construire, outre un entretien considérable par la suite. C'est encore une entreprise échouée qui fera tort au gouvernement.

22 octobre 1751. — Voici des nouvelles affreuses, énigmatiques, et sur lesquelles raisonne tout Paris. La dame *Sauvé*, première femme de chambre du duc *de Bourgogne*, vient d'être mise à la Bastille. Elle avoit averti madame *de Tallard* qu'on venoit de jeter dans le berceau de M. le duc *de Bourgogne* un gros paquet rempli de poudre, de charbon et de mèches, avec les vers les plus injurieux pour le roi. Ce paquet a été promptement porté au roi. Les conjectures sont que ladite dame *Sauvé* a aperçu la main qui a jeté le paquet dans le berceau, qu'elle en connoît l'auteur, mais que par quelque considération invincible elle ne veut pas dire ce qu'elle sait. Cette histoire horrible donne beaucoup à raisonner dans le public; les têtes sont échauffées, et tournées d'une façon qui feroit tout craindre. Le roi est d'un chagrin noir. Cette aventure est arrivée avant le *voyage de Crécy*. C'est ce qui a rendu le roi si triste depuis ce moment. Pendant le voyage, les parens de madame *de Pompadour* se tenoient toujours dans la cuisine de *Crécy*, pour veiller à l'apprêt des viandes, dans la crainte de poison.

1^{er} novembre 1751. — La dame *Sauvé*, première femme de chambre de M. le duc de *Bourgogne*, a été interrogée trois fois à la Bastille par M. *Berryer*, lieutenant de police, sur le paquet trouvé dans le berceau du prince. L'on sait à sa décharge que les autres femmes de chambre la haïssent et l'accusent. Elles disent qu'elles n'ont pas vu d'autre main que la sienne jeter le paquet dans le berceau, et ce sont ces témoignages de haine qui ont causé son emprisonnement. D'ailleurs, elle est étrangère à la valetaille du palais, elle n'est fille ni parente d'aucun des bas officiers du palais. Elle a été originairement marchande de poissons, et s'est élevée par le maquerillage et l'intrigue.

Il y a encore un fait en sa faveur : c'est que, quinze jours avant ce paquet, le roi avoit reçu des vers semblables à ceux qu'on y a trouvés ; on les avoit envoyés à Sa Majesté sous l'enveloppe de *Lebel*, son valet de chambre. Ce sont des vers très-insolens, où le roi est traité de tyran. Tout ceci produit grande fermentation à la cour, et surtout contre les ministres qui ont été les protecteurs de la dame *Sauvé*.

— Le parti qui travaille contre mon frère à la cour a été stupéfait de la survivance accordée à mon fils ; mais peu à peu il se relève, et travaille à le décrier : on exagère son ambition, on dit qu'il veut être fait duc, etc.

La reine tombe dans une dévotion superstitieuse. Elle va voir à tous momens la *Belle mignonnette* : c'est une tête de mort. Elle prétend avoir celle de mademoiselle *Ninon Lenclos*. Plusieurs dames de la cour qui affectent la dévo-

tion ont de pareilles têtes de mort chez elles. On les pare de rubans et de cornettes ; on les illumine de lampions, et l'on reste une demi-heure en méditation devant elles.

— Le pain vient d'augmenter de 2 liards à Paris, et vaut à présent 4 sous. Il vaut encore davantage dans les marchés des campagnes, quoiqu'on l'ait taxé. Tous ceux qui achètent le froment au marché n'ont en vue que de le garder. Ces monopoleurs espèrent toujours que le blé augmentera. Cependant, le temps beau et froid qu'il fait depuis huit jours a donné lieu à achever les semailles avec succès.

7 novembre. — M. de *Chavigny* va en Suisse comme ambassadeur, et remplace mon fils. Homme doucereux et d'un esprit souple, mais de nulle résolution, une vraie mie, qui a mal fait partout où il a été envoyé.

A sa place est nommé à Venise M. l'abbé de *Bernis*, bel esprit de l'Académie, abbé langoureux, faisant quelques jolis vers qui échappent à sa paresse, dédaigneux, homme de ruelles, aimant à veiller pour tenir compagnie au beau sexe, et se levant à midi ; n'ayant pas un sou de patrimoine. Mais madame de *Pompadour* l'aidera, ainsi que les *Pâris*. Ce sont là les puissances qui ont nommé ces deux ambassadeurs.

M. de *la Chétardie* revient de Turin, brouillé avec le roi de Sardaigne. A sa place marche M. des *Issarts*, par la protection du prince de *Conti*.

26 novembre 1751. — J'apprends que le jour

où M. le Dauphin et madame la Dauphine alloient à Notre-Dame à Paris, passant au pont de la Tournelle, il y avoit plus de deux mille femmes assemblées dans ce quartier, qui leur crièrent : « Donnez-nous du pain, nous mourons de faim. » Madame la Dauphine trembloit comme une feuille. M. le Dauphin appela *Chazeron*, qui étoit à cheval et commandoit les gardes, et lui donna sa bourse pour en distribuer à qui il jugeroit à propos, n'osant pas jeter de l'argent dans Paris sans la permission du roi. Mais quand *Chazeron* eut donné quelques louis, ces femmes crièrent : « Monseigneur, nous ne voulons pas de votre argent, c'est du pain qu'il nous faut. Nous vous aimons bien ; qu'on renvoie cette p.... qui gouverne le royaume et qui le fait périr. Si nous la tenions, il n'en resteroit bientôt rien pour faire des reliques. » Je tiens ceci d'un homme qui étoit dans le carrosse de M. le Dauphin.

— Un abbé *de Prades* vient de soutenir une thèse en Sorbonne contre la chronologie de la Genèse, doutant des miracles de Jésus-Christ, ou ne les soutenant que par les seules prophéties.

11 décembre. — Il est fort question de la thèse en Sorbonne soutenue par l'abbé *de Prades* en licence. On va le chasser de la licence, et le parlement se prépare aussi à en faire justice. Malheureusement il est un des rédacteurs du Dictionnaire encyclopédique, et l'on dit que ce livre va être défendu. Le président de la thèse et le prieur de Sorbonne vont aussi être repris, pour avoir signé cette thèse sans l'avoir lue. L'abbé *de Prades* a donc soutenu que l'on pou-

voit croire que l'âme n'étoit pas spirituelle, que l'âme des bêtes périssoit avec leur corps par une volonté particulière de Dieu, ce qui l'a fait soupçonner de matérialisme; et que, sans les prophéties qui avoient annoncé Jésus-Christ, ses miracles ne prouveroient pas plus la vérité de la religion que les merveilles d'Esculape et d'Apollonius de Thyane.

— Grande querelle du magistrat de Strasbourg contre *Klinglin*, préteur royal. Celui-ci a tant dissipé les finances, a tant donné sur les ordres de la cour, que la ville s'arriéroit tous les ans de 100,000 livres. On poursuit ledit préteur royal; la cour le soutient.

3 décembre 1751. — Le parlement a délibéré deux jours, soit dans les chambres particulières, soit dans les chambres assemblées. Enfin hier à trois heures il a rendu son arrêté, qui, je crois, terminera la querelle avec le roi. Cet arrêté porte : Registrement pur et simple des lettres-patentes sur l'évocation de l'appel de l'Hôpital et reprise de ses fonctions. Preuves de fidélité en toute occasion. Registrement du procès-verbal de ce qui s'est passé à Versailles le 21 novembre, sans approbation de l'arrêt du conseil, etc. Défense à tous officiers de déplacer les registres sans la permission de toute la compagnie, les chambres assemblées. Députation au roi pour l'informer de la reprise des fonctions du parlement, ajoutant que la privation de ses minutes est d'un dangereux exemple, qu'il espère que le roi calmera sur cela ses justes alarmes, et prendra en bonne part ce qu'il

est obligé par état de faire pour son service et le bien de ses sujets.

Peut-être le roi refusera-t-il d'écouter cette députation, ce qui ne seroit pas bien conseillé. Pour moi, je conseillerois de la bien recevoir, et je citerois ce fameux vers de Térence :

Amantium iræ amoris integratio sunt.

L'on attribue à mon frère l'honneur d'avoir accommodé cette affaire si heureusement, tandis que l'on en craignoit les suites. Il est certain que l'autorité en est quitte à bon marché. Cela rend les conseils de mon frère plus précieux au roi, comme lui ayant été utiles; ce qui est la seule source de l'amour des rois. Réussissez, tirez-les d'embarras. Il sera fait duc ou premier ministre. Ses mesures sont bien prises contre la haine de la marquise. Il a absolument séduit, et s'est donné la comtesse *d'Estrades*. Celle-ci est supérieure en crédit à la marquise. C'est un grand trait de finesse et de conduite de sa part.

9 décembre 1751. — L'on parle de la prochaine expulsion de madame *de Pompadour*, et du triomphe de madame *d'Estrades* comme appa-reilleuse de la jeune madame *de Choiseul*, qui seroit maîtresse déclarée¹. L'ancienne maîtresse devient triste et chagrine, et cet effet de sa peur augmente le dégoût qu'elle appréhende et qu'elle prévoit. Les ministres y gagneront, mais le peu-

¹ Il s'agit de madame *de Choiseul Beaupré*, née Charlotte Rosalie *de Romanet*, morte en 1753. Son mari épousa en deuxièmes noces mademoiselle *Thiroux de Mauregard*.

ple perd toujours à ces changemens. Ce sera, dit-on, pour les étrennes, que ce grand changement doit arriver.

14 décembre 1751. — Les fêtes de Versailles sont fixées aux 19 et 20 de ce mois. Il est décidé que les dames de Paris ne se montreront point dans les appartemens, sur des gradins, comme aux dernières fêtes pour le mariage du Dauphin. Madame *de Pompadour* marque en cela craindre quelques nouvelles amours du roi, comme si elle n'en avoit pas à redouter à la cour même.

Tout est préparé pour ces fêtes. On a tant orné la galerie de Versailles, qu'elle en est accablée. On y a mis tant de tentures et de guirlandes, qu'il en faut retrancher une partie. On y a mis huit mille bougies. Les belles peintures de *Lebrun* achèveront d'être ainsi perdues. Le feu d'artifice sera tiré d'un grand pavillon de charpente dominant le bassin de Latone, sur lequel on construit un théâtre de charpente qui forme une grande esplanade. C'est une dépense énorme. Celle que font les gens de la cour, pour avoir deux habits neufs, et chacun magnifique, pour ces deux jours de fête, et cela par ordre du roi, achève de les ruiner. La capitale est privée de toute réjouissance pour la naissance du duc *de Bourgogne*. Le prétexte en est l'épargne, et à la cour on prodigue la dépense. On défend aux dames de Paris d'assister à ces fêtes. Tout cela se fait par haine contre la capitale, et par faiblesse pour ceux qui insinuent ces projets de dépense pour des objets si passagers et si éphémères.

Madame *de Pompadour* est plus belle que ja-

mais, et a l'air contente. Cependant on croit plus que jamais au triomphe de sa jeune rivale, madame *de Choiseul*. On a remarqué que le roi n'est point sorti de Versailles la semaine dernière, parce qu'elle étoit de semaine chez Mesdames. Il se peut, dit-on, que madame *de Pompadour* ait pris son parti de rester maîtresse du cœur et des actions, de paroître trompée sans s'en apercevoir, ce qui plaît à un amant qui fait cas de ces petites supercheries libertines. Ainsi elle conserveroit son poste et sa faveur. Le roi est maigri et changé, de couleur jaune et malsaine. Il a l'air de couvrir une maladie. Tant de tracas ôtent la fraîcheur.

— On est mécontent de M. *de Saint-Contest*, il est dans un décri universel. On n'a jamais vu un si pauvre ministre; il brille encore moins dans le travail intérieur qu'à l'extérieur. M. *des Issarts* mène une grande intrigue pour lui succéder au ministère des affaires étrangères. Il est appuyé de madame la princesse *de Conti* et d'autres princes du sang, de M. et de madame la Dauphine, auxquels il a fait accroire qu'il est l'auteur de leur union. C'est un Provençal assez sage; c'est ce qu'on peut dire de plus contre lui.

L'abbé *de la Ville* a été chassé de son poste, et ne s'en est point retiré comme on l'avoit dit d'abord. Il avoit bien parlé quelquefois de sa retraite, mais il n'en parloit plus quand on l'a pris au mot. Le maréchal *de Noailles* a fait accroire que le plus grand homme du monde, pour cette place de premier commis, seroit le sieur *de la Chapelle*. Celui-ci est déjà tout débiffé, tout ahuri, et vieilli de dix ans, pour avoir lu quelques

dépêches d'Allemagne. Il va être question de le changer bientôt.

15 décembre 1751. — Une personne fort avant dans la confiance de mesdames *de Pompadour* et *d'Estrades* m'a dit que la jeune madame *de Choiseul* n'étoit qu'une enfant dont la franchise divertissoit le roi, mais que cet amusement ne pourroit être de longue durée, qu'il n'iroit pas jusqu'aux dernières faveurs; que madame *de Pompadour* se moquoit de la crédulité de ceux qui y ajoutoient quelque foi, et qu'elle étoit bien sûre de son fait.

21 décembre 1751 (mardi). — La fête de dimanche a été belle et triste à Versailles. Un vent de bise vint à huit heures éteindre une partie de l'illumination. La galerie étoit fort ornée et fort éclairée; mais les lumières venoient de trop haut, ce qui vieillissoit les femmes, car les lustres trop élevés donnent les yeux battus. Il n'y avoit pas assez de femmes, mais beaucoup trop d'hommes; de beaux habits, mais quantité de vieux et connus. On a remarqué le manque d'argent aux courtisans, car leur dessein étoit de faire de grands efforts pour être bien mis. Mais ce qu'on a remarqué principalement, c'est le changement et la morne tristesse de la marquise *de Pompadour*. On y voyoit, dit-on, quelque chose de funeste. Le roi la regardoit avec peine, et lui tournoit le dos dès qu'il l'avoit aperçue. La grande parure qu'elle avoit augmentoit ces apparences de changement et de disgrâce, dont on ignore la cause.

Il y a eu quatre voleurs pris dans la galerie

même, dont deux étoient derrière le Dauphin, quand on les a surpris volant dans les poches. Une nouvelle loi condamne de tels voleurs à être pendus, même pour simple vol de mouchoirs, quand ils travaillent de leur métier dans les maisons royales, parce que la témérité qui les porte à de telles actions pourroit les mener jusqu'à attenter à des personnes sacrées.

25 décembre 1751. — Il se forme un grand orage contre le *Dictionnaire encyclopédique* ; et cet orage vient des jésuites, y ayant eu cet hiver grande querelle entre les auteurs du livre et les journalistes de *Trévoux*. Les jésuites sont Italiens, et machinent de loin leur vengeance. Que fait-on contre les auteurs de cette grande et utile entreprise ? On les accuse d'impiété. De là cette accusation contre la thèse en Sorbonne de l'un d'entre eux, l'abbé *de Prades*, où il n'y avoit pas de quoi fouetter un chat. Il est certain que cette thèse fut soutenue d'abondans applaudissemens. Mais la jalousie des autres licenciés fit trouver des sujets de critique au bout de quatre ou cinq jours. Les licenciés envieux ayant été le dénoncer aux jésuites, ceux-ci qui méditoient déjà une persécution contre ce livre ennemi, semèrent à l'instant dans Paris une grande clameur contre la thèse et son auteur. On les crut sans examen. Il est certain que ces matières théologiques sont si délicates et si embrouillées, qu'à moins de copier les Saints Pères, *de verbo ad verbum*, il est facile d'exagérer les sujets de scandale aux yeux des ignorans et des gens du monde. *Saint-Lactance* a dit la même chose que

l'abbé *de Prades* sur le principal article relevé. Or, les jésuites ont beaucoup de crédit dans la nouvelle Sorbonne, que l'on nomme *carcassienne*. Aussi travaillent-ils avec avantage pour flétrir le licencié encyclopédiste. Je vois, par une réponse d'un ministre, que l'on en veut aujourd'hui à tous ces auteurs encyclopédiques, qu'on les chicanera tous, qu'on fera passer cette petite académie pour un repaire d'incrédules. Or, les bons jansénistes donnent dans ce nouveau panneau des jésuites avec toute la sottise possible. Ils sont les premiers à crier à l'incrédulité du siècle, au matérialisme de certains savans. Ils oublient le tolérantisme, la patience, la douceur chrétienne. Ils jugent témérairement et impitoyablement par zèle, comme les jésuites par affectation politique et inquisitoriale. Ils ne voient pas, les bons gens ! à quel point ils servent les jésuites dans cette animosité, et travaillent aux vengeances et au triomphe de leurs ennemis.

29 décembre. — L'abbé *de Prades* a été condamné pour sa fameuse *thèse de Sorbonne*. Il est obligé à se rétracter. On lui fait perdre sa licence actuelle, sauf à lui à en recommencer une nouvelle. On dit que l'archevêque de Paris l'a interdit de son ministère sacerdotal jusqu'à sa rétractation. Le parlement jugera conformément au jugement dogmatique. On parle aussi d'exil de la part de l'autorité royale. Voilà un homme perdu. En quel lieu se pourra-t-il réfugier ?

ANNÉE 1752.

10 janvier 1752. — L'*Encyclopédie* continue à éprouver l'inimitié jésuitique. Un des principaux rédacteurs m'a dit qu'on leur donnoit les censeurs les plus rigides, qu'il falloit leur déférer en toutes choses, et ne plus parler de Dieu, ni de tout ce qui a rapport à la divinité. Cependant la Sorbonne est embarrassée pour condamner l'abbé *de Prades*. On l'accuse d'affectation, d'avoir affecté de ne farcir sa thèse que de propositions hasardées et propres à scandaliser, d'un fond de matérialisme, d'irréligion, qui répond à la mode des philosophes du siècle, à ce goût philosophique d'aujourd'hui, de religion naturelle. Malheur à qui en parlera désormais ! Le parlement y veut sévir et parle de faire fustiger un des premiers coupables. Mon ami *d'Alembert* est des premiers soupçonnés. Le Dictionnaire encyclopédique est menacé d'attaque et de prohibition. C'est un repaire, dit-on, de cette secte impie. Voilà un orage affreux qui menace les meilleurs écrivains du siècle, et va de nouveau les soumettre aux jésuites.

14 janvier 1752. — Je sais positivement que quand M. *de Puysieux* a voulu sincèrement se retirer, et qu'on tourmenta le roi pour prendre différens personnages qui déplaisoient également à Sa Majesté (tels que celui qu'on a pris, M. *de Saint-Contest*), le roi a dit en propres termes : « C'étoit bien la peine de me faire renvoyer ce pauvre marquis *d'Argenson*, que j'aime et que j'estime. » Mais ce que j'ai de plus proche a con-

certé qu'il falloit se garder de me souffrir rentrer en place, parce que je ne leur serois bon à rien, et que mon esprit d'équité s'opposeroit à leurs desseins injustes et ambitieux. Il est toujours bon de savoir que le roi m'a conservé estime et bienveillance, et qu'il rend justice à mes services.

16 janvier 1752. — Madame de Montboissier a été envoyée sous bonne garde en un couvent : elle avoit donné dans la magie. Un M. de la Fosse faisoit voir et parler le diable devant plusieurs dames de Paris ; il les faisoit venir dans les carrières de Montmartre, où se faisoient ses sortilèges.

La marquise de Béthune, sœur du duc de Gesvres, a pris son grand habit et est allée à la cour, où depuis vingt ans elle avoit cessé de paroître. C'a été pour demander la liberté de M. de la Fosse, qu'elle dit être le plus honnête homme du monde.

— Je n'ai jamais vu de prévention pareille à celle que l'on a soufflée contre la thèse de l'abbé de Prades, parce qu'il étoit l'un des savans qui travailloient à l'Encyclopédie. Il est clair que ce grand dictionnaire va être incessamment supprimé ; et je prédis que, les libraires se plaignant de leur ruine, on en donnera le privilège aux jésuites, qui se mettront en leur lieu et place, et feront la continuation aussi mauvaise et aussi plate que l'ouvrage étoit bon. Ils obligeront leurs protégés à l'acheter. Voilà comme les jésuites ne veulent plus souffrir que l'on fasse de livre sans eux. Les savans encyclopédistes peuvent s'écrier : *Barbarus has segetes*. Ils voudront aller

en pays étranger continuer leur livre, et diront :

*J'aime mieux voir un monstre affreux
Dévorer l'ingrate Andromède.*

18 janvier 1752. — On parle beaucoup contre le nouveau règlement de l'impôt des cartes. Cet impôt est destiné à la future école militaire, entièrement hors de la main du contrôleur-général. *Duvernay* en est chargé; il a fort à cœur cet établissement, dont il se fait honneur. C'est une finesse de mon frère pour se mettre bien avec les *Pâris*, et pour mettre sur le compte des autres ce qui lui fait des créatures et des profits. On a rempli la régie de cet impôt de mauvais financiers pris dans les vivres, et d'autres méchans gagners d'argent aux dépens de la subsistance militaire. Tout cela est, dit-on, mal régi, c'est-à-dire avec perte pour l'objet, du reté pour le public et profit pour les maltôtiers. *Duvernay* se défend d'avoir travaillé à ce règlement, et le rejette sur mon frère. On le fronde beaucoup dans le monde. Les lois pénales sont dures et extrêmes : les galères pour ceux qui auront mis en vente des cartes de fausses enveloppes, des visites en tous lieux privilégiés, etc.

21 janvier 1752. — Le roi, extrêmement irrité contre le parlement, vient de déclarer qu'à qui que ce soit l'on n'accorderoit plus de dispense d'âge, et l'on ne seroit reçu à aucune magistrature supérieure avant l'âge de 25 ans, de quoi il sera fait une loi d'État. L'on a déjà appliqué cette loi au fils d'un conseiller, qui a été refusé et a pris le parti de voyager. De cette affaire, les

charges de conseillers vont diminuer de 20 mille livres. C'est justice de rétablir cette règle dans sa rigueur. Les dispenses, anciennement considérées comme de grandes grâces, étoient devenues de droit commun à tout le monde, et l'exception étoit devenue la règle. Mais malheureusement cela se fait par passion. Le roi a conçu une haine épouvantable du parlement, et n'en voit aucun membre sans frémir. Le cardinal lui a dit que tout ce corps étoit janséniste, et *qui dit janséniste*, pense Sa Majesté, *dit ennemi de Dieu et du roi*. D'ailleurs, on sait qu'aux dernières assemblées des chambres, c'est la jeunesse qui a fait le plus de tapage et a le plus insisté sur les avis de vigueur et de hardiesse. De là aussi une aigreur qui se reproduit en toutes choses, de sorte que, dès qu'il y a quelque prise à la critique dans les démarches du gouvernement, le parlement les reprend d'abord, et avec grande vivacité. — Le roi va retirer son règlement sur l'impôt des cartes, et y substituer une déclaration qui adoucira les visites et les peines contre la fraude (il y avoit peine des galères contre la distribution de fausses cartes) : reculades auxquelles on accoutume trop l'autorité royale, et que le parlement oblige à faire trop souvent, par l'imprudence des ministres.

— Mon fils évite de déplaire, il se montre doux et poli; mais je vois les vues de son esprit se raccourcir par la gehenne où le tient la cour. Mon frère laisse percer son humeur et sa hauteur, pour quelque faveur avec le roi où il est plus que d'ordinaire. L'officier se plaint, et la ville de Paris s'en trouve plus mal que de M. de Maurepas.

M. le garde des sceaux *Machault* devient, dit-on, d'une extrême dévotion. Les dévotes qu'il fréquente en secret prétendent qu'il s'est converti à Dieu. Il dit que les impôts nouveaux sont de son devoir, et qu'il n'a rien fait qu'en conscience.

En Angleterre, on ne s'en prend jamais qu'au ministère des malheurs du gouvernement, et jamais à la personne du roi. Ici, le François s'attache plus au contraire aux personnes qu'aux choses, faute de solidité d'esprit, et s'en prend d'abord au roi, avec beaucoup d'injustice, plus encore sous Louis XV que sous tout autre : car, s'il avoit eu un Sully, il auroit été un Henri IV; mais, avec des ministres plats et inhumains comme ceux qu'il a, il s'attire chaque jour davantage une aversion nationale que je déplore. L'on vient de faire de méchans vers qui commencent ainsi :

*Le bien aimé de l'almanach
N'est plus le bien aimé de la France, etc.*

22 janvier 1752. — Le bon roi *Stanislas* se meurt et tire à sa fin. Quelle perte pour la Lorraine! De même que le duc d'Orléans, qui est à l'extrémité, en sera une pour les pauvres de Paris.

On a ôté à *Jarre*, l'accoucheur, le privilège des carrosses de remise, dont l'exécution n'étoit pas encore commencée; et l'on dit qu'il va être donné à *Madame de Monconseil*, grande intrigante.

L'on assure aussi que les jeux publics vont être repermis après avoir été défendus, que les étrangers demandoient des maisons publiques où

ils puissent aller, qu'il y aura vingt-cinq vieilles coquettes qui auront cette ressource pernicieuse au public, et que l'on permettra aussi les jeux à la foire. Paradoxes de police, infamie, corruption ! Tout se discute, se soutient et se permet, sous notre foible gouvernement.

25 janvier. — L'abbé *de Prades*, auteur de la thèse de Sorbonne qui a fait tant de bruit, vient enfin d'être jugé. Il a eu pour lui cinquante-quatre voix, nombre composé de la plus saine partie de la Sorbonne. Ceux-là étoient d'avis qu'il fût entendu dans sa défense, et certes, si on l'avoit entendu, il eût été justifié et innocenté. La raison et le droit vouloient qu'on l'écoutât ; mais quatre-vingt-deux ont été d'avis de le condamner sans l'entendre. Il est condamné à perdre ses grades. La Faculté des arts lui ôte aussi le grade de maître ès arts, et on le déclare incapable de posséder jamais aucun grade dans la Faculté.

27 janvier. — Il vient de paroître un livre fort défendu depuis peu, et que l'on ne trouve plus. Il se nomme le *Qu'en dira-t-on*¹ ? Il est fort républicain. Il avilit le ministère *Machault*, sous des éloges affectés et un vrai sarcasme. Il loue et encourage le zèle du parlement de Paris ; il fait plus, il prouve qu'il a raison. Livre que le gouvernement a prohibé avec grande raison pour lui. Plus de la moitié en est excellente, un quart médiocre, l'autre quart rempli de pensées fausses. Dans le bon, on trouve ce trait : Heureux

1. De *La Beaumelle*.

l'État dont le roi n'auroit point de maîtresse, pourvu qu'il n'eût pas de confesseur !

En tout ceci, mon frère n'en est pas à se repentir d'avoir pris le département de M. *de Maurepas*, celui de Paris, qui lui donne une besogne si désagréable, où il déplaît, où les mauvais succès peuvent retomber sur lui, où il court risque de perdre toute sa faveur.

Le cardinal *de Tencin* se meurt à Lyon d'une fièvre putride.

— On a réglé que l'hôpital général seroit désormais gouverné comme il suit :

Le *spirituel* par l'archevêque de Paris, qui ne se mêlera aucunement du temporel ;

Le *temporel* par le secrétaire d'État ayant le département de Paris, et le *contentieux* par le grand conseil, sauf quelques cas qui ne sont pas encore déterminés et sont actuellement sur le bureau au parlement.

2 février 1752. — Deux grandes dames de la cour ont encore eu envie de voir le diable et de se faire dire la bonne aventure. La prétendue sorcière demuroit dans un quartier éloigné de Paris. Ces dames ont laissé leur carrosse vis-à-vis d'une église voisine. La sorcière leur a déclaré que, pour savoir ce qu'elles vouloient et voir le diable, il falloit qu'elles fussent nues des pieds à la tête ; ce qui a été exécuté. La sorcière les a enfermées et a emporté leurs hardes, argent, pierreries ; elle a disparu. Les deux dames, restant seules dans la maison, ont été fort étonnées, et ont bientôt jeté des cris horribles. Les voisins sont accourus ; le commissaire a été appelé, et,

faisant ouvrir les portes, il a trouvé ces deux belles nues. Il a cru que c'étoient des drôlesses et a voulu les mener à l'hôpital. Il a fallu qu'elles déclarassent leurs noms et leur hôtel, pour qu'on allât chercher leurs femmes et de nouvelles hardes. Le commissaire a promis le secret; mais tout Paris sait aujourd'hui que l'une est la marquise de l'*Hospital* et l'autre la marquise de la *Force*.

4 février 1752. — Le ministre a été pour la première fois, il y a quelques jours, au cabinet de la poste. C'est dans ce cabinet que se découvrent tous les secrets des pâles humains. Là on ouvre les lettres, on déchiffre, on copie, et l'on montre au roi ce que les particuliers s'écrivent avec confiance par la poste. Le sieur *Janelle* est le chef de cette caverne. Ce *Janelle* a trahi ses maîtres, *les Pajot*, *les Rouillé*, ainsi que le garde des sceaux *Chauvelin*. Il est aujourd'hui grand ami du ministre, ainsi que de M. de *Saint-Séverin*. C'est un homme noir et double, ami de la faveur, ennemi de la vertu. Ce sont là les puissans nerfs de la tyrannie, de celle qu'on inspire au meilleur des rois; foiblesse à laquelle notre maligne nature humaine ne se laisse que trop aller, dès qu'on la colore de quelque apparence d'utilité, quand les lumières et l'application manquent au discernement du bien et du mal, quand le cœur est dupe de l'esprit.

J'ai appris que la correspondance des ministres étrangers devient de plus en plus difficile à pénétrer par le *cabinet*. Les Anglois chiffrent avec une si grande recherche qu'on ne peut les

lire. Le roi de Sardaigne met aux lettres de ses ministres un sceau qu'il applique lui-même. Il le met avec une presse, en sorte qu'on ne peut dé-cacheter et refermer ses paquets sans que cela paroisse, on ne le tente même plus. On n'a plus les secrets du secrétaire d'État ni de la daterie de Rome, depuis la retraite du cardinal *de Tencin*. Il avoit à ses ordres trois ou quatre fripons de Romains, qui le servoient par affection et par analogie ; ils se sont retirés avec lui de notre confiance. L'Espagne, qui en sait la conséquence, n'écrit plus que par des courriers depuis la frontière jusqu'à Paris. Plusieurs souverains de l'Empire et du Nord en usent de même.

3 février 1752. — Le curé de Saint-Étienne du Mont, avant que d'administrer M. le *duc d'Orléans*, qui est à la mort, l'a interrogé sur la Constitution, et a exigé qu'il embrassât ses petits-enfans (à quoi il s'étoit longtemps refusé). Enfin il a consenti à voir ses petits-enfans. Mais le public murmure de ce qu'un prince aussi saint éprouve de telles difficultés pour recevoir à sa mort les sacremens. Voilà bien des brouilleries et des semences de troubles. Le roi les tranche-roit d'un mot, en prenant un bon homme pour premier ministre.

5 février 1752. — M. le *duc d'Orléans* mourut hier à quatre heures du matin. Aussitôt après, M. le *duc de Chartres* alla à Versailles faire part au roi du testament qu'il laisse, et que l'on dit chargé de legs pour les pauvres.

Hier aussi parut le mandement de l'arche-

vêque de Paris qui condamne la thèse et la personne de l'abbé *de Prades*. Les qualifications et condamnations y sont outrées en plusieurs endroits, et l'on voit bien que ce sont les jésuites qui l'ont dicté.

L'abbé *de Prades* travailloit au Dictionnaire encyclopédique : le mandement commence par se récrier sur le déisme et le matérialisme qui règnent en France, surtout parmi nos écrivains.

Le journal de Trévoux, de ce mois, tombe sur le nouveau tome du dictionnaire qui paroît, et relève plusieurs choses contraires à notre religion surnaturelle. Effectivement, il y a à la tête de cet ouvrage un M. *Diderot*, qui a beaucoup d'esprit, mais qui affecte trop l'irréligion. Cette secte est principalement indignée des maux que cause la religion, pour le peu de bien qu'elle procure. Il faut voir sur cela le zèle affecté de nos pauvres jansénistes, qui voudroient ravir aux jésuites l'honneur de haïr encore davantage le matérialisme. Ils craignent que quelque chose de l'accusation ne retombe sur eux, et ils outrent cette haine affectée.

— M. le duc *d'Orléans* laisse à l'ordre de Saint-Dominique sa bibliothèque et ses manuscrits, ses compositions écrites de sa main, qui sont en grand nombre. Il déclare dans son testament la vénération qu'il a pour la doctrine de saint Thomas, principalement sur la grâce efficace, et que, les dominicains étant les seuls dépositaires de cette doctrine, il ne peut mieux faire que de leur laisser ses écrits, pour qu'ils y travaillent, les corrigent, et donnent au public les parties qu'ils croiront utiles à l'Église. Cela cha-

grine les jésuites. Le peuple abonde à Sainte-Geneviève, et regarde M. le duc d'Orléans comme un saint. Le peuple veut enlever tout ce qui lui appartenait et servait à ce prince, comme reliques. Dans quelques années, l'on songera à sa canonisation.

11 février. — L'Encyclopédie ne se débite plus. On a arrêté les exemplaires jusqu'à ce qu'on y ait mis des cartons. Les auteurs principaux sont menacés d'exil ou de prison.

L'on vient d'exiler l'abbé *de Prades*, auteur de la fameuse thèse, et l'abbé *Yvon*¹, à cause qu'il étoit son ami. L'inquisition se perfectionne en France. Les jésuites, grands inquisiteurs du royaume, grossissent les matériaux de leur tribunal de tout ce que les autres dévots ont éventé et fait lever. Tel qui n'étoit accusé que de jansénisme, va bien mieux être accusé d'irrégion. Les jésuites seront censeurs, délateurs, accusateurs et juges.

Depuis la querelle qui s'est élevée entre M. *de Vandières* et *Pâris Duvernay*, on paroît abandonner le bâtiment de l'École militaire. On vend les chevaux et les charrettes qui servoient à voiturer les pierres.

Un courtisan tout essoufflé est venu me dire hier que mon frère couroit de grands risques par la brigade qu'il y avoit aujourd'hui contre lui; que madame *de Pompadour* ne le ménageoit plus, qu'ils étoient quasi déclarés brouillés et ne se voyoient presque plus; — que madame *d'Estrades*

1. L'abbé Claude *Yvon*, mort en 1791, fut attaché à M. *de Voyer*, comme secrétaire particulier.

étoit sa seule amie, qu'il la voyoit assidûment, quoique celle-ci fût presque ouvertement brouillée avec la marquise, — que l'on avoit beau dire des qualités essentielles de la *d'Estrades*, c'étoit toujours une ingrate qui s'étoit tournée contre sa bienfaitrice et créatrice; qu'elle déplaisoit beaucoup à Mesdames, et ne pouvoit servir à cette cour-là que d'espionne et d'émissaire tout au plus; — que dans sa conduite mon frère paroïsoit jouer le rôle de *Maurepas*, rôle qui a perdu ce ministre, recherchant la faveur de la famille royale, et offensant le roi dans sa maîtresse; — que le roi est foible, et se laisseroit aller à de nouvelles accusations contre mon frère, et même contre mon fils; — qu'il y avoit tout prêt à leur succéder un *M. de Lucé*, intendant de Hainaut, qui se fait beaucoup de réputation et a beaucoup d'amis pour le pousser à la place de secrétaire d'État de la guerre.

Cependant mon frère paroît tranquille, et comme assuré de la volonté du roi. Il semble, dit-on, qu'il soit certain de la disgrâce de la maîtresse, et que la dévotion et les jésuites vont régner à sa place. Cet appui des jésuites est le plus solide de tous ceux que mon frère s'est fait à la cour; il ne les a jamais quittés, ni perdus de vue, depuis qu'il nage dans cette grande mer d'ambition. Pour *M. le Dauphin*, il n'est pas bien près de lui, mais, avec l'appui des jésuites et de la dévotion, il s'y rendra nécessaire. Mesdames ont le même parti à cœur. La religion et les jésuites, mots synonymes et identifiés à la cour, y forment un bataillon formidable.

L'on me dit encore, pour me rassurer, qu'à

voir le roi avec sa maîtresse, la chute de celle-ci paroît prochaine. Sa Majesté a un air d'ennui, de taciturnité, de mécontentement le plus profond. Le règne de l'amour peut céder d'un jour à l'autre à celui de la dévotion.

Sur ces entrefaites, madame *Henriette* est très-mal, et l'on espère peu qu'elle en revienne, par la faute des médecins, qui lui ont fait passer la gale. Déjà elle a demandé un confesseur. Le Père *Pé-russeau*, jésuite, est là pour l'exhorter à la mort, et le roi assiste à ce spectacle effrayant, qui lui touche l'âme et le cœur. M. le duc d'Orléans, en mourant, reçut, de la part du roi, la visite du duc *de Villeroy*, qui vint savoir de ses nouvelles. Celui-ci reporta au roi la réponse du duc d'Orléans, qui lui parla de la crainte terrible du jugement de Dieu. Tout cela contribue à faire grande impression sur le roi, et peut le rendre dévot.

12 février 1752. — Il y a des lettres de cachet expédiées contre les abbés *de Prades* et *Yvon*, qui ont été cachés chez mon curé, à *Saint-Sulpice de Favières*¹. On dit qu'il y en a aussi contre le sieur *Diderot*, principal auteur de l'*Encyclopédie*. Malheur aux ennemis des jésuites ! L'inquisition françoise augmente d'étendue et de pouvoir ; la bigotterie courtisane va lui donner une autre consistance.

Malheur aux honnêtes gens paisibles, sains de cœur et d'esprit, mais qui ne maîtrisent pas assez bien leur langue sur la philosophie et la liberté !

1. Paroisse de Segrez, campagne du marquis d'Argenson.

12 février 1752. — Le roi a été fort touché de la mort de madame *Henriette*, et même en est malade. On attribue cette mort à une gale habituelle, qui, ayant paru au front, a été répercutée dans le sang par des remèdes topiques. *Bouillac*, médecin de Mesdames, est réputé auteur de cette faute. Le corps de Madame a été sur-le-champ transporté aux Tuileries, d'où il sera porté à Saint-Denis. Pendant ce temps tout spectacle cesse à Paris, ce qui durera le reste des jours gras, et fera grand tort aux spectacles. Le parlement a dû se rendre en corps pour jeter de l'eau bénite sur le corps de Madame; les chambres se sont assemblées hier à dix heures pour cela. Ces honneurs ne sont pas d'étiquette; ils ne sont dus qu'aux rois et héritiers présomptifs.

— 13 février. — De ce matin paroît un arrêt du conseil que l'on n'avoit pas prévu. Il supprime le Dictionnaire encyclopédique, avec des qualifications épouvantables, telles que de révolte à Dieu et à l'autorité royale, corrupteur des mœurs, etc., le tout débité en des termes obscurs et entortillés. L'on dit sur cela que les auteurs du Dictionnaire, dont il n'a encore paru que deux volumes, doivent donc être suppliciés incessamment, et que l'on ne peut s'empêcher de les poursuivre et faire informer contre eux. Il s'ensuivra la perte de quantité de gens de lettres très-précieux à la France, et dont s'enrichiront nos voisins envieux. Mais ce qui s'ensuit encore davantage, c'est l'établissement d'une véritable inquisition en France, inquisition dont les jésuites se chargent avec joie, qu'ils recherchent depuis longtemps.

et exécuteront avec rigueur. Mais sur cela, ajoute-t-on, le plus vilain rôle est encore celui des jansénistes, qui ne veulent de tolérance que pour eux seuls, et, s'ils obtenoient cette charge d'inquisiteurs, ils seroient encore plus intolérans que les jésuites.

23 février. — L'État de nos finances est fort triste. On mange d'avance toute l'année 1752. Un de mes amis a vu hier un receveur général signer des billets pour octobre 1754, recouvremens sur les taillables qui ne s'effectuèrent pas de trois années d'ici.

Le roi se montre fort triste de cet état affreux des finances; il y fait des réflexions plus lamentables que profondes. Mais quel remède efficace? Aucun. Laissant toujours en place les mêmes causes de maux, et ne retranchant rien d'important, petits remèdes à de grands abus, tout va à une banqueroute universelle. Voici ce que je concevrois pour y remédier, au moins les *summa capita* :

Projet pour rétablir l'État.

Nota. Il faut des remèdes extrêmes, qu'on s'y attende; rejeter les petits palliatifs, quelques cessations, quelques légers retranchemens.

Changer le ministre de la finance, ôter toute connoissance des affaires à la favorite.

Que la cour réside à Paris, comme sous Henri IV. Se passer de toutes les superfluités de luxe introduites de nos jours. C'est en résidant à Paris que l'on gagneroit l'amour des François.

Lois somptuaires ; leur exécution par l'exemple de la cour. .

Suspendre provisoirement tout service dispendieux ; que le roi se bornât au service essentiel : quelques voyages à la campagne , comme chasseur , comme particulier , avec quelques amis.

Retrancher de moitié les dépenses de l'extraordinaire des guerres.

Arrêt pour renvoyer de Paris tous les habitans riches qui n'y ont que faire , surtout les compagnies de financiers.

La démocratie des paroisses, dont j'ai donné un traité , avec abonnement pour chaque paroisse.

Nouveau bail de fermes et sous-fermes, à offres libres et écoutées, à condition de laisser les sociétés libres se former, sans associés intrus, ainsi que toute libre disposition des emplois.

Rétablir les états du Languedoc, les assemblées du clergé et les abonnemens des autres pays d'État , dont on recevoit des avances.

Plusieurs compagnies de banquiers royaux, dont j'ai fait un traité.

Peu de conseils des ministres, chacun tenant une heure au plus ; beaucoup de travail avec Sa Majesté.

Laisser éteindre tous les revenus des places inutiles , telles que gouverneurs de province, à mesure que les titulaires mourroient.

21 février 1752. — En y réfléchissant , l'on ne trouvera pas de roi plus heureux que ne l'a été Louis XV, sauvé de plus de dangers et plus averti de la Providence par des malheurs.

Préservé de la mort au milieu de ses frères,

de son père et de sa mère, qui tous ont succombé à une mort violente, sauvé lui-même par du contrepoison, menacé d'autres grands dangers pendant sa minorité, régnañt enfin avec prospérité; il a pensé périr à Metz d'une maladie qui l'a presque plongé dans le tombeau. Ayant promis à Dieu et aux hommes de quitter sa maîtresse, il veut la reprendre. Elle meurt avant que sa promesse soit consommée. Il s'est vu perdu, lui et son royaume, pendant une heure et demie à *Fontenoy*. Au lieu d'une défaite, il en est sorti pour lui une éclatante victoire. La guerre menaçant de durée et de ruine, il a obtenu la paix par des succès inespérés et contre la prudence des moyens. Il a perdu ce qu'il avoit de plus cher et y a été fort sensible : trois maîtresses, toutes trois sœurs; son favori, le marquis *de Coigny*, tué d'une façon funeste¹, enfin la perte de sa fille aînée et bien-aimée! Que d'avertissemens de Dieu pour se ranger du côté de l'ordre et de la justice, et pour donner enfin le bon exemple, surtout pour se livrer à l'amour de ses peuples, surtout pour préférer le service des honnêtes gens à celui de tant de fourbes qui l'entourent!

23 février. — Le roi maigrit, mais il a bon visage. On prétend que les affaires de la marquise ont repris leur train ordinaire; et que le partage que l'on a cru exister de son crédit avec la famille royale n'a aucun lieu. Quelque inquiétude subsiste cependant chez cette favorite. C'est elle qui a obtenu pour madame *Adelaïde* l'appartement

1. Tué en duel, par le prince *de Dombes*, en mars 1748.

qui a fait tant de bruit (celui de M. et madame de *Penthièvre*, avec escalier dérobé d'où le roi peut descendre à tous momens de son cabinet chez sa fille). Cet appartement avoit toujours été refusé à feu madame *Henriette*. Madame de *Pompadour*, dans ces momens d'affliction, s'est mise aux genoux du roi pour le demander et l'obtenir. Quel bruit fait dans le monde un appartement donné ou refusé à une femme ! Car il peut se faire que de là dépendent plusieurs événemens considérables dans l'État. Voilà les inconvéniens de la monarchie ; la conduite des peuples y dépend trop des misères de l'humanité. En attendant, cet objet fait une occupation vive chez le roi, à qui ces petites occupations sont si nécessaires. On accommode cet appartement pour Madame, les ouvriers y sont ; le roi les conduit et les pique, il y va continuellement.

2 mars 1752. — Arrestation de M. *Klinglin*, préteur royal de Strasbourg, comme coupable de plusieurs déprédations dans l'administration des finances de cette ville. Un secrétaire qu'il avoit chassé a commencé à éclairer sur sa conduite par ses dénonciations. On va lui faire son procès.

— Le sieur *Klinglin*, préteur royal de Strasbourg, est renfermé dans la citadelle de cette place. On a nommé un conseiller au parlement de Franche-Comté pour l'interroger et instruire son procès. Le péculat dont on l'accuse peut conduire à la peine capitale. Il tiroit l'argent qu'il vouloit de la police de Strasbourg, et selon le besoin qu'il croyoit en avoir. Ce premier ma-

gistrat vivoit avec grande splendeur, et avoit fait bâtir superbement sa maison de campagne. Source ordinaire du déshonneur! L'ambition d'une vaine magnificence, l'orgueil, la vanité mènent à l'opprobre. Depuis qu'il étoit prévenu d'accusation et qu'il filoit la corde, il avoit doublé sa représentation; trois jours avant son emprisonnement, il avoit donné une grande fête à Strasbourg, et avoit invité toute la ville à un grand bal.

— Il paroît constant que le duc d'Orléans est mort sans les sacremens de l'Église, ce qui se réduit à l'extrême-onction, car il se confessoit souvent à un confesseur particulier et inconnu, et alloit recevoir la communion dans l'église.

Mais étant au lit, la veille et l'avant-veille de sa mort, M. l'archevêque de Paris y vint avec le curé et plusieurs autres personnes. M. le duc *de Chartres* étoit présent. On l'exhorta à reconnoître son petit-fils et sa petite-fille, et à leur donner sa bénédiction. Il s'y refusa jusqu'à la fin, et est mort, dit-on, dans ces sentimens. Les assistans ont promis de n'en jamais parler, mais peu à peu les grands secrets transpirent.

Je sais que, lors de la naissance du duc *de Montpensier*, une méchante pauvre femme lui avoit présenté un placet pour lui demander aumône et récompense, exposant que madame la duchesse *de Chartres* lui avoit acheté son enfant pour le supposer à sa maison. Depuis cela, il avoit cru avec une foi de martyr que ce fait horrible étoit véritable, comme si un ange étoit descendu pour le lui dire; ce qui faisoit grand scandale, et étoit d'un grand danger pour l'honneur et la sûreté

de la maison royale. Mais le plus grand effet que cela avoit produit, et avec plus de raison, dans le monde, c'étoit de faire passer ce prince pour fou : car on sait que de plus il ne vouloit jamais croire que ceux qui étoient morts le fussent, ce qui avoit donné lieu à plusieurs scènes ridicules.

Telle est l'extrême dévotion prise au sérieux et avec petitesse d'esprit. Oui, la dévotion ainsi conçue est l'un des plus grands vices où puisse tomber la société !

15 mars 1752. — Le comte *de Broglie*, frère puîné du duc de ce nom, vient d'être déclaré ambassadeur de France près le roi de Pologne, électeur de Saxe. C'est un fort petit homme, se tenant la tête droite, comme un petit coq. Du reste, il a de l'esprit, de la vivacité surtout. On le dit homme de mérite. La question est de savoir s'il entre dans les intérêts favorisés de M. le prince *de Conti*.

— On ne finit point sur les horreurs et les déprédations que révélera le procès commencé contre le préteur royal *Klinglin*. Il a une belle maison où il loge, et qu'il a vendue deux fois à la ville : car, pour la bâtir, elle lui avoit donné emplacement, bois, pierre, ardoise, ouvriers ; puis il l'a vendue à la ville 200,000 livres pour y loger le préteur royal. Sous sa direction, la ville se trouve considérablement endettée, et il est à craindre qu'elle ne puisse jamais s'en relever ; car le ministère va faire travailler l'intendant à rétablir les finances municipales, et les juges avaleront l'huître.

Les jésuites, qui sont de toutes les bonnes fêtes,

sont impliqués là dedans. Ils avoient offert une grosse somme audit prêteur royal pour remplir à eux seuls toute l'université de Strasbourg. Or, il y a un fameux collège luthérien, qui y attire des élèves de toute l'Allemagne, même de Vienne. La religion servoit de prétexte à cette postulation; la corruption et sordide avarice, l'argent et la bassesse, de véhicule.

10 avril. — L'affaire de *Klinglin* fait grand tort au gouvernement françois par toute l'Allemagne. Voilà, dit-on, quel est le malheur d'une ville impériale et libre qui tombe au pouvoir de la France. On y élève un podestat, on le soutient, on en fait un tyran. *Klinglin* prétendoit représenter la personne du roi de France; qui lui résistoit étoit puni et déshonoré. Tous les protocoles ne sont remplis que par ces mots : *Je suis de l'avis de M. le Prêtreur*. Il ne remplissoit le magistrat que de ses gens. Avec cela, il s'est approprié les deniers de la ville et ses biens. Son fils marchoit sur ses erremens.

Un homme qui a épousé sa bâtarde a été son dénonciateur.

30 mars 1752. — Avant-hier soir, à huit heures, fut interrogé l'abbé *Fumal* par le roi lui-même touchant l'affaire des 86,000 livres dont j'ai parlé ailleurs¹. Cela se passa dans le cabinet de madame *de Pompadour*. Le roi voulut tout sa-

1. Cette somme devoit avoir été donnée à une personne influente de la cour pour faire réussir une réclamation, fort juste d'ailleurs, des états d'Artois. L'affaire n'a jamais été éclaircie complètement.

voir. L'abbé fit le calcul de la somme distribuée, et la plus grande partie à deux abbés, MM. *Foissiat* et *Doost*. Ainsi rien ne se trouve avoir été donné à la comtesse *d'Estrades*, et la voilà sauvée. Le roi reçut cet abbé avec bonté et douceur. Il lui ordonna ensuite d'aller faire la même déclaration à M. *de Saint-Florentin*, et M. *de Chaulnes* courut après lui pour lui ordonner de nommer lesdits deux abbés à M. *de Saint-Florentin*. C'est ce qu'a fait l'abbé *Fumal*; mais on n'a pas pris leur adresse. En tout ceci, le duc *de Chaulnes* joue le vilain rôle de procureur général : il étoit dans la chambre; il s'est trouvé chez M. *de Saint-Florentin*; il a insisté, suggéré, parlé avec chaleur. Je suis occupé à cacher cette conduite de M. le duc *de Chaulnes* à mon gendre; j'adoucis les choses, je l'excuse autant que je puis, de peur des ressentimens d'éclat de tout ceci. Mais j'ai beau faire, le public parle; partout il n'est question que du vilain rôle du duc *de Chaulnes*, tout le monde le méprise; tandis que M. *de Maillebois* est excusé de cette affaire, plus malheureuse que mauvaise en elle-même. M. *de Lally*, Irlandois et brigadier, homme méchant, ambitieux et intéressé, grand ami de l'hôtel de *Chaulnes*, grand ennemi de mon frère depuis qu'il en a reçu des bienfaits, est le promoteur de tout ceci. On lui avoit proposé de faire cette affaire d'Arras; mais comme on ne lui a pas reconnu assez de crédit, on lui en a retiré les papiers, pour la faire appuyer par M. *de Maillebois*. La rage, l'intérêt, le désir de nuire à mon frère et à ma famille, ont fait de ce *Lally* le grand ressort de cette affaire. C'est lui

qui pousse le duc *de Chaulnes* au très-vilain personnage dont je parle. Ce qui y ajoute a été le désir de plaire à la marquise, en démasquant ses ennemis. Le pauvre *Maillebois* est le seul sacrifié; la comtesse *d'Estrades* est sauvée.

L'on me donne le soupçon que ces deux abbés, *Foissiat* et *Doost*, sont des canards privés, qui prennent sur eux les 56,000 livres pour en décharger la comtesse, et qu'on les verra bientôt faire une grande fortune. J'avoue que véritablement je n'ai pas vu l'abbé *Foissiat* prêt sur tous les points où je l'ai interrogé moi-même, et qu'il m'a donné quelques suspicions.

Mon frère se sauve et se relève de tout, ainsi que mon fils, son ardent disciple. Ce sont deux jésuites, l'un grand, l'autre petit. Les voilà défaits de *M. de Maillebois*, qui avec du mérite, de la candeur et de la légèreté, pouvoit leur être incommode dans leurs cabales. Madame *d'Estrades* s'est aussi, dit-on, retournée vers sa cousine, et s'est donnée entièrement à elle, en lui avouant qu'elle a suivi de mauvais conseils de la part de *Maillebois*. Ainsi le malheureux, plus honnête homme que les autres et plus doué de mérite, sera seul sacrifié.

M. de Richelieu est bien autrement fin que tout cela; il va à son but, il achète des terres. Il copie le maréchal *de Belle-Isle* tant qu'il peut.

1er avril 1752. — M. le duc *d'Orléans* embrasse des projets de bâtimens pour plus de 8 millions, tant au Palais-Royal qu'à Villers-Cotterets. Il prend aussi en grand goût Bagnolet et sa maison de chasse de Clichy-la-Varenne.

Silhouette, son chancelier, voyant la passion de ce prince pour les bâtimens, l'y précipite en habile flatteur, en grand courtisan, qui fonde toutes ses espérances sur les foiblesses du prince. Ainsi l'on va se dépêcher d'élever des bâtimens et de s'endetter. Comme on bâtit on gouverne, a dit *Voltaire*.

15 avril 1752. — C'est précisément mon plan, mon choix et mon dessin que l'on a suivis pour la place publique où l'on doit mettre la statue de Louis XV. Je le choisis, j'en dessinaï même le projet à ma façon peu artiste, dès que je sus que l'on mettoit au concours, et je remis mon dessin à mon cousin le prévôt des marchands. La cour a ballotté diverses idées; les artistes ont proposé des plans très-dispendieux, où il falloit de 15 à 20 millions pour faire la place nette avant que d'y poser la première pierre, puis des bâtimens fort coûteux. J'ai toujours dit que cela n'auroit pas lieu, par impuissance. Enfin l'on en est revenu à la place du pont Tournant, entre le Cours et les Tuileries. Puis divers grands architectes ont donné des projets d'édifice qui rétrécissoient la place, et l'affubloient de colonnades et de palais. Pour moi, j'ai dit, contre leurs sentimens, qu'en fait d'ouvrages publics le *beau est le grand*, et j'ai eu raison. L'on a choisi mon dessin, qui laisse la place dans son entier. L'on met seulement dans le fond, vis-à-vis de la rivière, deux hôtels, l'un pour les mousquetaires, l'autre pour l'*hôtel des monnoies*¹.

1. Le plan du marquis *d'Argenson* ne différoit qu'en un point de celui qui a été exécuté : c'est que la rue de Bour-

17 avril 1752. — Ce matin le roi doit envoyer ses ordres au parlement sur ses remontrances. On ne doute pas que ce ne soient nouvelles défenses de procéder contre le curé *Bouettin*, et ordre de continuer ses fonctions; à quoi le parlement n'obéira pas.

Selon moi, selon la raison, on ne devoit rien ordonner, ou ordonner plus impérieusement ce qui est raisonnable. Donnant de tels ordres sur les refus de sacremens, le roi, se chargeant de cette affaire, devoit y remédier efficacement. Établir le repos et l'ordre, et dire ensuite au parlement : Vous êtes trop vif, trop emporté contre une décision de l'Église que je reconnois. On ordonneroit au parlement de reprendre ses fonctions, sinon on le menaceroit de le casser et d'en mettre un autre à sa place.

Mais on se gardera de parler si nettement; on aime mieux faire filer cette affaire que de la faire finir.

On a besoin du parlement pour enregistrer un nouvel emprunt : car, de quelque côté que se tourne le contrôleur-général des finances, il trouve toutes les portes fermées. On ne peut emprunter de personne, si le parlement n'y met son sceau; les particuliers surtout sont plus défians que jamais.

17 avril 1752. — La grande nouvelle d'hier, c'est que l'évêque de Luçon vient d'appeler au futur concile de la bulle *Unigenitus*, considérant les maux qu'elle a faits jusqu'ici au royaume. Il

gogne eût été transportée en face du pont, et faisant perspective avec la rue Royale.

expose que ce parti est nécessaire. Le nom de famille de ce prélat est *Verthamont* ; il a été père de l'Oratoire. L'évêque de *Mirepoix* l'a extrêmement maltraité : car ce vieux moine traite présentement comme des laquais tous ceux qui le contredisent. On l'avoit exilé dans sa ville. Arrivant à Luçon, il y avoit trouvé de grands désordres : il a voulu y remédier, et la cour, qui ne voit rien que par l'organe des jésuites, l'a traversé, au lieu de le favoriser.

Qu'en arrivera-t-il ? Les grandes querelles vont-elles reprendre sur le jansénisme ? Si le schisme passe parmi les laïques, ce qui n'avoit pas eu lieu sous la régence, il peut en résulter de grands dangers, même la guerre civile. Les jansénistes ne voient pas que par là ils recommandent la persécution au gouvernement ; car les bons citoyens avoient à dire : Pourquoi réveiller un feu assoupi ? Laissez mourir l'évêque d'Auxerre, qui a quatre-vingt-six ans, quelques vieux curés, tout va s'oublier ; il n'y a plus d'opposans à la bulle. Mais voici qu'un nouveau prélat donne gain de cause aux boute-feu qui environnent le trône. Voilà le gagne pain des jésuites qui devient abondant et lucratif. Un ministre que je sais, dont la personne m'est chère, mais dont les vues me sont odieuses, en tirera avantage, et, s'appuyant sur les jésuites, voudra s'élever à la première place, celle de directeur nécessaire pour réprimer ces troubles. Le roi est le maître en France ; l'opinion et cent cinquante mille soldats l'y rendent despotique. Je sais que nous ne sommes plus au seizième siècle, où il y avoit encore religion et superstition en

France. Qui prendra aujourd'hui parti pour les sacremens, dont on n'approche plus ? On se moque de tout. Il est vrai que le peuple conçoit encore des haines publiques qui pourroient porter de mauvais fruits. On hait par exemple l'archevêque de Paris ; les poissardes disent à la halle qu'il faudroit le pendre. Je ne parle pas d'autres aversions plus effrayantes. Cependant personne n'est à portée de se mettre à la tête des révoltés. Tout pliera peu à peu, et l'hydre du peuple n'aura que des fureurs passagères.

2 mai 1752. — L'arrêt du conseil tant annoncé, touchant les affaires de l'église, paroît sous la date du 29 avril. Le roi n'y réprimande pas le parlement, comme on l'avoit dit. Sa Majesté rappelle la *déclaration de silence*, un article du lit de justice de 1730 et l'arrêt de 1731 ; le tout tendant au *silence sur la constitution*. Elle se propose de nommer incessamment une commission d'évêques et de magistrats pour examiner les faits de contravention au silence prescrit. Elle ordonne aux cours de lui rendre compte des faits de contravention, afin de les examiner et de les renvoyer, soit aux évêques, soit aux tribunaux. On répète plusieurs dispositions du fameux arrêt du parlement de Paris du 19 avril. On observe de ne prononcer cette loi-ci que par arrêt du conseil, et non par déclaration, ce qui comporte le non-enregistrement aux cours ; forme que le ministère adopte aujourd'hui, accoutumant les peuples à ne reconnoître que ces lois, sauf à donner des édits, déclarations et lettres-patentes, quand on voudra le dépôt aux

cours et la publication par leur canal. Ainsi le roi suit constamment ce qu'il a commencé, d'évoquer à lui et de connoître par lui-même les faits de contravention et de trouble (refus de sacre-mens). Il me semble assuré que ceci sera regardé comme sage, et ne sera point contredit, et que, si l'on suit la route indiquée par cet arrêt, la paix de l'Église va renaître. On forcera les évêques à ne point chercher fortune à l'aide de la bulle, sauf à imposer silence aux boute-feu, tels qu'un vieil évêque de *Mirepoix*, ou un sot fanatique comme l'archevêque de Paris.

— L'ancien évêque de *Mirepoix* éclate de rage et de fureur contre la tolérance de la cour et la prétendue insolence du parlement ; il s'en prend à tous les ministres, même à mon fils, qu'il croyoit attaché au molinisme, et qu'il dit conduit par la souplesse et le désir de fortune, et qui a trompé ses espérances.

— M. de *Saint-Priest*, nouvel intendant du Languedoc, imite M. de *Basville*, et fait le diable contre les protestans ; il empêche et rompt les mariages et baptêmes à la mode des religionnaires. De là beaucoup d'émigration hors du royaume ; cela fait grand bruit. Nous vivons dans un temps malheureux.

7 mai 1752. — Madame de *Pompadour* et quelques ministres font solliciter d'*Alembert* et *Diderot* de se redonner au travail de l'Encyclopédie, en observant une réserve nécessaire en tout ce qui touche la religion et l'autorité. J'en ai conféré avec d'*Alembert*, et il m'a démontré l'impossibilité qu'il y a pour les savans d'écrire

sur quoi que ce soit, s'ils ne peuvent écrire librement. La philosophie conduit à de grands progrès en métaphysique et en religion, et en législation ou gouvernement. Les Anglois, et ceux qui écrivent aujourd'hui dans les États du roi de Prusse, font imprimer tout ce qu'ils veulent. Les découvertes en tous genres éclairent le monde, en parvenant aux François qui sont vifs et pénétrants de leur naturel, et qui vont peut-être plus loin que les autres, quoique avec moins de moyens de communication. Il en résulte que nos sçavans philosophes de premier ordre voudroient écrire en pleine liberté, ou point, de peur de donner dans les lieux communs ou les capucinales. C'est par là que l'on m'a démontré impossible aujourd'hui ce qui se passoit ci-devant. De plus, il est arrivé que le gouvernement, effrayé par les dévots, est devenu plus censeur, plus inquisiteur, plus minutieux sur les matières philosophiques. On ne toléreroit même plus aujourd'hui les ouvrages philosophiques de l'abbé de *Condillac*, permis il y a quelques années. Je me suis rendu à ces raisons.

— L'on vient d'ôter le privilège des feuilles périodiques à *Fréron*, à cause de la dernière feuille, où il avoit maltraité *Voltaire* avec excès. La critique est bonne, mais l'invective est de trop.

(Le parlement n'observe point *la loi du silence*, et poursuit de nouveaux refus de sacremens. Continuation de la lutte entre la magistrature et le clergé.)

13 mai 1752.—Jen'entends dire que des choses

déplorables du gouvernement, et propres à désespérer. Le roi sent son malheur, et en prend son parti; il dit à quelques confidens : Je les laisserai faire, pourvu qu'ils me laissent seulement quelques chevaux pour me promener. Ne sachant que faire sur les querelles de la Constitution, l'on vient d'expédier un courrier à Rome pour demander son avis au Pape.

Chacun des ministres critique et fronde, tant qu'on veut, les autres ministres, avec les amis les plus indifférens; chacun d'eux avoue que tout va mal dans les autres départemens : égalité de pouvoir et de malice, d'indifférence et d'inaction, qui produit la plus complète anarchie.

Tout cela ne pourroit finir que si le roi prenoit un premier ministre ferme et de quelque capacité, à l'abri surtout de la faveur de la maîtresse.

30 mai 1752. — Enfin M. de *Maillebois*, mon gendre, a eu la permission de revenir de son exil. Mais il ne revient encore qu'à Paris, et cette licence ne va pas jusqu'à visiter le roi. La privation de la vision intuitive du roi est la peine du *dam* pour les courtisans. Il faut que ma famille sollicite tout de nouveau.

Avant-hier mon frère donna à sa maison de campagne de *Neuilly* un grand dîner à la marquise de *Pompadour*, à la comtesse d'*Estrades* et au duc de *Biron*, tous ennemis qui s'observent pour se déchirer, s'ils le peuvent.

Le retour de Marly à Versailles n'est que pour ce soir. Le samedi 3 le roi va à Crécy, jusqu'au 7, puis à Versailles le jeudi de l'octave, 8 et 9. Le lundi 10 juin nouveau voyage de Crécy,

jusqu'au mardi 14 juin. C'est ainsi que l'on cherche à le soustraire à l'embarras que causent la pétulance et l'orgueil des prêtres et la fierté attentive des parlemens.

7 juin 1752. — On me mande un bruit qui court, et auquel je ne m'attendois pas assurément ; que je suis nommé gouverneur du duc de *Bourgogne*, et que ce choix a l'approbation des honnêtes gens. Ce second témoignage a ses agrémens à opposer à l'absurdité de ce qui le fonde. Je sais que la brigade d'abord, et l'étiquette ensuite, contredisent infiniment cette idée ; mais notre monarque aime sa famille. Pourquoi ne voudroit-il pas faire mieux élever son petit-fils qu'il ne l'a été lui-même, et que le cardinal de *Fleury* n'a fait élever M. le Dauphin ? Il est des sentimens à inspirer à ces héritiers de la couronne, dont peu de gens savent le secret à la cour. Il faut leur faire aimer Dieu, leur faire mépriser les mauvais prêtres, leur faire chasser les évêques de cour, leur montrer que la couronne ne les constitue qu'*agens de la nation*, pour solliciter continuellement son bien et son plus grand bien ; inspirer à leur cœur de la tendresse pour les malheureux, et peu d'égards pour les gens riches ; qu'ils n'ôtent rien à ceux-ci, mais qu'ils s'en tiennent à la simple justice, qu'ils n'aiment pas plus la noblesse que le peuple, et autant qu'elle a de la vertu seulement ; qu'ils préfèrent la pauvre noblesse à la riche ; qu'ils respectent le roi, qu'ils ne lui donnent que de la consolation et des plaisirs ; leur présenter pour modèle Titus ; leur faire lire l'histoire des bons rois pour les toucher, et celle

des mauvais pour leur faire horreur. Enfin l'on peut, à la cour, s'en tenir à des succès de cœur et d'intelligence, plutôt qu'à une représentation théâtrale de pédanterie et de gravité, comme j'ai vu faire au maréchal *de Villeroy* et au duc *de Châtillon*.

— La campagne devient admirable, et l'on ne peut enséparer les agrémens de l'idée que l'on se fait des richesses que le pauvre va en retirer ; tout promet une bonne et abondante récolte en toutes choses. Ce qui influe sur le gouvernement, c'est qu'avec cela le ministère diminue quelque chose de ses injustices. Verrons-nous le retour de quelques prospérités, après tant de plaintes trop justes ?

24 juin 1752. — *Duvernay* est de nouveau chargé du bâtiment de l'École militaire. *M. de Vandières* a 12,000 livres de pension pour la complaisance qu'il a eue de le lui céder, ainsi que pour les prétendues dépenses qu'il a faites à son voyage d'Italie, quoique le roi lui entretint toujours une grosse table.

Tous les ministres, autres que mon frère et mon fils, s'attachent de plus en plus à *M. de Machault*, garde des sceaux, et se réfugient sous son aile ; il jouit d'une grande faveur. Le roi, allant à Compiègne le 30 de ce mois, doit dîner à *Arnouville*, chez ce ministre.

M. de Maurepas vient d'obtenir la permission d'aller au *Plessis-Pontchartrain*, près *Dammartin*, sous prétexte que sa femme malade a besoin des médecins de Paris. Il a même permission d'aller à Paris quand le roi sera à Compiègne ou à Fon-

tainebleau. Le séjour de *Pontchartrain* lui est seul excepté, parce qu'il est trop près de Versailles et de la famille royale, avec laquelle *M. de Maurepas* avoit trop de liaisons. *M. de Nivernois*, son beau-frère, a obtenu cette grâce de la marquise de *Pompadour*. Depuis son retour de Rome, il s'y est fort attaché; et, comme elle se pique d'aimer les jeunes gens qui prétendent au bel esprit, elle a déjà de la disposition à le compter parmi ses amis. On y a joint les mérites du cardinal de *la Rochefoucault*, cousin de *M. de Maurepas*, dont on a besoin aujourd'hui pour la commission ecclésiastique dont il est tant question.

Sur cela, le courtisan, qui va toujours bien loin, bâtit des plans anticipés. On prétend que l'on a besoin de *M. de Maurepas* lui-même dans les affaires embarrassantes du clergé et du parlement, quoiqu'au vrai ce ne soit qu'un petit-mâitre d'un esprit vif, et qui ne se mêle d'affaires que pour les gâter dès qu'il les manie, faux de cœur et d'esprit, et dont la fausseté n'est excusable que par habitude de cour, et ne le cède qu'à sa légèreté.

— Il est certain que l'on travaille de nouveau au Dictionnaire encyclopédique, mais avec une meilleure censure, et que *MM. d'Alembert* et *Diderot*, qui avoient tant dit qu'ils n'y travailleroient plus, se livrent à la persuasion de la cour, qui le désiroit.

3 juillet 1752. — Mon frère, encore incommodé de la goutte, s'est cependant fait porter à Compiègne, et en même temps il fait partir mon fils pour sa tournée de Provence. On lui a

donné une bonne gratification pour son voyage, et à M. de Maillebois le commandement de Provence, qui lui vaut 30 mille livres cette année. Mon fils est inquiet de voir son oncle incommodé et exposé à tant d'intrigues. Mais on avoit présenté cette inspection des frontières méridionales comme très-utile, tandis qu'elle l'est peu. L'expédition des affaires en souffrira; on s'excusera sur les apparences de fatigue; on se fera valoir par ce qui manque. Voilà ce qui réussit sous un règne foible, où l'on met l'intrigue à la place du mérite et des succès.

9 août 1752. — Nous attendons avec grande impatience des nouvelles de l'état du Dauphin de France. On me mande que les médecins caractérisent sa petite vérole de *confluente*, qui est la plus mauvaise de toutes; car il y a abondance d'humeur et d'éruption dans le sang qui veut sortir à la fois. Le roi et la reine sont enfermés avec ce prince. Le Dauphin est renfermé dans son appartement. Les princes et le reste de la cour sont à Trianon. L'avenir est fort triste, à ce qu'on me mande.

15 août. — Convalescence entière du Dauphin. Les médecins appelés de Paris y reviennent. Il va passer à Marly sa première convalescence. Le roi va le 18 de ce mois à Choisy.

Le roi et la reine doivent aller ces jours-ci à Notre-Dame assister au *Te Deum* pour la convalescence du Dauphin.

Le roi est fort chargé d'inquiétude et d'insomnies. Le roi a donné 500 louis à chacun des

médecins qui ont contribué à cette illustre guérison.

27 août 1752. — Le bruit se répand beaucoup que le roi se mêle aujourd'hui du commerce des blés ; et comme le prix en augmente chaque jour malgré l'abondance de la récolte, cela fait un effet dangereux. On assure même que le prix du blé restera fort élevé toute cette année. On prétend qu'il se fait de grands enlèvemens. Je le croirois bien ; car cette compagnie des vivres du royaume dont m'a parlé dernièrement M. H*** songe sans doute à acheter ou arrher des blés au plus tôt, pressée par des ordres supérieurs ou par son intérêt. Comptant de cleric à maître, le prix d'achat ou d'arrhe ne lui coûte rien. Ajoutez à cela ce mauvais principe dont j'ai tant oui parler, qu'il faut que le blé soit toujours à *un certain prix*, pour que le fermier paye son maître et le roi. Oh quel faux principe et qu'il est dangereux ! Car la plus grande abondance et le meilleur marché des vivres nécessaires est le meilleur des principes. Mais jusqu'ici on ne l'a laissé qu'en théorie. Le gouvernement veut au contraire se rendre maître du prix des vivres. Je commence à croire ce que j'ai vu le plus tard possible, que M. de Machault prétend faire ressource au roi d'un gros bénéfice sur les grains. Poussé à cela par les financiers qui l'entourent, par Bourret et par les amis de la marquise, on lui déguise le monopole en bien public. Qu'il y soit de bonne foi ou non, ces gens là voudront gagner beaucoup. On les laissera faire et on y participera. Cependant les effets sont fort dangereux.

L'opinion seule l'est déjà beaucoup. On a vu la révolte de la ville et même du parlement de Rouen pour ce motif. Le parlement de Paris peut entrer en pareille révolte à la première sédition qui aura lieu. Qu'on se persuade qu'il seroit pour le peuple, et qu'il feroit des exemples de ceux qui se seroient mêlés d'un si affreux monopole.

24 août 1752. — J'ai passé la journée d'hier à Versailles. On croit que le marquis *de Mirepoix* sera gouverneur de duc de Bourgogne; choix fort approuvé d'avance.

La marquise *de Pompadour* dispose toujours de tout. Mon frère dit tout haut devant moi qu'il ne peut rien accorder au mérite, et que la marquise lui arrache toutes les places à donner. Elle se croit reine, et semble l'avoir rêvé une nuit. Elle disoit dernièrement aux ministres étrangers : «Voilà bien des mardis où le roi ne pourra vous voir, messieurs; car je ne crois pas que vous veniez *nous* chercher à *Crécy*.» Ce *nous* l'assimile à la reine. On se moque fort de ses discours. Son frère, M. *de Vandières*, se fait beaucoup d'affaires avec la cour pour les bâtimens. La cour est fort troublée, brouillée, et rien n'y est respecté. Le mariage du fils de M. *de Chaulnes* est convenu avec Mademoiselle *Alexandrine*, fille de madame *de Pompadour*. Il étoit question il y a deux jours si le roi iroit ou n'iroit pas à Paris au *Te Deum* de Notre-Dame, crainte de mauvaise réception par les Parisiens. Enfin quelques honnêtes gens l'ont déterminé à ce trait de courage. Leurs Majestés iront dimanche.

La marquise *de Pompadour* a plus de crédit

que jamais, et s'en vante. C'est, dit-on, un cardinal *de Fleury et demi*.

Le maréchal *de Richelieu* fait bâtir une maison de chasse à *Gennevilliers*. Il y construit une rotonde qu'il nomme *le Temple de l'Amour*. C'est une ancienne glacière, en sorte que l'on dit que c'est *l'amour à la glace*. Cela lui coûte 50,000 écus.

M. le Dauphin n'abandonne point, comme on avoit dit, ses idées bigottes. On dit sa tête et ses idées embrouillées et dans une confusion terrible, de critiques, de menues dévotions et de propos de femmelettes qu'il prend chez ses sœurs et chez la reine.

Les finances vont plus mal que jamais. On ne paye plus rien, et l'impôt manque au trésor royal. Il est défendu de vendre du blé nouveau, et l'on assure que cette défense durera tant que le roi aura à vendre du blé de provision qu'il a fait venir. Cela commence à faire crier dans le public; car le pain est encore augmenté de prix au dernier marché. On dit que le sieur *Bourret*, qui a la confiance du garde des sceaux pour cette partie, s'enrichit scandaleusement.

Le chancelier se montre d'une épaisseur extraordinaire. C'est lui qui supporte tout le déchet où tombe l'autorité royale.

J'ai vu le roi obsédé d'évêques à Versailles. Leurs menaces contre le parlement effrayent un si puissant monarque. L'ancien évêque *de Mirepoix* travaille avec le roi plus que jamais, et y demeure longtemps chaque séance. Cependant le parlement croît en arrogance, et conduit son autorité avec une suite de principes et de conduite que le trône est fort éloigné d'avoir.

7 septembre 1752. — L'on prétend que c'est madame de Pompadour qui soutient le parlement, et que M. de Machault l'y porte finement, soit pour se faire aimer du peuple comme une autre Agnès Sorel, soit pour détourner le crédit des dévots et des molinistes, qui lui est contraire. Je le crains bien, les intérêts se ressentent dans cette conduite, et je ne vois pas de meilleur moyen de deviner que de supposer les intérêts comme ressorts des démarches obscures.

L'on parle sourdement du dessein où est le parlement de Paris d'appeler un beau matin, au nom de la Nation, de la bulle *Unigenitus* au futur concile. Cette démarche, dont on a déjà parlé plusieurs fois, seroit cassée par arrêt du conseil; mais l'acte resteroit, et déclareroit le vœu de la nation malgré le roi, ce qui seroit une grande plaie à l'autorité royale.

Ces troubles intestins nous font grand mal chez les étrangers. L'argent devient d'une rareté extrême, et la misère s'affiche chaque jour. Tout ceci devoit dégoûter le roi des deux partis qui nous gouvernent, et qui chacun, l'un par l'autre, réduisent son règne à un tel excès de misère et de foiblesse.

9 septembre 1752. — Le maréchal de La Fare meurt ¹ endetté de 500 mille livres, après avoir payé une partie de ses dettes par la vente de sa lieutenance générale au gouvernement de Bretagne. Il avoit mangé plus de 4 millions, tant de son bien que de *paragouintes* exercées par des

1. Le 4 septembre; il étoit maréchal de France du 25 octobre 1746.

moyens légers et des qualités aimables, mais fausses. Il avoit dépouillé de tous ses biens son beau-père *Paparel*, qui fut condamné à perdre la tête, puis gracié de la vie, mais ses biens confisqués et donnés à un gendre qui le laissoit presque mourir de faim, ainsi que son beau-frère, qui vit encore, mais très-malheureux. C'étoit un véritable courtisan, un homme du monde de ce siècle, né sans soucis, grand mangeur, se connoissant en cuisine, festinant grandement dans ses places, n'en méritant aucune, ayant mal fait la guerre, vrai maréchal de cour; conciliant avec qui pouvoit lui être utile, déchirant la vertu, ami du vice, gai et jovial, ami de tout le monde en apparence et n'aimant personne. Il laisse une sœur qui n'a pas de bien, et à qui l'on ne doute pas que le roi ne fasse une grosse pension.

9 septembre 1752. — La mauvaise issue de notre gouvernement monarchique absolu achève de persuader en France et par toute l'Europe que c'est le pire des gouvernemens. Je n'entends que philosophes dire, comme persuadés, que l'anarchie même est préférable, puisqu'elle laisse *au moins ses biens à chaque habitant*, et que quelques troubles, quelques violences qui y surviennent, ne préjudicient qu'à quelques individus, et non au corps de l'État comme ici. Nous voyons ceci au grand jour sous le règne actuel. Un prince doux, mais de nulle activité, laisse croître les abus commencés par l'orgueil de Louis XIV, les laissant aller jusqu'à la perte du royaume: nulle réformation, quand elle est si nécessaire; nulle amélioration, des choix sans lumière, des

préjugés sans examen ; tout va de plus en plus à la perte nationale.

Tout tombe par lambeaux, les biens particuliers comme les biens généraux, et les passions particulières cheminent sous terre pour nous ruiner et nous détruire.

Certes, il y a aujourd'hui la *violence* de moins qu'autrefois, et c'est un grand article ; quelque vicieux que soient les cœurs, ils ne se livrent point aux mêmes emportemens. Mais les trames sourdes du vice n'en vont qu'au détriment plus assuré de la société, de la vertu, de l'abondance, de la force nationale. Or le même caractère apathique, obscur, mou et prévenu, qui a dominé au mal jusqu'ici, n'en rend le remède que plus impossible. Cependant les opinions cheminent et s'élèvent pour s'y soustraire. Et qui pourra commencer une *révolution nationale* ? L'on demande où sont les personnages, les chefs de cette révolution. Je réponds : ce sont les parlemens et leurs chefs, lesquels s'accréditent dans le public, et s'attirent aujourd'hui la confiance générale. Or étant dangereux pour la cour d'y toucher, ils avanceront et établiront de plus en plus leur pouvoir.

13 septembre.— On ne fait que défaire et refaire les bâtimens du roi. Il n'y a plus de théâtre à Versailles ; celui du Manège est détruit, de même que celui du Grand-Escalier. L'on en construisoit un autre à l'aile neuve, que l'on a discontinué depuis.

Le château de *Choisy* est démoli pour en construire un nouveau. On travaille à force à Com-

piègne ; on y achète des maisons fort cher, pour exécuter le projet de 14 millions qui a été arrêté.

— Les fermiers généraux, à l'occasion de la convalescence de M. le Dauphin, marient des filles dans leurs villages ; M. de la Popelinière vient d'en donner l'exemple à Passy.

M. le prince de Conti a donné à Issy une grande fête à M. le Dauphin et madame la Dauphine, qui revenoient de rendre grâce à Dieu à Notre-Dame et à Sainte-Geneviève.

M. le duc d'Orléans prépare la semaine prochaine une fête magnifique à Saint-Cloud.

13 septembre 1752. — Si j'étois premier ministre, je commencerois par dire au roi : « Quelle enfance que celle qui vous domine, Sire, et par petitesse que de grandes choses manquent sous votre règne ! De petites commodités de logement, des recherches même incommodes, des ornemens de mauvais goût et sans noblesse, sont aujourd'hui la passion invincible qui rapproche l'État de sa perte. Sans plan général, les bâtimens obscurcissent au lieu d'illustrer. Et ces plans veulent être en proportion avec le théâtre, les objets et les moyens de celui qui bâtit. Vous faites, vous défaites, votre goût s'irrite par ces variétés. Vous ne suivez aucun de vos premiers projets. D'une maison de repos, vous en faites une de chasse, puis un palais de campagne, enfin une capitale. Vous avez déjà ainsi quatre capitales dont vous poursuivez l'établissement. Vous êtes parti de la modération, les affaires vous rappellent souvent à l'économie.

Cependant vos flatteurs et vos passions apla-

nissent les obstacles et poussent à faire des dépenses qui devroient être interdites par la prévoyance. Avec cela, vous ne laisserez aucun monument, mais *des nids à rats* avec beaucoup de dettes. Ce ne sont que des châteaux de cartes, qui étoient bons tout au plus à amuser votre enfance. On vous loue d'intelligence, et même de supériorité, dans ce mauvais goût moderne. Mais cette flatterie est un crime; car elle perd l'État, le bonheur des peuples, votre gloire, et même votre humanité. Vous avez déjà tant de palais! Ordonnez qu'ils soient bien entretenus; mais laissez là leur accomplissement et leur perfection, où vous atteindrez moins qu'un autre par la pratique que vous suivez. N'ayez qu'une seule capitale pour le trône et pour le ministère. Il seroit à souhaiter que ce fût Paris; mais vous êtes trop loin du sublime, qui seroit de se passer des commodités modernes *qui manquent au Louvre et aux Thuilleries*. Restez donc à Versailles comme capitale, et ne regardez vos autres palais que comme de petites maisons où vous irez passer quatre jours, seul avec quelques amis et le service le plus simple. Par là, vous épargnerez plus de 40 millions par an, et le reste en proportion dans le service de la cour, table, écuries, etc., qui iroit à plus de 60 millions.»

20 septembre 1752. — La comtesse *d'Estrades* a plus de crédit que jamais. Madame *de Pompadour* voit qu'elle sera perdue par elle. La marquise *de Duras* l'aide avec habileté; mon frère est son conseil et la dirige. Ainsi voilà un crédit relevé plus haut qu'il n'a été abattu. Ce crédit est

celui de la famille royale. La comtesse *de Toulouse* a repris aussi un grand ascendant près du roi ; Sa Majesté n'en finit pas de causer avec cette princesse, quand elle est avec lui. Cela augmente le crédit des *Noailles*, qui n'étoit déjà que trop nuisible aux affaires du royaume. Tout ceci devient plus que jamais le gouvernement du sérail, des femmes et des eunuques, et leurs passions tracassières. Voilà ce qu'a opéré la résidence de nos monarques à Versailles. C'est la comtesse *de Toulouse* qui a procuré le voyage de madame *de Parme* (l'infante) en France. Elle l'a emporté sur tout le monde, qui objectoit de quelle dépense cela seroit pour nos misérables finances.

On prétend que l'accroissement de crédit de la famille royale est très-mauvais pour la marquise *de Pompadour*. Elle s'est trompée en portant d'abord à cet accroissement de crédit, pensant que cela ne tireroit point à conséquence ; mais elle a vu peu à peu le roi prendre goût à causer avec ses enfans, et se décider par eux sur bien des choses. Madame *Adélaïde*, l'aînée de toutes, augmente le plus en crédit. Elle prononce en demandant l'ordre du roi ; elle dit : « *Nous ferons ceci ou cela* » ; et non : « Vous plaît-il que cela soit ? » Le roi aime Madame Infante plus que ses autres enfans. Tous disent : « *Maman p...* » en parlant de la marquise. On prétend que c'est à Fontainebleau que va se frapper le grand coup de son renvoi. On effraye le roi des jugemens de Dieu. Si M. le Dauphin étoit mort de la petite vérole, c'étoit fait d'elle ; elle alloit être chassée, comme la cause de la colère de Dieu sur le royaume.

29 septembre. — Madame Infante est arrivée à Fontainebleau en même temps que le roi et la reine, qui sont allés au-devant d'elle jusqu'à *Bouron*.

On parle de changemens dans le ministère, pendant Fontainebleau. *Bachelier* reprend faveur, et est écouté du roi sur l'état de ses affaires. C'est un grand décrédeur de ministres, un vrai misanthrope, qui aime le roi et le bien de l'État, auquel il ne manque que plus d'esprit.

L'on donne pour motif du séjour que va faire madame *de Parme* à Versailles que cette princesse manquoit de tout à Parme; que le roi lui donnoit chaque année une grosse somme d'argent pour l'assister, qu'il vaut autant qu'elle mange cet argent en France, et qu'il en coûtera moins. On ne peut avoir moins de savoir faire que n'en a l'infant *Don Philippe*; il ne sait, ni gouverner ni laisser gouverner son petit État. Il est magnifique et misérable, n'entend pas plus la guerre que la politique et l'économie. C'est pitié. Le roi lui retire sa femme comme une fille mal mariée. La petite infante *Isabelle* va à Madrid. C'est autant de débarras pour ce pauvre prince.

3 octobre 1752. — On est très-mécontent de *M. de Courteille*, intendant des finances, qui a le *département de l'abondance* ou du *commerce des blés*, et qui n'a pas pu empêcher que la disette ne fût plus grande que jamais dans une année de bonne récolte. Les soins que l'on se donne favorisent le monopole et alarment le peuple. On dit que, dans les marchés, les subdélégués ne paroiss-

sent qu'accompagnés de satellites. On défend aux gens du lieu d'acheter des blés. On veut faire foisonner les marchés, et il n'en vient plus. Le bruit est à Paris que le roi gagne sur les blés. Enfin cela ne sauroit aller plus mal.

Duvernay, que j'ai vu hier, dépeint *M. de Machault* comme un homme qui pousse le temps par l'épaule, pour sortir de son poste en bon ordre et rester avec les sceaux et séance au conseil. Il n'a, dit-on, été fait garde des sceaux que pour lui donner plus de considération dans son entreprise contre le clergé. Cette affaire étant échouée en plein, l'effet doit cesser avec la cause.

Les *Pâris* sont en quelque froid avec *M. de Boulogne*, intendant des finances et ayant le département du trésor royal.

Les affaires des États de Bretagne et de Languedoc ne vont guère mieux que celles du clergé. *M. de Machault*, ennemi de toute corporation par ignorance et stupidité, n'a cherché qu'ouvrage de montre. Il l'a prouvé en Bretagne, il y a deux ans. Lui et le duc *de Chaulnes* vouloient seulement rapporter au roi un consentement de la province à l'impôt du vingtième ; mais ce fut à des conditions qui le rendoient inexécutable, soit pour les intérêts du roi, soit pour les privilèges de la province. Ainsi ces deux pouvoirs se sont trompés réciproquement, et le mécompte s'est trouvé pendant les deux années qui ont suivi. De là provient l'orage qui se forme dans ces États, et auquel le duc *de Chaulnes* ne sait comment remédier.

Cet exemple a produit celui des États de Lan-

guedoc, où l'on va voir incessamment des scènes fabuleuses. Les évêques viennent d'obtenir de les assembler, en se modelant sur ceux de Bretagne. *M. de Machault* leur a donné beaucoup d'entraves par son humeur taquine, opiniâtre et ignorante. Qu'en arrive-t-il? Que ces deux États paroîtront en même temps rebelles au roi, et d'une rébellion qui alarmera le public et le trône en même temps. Ils se soutiendront par leur exemple. Ils sont là comme les cinq parlemens révoltés contre la bulle *Unigenitus*. En même temps, des mouvemens marqués dans les Cévennes, des curés massacrés, des gens armés.

Octobre 1752. — *École militaire*. Il en coûte 40 mille livres par an pour gages de bâtimens. L'impôt sur les cartes est dépensé d'avance.

Duvernay a avancé par lui et ses amis 2 millions, dont il lui est dû les intérêts. *Duvernay* a servi comme simple soldat dans sa jeunesse. Homme de grande imagination, il est le contraire de l'abbé *de Saint-Pierre*, qui choisissoit bien ses objets et dirigeoit mal ses moyens. Au contraire, *Duvernay* a des objets extravagans, et des moyens bien travaillés. Il veut de la contrainte partout, des écritures, des chiffres, au lieu de liberté.

Il veut, pour éviter les disettes, *forcer le peuple à travailler*, donner des terres incultes à ceux qui les défricheront pendant dix ans, etc.

— C'est avec affectation que *Duvernay* me recherche et me fait rechercher, pour me dire qu'il est plus attaché à mon frère que nul ne l'ait encore été, qu'il n'a rien de caché pour lui, qu'il

voudroit avoir trouvé la pierre philosophale pour la lui découvrir , et autres exagérations et affectations du même genre.

4 octobre 1752. — M. le Dauphin augmente en volonté. Élevé dans la bigotterie par tout ce qui l'entoure , il est porté aujourd'hui pour l'épiscopat. Mais il devient fort sensible à la dégradation de l'autorité royale, qui résulte de ces combats. Il vient d'arriver une aventure qui l'intéresse. M. de la Vauguyon , grand bigot , est le plus favori de ces messieurs. Il paroît que M. le Dauphin le destine à être gouverneur de M. le duc de Bourgogne. Or M. le duc de Chaulnes prétend à cette place par la faveur de la marquise de Pompadour. Madame de Chaulnes conduit cela. On a imaginé de lui supposer le projet d'une affaire qui lui auroit valu 15,000 livres. Il est avéré que c'est M. de Chaulnes qui en a été le dénonciateur à M. de Saint-Florentin. Celui-ci en a fait confidence à sa femme , et elle à l'abbé de Saint-Cyr. Celui-ci , trop ami de M. de la Vauguyon , a voulu l'en avertir. M. de la Vauguyon a écrit au roi et demandé justice. Le roi avoit ordonné à M. de Saint-Florentin de suivre cette affaire. Ainsi voilà M. le duc de Chaulnes , de l'aveu de sa femme , taxé d'être le dénonciateur banal de délits honteux , et d'avoir supposé à la Vauguyon un crime imaginaire , afin d'avoir sa place.

— Madame Adélaïde s'est trouvée mal à la comédie à Fontainebleau , où il faisoit grand chaud. On a craint que ce ne fût la petite vérole.

Ceux qui observent le roi disent que sou-

vent Sa Majesté montre une extrême inquiétude et souci ; puis quelque dissipation lui fait entièrement oublier ce qui l'agitoit. Mais les abîmes qu'il découvre le conduiront enfin à quelque résolution. Ce sera probablement la disgrâce de M. de *Machault*, qui arrivera pendant Fontainebleau, et peut-être fera-t-il à sa place quelque choix bizarre et inattendu.

— Les huguenots se remuent dans les Cévennes, tourmentés par M. de *Saint-Priest*, nouvel intendant du Languedoc, et qui n'imité M. de *Basville* que pour le mal. Mon fils, marchant de nuit dans les Cévennes, a été arrêté par une troupe de huguenots séditieux armés, à la tête desquels étoient un ministre condamné à mort et plusieurs autres proscrits. Ils ne vouloient que lui remettre un placet au roi. Ils avoient pris leur temps au moment où la maréchaussée étoit restée derrière, et où la poste avoit trop avancé pour arriver au relai ¹.

M. de *Saint-Florentin* et l'intendant ont concerté, à l'instigation de quelques évêques du Lan-

1. Cette entrevue de M. de *Paulmy* avec le pasteur *Paul Rabaut* est assez diversement rapportée par les historiens réformés. Plusieurs y ont vu une certaine connivence de la part de M. de *Paulmy*, désireux de connoître par lui-même les vues et les plans des protestans du Midi. S'il en est ainsi, cette démarche auroit été habile et courageuse, et l'on conçoit qu'il n'ait pu l'avouer hautement et l'ait attribuée à une rencontre fortuite.

Du reste, l'entrevue eut lieu le 19 septembre, près le village d'*Uchau*, route de Montpellier à Nîmes. (*Histoire des protestans*, de Félice, 1851, p. 517.)

Cet auteur ajoute qu'à la suite de ces pourparlers, *Rabaut* fut mandé à la cour avec un sauf-conduit, et y eut plusieurs entretiens secrets avec le prince de *Conti*.

guedoc , d'inquiéter les huguenots sur leurs mariages , ce qui a produit plusieurs émigrations dont il est tant parlé dans les gazettes , et les armemens se sont renouvelés plus que jamais.

Le roi de Prusse est irrité contre l'envoi du jeune *Broglie* à Dresde , fils du maréchal *de Broglie* , son ennemi personnel. Sachant que les affaires se mènent ici par *M. de Machault* et les *Noailles* , ses ennemis , il déclame contre la France , et n'y veut presque plus communiquer. Sur cela il a déclaré qu'il n'avoit qu'à laisser faire l'élection d'un roi des Romains , ce qui nous fait abandonner aujourd'hui du Palatin et de Cologne. L'élection va se faire.

Valory , mon voisin¹ , qui a resté dix ans près de ce prince , m'a fait part de ce dépit. Mon frère aiguisé volontiers toutes les armes qu'il peut contre le *Machault*.

Mon fils m'a dit que les troupes étoient moins tristes que l'année derrière , mais que les recrues n'étoient que polissons tristes et maladifs ; — Qu'au reste l'argent manquoit à tout ; — Que les états-majors n'étoient point payés depuis un an ; — Qu'à peine le prêt du soldat est assuré pour cet hiver , et qu'à tous momens il pouvoit manquer. Il n'a pas vu de manufactures d'armes en Forez , parce qu'elles ne vont plus. Rien dans les magasins ni les arsenaux , point de poudre , etc. Les entrepreneurs des hôpitaux ne sont point payés.

Octobre 1752. — Le roi a donné à madame

1. *M. de Valory* , cousin du marquis d'Argenson , habitoit sa terre d'Étilly , près Chinon , en Touraine.

de Pompadour un brevet d'honneur de la cour, comme l'a eu madame *de Montespan*, sans prendre pour cela le titre de *duchesse*. On avoit dit qu'elle seroit *duchesse* quand elle seroit grosse; mais elle n'est ni l'une ni l'autre.

Madame *de Pompadour* a pris son tabouret le 17 octobre, présentée par madame la princesse *de Conti*, comme elle l'a été la première fois. Cette nouvelle faveur provient du bruit qui s'étoit répandu que Madame Infante alloit la faire renvoyer.

— M. le Dauphin se montre bigot et moliniste outré. Ses conseillers sont *la Vauguyon*, l'abbé *de Saint-Cyr*, l'évêque *de Mirepoix*, *Sassenage*, etc.

Lors de son voyage à Paris pour le rétablissement de sa santé, il a été à Saint-Sulpice, chez l'abbé *Couturier*. Il vouloit même dîner chez l'archevêque de Paris. Le roi s'y est refusé, craignant le mauvais effet sur le peuple.

— Le *Devin du village*, joué à la cour, a coûté au roi plus de 50,000 écus.

1^{er} novembre. — Madame *de Pompadour* a pris à ses armes le manteau ducal et la calotte de velours sur son carrosse.

1^{er} novembre 1752. — *Bretagne*. — On a chassé des États le sieur *Duclos*, historiographe de France, bel esprit de deux académies et député de Dinant. Ci-devant il avoit réussi dans le monde par la philosophie et le piquant de la liberté, mais peu après il a pris goût aux connoissances utiles, et s'est fait ami de madame *de Pompadour*. Il a

des pensions et des logemens au Louvre; il est devenu la chatte du duc *de Chaulnes*. Comme celui-ci réussit très-mal aux États, son Gilles y a déplu. On l'a fait taire plusieurs fois en disant : « *Paix là Duclos!* » et on l'a renvoyé à Dinant. La duchesse *de Chaulnes* est revenue à Paris, s'y déplaissant et y déplaisant. On a affiché à la porte du duc *de Chaulnes* : *Asne de Bretagne*. Enfin tout ceci se passe mal, et va à une résistance encore plus forte que l'entêtement de M. *de Machault*. Les apparences sont que cela finira par la rupture des États, comme cela a eu lieu en Languedoc (en février 1750).

L'usage est d'inviter aux États tout gentilhomme étranger qui se trouve à Rennes. Cependant, pour jouer pièce à M. *de Chaulnes*, on n'a pas invité M. *d'Hérouville*, lieutenant général des armées du roi, qui étoit venu avec lui.

— Les *États de Languedoc* (convoqués de nouveau le 26 octobre) ont accordé le vingtième sur déclarations demandées, reçues et critiquées par eux. Mais il y aura une commission, dont sera l'intendant. C'est M. *de Richelieu* qui a amené cet heureux dénouement.

En Bretagne, les États veulent un abonnement. Pour le dixième, ils ont donné 600,000 livres; ils offrent pour le vingtième moitié en sus, ou 900,000 livres. C'est certainement une offre bien raisonnable que de donner plus du vingtième que du dixième; mais M. *de Machault* est trop amoureux de ses régies pour consentir à un abonnement.

Novembre 1752. — Il me revient que les jé-

suites tiennent de moi des discours très-désobligeants. Ils n'en parlent que comme peu propre aux affaires, ou n'y ayant été retenu quelque temps que par les avis de mon frère, et étant déchu par indocilité. Ils parlent de lui au contraire comme du meilleur parent et du meilleur ami qu'il y aura jamais. On assure que depuis peu il avoit été question de quelque radoucissement en ma faveur à la cour, et que depuis un mois ce déchaînement n'a pas été ordonné sans objet.

— Le roi de Prusse semble confirmer l'opinion de *Bayle*, qu'une république d'athées pourroit subsister. Les ecclésiastiques françois sont furieux de la bonne réception de l'abbé *de Prades*. Il est certain qu'à cette cour on ne connoît ni messe, ni prêche; on vit en vrais matérialistes.

Décembre 1752. — *École militaire*. M. de *Sal-lières* en est déclaré gouverneur avec 20,000 livres d'appointemens, de quoi l'Etat se passeroit bien. Au printemps prochain il y aura quarante cadets à Vincennes pour commencer cet établissement.

Les États de Bretagne se sont séparés sans avoir consenti à la levée du vingtième; ils ont demandé un abonnement. La levée est embarrassante; il faudra saisir et vendre les effets des particuliers, ce qui pourra causer des révoltes. Les États protestent contre la levée du vingtième, comme forcés et après commandement.

— C'est le parlement qui nous a conservé une constitution nationale, vis-à-vis de Rome, du clergé et des entreprises de nos voisins, comme lorsque Philippe II, roi d'Espagne, voulut en-

freindre la loi salique. C'est lui qui nous a conservé quelques lois, quelques formes d'où dépendent la liberté et la justice. C'est lui seul qui défend le public des vexations de la cour et des jésuites. Sans lui nous serions aujourd'hui pires que les Espagnols, ignorans, superstitieux, esclaves des prêtres, de Rome et des jésuites, plus ruinés encore que nous ne le sommes. Ce sénat, quoique précaire, foible image de nos puissantes assemblées nationales, et qui nous ont gouvernés depuis Clovis jusqu'à Louis XI, mais image réelle et corporelle, quand les rois ont voulu en faire usage pour leurs intérêts; dans ce moment image chère au peuple, et qui y met toute sa confiance et ses espérances. C'est par le parlement seul que l'on peut espérer voir un terme à l'impôt du vingtième, continué en pleine paix.

11 décembre 1752. — Madame de Pompadour crache le sang dès sa jeunesse. *Et in peccato concepit eam mater sua*. Elle devient sèche comme du bois, maigrit à vue d'œil de jalousie.

On m'avoit dit à mon dernier voyage que la jeune Choiseul étoit du grand bien avec Sa Majesté, et les apparences augmentent, malgré les soins qu'on prend pour le cacher. On disoit hier qu'elle avoit eu ordre de quitter la cour, et que madame de Pompadour l'exigeoit absolument. Il paroît que c'est le parti de mon frère qui conduit entièrement cette jeune beauté, ainsi que mon gendre, ardent à se venger de son exil de l'an passé, et les jésuites, qui s'accroissent de tous péchés, pourvu qu'ils règnent. Le mari joue déjà le disgracié.

Il seroit bon de chasser un mal , mais non d'y substituer un pire. C'en seroit un grand que de voir régner le jésuitisme , la tyrannie doucereuse et les palliatifs pernicieux.

Pâris Duvernay offre ses services à mon frère , pour l'aider en finances quand il sera premier ministre. Il me l'a fait dire , sans savoir combien j'étois peu propre à faire valoir cette commission.

Il compare le roi à *Morphée* , qui ne se réveille que pour se rendormir , ou à une belle paresseuse qui a les chairs fermes et l'âme molle.

Il lui faut un homme prudent , circonspect , temporisateur pour ministre , et c'est ce qu'il croit avoir rencontré dans mon frère. Avec cela , celui-ci évite que rien ne roule sur lui , il a soin de tout faire retomber sur les autres ; ne se donnant pour auteur d'aucun projet , il ne répond pas de leur réussite.

— *Sœur Perpétue* , de la communauté de *Sainte-Agathe* , paroisse de *Saint-Médard* , s'est fait refuser les sacremens comme janséniste. Le curé de *Saint-Médard* est décrété de prise de corps par le parlement. Toute cette communauté passe pour janséniste. — Il en est de même des pères de l'*Oratoire*. Ceux-ci sont convertis en apparence à la constitution. Mais les murs , dit-on , sont encore jansénistes.

21 décembre. — Mon fils a été envoyé à l'archevêque de Paris , et est resté deux heures à l'exorciser , ou exhorter à la patience. D'autre part , les évêques et tout le haut clergé le complimentent sur sa fermeté.

Tandis que le parlement déclaroit son tempo-

rel saisi, il donnoit un grand dîner à l'archevêché. MM. *de Montmartel*, *la Chabrerie* et *Lahaye*, fermiers généraux, vinrent lui offrir leur bourse, en cas que la saisie subsistât.

— Quand mon fils a été envoyé à l'archevêché, c'étoit pour dresser procès-verbal des dires des parties, les curés, vicaires et prêtres de Saint-Médard s'y étant trouvés. C'est un commencement d'instruction de l'affaire des refus de sacremens, que le roi évoque à lui, et qu'il prétend vider et terminer.

Les évêques se plaignent du partage qui existe dans le conseil du roi; les ministres sont partagés, disent-ils, entre la religion et l'irrégion.

21 décembre 1752. — La désertion augmente tous les jours, et les recrues deviennent plus difficiles.

L'espèce manque, dit-on, et le prix de l'engagement devient de plus en plus cher.

On compte plus de trente mille hommes condamnés pour désertion depuis la paix de 1748.

On attribue cette désertion au nouvel exercice, qui désespère et fatigue les soldats, surtout les vieux soldats. Ils se croyoient bien habiles et brilloient à l'ancien exercice, et maintenant ils ne sont plus qu'écoliers grondés et battus pour apprendre ces nouvelles leçons; de sorte qu'ils s'ennuient de leur métier, et veulent le quitter, aux risques de leur vie, et détournent les jeunes gens de le commencer. Avec cela les denrées sont chères, et, l'ancienne paye n'étant pas augmentée, ils sont très-misérables.

Décembre 1752. — M. de *Curzay* est révoqué de ses fonctions de commandant en Corse, et renfermé dans la citadelle d'Antibes, comme accusé de concussion. M. de *Curzay* est créature de mon frère. C'est M. de *Saint-Contest* qui l'a dénoncé. Mesdames de *Curzay* et de *Monconseil* se donnent beaucoup de peine pour le tirer d'affaire. Ce sont les Génois qui l'accusent d'avoir trop favorisé les Corses révoltés. Il étoit le protecteur des *Pièves*, les aidait à s'armer et à se fortifier, leur a vendu de la poudre et des balles. On dit même qu'il vouloit se faire roi de Corse, à l'exemple du roi *Théodore*.

ANNÉE 1753.

Janvier 1753. — Le monastère de Sainte-Agathe est dispersé en différentes maisons, à la demande de l'archevêque de Paris. Les sœurs, à mesure que les archers les enlevoient, pousoient de grands cris.

Le roi a dit au premier président du parlement : « Quant aux ordres particuliers que je juge à propos de donner, messieurs, je ne croyois pas que vous eussiez osé m'en parler. »

Il s'agissoit des enlèvemens de religieuses et lettres de cachet pour dissoudre la communauté de Sainte-Agathe.

— Seize Bretons ont été exilés à la suite des États, quelques uns renfermés dans des citadelles. L'évêque de *Rennes* est exilé à Rennes, quoiqu'il ait été d'une grande platitude pendant la tenue des États.

— On transporte à *Sèves* la manufacture de

porcelaine qui étoit à Vincennes ; on la met à côté de la verrerie de bouteilles. On achète le fond de porcelaines de l'ancienne compagnie, ce qui sera une nouvelle ruine pour le roi. On prétend que cela épargnera 2 millions annuels de notre argent qui vont à l'étranger, et nous en attirera deux autres millions. Je n'en crois rien.

Tours.—Le peuple regarde la feue duchesse de *Rochechouart* comme une sainte, et va prier à son tombeau. Elle étoit connue pour son jansénisme.

Janvier 1753. — Madame de *Pompadour* a chassé de chez elle la petite *Choiseul*, comme une petite p.... qui avoit une mauvaise conduite et lorgnoit le roi. On lui a interdit de souper dans les cabinets ; on a défendu à madame d'*Estrades* de la recevoir. Elle est réduite à venir servir sa semaine chez Mesdames, et à retourner à Paris. M. de *Choiseul* a pris son parti, et dit qu'il est très-content d'elle.

Le Dauphin et Mesdames font meilleur accueil à M. et madame de *Choiseul*, depuis qu'ils les savent brouillés avec madame de *Pompadour*. Le maq.....age de la *d'Estrades* n'a réussi qu'un moment.

La haine de madame de *Pompadour* contre mon frère est foncière et rancunière. Il y a récidive sur récidive avec enchères. Mon frère est renfermé des quatre heures par jour avec la *d'Estrades*. L'on joue tous les ressorts ; on remue ciel et terre pour faire chasser la favorite ; on a tourné contre elle sa propre famille. Malheureusement, je ne puis me le cacher à moi-même, en tout cela mon frère n'est qu'un *trigaud* ; ce

n'est pas le bien du royaume ni les intérêts de l'État qu'il recherche.

Il a contre lui tout le ministère, la cour et les cabinets; et même le militaire se plaint de lui, et lui est peu affectionné.

La liste des exilés de Bretagne a été dressée entre mesdames *de Pompadour* et *de Chaulnes*, et expédiée par M. *de Saint-Florentin*. Il n'y a eu aucun conseil des ministres pour cela.

24 janvier 1753. — Mort de la duchesse *du Maine*.

Luçon. Le palais épiscopal a été brûlé en quatre heures de temps. On en accuse les jésuites, l'évêque ayant donné un mandement sévère contre le livre du *père Pichon*. Les jésuites se sont révoltés. Il leur a interdit l'instruction dans son diocèse. Depuis on a voulu le faire passer pour fou. On l'a séparé d'une nièce vieille et laide, ayant mal pensé de ses mœurs, mais bien à tort.

M. *de Rastignac*, archevêque de Tours, est mort, assure-t-on, de poison. Il étoit très-janséniste, et l'on met encore cela sur le compte des jésuites.

— Ce que peut le parlement en affaire d'église, ce sont des cris de femme qui s'oppose aux emportemens de son mari. Un époux vigoureux, phlegmatique, lui lie les mains, ne pouvant lui lier la voix ni la répudier. Il la met en pénitence, puis pardon et réintégration.

Un monarque mouton, des ministres renards et jésuites.

Notre gouvernement vit au jour le jour, comme

un jeune homme libertin qui ne sait que faire argent de tout.

5 février 1753. — Le cardinal *de Tencin* s'est déclaré dans son diocèse de Lyon contre l'exigence des billets de confession, ce qui fait grand honneur à cet ancien ministre.

Des parlementaires m'apprennent avec douleur que l'irritation du parlement est montée au dernier degré contre mon frère ; qu'on l'y accuse des maux du royaume, et des traitemens injustes que le parlement essuie de la part du monarque ; qu'on le considère en un mot comme un second *Mazarin*, et que l'on cherche les moyens de lui faire un procès en parlement, ce qui fait trembler pour les suites. Avec le goût de la musique italienne, vient celui de leurs mœurs et conduite ; cependant l'italianisme déplaisoit bien sous le cardinal *Mazarin*, et sous une reine sotte et commère comme *Anne d'Autriche*.

12 février 1753. — On assure que le roi couche avec une nouvelle maîtresse, fille de madame *Truchon*, et que madame *de Pompadour* y a consenti et l'a donnée elle-même, voulant conserver son poste de bonne amie, mais qu'elle ne tardera pas à être renvoyée malgré cela, et que mon frère savoit bien ce qu'il faisoit en se brouillant avec elle.

C'est *Bachelier*, vieux valet de chambre du roi, qui lui fournit ces passades. Il lui a fourni une jeune beauté de Montpellier, fille de la présidente *Niquet*, que je connois. Il faut bien que la marquise souffre tout cela.

Tout ce qui coûte est malsain à l'État, et les

p..... coûtent fort cher à ceux qui peuvent les payer.

Février 1753.— La comédie du *Méchant*, de Gresset, a été faite sur mon frère, madame de *Chaulnes* en ayant fourni les matériaux à l'auteur. C'est un méchant pour le plaisir de l'être, qui passe son temps à ourdir les plus détestables tracasseries, qui se fait un jeu de nuire, attristé du bonheur d'autrui et joyeux de son préjudice, et finit par être démasqué et chassé d'une nombreuse société, où il charmoit par sa fausse douceur, son esprit à la mode, par le bon ton, et surtout par l'intérêt qu'il sembloit prendre à tous et qu'il ne prenoit que pour les détruire ¹.

Toute la cour quête pour trouver 100,000 livres pour faire rester à l'Opéra le chanteur *Gélyot*, et ils sont presque trouvés, moyennant quoi il se fait 10,000 livres de rentes et promet de rester encore deux ans. On n'en donneroit pas tant pour tirer de la misère quantité d'honnêtes gens qui meurent de faim. On ne voit que folie et sottise à chaque démarche de la cour.

— *Strasbourg*. La mort du prêteur *Klinglin*, dans la citadelle de Strasbourg, a mis fin à son procès; mais on continue le procès criminel contre son fils.

— *Lebel* amène au roi des petites filles dans sa chambre, au su de la marquise. Cette chambre du valet de chambre se nomme *le Trébuchet*, parce qu'on y prend les jeunes oiseaux. Mais madame de *Pompadour* demeure l'amie du roi;

1. On a vu plus haut que c'étoit aussi le duc *d'Ayen*.

elle seule se croyant capable de donner à la cour un air de magnificence par l'encouragement des beaux-arts et des dépenses frivoles. Cependant elle songe déjà à une belle retraite, et a acheté l'hôtel d'Évreux 7 à 800,000 livres.

Mon frère fonde de grandes espérances sur ces projets de retraite de la marquise. Il se croit seul dans le ministère du goût du roi. Dans sa place, il se croit seul invulnérable par le département de la guerre. Il dit que, soit paix, soit guerre, comme le bruit en court, on aura besoin de lui. On lui objecte qu'il a paru trop cher à la dernière guerre. Mais les campagnes du roi ont été glorieuses, n'importe à quel prix; et le mauvais gouvernement étoit tel, qu'il ne falloit pas épargner l'argent pour réussir. Il défie avec cela que l'on trouve un autre homme pour le remplacer, si la guerre venoit. *Séchelles* est taré de cherté aussi, dit-il. Il est ennemi du garde des sceaux; il a contrecarré toutes ses opérations en Flandre; il l'avoit traité comme un petit garçon, pendant que celui-ci étoit intendant de Maubeuge. Il est ami de *M. de Belle-Isle*, et celui-ci est mal avec madame de *Pompadour*.

M. de Lucé, intendant d'Alsace, a beaucoup d'intrigue; mais il n'est point encore connu par des opérations militaires, sinon d'avoir envoyé des foins à l'armée. Aussi mon frère et mon fils ne craignent rien de ce côté-là; mais ils conviennent que le département de Paris peut leur attribuer disgrâce davantage, soit par les bruits et révoltes de Paris, soit par les affaires du parlement.

Ils conviennent que la disgrâce de *M. de Mau-*

repas n'est point arrivée par la marine, quelque mal qu'elle ait été de son temps, mais par les tracasseries du département de Paris. Le parlement seul peut être l'écueil de ce ministère : car les choses viennent au point qu'en prenant le parti des prêtres, on augmente la guerre et éloigne la paix ; ce qui peut venir à un point que cela retombera sur eux.

De toute cette conduite déliée qu'ils observent, le résultat pourra être sinistre.

L'hôtel de ville de Paris est ruiné par les acquisitions de l'hôtel de *Conti* et de la maison de *M. de Puy sieux*, ainsi que par les dilapidations du duc de *Gesvres* et du prévôt des marchands. L'hôtel de ville de Strasbourg se trouve ruiné. Les affaires de Corse sont perdues pour notre intérêt, par les manœuvres fines et déliées de *M. de Curzay*. Et ces mêmes campagnes du roi si glorieuses par trois victoires et par tant de prises de villes n'ont abouti qu'à une paix peu glorieuse, parce que tout n'étoit qu'ouvrage de montre. Ainsi les effets malheureux et sinistres doivent lui faire grand tort dans l'esprit du roi. Si l'on a besoin de guerre et de démonstration de guerre, on ne manquera pas de dire au roi qu'un homme plus neuf et moins expérimenté fera ces démonstrations à moindre compte, et produira cependant l'effet souhaité.

— La mode gouverne aujourd'hui le monde. Autrefois il étoit de mode d'allier à la religion beaucoup d'esprit : ainsi les *Bossuet*, *Arnauld*, *Saint-Cyran*, *Racine*, MM. de Port-Royal, les dames bel-esprit de ce temps-là, la Sorbonne, dont on a exclu cent docteurs à la fois, les grands ma-

gistrats du parlement, etc. Mais les jésuites ont proscrit ces gens-là, et renvoyé la religion à des hypocrites, à des capucins ; ce qui l'a fait passer de mode, et lui a fait perdre plus que les écrits des philosophes qui l'ont attaquée.

— Il faut à notre maître *des roseaux*, comme au valet de Midas, afin de conter ce qu'il ne peut taire. C'est ainsi que madame *de Pompadour* lui sert de confidente. Ce fut autrefois la comtesse *de Toulouse*. C'est une femme, et non un homme, qu'il lui faut pour ces confidences secrètes.

23 février 1753. — Lettres-patentes du roi signifiées au parlement, qui ordonnent de surseoir jusqu'à nouvel ordre à toutes poursuites et procédures en matière de refus de sacrement, sous peine de désobéissance. L'avis de l'abbé *de Chauvelin* et de soixante autres a été de renvoyer ces lettres-patentes ; mais on a résolu de s'en tenir à des représentations. Le président *de Rozambo*, qui présidoit l'assemblée (le premier président étant malade), ayant été d'avis de l'enregistrement pur et simple, a été hué.

Mars 1753. — Le roi de Prusse ne veut absolument pas laisser sortir le poète Voltaire de ses États. Voltaire lui a écrit qu'il lui demandoit *la liberté ou la mort*. Ceci décrédite beaucoup ce monarque parmi les gens habiles dans leurs arts qu'il vouloit attirer dans ses États ; personne ne veut plus y aller, aimant encore mieux la liberté que le salaire.

— *La Flèche*, collège tenu par les jésuites.

Vingt écoliers se sont renfermés dans une classe pour se battre à coups de canif ; douze sont restés morts sur la place.

Mars 1753. — Mon fils m'apprend que l'hôtel des Invalides va manquer, étant mal payé. Les trésoriers ont peu de fonds, leur en étant dû beaucoup. Ce bel hôpital est fort chargé d'officiers et de soldats. Les huit années de guerre lui ont procuré augmentation de revenus. Mon frère, qui n'aime que l'ouvrage de montre, a employé ces fonds à des places, à un grand bâtiment, à améliorer la condition des officiers invalides, croyant même y attirer des officiers principaux, comme commandans de bataillon, lieutenans-colonels et brigadiers. Il a fourni les plus beaux logemens pour ces officiers, les mieux meublés, valets pour les servir, 30 livres par mois pour leurs menus plaisirs, etc. Ce luxe militaire lui a attiré quelques louanges. Mais par fierté les officiers des vieux corps n'ont pas voulu en tâter, et tous ces misérables officiers de milice y ont fondu, ce qui a accablé ledit hôtel. Il est donc arrivé que la guerre, puis les réformes à la paix, ont augmenté de beaucoup les officiers et soldats auxquels on donne les Invalides. Aujourd'hui la situation des finances de cet hôtel est accablante, les profits de la guerre ont été employés et par delà. Son économique est prête à la faillite. Accroissement de dépenses et de charges, avec diminution de fonds et de revenus clairs : voilà de quoi effrayer ; et quand mon frère en a remis le régime à mon fils, il en voyoit bien le mauvais état. Ce qui arrivera de mal roule

sur le survivancier, qui craint bien d'y perdre sa réputation.

11 mars 1753. — Le président *de Malesherbes*, qui conduit aujourd'hui la direction des privilèges du roi et la censure des livres, sous son père le chancelier *de Lamoignon*, s'y prend fort joliment. Il laisse passer tout ce qui se présente, disant qu'il vaut mieux garder notre argent dans le royaume que de le laisser passer à l'étranger. Puis quand les ordres d'en haut surviennent pour prohiber, il les publie, et revient à sa tolérance d'une façon qu'elle reste et règne plus dans la littérature que l'intolérance.

— La Sorbonne prépare une sentence contre l'*Esprit des Loix*. Cette Sorbonne n'est qu'une carcasse depuis le cardinal *de Fleury*.

Mars 1753. — Il est certain que le roi a présentement pour concubine une petite fille qui servoit de modèle au peintre *Boucher*. Il l'a vue chez *Lebel*, son valet de chambre, et lui a demandé si elle le connoissoit. Elle a répondu qu'elle avoit vu son portrait sur des écus. Sa Majesté a donné 10,000 livres à la mère, qui est pauvre, et on lui porte à manger de la bouche, par épargne. Ainsi, voilà la marquise dégotée de ses principales fonctions.

Le roi a une petite maison à Versailles, où il s'éclipse chaque jour quelques heures sans qu'on sache ce qu'il devient. C'est ce qui lui fait prendre tant de goût à ce séjour, qu'il quitte rarement.

Madame de Pompadour ne se soutient que

par les petits soupers, auxquels Mesdames ne peuvent assister, suivant l'étiquette, ni entendre les propos licencieux qui sont l'âme de ces repas. Il faut une maîtresse robine, chanteuse, comédienne, etc., qualités de courtisane, qui sont au suprême degré chez la marquise.

— Mon frère a fait si bien près du Dauphin et de la reine, qu'il en a déplacé entièrement la bonne opinion de M. de *Maurepas*, en sorte que celui-ci est présentement haï et méprisé. Ainsi, mon frère se trouve avoir un des plus forts partis qu'un ministre puisse avoir dans la cour présente, le sacerdoce et les jésuites, la reine, le Dauphin, la famille royale, et en particulier le prince *de Conti*, le seul de nos princes du sang qui ait un accès libre auprès du roi, et commence à devenir une espèce de favori.

Languedoc. On continue d'envoyer aux galères tous les calvinistes qui s'enfuient, et dans un des derniers conseils le roi a dit qu'il falloit pendre tous les ministres qu'on prendroit. Le maréchal *de Richelieu* et le garde des sceaux penchoient pour le tolérantisme; mais ils ont scandalisé les évêques rigoristes et consciencieux. Ceux-ci veulent des abjurations formelles avant de mourir, ou de baptiser les suspects d'hérésie. Il y a des assemblées nocturnes, et le maréchal *de Richelieu* demande des troupes. Ah! que l'on est loin du but sur cela! Le roi ne devrait jamais consulter le clergé sur une pareille conduite; il devrait ordonner tout ce qui est de manutention et de correction. Toute exécution des canons appartient à l'Empire.

Avril 1853. — *Jean Jacques Rousseau*, de Genève, auteur agréable, mais se piquant de philosophie, a dit que les gens de lettres doivent faire trois vœux : *Pauvreté, liberté, vérité*. Cela a indisposé le gouvernement contre lui. Il a témoigné ses sentimens dans quelques préfaces ; sur cela, on a parlé de lui dans les cabinets, et le roi a dit qu'il feroit bien de le faire renfermer à Bicêtre ; S. A. S. le comte de *Clermont* a encore ajouté que ce seroit bien fait de l'y faire étriller. L'on craint ces sortes de philosophes libres. Mon ami *d'Alembert* est dans ce cas, et menacé de repréhension par nos inquisiteurs d'État. Les jésuites sont les plus grands instigateurs de ce système. — Madame infante n'aime ni le jeu, ni la table, ni la musique ; elle s'ennuie de tout, comme on est dans sa famille.

13 avril 1753. — Le parlement termine ses remontrances par cette phrase qui semble s'adresser particulièrement à mon frère : « Sire, si ceux qui abusent de votre autorité s'imaginent nous jeter dans cette alternative de désobéir ou de déplaire, qu'ils sachent que notre zèle est si grand que nous préférons toutes les disgrâces que peut nous attirer notre fidélité, à l'infidélité qui plaît et obéit contre son devoir. »

Je n'entends parler qu'avec trop de vérité de cette plainte générale contre ma famille. Pour mon fils, il obéit à son oncle et modère ses avis. Le garde des sceaux encourage sous main le parlement, lui persuadant qu'il ne court aucun risque.

— Je sais par un ministre ces anecdotes tou-

chant le conseil où l'on agita si le roi écouterait ou n'écouterait pas les grandes remontrances du parlement. Mon fils, qui opine le premier, voyant que le roi penchoit à ne pas les admettre, proposa qu'avant faire droit le parlement registrât les lettres patentes qui lui ordonnent de surseoir à toutes affaires de refus de sacremens. Le maréchal *de Noailles* opina bravement pour qu'on reçût les remontrances, disant que le roi doit toujours écouter ses sujets, sur quelque plainte que ce soit qu'ils aient à lui porter, sauf à punir ceux qui les portent avec injustice et irrévérence. L'on prétend que le roi rougit et marqua de la colère aux propos du maréchal, quoiqu'il parlât bien cependant. On le regarde comme un fou, qui dit quelquefois bien et souvent mal, mais toujours sans principe.

Le garde des sceaux, voyant cette colère royale et cherchant à l'adoucir et à gagner du temps, proposa l'avis qui a passé, savoir que préalablement le parlement apporteroit au roi les articles sur lesquels il a composé ses remontrances.

15 avril 1753. — Le sieur *Lebel* vient d'acquérir au roi un nouveau pucelage. C'est la nièce d'une coiffeuse appelée madame *de Saint-André*. Cela a fait plus de difficultés que les précédentes acquisitions; mais avec de l'argent on a ébloui la tante revêche. L'on a mené la petite fille lundi dernier à Versailles, après lui avoir fait accommoder les dents, l'avoir baignée et lui avoir fait un trousseau honnête. On l'a menée à la maison louée au Parc-aux-Cerfs, et la petite *Morfil* a été

ramenée à Paris. Ainsi voilà notre prince blasé, et se recherchant tout ce qu'il peut pour nouveautés, où le cœur n'a aucune part. Il se fait acheter des esclaves inconnues, sans les avoir désirées par la vue avant de les avoir réunies dans son sérail. Certes, la marquise paroît bien complice de tout ceci, car le sieur *Lebel* n'oseroit pas sans sa permission vaquer aussi ouvertement à ces sortes de négociations.

Ainsi les courtisans augmentent les foiblesses du prince pour y faire leur fortune. La marquise *de Pompadour* accroît son goût pour la futilité; mon frère flatte ses passions de ressentiment et de superstition. *M. de Machault* sert la marquise, et satisfait aux besoins d'argent et aux faux moyens de finances.

27 avril 1753. — Le duc *d'Ayen* est le seul des courtisans auquel le roi ait fait voir la petite *Morfil*. Cela lui donne un air de faveur; il s'en cache en le divulguant. Les ministres parlent déjà avec respect de cette nouvelle maîtresse. On lui attribue une origine irlandaise; il y a véritablement plusieurs officiers de ce nom dans les régimens de cette nation. Elle a de l'esprit, et l'on voit que c'est elle qui rompt les voyages de Bellevue, ce qui marque une vive jalousie de l'ancienne sultane. D'autres la disent fille d'un cordonnier. — L'on vient de mettre à la Bastille le sieur *La Beaumelle*, qui a professé le droit public à Copenhague et a composé plusieurs écrits fort libres. Il a fait une critique du Siècle de Louis XIV, par Voltaire, où il a noté des choses injurieuses sur M. le duc *d'Orléans*, régent. C'est M. le duc

d'Orléans, son petit-fils, qui a demandé cette punition.

Madame *Denis*, nièce de Voltaire, l'a aussi demandée, et voilà tout le Parnasse révolté contre Voltaire plus que jamais.

Voltaire regagne à présent du terrain, s'étant tourné vers les jésuites et les évêques. Il va revenir en France, triomphant plus que jamais, et écrira sans doute, en vue de la fortune dont il est insatiable, pour la cause Molinienne.

Mai 1753. — Il y a une grande querelle entre le comte *de Mailly*, commandant en Roussillon, et M. *Bertin*, intendant de cette province; ils s'accusent l'un l'autre de nuire au service du roi.

M. *de Mailly* est tombé dans cette accusation par sa hauteur et son ambition. Il a écrit à la noblesse des lettres capables de la soulever contre l'intendant. Il faut que l'un des deux officiers soit révoqué incessamment. Comme M. *de Mailly* est beau-père de mon neveu M. *de Voyer*, mon frère est fort embarrassé. Le maréchal *de Noailles* s'est déclaré pour l'intendant; il cultive soigneusement cette occasion de nuire à mon frère, contre lequel il s'est déclaré pareillement.

— Lettres de jussion du roi pour enregistrer celles du 22 février, qui ordonnoient de s'abstenir de toute connoissance des matières de sacrement, et de reprendre les fonctions de justice ordinaire, le tout à peine *de désobéissance et d'indignation*. Le parlement tout d'une voix persiste dans son arrêté du 5 mai, qui suspend la justice. Il y a désobéissance formelle.

Je sais qu'aux deux dernières assemblées du

parlement, il a été jeté de grands cris contre mon frère, de ce qu'il est tout sacerdotal et anti-parlementaire. On a parlé de le citer au parlement, et quelques phrases de l'arrêté et des remontrances le désignent assez. Il en résultera qu'il conseillera au roi tout ce qu'il y a de plus sévère et de plus hardi contre le parlement, aimant mieux perdre que d'être perdu.

9 mai 1753. — A quatre heures du matin, trois mousquetaires allèrent réveiller chaque membre du parlement, excepté la grand'chambre et le grand banc des présidens à mortier. C'étoit pour leur signifier des lettres de cachet qui les exilent : trois à leurs terres, à cause de leur parenté avec les ministres, les autres à Poitiers, Angoulême, Montbrison, Clermont-Ferrand, Vendôme, Châlons-sur-Marne, Orléans, Bourges et Troyes. Quatre ont été enlevés sur-le-champ, sans leur permettre de se servir de leurs chaises de poste, ni d'emporter avec eux aucune commodité. On les a conduits dans les plus mauvaises prisons provinciales que le roi eût à ses ordres, ce qui sent toujours la cruauté : l'abbé *Chauvelin* au Mont-Saint-Michel, le président *de Massy* aux îles Sainte-Marguerite, M. *Du Lys* à Pierre-Encise, le président *de Belligny* au château de Ham. On plaint l'abbé *Chauvelin*, qui est au lait pour toute nourriture, et n'en aura pas au milieu de la mer. Ils eurent vingt-quatre heures pour partir, avec défense de voir ni de parler à qui que ce fût.

Mais la grand'chambre rassemblée persiste à s'abstenir de toute autre connoissance que celle

des procès commencés contre les schismatiques.

Ce n'est pas bagatelle de mécontenter ainsi une nation entière comme la nôtre. Comme c'étoit hier jour de marché, on prit aussi des précautions sévères contre le peuple. Nous voilà aux précautions militaires, ce qui annonce des choses pires.

Faites comme vous voudrez, mais je veux être obéi, a dit le roi au sortir du conseil. — Sur cela, M. le Dauphin lui sauta au cou et l'embrassa. C'est mon frère qui l'a emporté ainsi au second conseil de Bellevue. Sa Majesté soupa avec la marquise, et jamais plus gaîment. Elle chanta et siffla toute la soirée. Ainsi l'on voit que cela se mène par une passion enfantine du roi, qui veut qu'on frappe des chiens désobéissans, sans considérer les conséquences. Quand l'obéissance est compromise il faut bien punir, dit-on. Mais quand on s'est trompé, il faut revenir sur soi. Certes, ce n'étoit pas ici le cas de commander *sous peine de désobéissance et d'indignation*. Presque tout le conseil, particulièrement les *Noailles* et le garde des sceaux, avoient opiné pour ménager le parlement; mais les courtisans l'ont emporté.

On parle de supprimer les chambres des enquêtes, afin d'amoindrir la force parlementaire, quand on parviendra à les rassembler. Il est certain qu'avec les forces militaires on viendra à bout de ces corps tyranniques. On dit cependant que mon frère s'est trompé dans ses annonces. Il avoit répondu au roi qu'il étoit sûr de plus de soixante voix pour déférer à l'obéissance qu'on exigeoit. Hier il avoit répondu pareillement que la grand'—

chambre viendrait à pourparler pour fléchir la clémence du roi. Ces promesses ont manqué, et je l'annonçois à mon fils la dernière fois qu'il me parla de ces matières. Comme nous en raisonnions, nous arriva la grande nouvelle de la désobéissance.

Les conseillers au grand conseil sont aussi jansénistes que le parlement, et refusent des attributions momentanées. On les en chargea ainsi il y a quinze ans, sous le ministère du cardinal *de Fleury*, en leur donnant des maîtres de requêtes pour présidens. Ils n'ont consenti à l'affaire de l'hôpital que parce qu'elle leur est donnée pour toujours.

En 1720, sous la régence, on composa un petit parlement postiche de maîtres de requêtes et de conseillers d'État, tenu aux Augustins. C'étoit alors pour le système de *Law*, et les évêques tiennent lieu des agioteurs de ce temps-là. Mais les avocats et procureurs y voudront-ils comparoître ?

Malheureusement mon nom figure trop dans cette vengeance. — L'on dit que mon frère est l'auteur de tout cela, et qu'il exerce une vengeance particulière. Les quatre membres du parlement renfermés dans les châteaux-forts sont ceux qui avoient nommé son nom dans leur avis, voulant qu'il fût cité au parlement.

Mercredi il n'y avoit personne aux spectacles ni aux promenades publiques.

Je suis confondu dans la haine du public contre mon frère et mon fils, que l'on regarde comme les auteurs de ce coup d'État. Je n'ose paroître en public avec ma livrée.

11 mai 1753. — Sa Majesté dit que les affaires de parlement l'ennuient plus qu'elles ne le chagrinent. — Il y a ordre de translation de la grand'chambre à Pontoise. Elle se donne pour représenter tout le parlement et intitule ses arrêtés : Les chambres assemblées.

L'abbé *de Chauvelin* restera au château de Caen, et n'ira pas au Mont-Saint-Michel. On se radoucit de même envers les autres parlementaires.

14 mai. J'ai été à Versailles. Chacun y dit qu'il faut *que le roi soit obéi*, qu'autrement il n'y a que confusion et anarchie, que tout le mal provient de ce qu'on a laissé le parlement aller trop loin. Mon frère est en haute considération, pour avoir fait frapper ce grand coup d'autorité. A propos de la permission accordée à l'abbé *Chauvelin* de rester à Caen, on dit que le roi ne veut pas qu'il en résulte mort d'homme, que cependant cet abbé a bien mérité la mort pour avoir désobéi au roi.

J'avoue qu'on est ébranlé par ce tableau mouvant de la cour, et qu'à la longue mon tempérament, qui n'est pas de grande force, succomberoit à ces insinuations et persuasions débitées d'un air si décidé et si hautain. L'on a besoin de revenir ensuite au silence du cabinet pour se décider en faveur de la raison, et pour voir que ces courtisans perdent le royaume, le faisant courir de maux en maux, sans jamais apporter des remèdes à ceux qui s'établissent pour toujours contre l'universalité du royaume.

Le roi a fait à la marquise le sacrifice de la

petite *Morfil*. On l'a mise au couvent pour dix-huit mois, sa mère et ses sœurs dans une campagne qu'on leur a louée à 20 lieues de Paris.

Les conseillers honoraires, même les quatre maîtres de requêtes habitués à assister à la grand'-chambre, ont suivi celle-ci à Pontoise, pour y participer à sa fermeté et aux disgrâces qu'elle entraînera.

M. *de Malesherbes*, président de la cour des aides, fils du chancelier, est fort loué du public. Il s'est mis à la tête de la députation que sa compagnie a envoyée à Pontoise. Le Châtelet en fait autant, et le premier président leur a dit assez imprudemment, ce me semble : Messieurs, vous êtes à présent le parlement de Paris.

M. le Dauphin a dit en opinant au conseil : « On peut bien se passer de parlement, mais on ne peut se passer d'évêques. » Plate maxime, inspirée par des bigots et des cuistres !

Mon fils avoit été d'avis de tenir un lit de justice, au conseil qui délibéra sur la punition à infliger au parlement. Mais mon frère a craint qu'à ce lit de justice il ne fût dit au roi bien des choses extraordinaires, et qu'on ne le nommât lui-même comme auteur de toutes les rigueurs qu'éprouve le parlement.

27 mai 1753. — Le comte *de Maillebois* s'est retrouvé subitement parfaitement bien avec le roi, qui lui marque beaucoup de familiarité et de privauté. Mon frère est en haute faveur ; mais ce n'est pas sans danger. Il répond du succès de la punition infligée au parlement, et le roi commence à s'ébranler sur les suites de ce coup

d'État. On n'avoit rien préparé d'avance pour suppléer le parlement et juger les appels. C'est une vraie anarchie.

Le roi a ôté toute confiance dans le chancelier et dans son fils, le président *de Malesherbes*; en sorte que les permissions tacites pour imprimer secrètement des livres auxquels on n'accorde pas de privilège s'obtiennent aujourd'hui par M. *Berryer*, lieutenant de police, en qui mon frère se fie bien plus qu'en M. *de Malesherbes*, et l'on se fie en tout à mon frère pour ces choses-là. Quiconque a ce grand pouvoir pour gêner trop la liberté de la presse doit se dénommer le premier commis de la tyrannie.

— Le sieur *La Beaumelle* est toujours à la Bastille, et l'on dit que la tête lui tourne. Un de ses amis a eu permission, et lui a trouvé l'air égaré. C'est un homme de 26 ans, d'un esprit fort vif, à qui la prison fait cet effet. M. le duc *d'Orléans* déclare qu'il n'a point requis sa disgrâce, et qu'il ne s'oppose pas à ce qu'elle finisse. Le ministère répond que c'est pour autre chose qu'il est détenu. Il y a apparence que c'est pour les prêtres, pour ces prêtres cruels, inquisiteurs et bourreaux, qui font tant de mal aujourd'hui, *La Beaumelle* ayant écrit quelque chose contre la superstition, dans sa défense du président *de Montesquieu*.

Mon frère avoit promis quarante voix à la cour dans le parlement; il ne s'en étoit trouvé que dix pour la continuation de la justice. Voilà de vos promesses illusoires! lui dit M. *de Machault*, en plein conseil.

Mai 1753. — Affaire de *Rohan-Soubise*.

MM. de Rohan prétendent au titre de princes étrangers, comme venant des souverains de Bretagne, ce qui n'est pas prouvé. Ils ne prétendent même en venir que par femmes, et leur descendance d'un comte souverain du pays Nantois a deux lacunes. Aussi le père *Simplicien* ne l'a-t-il pas employée dans son livre de la maison de France et des grands officiers de la couronne. Ils se retranchent sur une autre prétention, d'avoir été aptes à succéder à la couronne de Navarre. Cela leur vient d'une *Rohan*, tante d'Henri IV, qui épousa un *d'Albret*, roi de Navarre. Henri IV disoit : *Ma cousine de Rohan*, et signoit leurs contrats comme ceux des princes. Mais cela tombe aux *Chabot*, car le grand *Hercule de Rohan* n'eut qu'une fille, qui épousa un *Chabot*. Ainsi, en cas de défaut de descendance de Henri IV, la couronne de Navarre iroit aux *Chabot*; car ce royaume de Navarre est féminin et passe aux filles. Mais les *Chabot* encore sont bien loin, et les filles de nos rois les primeroient dans cette succession. Mais les *Chabot* sont ralliés aux *Rohan*. Madame de *Rohan-Soubise*, mère du cardinal de *Rohan* et maîtresse de Louis XIV, étoit une *Chabot*. La petite-fille de celle-ci a épousé un *Rohan-Guémenée*. Cependant les *Chabot* sont réduits à la prétention de princes étrangers, et ne jouissent pas de ces honneurs à la cour.

En 1649, lors des troubles de la Fronde, les *Rohan-Soubise* obtinrent les honneurs de la cour, et surprirent la reine-mère et le cardinal Mazarin, comme tant d'autres. Ils exposèrent à faux les principes que nous avons dits. Henri IV avoit fait duc et pair *Hercule de Rohan*, ce qui passa

aux *Chabot*. A son entrée à Paris, il n'avoit de parens que le prince *de Condé* à sa droite, et à sa gauche M. *de Rohan*.

Louis XIV a donné aussi un duché au prince *de Rohan*.

Ainsi, le grand mariage de la princesse *de Soubise* avec le prince *de Condé* met en doute tout le rang et les titres des *Rohan-Guémenée* et *Soubise*. Le roi a promis de juger.

Mai 1753. — On n'a pas manqué d'accuser madame *de Pompadour* d'avoir fait empoisonner madame *de Choiseul*, comme autrefois on accusoit madame *de Montespan* de la mort de mademoiselle *de Fontanges*. Ce sont des faux bruits de courtisans malins, que répètent les journaux étrangers. Aussi l'on vient d'interdire toute entrée de la *Gazette d'Utrecht*.

Bourges. Les trente conseillers exilés à Bourges sont les plus vifs. Ils ont envoyé un mémoire à la grand'chambre, désavouant tout ce que celle-ci feroit au nom du parlement, et disant qu'elle ne représente point ce corps.

Les exilés de Poitiers et ceux d'Angoulême se joignent à eux.

Pontoise. On cherche à gagner la grand'chambre. Le président *Chauvelin* dit qu'il faut reprendre les fonctions de justice. Le président *Maupeou*, fils du premier président, travaille aussi pour la cour.

Les présidens d'honneur, et quelques honoraires, sont les plus fermes.

Juin 1753. — Madame *Adélaïde* a des maux

de cœur tous les matins. La médisance publique dit qu'elle est grosse, et que c'est des œuvres du cardinal *de Soubise*; d'autres en nomment un auteur encore moins à nommer¹.

— L'on vient d'inventer pour l'artillerie de nouvelles bombes, appelées globes de compression, encore bien plus terribles que nos *Comminges*.

— La marquise *de Pompadour* avoit donné parole à *Piron* pour la première place vacante à l'Académie françoise; à présent le roi la lui refuse. L'ancien évêque *de Mirepoix* a montré au roi l'*Ode à Priape*, œuvre de la jeunesse de *Piron*, et c'est ce qui a motivé cette exclusion.

Buffon et *d'Alembert* se retirent de la place vacante, pour ne pas encourir à leur tour quelque note infamante de ce genre; le premier ayant contredit la Genèse. Il ne reste que des plats pieds à élire. Je sais encore *Bougainville*, qui est soupçonné d'être janséniste; *Condillac*, métaphysicien, qui a trop parlé de l'âme. Cette exclusion à tous propos est une indiscretion de souveraineté. Le feu roi ne l'a employée qu'une fois dans sa vie.

Plus les prêtres sont haïs, plus ils travaillent à se rendre haïssables.

— On a nouvelle que *Voltaire* a été arrêté à Francfort, et qu'il ne sortira de son arrêt qu'il n'ait restitué au roi de Prusse son contrat d'engagement avec lui, et un gros volume de poésies qu'il emporte à ce monarque. Ce poète est

1. Faut-il répéter que l'auteur est encore cette fois l'écho des bruits publics les plus absurdes et les plus calomnieux?

capable de porter ceci au conseil aulique , espérant trouver un vengeur dans le chef du corps Germanique, et voulant que chaque gazette fasse mention de lui. O vanité poétique, bassesse d'esprit et courage de cœur !

28 juin 1753. — *École militaire*. Querelle considérable et qui augmente entre *Pâris Duvernay* et *Vandières*, frère de la marquise et directeur général des bâtimens. Le second reproche au premier des dissipations de fonds, et l'autre des traits de malhabileté ; ce qui est croyable, par les gens dont celui-ci se sert. Il a pris pour administrer les fonds le sieur *Vahing*, ci-devant intendant du grand prieur d'Orléans, qui l'avoit tant ruiné, puis le poète *Marmontel*. Ces querelles importunent beaucoup le roi, qui d'ailleurs commence à se lasser de la marquise de *Pompadour*, et pourroit bien congédier un de ces jours le sieur de *Vandières*.

8 juillet 1753. — Le roi a choisi, pour le place du Pont tournant, le plan du vieux *Boisfranc*, architecte.

Le roi commence à être las de cette guerre interne avec le parlement. Le règne actuel n'a jamais été fait pour les coups d'État ; il les abandonne aussitôt après les avoir entrepris. Voyez l'entreprise contre la maison d'Autriche, celle contre le temporel du clergé, l'anéantissement des parlemens. J'ajouterai celle pour la maison des Stuarts, qui a été si vite abandonnée.

— Il n'est pas vrai que mon fils ait eu une grosse pension. Ce sont ses ennemis qui ont fait

courir ce bruit. En attendant, les tournées qu'il fait le ruinent. Il n'y a rien à faire pour le bien du militaire, m'a-t-il dit. Le roi s'ennuie beaucoup de tous ces détails, et ne favorise que les courtisans qui lui demandent des grâces contre le droit commun; ce qui va à la destruction de la discipline, tandis que le ministère de la finance retranche à ce département tout ce qu'il peut, sans améliorer pour cela les finances. Heureux, dit-on, celui qui n'a aujourd'hui à conduire que sa maison, et qui la conduit au profit de ses plaisirs, de la sagesse et de l'amour des bienfaits!

18 juillet 1753.—Les négociations continuent à Pontoise. Outre le président *Chauvelin*, il y a parmi les négociateurs le jeune président *d'Aligre*, neveu du garde des sceaux *Chauvelin*. Ils traitent avec le prince *de Conti*, qui est à l'Ile-Adam.

Le public est mal prévenu contre mon frère. —Lorsqu'on demande quand tout cela finira, on répond : Quand cela plaira à M. *d'Argenson*.

Le Dauphin allant dernièrement poser la première pierre du bâtiment de *Panthenont*, il n'y eut pas un cri; à peine quelques badauds étoient-ils sur son passage.

On a cessé de jouer *Don Sanche d'Aragon*, à cause des allusions contre la cour, même contre le monarque. Le parterre en trouve aussi dans *Cinna*, et surtout dans une petite pièce nouvelle du sieur *Sainte-Foix*, intitulée *l'Homme*. Il y a des applications sur la cour, le conseil et les galanteries des puissances.

— Un évêque a dit hier : « Comment voulez-vous que l'Église ait l'autorité qui lui convient ?

Trois princes du sang soutiennent les parlemens, conseillés tous trois par le sieur *de Chauvelin*, ancien garde des sceaux : ce sont le prince *de Conti*, MM. *de Charolois* et *de Clermont*. Le fait est que le garde des sceaux *Chauvelin* a soixante-neuf ans, mais il est de bonne santé, aussi propre aux affaires que jamais.

Août 1753. — On me mande de Compiègne qu'il y a quatre nouveaux colonels pour la *compagnie des grenadiers royaux*, tous quatre de famille ducal et gens de cour. Voilà une pépinière innombrable de colonels qui ne serviront à rien qu'à produire de mauvais officiers généraux. C'est la marquise, dit-on, qui les nomme tous. Mon frère a déclaré qu'il n'y avoit aucune part, et que tout provenoit de la marquise.

Autre nomination déraisonnable : l'abbé *de Bernis*, qui à peine a pris possession de son ambassade de Venise, vient d'avoir l'expectative de la première place de conseiller d'État d'Église. Il est le favori des dames de *Pompadour* et *d'Estrades*. Ces sortes d'expectatives ne se donnoient que durant les régences.

8 août. — L'on refuse au poète *Voltaire* la permission de rentrer en France. On cherche par ce petit article à plaire au roi de Prusse, en lui déplaisant comme on fait pour les choses principales.

— L'évêque d'*Évreux* a été condamné pour schisme par le parlement de Rouen. On a vendu ses meubles à *Évreux* pour une somme de 6,000 livres, à laquelle il a été condamné pour

aumône. Les ordres du roi n'ont pu interrompre cette procédure, qui s'exécute en ce moment.

Mon avis seroit qu'on refusât les sacremens aux anticonstitutionnaires qui, d'eux-mêmes et sans être interrogés, disent anathème à la bulle *Unigenitus*; mais qu'on punît les prêtres qui les interrogent pour leur faire dire leur sentimens sur cette bulle, si indifférente, si étrangère aux laïques et à ceux qui n'enseignent pas.

— Il paroît un libelle intitulé : *Vie privée du roi de Prusse*. On soupçonne avec raison *Voltaire* de l'avoir composé, dans un style où l'on ne peut le reconnoître. Ce grand poète prend tous les styles qu'il veut, et la passion de la satire lui fait prendre ceux qui peuvent le mieux nuire à ceux qu'il hait. Cette peinture du roi de Prusse est la plus propre à le faire mépriser en France : on le peint comme *économe*. Le voilà perdu pour nos François. Notre roi est le plus séduit de tous pour ce qui peut être susceptible de ridicule. Né vertueux, ce qui l'entoure l'a porté à de mauvaises démarches, et l'a éloigné des actions vertueuses et des bons choix, par cette crainte du ridicule et cette recherche du bon air. Il est à craindre que le roi de Prusse ne nous en veuille pour ce libelle, qui se vend à très-bon marché dans les promenades.

On dit le président *d'Auneuil* devenu fou aux îles Sainte-Marguerite.

Août 1753. — Factum de M. *Klinglin* fils pour la mémoire de son père, tous deux prêteurs royaux de Strasbourg. In-4, Grenoble, 1753.

Le préteur royal est mort dans les prisons. Son fils, accusé lui-même, vient se justifier et blanchir la mémoire de son père. Il a espéré le même succès que M. de la Bourdonnaye par son fameux *factum*, qui de très-noir est devenu très-blanc. Mais observons que la haine du public contre la faveur du sieur *Dupleix* et contre le ministère a beaucoup contribué à ce succès, au lieu que l'on soupçonne le ministère d'avoir favorisé le *Klinglin*. On le justifie de plusieurs chefs grossiers d'accusation. Mais il reste toujours un fond de tyrannie, un luxe insupportable, la faveur des grands, une haine et une mésestime universelles, le cri public, la ville de Strasbourg obérée, qui résistent à cette apologie : *vox populi, vox Dei*. Diroit-on tant de choses contre un bon et zélé citoyen, comme *Klinglin* peint son père, et n'ayant d'ennemi que son zèle ? Non, cette apologie n'est pas composée avec l'art qu'il faudroit. Nous saurons bientôt le jugement du parlement de Grenoble, à qui le roi a renvoyé cette affaire.

Septembre. — Le parlement de Dauphiné a innocenté la mémoire du feu préteur *Klinglin* et la cause de son fils, et l'on croit que la préture sera rendue à celui-ci, quoique la clameur publique soit contre les accusés.

9 septembre 1753. — Hier samedi, 8 septembre, sur le midi, naquit un second fils à M. le Dauphin, qu'on a nommé d'avance *duc d'Aquitaine*. Je souhaite que les peuples, et surtout celui de Paris, en aient marqué de la joie.

Pontoise. Clôture du parlement. On s'est levé

à la veille de la Vierge, et l'on est seulement convenu de se retrouver le 10 de novembre, veille de la Saint-Martin. Ainsi point de chambres de vacation, point de commissions du conseil. Chacun va tranquillement à sa campagne. Il paroît que le roi gouverne ceci comme la demande du tribut au clergé, où, la résistance devenant invincible, Sa Majesté dit seulement à ses ministres : *Qu'on ne m'en parle plus*. Mais quand le feu est à la maison, il faut bien qu'on en parle. Sur le clergé, il est arrivé qu'on n'a plus tiré d'argent depuis ce temps-là. Sur le parlement, il arrive qu'il n'y a plus d'expédition de la justice, et que les accusés restent au cachot perpétuel.

17 septembre 1753. — J'ai fait un voyage à Versailles.

Mon frère m'a paru rongé de soucis et détester le pays où il vit. L'on juge qu'il lui revient quelque mécontentement du roi, de la détresse où il peut l'avoir jeté. Il convient présentement avec moi que l'affaire du clergé est *une affaire de conduite, et non de législation*, qu'il faudroit punir les évêques et prêtres qui attisent le feu, et non les récompenser comme l'on fait. Il blâme la récompense d'un meilleur évêché donné à l'évêque d'Evreux (celui de Bayeux).

Enfin, il revient à tous mes sentimens et conseils sur cela, que je ne lui ai point épargnés depuis deux ans¹.

Le roi devient d'une dévotion superstitieuse,

1. Noter ce passage.

respectant les prêtres plus que les mœurs. Le maréchal *de Richelieu* m'a dit en plaisantant : « Le roi est *d'une dévotion angélique*. Il ne veut rien faire sans l'épiscopat dans les affaires du Languedoc. »

— Mon frère se radoucit avec affectation sur toutes les affaires qui troublent aujourd'hui l'État. Il recherche l'affection de ceux qui l'ont blâmé davantage. Il parle mal du clergé, et dit avec exclamation qu'il faudroit punir les curés et les évêques, autant que les tribunaux. On craint que cela ne signifie quelque prochaine et nouvelle catastrophe des parlemens.

Les prisons de la Conciergerie du Palais sont infectées par la quantité de prisonniers qui y abondent. Le scorbut y est, et l'on craint que la peste ne vienne à Paris. Mon triste frère est accusé partout d'être l'auteur de ces fléaux par l'appui qu'il a cru devoir prendre pour sa fortune dans le clergé moliniste.

19 septembre 1753. — Au feu d'artifice de la Grève, le peuple, voyant dans les décorations beaucoup de nudités, disoit : La France montre le cul de tous les côtés.

Septembre 1753. — On envoie vers les Cévennes trente bataillons et trois régimens de dragons, outre les troupes qui y sont déjà. C'est *M. de Saint-Priest*, intendant du Languedoc, qui les demande pour exterminer le reste des Huguenots. Qu'il est triste de répandre le sang des sujets ! Voilà les conseils des prêtres et leur ambition violente. On sait qu'en Languedoc l'épiscopat est plus maître du temporel qu'ailleurs.

— La nouvelle chambre *des vacations*, qui siège aux Augustins, est fort embarrassée. Le Châtelet refuse de lui obéir, ou menace de quitter ses fonctions. Il faut à chaque pas user de violence. La geôle de la Conciergerie a ordre de ne point livrer les prisonniers. Il faut à chaque pas des lettres de cachet, arrêts du conseil portant évocation, la force et la violence de l'autorité absolue !

Le roi tient aux maximes du feu roi, à l'inquisition de la bulle *Unigenitus*. Des magistrats principaux de Paris, qui prennent intérêt à mon frère, me disent qu'il n'y a qu'une guerre qui puisse nous tirer de ce pas-ci. *Quod nefas !* Mais où prendre de l'argent ? ai-je dit. — Oh ! c'est l'affaire *du Machault*. Ainsi, pourvu que l'on rejette l'embarras sur son ennemi, on est content de la solution, et l'on s'occupe peu de la perte de l'État.

Véritablement on imagine présentement des moyens de guerre. Il marche, comme j'ai dit, cinquante-cinq bataillons dans le bas Languedoc, ce que l'on n'avoit jamais vu depuis la guerre des Cévennes, et huit régimens de cavalerie et dragons. J'entends dire à des gens du pays qu'on ne sait pourquoi ; qu'il n'y a jamais eu moins de violence de la part des protestans, sinon qu'ils se marient *au désert*, sans égard pour les cérémonies catholiques. L'on croit donc qu'il s'agiroit de quelques mouvemens de guerre du côté de l'Italie, sans quoi je ne vois pas quelle en pourroit être la cause. Ceci nous attirera donc une guerre générale, et le blâme universel d'avoir troublé le repos de l'Europe.

— Il n'y a que le bailliage d'Étampes qui ait

reconnu la chambre des Augustins. Ceux d'Orléans, Chartres, Dourdan, l'ont formellement refusé, à l'exemple du Châtelet de Paris. Poitiers, Lyon, Clermont, Montbrison, Mâcon, Beauvais, Laon, etc., en ont dit autant.

25 septembre 1753. — *M. de Mailly-d'Aucourt* vient d'être retiré de son commandement du Roussillon. Il avait de grandes disputes avec l'intendant de cette province, qui est protégé par le maréchal *de Noailles*, gouverneur de la province. *M. de Mailly* est beau-père de *M. de Voyer*, mon neveu. Ceci est un dégoût que les *Noailles* cherchent à donner à mon frère. Triste crédit et souvent en butte à de tels dégoûts, malgré l'air de faveur!

— Le maréchal *de Noailles* ayant réussi à faire révoquer *M. de Mailly-d'Aucourt* de son commandement du Roussillon, mon frère a fait, à son tour, révoquer l'intendant, *M. Bertin de Saint-Gérant*¹, que protégeoit ledit maréchal *de Noailles*. Justice ou non, le service du roi fait ou non, il faut ces actes personnels de vengeance à la cour; c'est le cours ordinaire des choses.

15 octobre 1753. — Il y a longtemps qu'on parle du nouveau Testament du Père *Berruyer*, jésuite, dans le goût de son ancien Testament, qui n'a paru qu'un roman scandaleux. Ce doit être bien pis de voir la vie du Sauveur du monde en roman de ruelle. On dit que les jésuites

1. *M. Bertin* fut depuis lieutenant général de police et contrôleur général des finances; mort en 1792.

veulent répandre leur mauvaise doctrine en tout genre. Ce livre est composé il y a longtemps ; malgré toutes les défenses , on a trouvé moyen de l'imprimer, et je sais que depuis peu on en a saisi quatre mille exemplaires aux portes de Paris. Mais il en échappa plusieurs exemplaires, et l'on ne doute pas que cela ne paroisse incessamment.

— *Versailles*. Le bailliage de Versailles refuse de reconnoître la chambre des Augustins. On le croit soufflé par le maréchal de *Noailles* , gouverneur de Versailles. Ce vieux ministre voudroit réparer ce qu'il a fait de courtisan pour la bulle *Unigenitus*.

Le Châtelet rappelle un arrêt du parlement de 1626 , qui défend à tout tribunal inférieur de reconnoître toute commission se disant *souveraine* dont l'établissement n'auroit pas été enregistré au parlement de Paris.

— *Provence*. Le parlement d'Aix fait son procès à l'évêque de *Sisteron* ; il veut le décréter et saisir son temporel. On craint que la Provence ne se révolte , d'autant que c'est un peuple violent , mal affectionné à la France , tout prêt à se mettre en république. Qu'on y prenne garde ! les Provençaux sont plus bouillans que d'autres.

5 novembre 1753. — Je sais que le chevalier *Chauvelin* , nommé à l'ambassade de Turin , a eu ordre de lire et d'extraire ma négociation de décembre 1745 , et les articles que je signai avec le roi de Sardaigne pour un partage de l'Italie et pour y former une association Italique , et qu'à cette occasion il a été représenté au roi

combien j'avois autant avancé les affaires alors qu'on les a reculées depuis.

— M. de *Chavigny*, ambassadeur en Suisse, nous fait perdre tous les amis que nous y avoit faits mon fils. Oh ! que le coquin m'avoit bien assuré tout le contraire dans ses conversations de Paris, et avoit promis de suivre en tout les errements de l'ambassade de mon fils !

10 novembre. — La grand'chambre du parlement est convoquée pour lundi 12, à Soissons. Le premier président doit s'y trouver. Ils sont tous en état d'exil par lettres de cachet, et en interdiction de fait ; que signifie donc cette translation ?

— On me donne avis que mon fils se conduit avec toute la sagesse qu'il peut, dans ces misérables affaires de la couronne avec la nation ; mais il ne laisse pas que de donner prise sur lui par son trop d'attachement et d'amitié pour les jésuites, qui sont cause de tout ceci.

Il y aura deux chambres royales, tenant lieu de parlement, l'une pour le civil, l'autre pour le criminel, composées de conseillers d'État et de maîtres des requêtes, de tout le conseil du roi. Cette *chambre royale* siège au vieux Louvre, dans l'appartement de la reine-mère, ce qui produit quelque embarras pour les prisonniers. Cette chambre comprend tout le ressort du parlement, et il est enjoint à tous présidiaux, bailliages et sénéchaussées, de lui obéir ; nommément au *Châtelet*, qui avoit pris pour cause de refus ce défaut de nomination de lui, *Châtelet*. Ainsi, suppression de fait de la cour des pairs du royaume.

Tout le conseil n'y est pas précisément ; il manque quelques membres ayant occupation ailleurs, ou qui sont suspects. Les pairs du royaume n'ont plus ni office, ni fonctions.

La cour prétend que le Châtelet de Paris peut se passer des conseillers qui ne sont qu'assesseurs ; que le lieutenant civil et autres lieutenans-généraux de ce bailliage peuvent juger *en seuls* à Paris, comme en province, ne se joignant ces assesseurs gradués que dans les affaires civiles et criminelles qui le demandent.

— Il ne reste proprement en France que deux provinces à États, *Bretagne* et *Languedoc* ; encore ces États sont-ils écornés par des intendans, et par l'autorité des directeurs de chaque nouvelle maltôte. Les grands hôtels de ville, comme Strasbourg, Lyon, Paris, sont également réduits à l'obéissance prétorienne.

Il ne restoit donc quelque liberté, quelque force d'administration, que dans la justice. Elle y avoit attiré les lois principales à l'occasion du droit public, d'où dérive le droit particulier. L'un a emporté l'autre. Ces tribunaux sont écrasés. Le ministère (et non le roi), étant le maître du principal tribunal, qui est la cour des pairs, est maître de tout le reste. Voilà le conseil, les maîtres des requêtes et tous les robins de cour, dominant sur la justice. De qui les biens, la vie, la liberté, seront-ils en sûreté devant la faveur ? Que croit-on que cela devienne ? Quel contraste ! Un parlement nombreux, raisonnable, instruit, expérimenté, qui reste exilé pour rien, pour avoir soutenu les maximes du royaume ; et sur ses ruines sont établis des commissaires

ignorans, inappliqués et mal intentionnés. Cela est inconciliable ; mais cela se soutient en leurrant, en trompant, en se radoucissant en apparence, mais au fond obstiné à produire et accomplir le mal.

15 novembre 1753. — Madame *Victoire* est très-mal, d'une fièvre maligne causée par des indigestions multipliées. Ces princesses soupent peu à leur couvert public, puis commandent de petits soupers dans leurs cabinets, à l'imitation du roi leur père. Elles se mettent à table à minuit, et se crèvent de vin et de viande.

— Le roi a toujours la petite *Morfil*. Madame de *Pompadour* a voulu la voir ; le roi le lui a refusé formellement, et elle en a boudé pendant cinq jours.

— Feu M. le duc d'*Orléans*, homme bien moins profond et moins élevé qu'on n'a cru, et nullement philosophe (cependant il se corrigea les deux dernières années de sa régence), divisait l'humanité en deux classes, les *vertueux imbéciles* et les *fripons spirituels*. Notre roi bien-aimé Louis XV croit de bonne foi à cette division des hommes. Il se croit sublime en se servant de ceux qui passent pour gens d'esprit subtil, gens du monde, épigrammatistes et routinés à la cour. Il sacrifie son propre goût à cette marotte, et voit tranquillement perdre son État, en croyant faire au mieux. Triste aveuglement ! Il ne conçoit pas l'usage des honnêtes gens ; il ignore le danger des fripons, même spirituels, tandis que les honnêtes gens, même de moins d'esprit, sont bons à mille choses. Or il

faudroit avoir beaucoup d'esprit pour persuader cette vérité, et encore plus d'élévation pour préférer la vertu au vice.

— Depuis la mort de Louis XIV, en 1715, nous avons eu trois gouvernemens : le duc d'Orléans, sous lequel le cardinal *Dubois* ne fut qu'un commis; le cardinal *de Fleury*, sous qui M. le Duc ne fut qu'une vaine idole de pouvoir, bientôt brisée dès que le *Fleury* le jugea à propos; enfin le roi, qui gouverne par les conseils de cinquante personnes opposées entre elles, mais qu'il réunit dans sa volonté, en prenant un peu de ce que lui conseille chacune.

Je dis que voilà mon frère qui l'emporte sur ses rivaux en faisant triompher absolument la domination sacerdotale, c'est-à-dire celle des jésuites, et l'intrigue assidue et universelle. De tout temps, et depuis la bigoterie du feu roi, les jésuites ont eu un principal émissaire, ministre ou assistant des ministres, qui y a fait valoir la direction de la société. Tels furent les deux fameux confesseurs de Louis XIV, les Pères *Lachaise* et *Letellier*. Sous la régence du duc d'Orléans, le besoin de Rome, la crainte du clergé, et le mépris qu'avoit ce prince pour l'ordre, pour la justice et la véritable religion de Dieu. Sous le cardinal *de Fleury*, ce fut un petit M. *Hérault*, vil atome de Loyola, qui, avec quelque sorte d'éloquence, insinuoit à ce vieux prêtre la crainte et l'espérance de la bulle *Unigenitus*, et lui faisoit valoir comme actions dangereuses de haine les moindres reproches des jansénistes indépendans.

Observons qu'à chaque changement d'homme.

qui arrive au gouvernail, il vient déprévenu et ami de l'impartialité; mais bientôt les apôtres du jésuitisme lui tournent la tête et l'esprit par leurs insinuations obséqueuses et menaçantes.

J'ai vu l'évêque de *Mirepoix* arriver à la feuille des bénéfices à la mort du cardinal *de Fleury*. Il vouloit impartialiser son ministère; mais bientôt ébranlé, il s'est jeté dans les bras du molinisme persécutant.

M. *de Maurepas* faisoit le bel esprit, et se moquoit des uns et des autres; mais il a été culbuté. Le pauvre chancelier *d'Aguesseau* ne se soutint dans sa chancellerie, puis dans la garde des sceaux qui lui fut restituée, qu'en se déshonorant constamment, et s'est cru damné à sa mort. Enfin mon frère, voyant constamment dès son enfance qu'il n'y avoit de salut que sous les jésuites, s'est mis peu à peu au-dessus d'eux pour les bien servir; il y a placé mon fils pour le soumettre. Avec un tel et si constant appui, apportant à cette vocation bien une autre intelligence et une autre finesse que le petit *Hérault*, dont j'ai parlé, sa fortune a prospéré comme nous l'avons vu.

Je l'ai entendu parler indiscretement de ses vues, il y a plus d'une vingtaine d'années. Voyons, disoit-il, si ce parti ne me portera pas au plus grand; et il a suivi constamment cette route. Considérons, comme je l'ai dit, que c'est bien un autre homme pour la finesse et l'intelligence que tous ces familiers des jésuites que nous avons vus depuis longtemps; aussi est-il capable de pousser bien plus loin qu'un autre son char dans la carrière et les intérêts qu'il sert.

1^{er} décembre 1753. — Le sieur *de Bougainville* étoit sûr de la pluralité des suffrages à l'Académie françoise, lorsqu'il a paru une brigue à laquelle on ne s'attendoit pas. *Mirabaud*¹, secrétaire de l'Académie, *Duclos* et le comte *de Bissy*, ont lu une lettre de S. A. S. M. le comte *de Clermont* qui demande cette place. L'Académie a été pétrifiée. On a dit des injures à *Mirabaud* de ce qu'il n'avoit pas prévenu la compagnie. Mais enfin il a fallu délibérer et le nommer. On n'avoit pas encore vu de prince du sang briguer de ces places. Le vrai est que ce sont les ennemis de *Bougainville* qui en sont cause, et qui ont été détourner un personnage si respectable. Il a deux sortes d'ennemis, fort intolérans et fort actifs : les jésuites parce qu'il est janséniste, et les athées parce qu'il est fort crédule à la révélation. Avec cela il est valétudinaire, asthmatique et ambitieux, ce qui doit le réduire au tombeau. — (Plus loin, mai 1754.) Le comte *de Clermont* a fait son entrée à l'Académie sans harangue de réception.

— On voit une caricature très-insolente représentant quatre jésuites, gras, rouges, gais et rians. Ils sont traînés dans un carrosse à six chevaux ; le chancelier en postillon, tendant le cul ; mon frère sur le siège, fouettant le chancelier ; derrière le carrosse, en laquais, le roi et le Dauphin.

Décembre 1753. — Les protestans se remuent de tous côtés, et s'assemblent en grand nombre.

1. *Mirabaud*, né en 1675, mort en 1760, traducteur du Tasse et de l'Arioste, membre de l'Académie françoise. On lui attribua le *Système de la nature* du baron d'Holbach.

Je sais que ceux de Saintonge s'assemblent actuellement. Ceux des Cévennes et du Bas-Languedoc sont tranquilles; ils savent cependant qu'on leur déclare la guerre, et que voilà quarante bataillons de plus qu'à l'ordinaire pour les détruire, et ils ne disent mot. L'intendant du Languedoc, nommé *Saint-Priest*, est l'âme damnée de la marquise et de *M. de Machault*; cependant il est assez mal avec le maréchal *de Richelieu*. Il fomenté tout ce qui peut troubler le Languedoc, et contribuer à sa fortune. Le maréchal *de Richelieu*, destiné à commander un an dans la même province, n'a pas les mêmes raisons pour son compte. Voilà comme sont gouvernées nos meilleures provinces! Il paroît vraisemblable que les Anglois fomentent ces troubles, et répandent l'argent pour troubler le royaume. Nous en avons bien usé de même chez eux.

— *Soissons*. Les magistrats exilés n'en portent plus l'habit; ils sont en habits modestes et sans épée. Ils ne portent plus leurs deuils de famille, et n'ont que des vestes noires. En revanche, leurs femmes sont magnifiques, les appartemens fort illuminés, de grands soupers et des fêtes perpétuelles. Ils sont bien davantage avec eux-mêmes qu'à Pontoise, personne ne les allant voir de Paris, à cause de leur disgrâce. Le premier président est allé voir tous ceux qui lui ont rendu visite, pour marquer qu'il n'exerce plus sa dignité.

— Il y a grand bruit contre *Jean-Jacques Rousseau*, prétendu philosophe génevois, pour une brochure qu'il a publiée contre la musique française, en prétendant qu'elle n'existoit pas, et

qu'il étoit à souhaiter qu'il n'y en eût jamais. Les preuves consistent dans un grand et pédantesque étalage de science musicale, pour établir que ce qui charme est mauvais, et ce qui écorche est bon. On avoit expédié une lettre de cachet pour le faire sortir du royaume; mais de tristes articles en ont détourné. On lui a toujours ôté ses entrées à l'Opéra. Ayant été reconnu à l'Opéra, il a été maltraité de paroles et de coups de pied au cul; l'orchestre l'a pendu en effigie. Cela devint une querelle nationale. On a déjà répondu à sa brochure par une autre fort courte; on travaille à une réponse plus étendue.

23 décembre 1753. — J'entends dire bien du mal de M. de Voyer, mon neveu, qui a la direction des haras. Il en dépense les fonds en bâtimens à *Asnières*, où il fait construire des écuries et des manéges couverts pour y dresser des barbes. Il reste peu de fonds pour l'administration, et il n'achète rien. Les gages sont mal payés, et augmentés indiscretement. Enfin, il y a plainte universelle. Les envieux et ennemis de ma famille ne manquent pas de faire revenir tout cela aux oreilles du roi, et je crains de plus en plus quelque orage foudroyant. Le tonnerre gronde, suivant le public. Le public est irrité. De là à l'Olympe, il n'y a qu'un pas. Mais la finesse et l'habileté courtisane jouissent *des dieux irrités* et les bravent, et se croient de grandes ressources dans l'intrigue. Que d'exemples, cependant, de naufrages affreux sur cette mer !

22 décembre 1753. — On fait grand bruit

dans quelques quartiers de Paris de la bonne réception que le roi m'a faite à mon dernier voyage de Versailles; et sur ce qu'il m'a fait l'honneur de me parler plusieurs fois, et de me marquer des bontés particulières, on a dit qu'il me destinoit à quelque ministère essentiel. Mais en même temps on dit que mon frere sera déclaré premier ministre, quand il sera guéri de la goutte; or il en éprouve aujourd'hui une attaque longue et dangereuse.

On dit partout que ce qu'il a fait pour brouiller ne tend qu'à le faire choisir pour débrouiller, semblable au médecin de la comédie qui souhaite de grandes maladies à ses pratiques pour avoir l'honneur de les guérir.

Cependant, je doute qu'il en fût ainsi. Le même esprit de malice qui a conduit à de mauvaises choses continuera à les aggraver, et ce ne sera jamais une politique si profonde et si italienne qui mènera au bien, Dieu ne le permet pas. Chacun me félicite de n'être plus de la cour ni du ministère, parce qu'un honnête homme ne sauroit y rester avec cette cabale jésuitique qui détruit tous principes et toute droiture.

23 décembre 1753. — *Villeroi*. Le duc de *Villeroi* vivoit avec la marquise de *Courcillon*, tous deux fort dévots, et depuis longtemps ils édifioient par leurs pratiques régulières, passant neuf mois de l'année au château de *Villeroi*. Le Père de la *Verrière*, barnabite, confesseur du duc, a exigé qu'il renvoyât sa maîtresse. On croit que c'est à l'instigation de l'archevêque de Paris, et pour servir d'exemple à madame de *Pompadour*. Il l'a

chassée comme il auroit fait d'une fille d'opéra, comme madame *de Châteauroux* a été renvoyée de Metz. Elle est pauvre et extrêmement dérangée ; elle a plus de dettes que de biens, et s'est retirée dans un couvent. Ceci fait grand tort à la religion ; l'on y voit l'évangile devenu impossible.

L'on abhorre ce qui trouble l'amitié et ce qui déshonore les femmes sans nécessité, surtout les femmes de qualité comme celle-ci ¹.

29 décembre. — *Parnasse*. On dit le grand poète *Voltaire* mort subitement à Colmar.

— On croit que la princesse *de Marsan* succédera à madame *de Tallard* comme gouvernante des enfants de France. Le cardinal *de Soubise* le souhaite, afin que sa sœur réside à Versailles ; le frère et la sœur s'aiment un peu plus qu'il ne faut suivant les règles de la religion révélée, mais non suivant celles de la religion naturelle. (Madame *de Tallard* est morte le 4 janvier suivant.)

— On dit que M. *de Puy sieux* va négocier la paix avec le parlement.

Quelque mauvaise que soit la paix d'Aix-la-Chapelle, c'est toujours la paix, et ç'a été le mérite de M. *de Puy sieux* de l'avoir arrachée aux amis de la guerre, qui la prolongeoient par finesse. Ç'a été la principale cause de ma disgrâce, que l'on m'a dit, bien à tort, séduit et entraîné par mon frère, que l'on accusoit de vouloir la prolongation de la guerre.

1. Elle étoit veuve d'un fils de *Dangeau*, et la dernière de l'ancienne maison de *Pompadour Laurières*.

ANNÉE 1754.

3 janvier 1754. — On a découvert une conjuration de fanatiques pour assassiner trois personnages, mon frère, l'archevêque de Paris et M. *Berryer*, lieutenant de police. L'un d'eux a été déposé en secret chez un commissaire. On l'a fait mettre en prison pour sa propre sûreté. Il a dénoncé l'un des conjurés, que l'on a trouvé et arrêté; mais l'on n'a pas trouvé chez eux les autres qu'il a accusés. On suit cette affaire avec une grande activité. Ainsi, tout porte à finir une affaire qui produit tant d'horreurs et de résistance fanatique.

— Il est vrai qu'il y a eu des conjurés pour assassiner les ministres; mais ce sont des vagabonds fanatiques déjà renfermés à Bicêtre, et que l'on y a renfermés de nouveau. On fait peu de cas de leurs menaces.

— La chambre royale ne fait quasi rien. Elle est dans un décri total parmi les plaideurs. Quelques procureurs ayant été à cette chambre, il leur a été déclaré par leurs confrères que, quand le parlement seroit réintégré, on ne les recevrait plus dans la communauté.

Il se fait d'immenses charités pour les maintenir, eux et les pauvres avocats, dans les intérêts de la cause commune du parlement.

— La duchesse *de Tallard* est morte le 4 janvier, peu regrettée du roi, mais regrettée de quantité d'amis qu'elle avoit. Elle a fait le prince *de Rochefort* son légataire universel.

18 janvier 1754. — Le roi dit à présent du parlement, comme il disoit du clergé il y trois ans : « Cela m'ennuie, je ne veux plus qu'on m'en parle », et il laisse ainsi ses ministres dans l'embarras où ils se sont mis. Le feu est à la maison, et le maître dit : Qu'on ne me parle pas de l'éteindre, cela m'ennuie.

Je sais que le roi a parlé dans l'intérieur de sa chambre de M. *Chauvelin* avec de grands éloges, disant qu'il n'y a point d'homme dans son royaume plus instruit et plus capable que lui. Ces bruits avantageux à M. *Chauvelin* se répandent à Paris. Il a reçu plus de visites au commencement de l'année que ci-devant, et je sais des plaisirs qu'on lui fait avec empressement pour cette raison.

M. *Chauvelin* a dit depuis peu, de moi, en me quittant : « Voilà un homme à qui l'on a fait grand tort et à l'État, en le destituant de sa place. Il eût fait de grandes choses pour peu qu'il eût été soutenu dans sa place. Au lieu de cela, on l'a desservi. »

Sèvres. Madame de *Pompadour* ne fait que prêcher le grand avantage qu'il y a pour l'État à faire de la porcelaine à la façon de Saxe, et même à l'avoir surpassée. On établit rue de la Monnoie un magasin royal pour cette porcelaine. On y voit un service que le roi envoie au roi de Saxe, comme pour le braver et le provoquer, lui disant qu'il a surpassé même sa fabrique. Aux soupers du roi, la marquise dit que ce n'est pas être citoyen que de ne pas acheter de cette porcelaine autant qu'on a de l'argent. Quelqu'un répondit : « Mais, pendant que le roi a

répandu tant de libéralités pour encourager cette manufacture, on abandonne celles de *Charleville* et de *Saint-Étienne* pour la fabrication des armes, qui nous sont bien autrement utiles, puisqu'il s'agit de la défense du royaume, et que les trois quarts des ouvriers passent à l'étranger. »

26 janvier 1754. — La reine a dit à l'archevêque de Paris, à la dernière visite qu'elle a reçue de lui : « *Mon cher papa* (c'est ainsi qu'elle l'appelle), tenez bon pour la bulle; autrement la religion est perdue en France. » Autant en dit M. le Dauphin.

Les directeurs de l'Opéra ont enfin obtenu décision de la cour pour renvoyer les bouffons italiens à la quinzaine de Pâques. Ainsi, nous allons voir revivre notre ancienne musique françoise, de quoi chacun se réjouit, hors quelques atrabilaires italiens, qui veulent nous faire perdre le bon goût des arts.

L'archevêque ôte le pouvoir à tous les prêtres et confesseurs qui ne montrent pas assez de zèle pour la bulle et qui sont soupçonnés de confesser des jansénistes. A ce titre, il vient de les ôter au Père *Bernard*, jacobin, célèbre prédicateur. Il envoie des vicaires forcés aux curés de Paris dont il soupçonne le zèle. Ainsi est mon curé de Saint-Eustache, et ses vicaires obligent aux billets de confession. Il a interdit un excellent directeur qui étoit aux Incurables.

J'ai entendu parler hier le président *Hénault*, qui se mêle beaucoup des affaires de la cour. Il déclame contre le parlement, et assure que sa compagnie n'a aujourd'hui d'autre dessein que

celui de renverser l'autorité royale, et que, si elle revient en fonctions, c'en est fait de la puissance royale en France. Voilà comme on empoisonne le roi de mauvais conseils.

Ce qui soutient le plus l'autorité en France, c'est la ruine des grands et les effets du luxe.

Plus on est grand, plus on est ruiné, incommodé et obéré. Cette règle a ses progressions du plus petit jusqu'au plus grand. Chacun espère aux grâces de la cour. De là vient cette servitude et cette obéissance à la tyrannie du gouvernement, quelque mauvais qu'il soit. De là cette impunité de la tyrannie. Ainsi nos princes, étant obérés, dépendent de la cour; nos grands seigneurs ont besoin de grâces. Il n'y a que quelques pauvres robins qui soutiennent encore les maximes du gouvernement; mais ils succomberont cette année, faute d'être soutenus par la noblesse.

Mailly. Je sais le profond mécontentement qu'a mon frère de ce qu'on a révoqué le comte de *Mailly d'Aucourt* de son commandement du Roussillon. Comme il avoit nui à la levée du vingtième par rôles, *M. de Machault* persuade au roi que cela venoit de mon frère, cet officier général étant le beau-père de *M. de Voyer*. Mon frère voulut faire des représentations, et je sais que jamais le roi n'a parlé d'un ton si despotique à ses ministres, ayant dit : « *Taisez-vous, je le veux, je défends de répliquer.* » Cela ne seroit pas arrivé à mondit sieur de *Mailly* s'il n'avoit pas été un fort honnête homme, faisant le bien de sa province avec beaucoup de zèle et de succès ¹.

1. Le comte de *Mailly d'Haucourt*, Joseph-Augustin, né en 1708, brigadier en 1743, maréchal de camp en 1745,

Février 1754. — Je viens de lire une nouvelle brochure ayant pour titre *Essai sur la police générale des grains*. On y propose de laisser ce commerce tout à fait libre, et l'on montre que par là on auroit en tout temps autant de blé qu'il en faudroit, même dans les années les plus stériles. Enfin j'ai donc lu un ouvrage dans mon goût, par où la liberté parfaite du commerce produiroit la meilleure police, en suivant le livre que j'ai fait : *Pour gouverner mieux, il faudroit gouverner moins*¹. Mais quand suivra-t-on

lieutenant général des armées en 1748; il fut promu à la dignité de maréchal de France le 13 juin 1783. Révoqué de son commandement de Roussillon en septembre 1753, il y fut réintégré en 1757, par M. de Paulmy, ministre de la guerre. Ce fut le maréchal de Mailly qui fut chargé de la défense des Tuileries dans la journée du 10 août 1792; mais son dévouement et les sages et courageuses dispositions qu'il avoit prises, en vieux guerrier et en militaire consommé, furent rendus inutiles par l'incertitude du roi et la foiblesse de la cour.

Le maréchal de Mailly échappa miraculeusement au massacre qui suivit; mais ce ne fut que pour porter quelques mois après sa tête sur l'échafaud, à Amiens, le 25 mars 1794. Il étoit âgé de quatre-vingt six ans. Sa veuve, madame la maréchale de Mailly, née Narbonne Fritzlar, lui a survécu jusqu'en 1841. Le maréchal avoit été marié trois fois. De sa première femme, Constance Colbert de Torcy, étoit née madame de Voyer. De son troisième mariage il a laissé un fils unique, M. le comte Adrien de Mailly, pair de la restauration, aide de camp du duc de Berry et de Mgr le duc de Bordeaux

La branche des Mailly d'Haucourt est aujourd'hui la seule subsistante de la grande maison des Mailly de Picardie. Par l'extinction des Mailly Nesle et des autres branches antérieures, ils sont premiers marquis de France, possédant des droits reconnus aux principautés de Châlons, d'Orange et de Neufchâtel.

1. Est-ce le même ouvrage que celui de la *Démocratie*, ou un autre dont le manuscrit est perdu?

ce système ? Peut-être jamais , dans l'aveuglement où est le règne , et la séduction des bons par les méchans.

Je ne doute pas que ce livre , et ses pareils , s'il s'en montre , ne soient bientôt proscrits , de même que Socrate fut mis à mort par les sophistes.

Celui qui a été dupe de la finesse avec persévérance continuera toujours dans la duperie. La mutinerie lui tient lieu de fermeté et de toutes les vertus ensemble. Celle de joueur habile est le caractère qu'elle a , donner le change , faire tomber dans des panneaux imprévus , faire régner les méchans. Voilà comme *on a mal élevé le roi* , et comme on lui plaît. Malheureusement mon frère est le meilleur gouverneur qu'il ait , depuis qu'il est son ministre. Jugez du pupille par le précepteur.

— Puisqu'il faut un parlement à la France , le roi n'en aura jamais de plus chétif que ce petit parlement de bourgeois robins , et il est à craindre que la nation ne le force un jour à en avoir un plus sérieux , plus approchant du *parlement d'Angleterre*.

— Mon frère craignoit d'abord que son ministère ne devînt ennuyeux au roi depuis la paix. Pour s'étayer , il imagina des changemens d'exercices ; mais le roi n'y a pas pris , et il a bâillé. Il imagina encore *des conseils d'inspecteurs* ; mais cela est devenu pétaudière. Enfin il a résolu de cesser ce tracas , et a renvoyé au maréchal de *Belle-Isle* le reste à régler ; celui-ci sabre la besogne et la finit.

Mon frère a pris ainsi sa conduite avec le roi :

Il cherche sa volonté et ses penchans en toutes choses; il lit dans ses yeux ce qu'il veut; il augmente ses foiblesses pour en tirer parti, et ne lui remontre jamais rien, de peur de ne pas lui plaire en toutes choses. Il a ordonné à mon fils de ne jamais lui ouvrir aucun dessein, mais d'en défendre les premiers mots pour les exécuter. Courtisan flatteur, et jamais ministre, il laisse périr le bien public, et même l'intérêt du roi, plutôt que d'abandonner cette détestable pratique de flatteur.

11 février 1754. — Le roi a pardonné au duc de *Châtillon* ses torts lors de la maladie de Metz, et lui a écrit une lettre de sa main pour lui permettre de revenir à Versailles; mais ce duc est à l'extrémité, de façon que l'on désespère de sa vie.

— Le prince de *Conti* travaille trois fois par semaine régulièrement avec le roi.

17 février. — Avant-hier mourut le duc de *Châtillon*, gouverneur de M. le Dauphin, homme grave et pédant s'il en fut jamais. Il s'étoit conduit comme un nigaud pendant la maladie du roi à Metz, ce qui a causé sa disgrâce. Il meurt des suites d'une ancienne chaudepisse, qu'il avoit attrapée en 1713. Sa dernière démarche a paru assez ridicule: il a écrit à la marquise de *Pompadour* pour obtenir pardon du roi, et cette dame lui a répondu que le roi lui rendoit ses bonnes grâces. Ainsi, dit-on, la marquise est devenue le ministre de l'amitié et de la réconciliation.

— Brochure que l'on croit venir du prince de *Conti*, intitulée: *Lettre à une personne de haute con-*

dition sur la cessation du service du parlement, du 5 mai 1753.

23 février. — Le duc *d'Aquitaine*, second fils du Dauphin, mourut hier de convulsions pour les dents; il lui en pousoit quatre à la fois.

Cévennes. On assure que les huguenots ont reçu des armes pour dix mille hommes par des contrebandiers venus de Savoie. Ainsi l'on craint la guerre civile.

J'ai fait deux mémoires sur le moyen de mettre ordre à ces troubles, que j'ai envoyés au maréchal *de Richelieu*. Remarquez que ces dangers nous proviennent de la faveur dont jouissent les prêtres à la cour.

13 février 1754. — Le roi a exilé le comte *de Mailly d'Aucourt* pour avoir trop répandu son mémoire apologétique, qui compose un gros volume *in-folio*. Il doit en avoir coûté beaucoup d'argent à cet officier général pour en avoir fait tirer tant de copies. Depuis quelque temps son ami *Ferrari*, colonel d'houssards, en distribuoit partout. J'ai parlé ci-dessus de cette apologie; on n'en a guère vu de telle, ni dans un cas pareil. Un commandant révoqué et à qui le roi nomme un successeur déduit ses raisons comme quoi l'on eût dû le continuer dans son commandement, au lieu de le révoquer. C'est une sorte d'appel du prince au peuple, comme l'on faisoit sous les Romains. Cet ordre est venu subitement. M. *de Saint-Florentin* manda avant-hier M. *de Mailly* chez lui pour lui ordonner de partir dès la nuit suivante pour ses terres, sans qu'il

y eût pour cela de lettre de cachet expédiée, et il est parti.

Ainsi mon frère a vu l'année dernière son neveu exilé (*Maillebois*); cette année c'est le beau-père de son fils disgracié : personnages qui étoient sans doute importans à mon frère, néanmoins il reste toujours en crédit, et fait ce qu'il veut. Certes, le *Machault* est un homme d'un caractère odieux, et bien propre à jouer avec plaisir ce personnage de malignité; mais mon frère est un habile joueur de piquet, qui donne toujours le change avec une haute finesse.

— La chambre royale a rendu un arrêt pour permettre les œufs en carême, vu le mandement de l'archevêque de Paris; mais elle ne peut suivre la forme, qui est d'en renvoyer l'exécution au Châtelet, celui-ci s'obstinant à ne point reconnoître la chambre royale.

Février 1754. — Mémoire apologétique du comte de *Mailly d'Aucourt*.

Ce M. de *Mailly* est beau-père de mon neveu, M. de *Voyer*. Il étoit commandant en Roussillon, il y a opéré mille biens; mais, grand partisan de la noblesse, il en a soutenu les privilèges à l'occasion de l'impôt du vingtième, que le contrôleur général *Machault* a tant à cœur. M. *Bertin*, intendant de cette province, ayant à cœur sa fortune, a vexé la province et s'en est fait haïr. Ses secrétaires s'y sont enrichis, et voilà deux grands ennemis. Le contrôleur général *Machault* a fait ôter le commandement à M. de *Mailly*. On voit par ce mémoire tout le bien que le comte de *Mailly* a fait à cette province, et combien il a été

regretté de tous les ordres du pays; cela va aux larmes et à l'adoration de ce commandant¹.

— M. de Mailly a été exilé. M. de Saint-Florentin lui ordonna, de la part du roi, de prendre l'un de ces deux partis, ou de désavouer son mémoire apologétique, ou de partir sur-le-champ pour ses terres.

Il déclara qu'il alloit partir dès la nuit même, et partit, n'étant pas d'un honnête homme de désavouer ce qu'il a fait. Cependant il conserve toujours ses appointemens de commandant du Roussillon, quoiqu'il ait un successeur, car c'est toujours le roi qui est condamné aux dépens dans ces sortes de querelles. Ainsi voilà le Roussillon, province de peu d'importance, pour laquelle le roi paye trois commandans : le maréchal de Noailles, gouverneur, M. de Mailly et M. de Graville, son successeur. Sans parler de quelque lieutenant du roi qui sera indemnisé de ses dépenses, quand M. de Graville s'absentera en congé.

Le maréchal de Noailles a eu grande part à cette disgrâce, par la mauvaise volonté qu'il a contre nous autres. Il est fort lié avec le garde des sceaux *Machault* et la marquise de *Pompadour*.

Le roi, pour adoucir près de M. de Voyer l'amertume de la disgrâce de son beau-père, l'a invité à la chasse et à souper avec lui.

Février 1754.— On dit qu'il y a eu deux cu-

1. Il créa entre autres le *Port-Vendres*, et sa mémoire y est encore vénérée.

rés tués par les huguenots : ceux-ci ont pris les armes et sont au nombre de cinquante mille. Le maréchal *de Richelieu* a placardé l'ordre de dissoudre toute assemblée de huguenots, ne fût-elle que de quatre personnes. On dit que, quand il est parti, le roi lui a donné l'ordre de pousser les huguenots à outrance, et de *détruire cette engeance*.

— Le maréchal *de Richelieu* a ordonné que tous mariages faits au désert eussent à se faire réhabiliter devant les prêtres catholiques; mais il va aller à Bordeaux et de là à sa terre de *Richelieu*, sans s'occuper autrement des huguenots.

Beaucoup de religionnaires quittent la France; il en est parti cinq mille de Nîmes et des environs.

— L'assemblée des quatre services du Châtelet a refusé de recevoir une lettre de mon frère portant les ordres du roi; ils disent ne pas reconnoître le secrétaire d'État de Paris, mais seulement le chancelier de France. Ainsi fait-on retomber tout sur mon frère, donnant le roi pour un prince bon et trompé, et le chancelier pour un bon homme, mais sans esprit.

Le lieutenant civil *juge en seul au parc civil*, les conseillers ayant soin de ne pas s'y trouver en nombre suffisant.

Les notaires disent qu'ayant *le scel du Châtelet*, ils ne peuvent plus passer d'actes si le Châtelet est dissous, ou que leurs actes seront nuls, ce qui embarrasseroit fort les particuliers. Les commissaires sont dans le même cas. Ils imitent les procureurs et les avocats au parlement, qui ont entièrement cessé leurs fonctions.

L'on ne sait comment démêler ce système des évêques et des jésuites, de faire cesser toute juridiction en France, pour parvenir au plus grand despotisme du roi, et faire valoir leurs maximes. Seroit-il possible qu'on eût jamais persuadé à un si bon prince un si déplorable système? Pendant ce temps, mon nom devient odieux à la France. On va réveiller les cendres de mon père, sur les griefs qu'en a pu recevoir la liberté du royaume, et sur tous les articles qu'on a pu lui imputer en mal.

— Il est décidé que la place pour la statue équestre du roi sera au *pont Tournant* des Tuileries, et le plan en est choisi. Il est simple et ne diminuera en rien l'étendue de cette esplanade.

J'en avois donné le dessin de ma façon quinze jours après que l'on eut mis au concours où seroient le lieu et la place. Il y aura pour tout bâtiment, dans le fond et vis-à-vis la rivière, deux grands hôtels, l'un pour hôtel des monnoies, l'autre pour les mousquetaires gris. Le roi charge l'hôtel de ville de Paris de toute cette confection. Les échevins auront à vendre l'ancien hôtel des monnoies sur le Pont-Neuf, et l'ancien hôtel des mousquetaires entre les rues du Bac et de Beaune.

On les vendra, ensemble les matériaux, pour y bâtir des maisons et des boutiques. L'hôtel de ville construira la place; mais il est dit que le roi entrera en considération pour le surplus que cela aura coûté.

Cette place publique ne coûtera que 3 à 4 millions. Ce sera une occasion pour continuer dans sa charge le prévôt des marchands *Bernage*.

Elle sera ornée de canons et de pilastres, de

manière que tout le grand de la place paroîtra entièrement.

— Le parlement exilé tombe dans une grande pauvreté. Il y a des avocats et procureurs qui demandent l'aumône dans les rues. A Soissons, le premier président *Maupeou* ne tient plus qu'une mauvaise table, étant sans argent ni ressources ; il est à bout des prêts qu'on lui a faits pour soutenir son rôle. Heureux ceux qui ont su diminuer leurs dépenses à proportion de la diminution de leurs revenus ! Cependant les courages ne sont aucunement abattus, et l'on voit bien qu'ils choisissent la mort de misère plutôt que de se relever par le déshonneur.

Mars 1754. — M. *Bertin*, qui a été cause de la disgrâce de M. *de Mailly*, est nommé à l'intendance de Lyon, tandis que la disgrâce de M. *de Mailly* est aggravée ; car il ne fera pas d'inspection cette année. C'est une grande mortification pour ma famille. Mon frère en est outré ; mais il faut endurer ces sortes de dégoûts dans le métier de courtisan et de ministre. Ils durent plus ou moins, selon les caprices ou la défaillance du maître.

— La chambre royale elle-même se divise. M. *de Boynes*, procureur général, commence à dire qu'on n'y peut rien faire, que M. *Gilbert de Voisins* et autres parlementaires s'opposent à tout. — M. *Gilbert* a ordre de ne plus assister à la chambre royale, où il trouble tous les expédiens de la cour par ses difficultés de régie.

M. *Quillet*, conseiller au Châtelet, est conduit à la Bastille. Trois autres se sont échappés.

C'étoient les quatre plus honnêtes gens de ce tribunal. Ils n'ont commis d'autre crime que d'avoir été nommés commissaires pour travailler aux remontrances. Tout le monde s'en prend à mon frère de ces rigueurs. Le chancelier et sa famille publient partout que cela se passe sans lui et contre son gré.

— Le curé de Saint-Étienne-du-Mont est rentré dans son presbytère, malgré l'arrêt du parlement, et a chassé l'huissier qui y tenoit garnison. Mais on dit que, s'il lui arrive de vouloir officier à Pâques, il y aura révolte dans la paroisse.

— Le père *Laugier*, prêchant devant le roi, tonna contre la favorite, disant qu'Aman seroit puni (*M. de Machault*), et qu'il s'élèveroit un nouveau Mardochée qui vengeroit la religion et l'État. Une dame disoit que, si elle savoit Mardochée, elle s'y feroit écrire.

15 avril 1754. — Mon frère est retombé malade de la goutte avec fièvre. A l'instant, toute la cour et la ville, mais surtout la cour, ont dit qu'il étoit très-mal, qu'on alloit le perdre. On le regarde comme l'auteur du système nouveau et hardi de la destruction de la liberté dans le gouvernement françois. Personne ne doute que, s'il vit et gouverne encore une année, il ne parvienne à l'extinction totale du parlement de Paris, ou cour des pairs. Il a captivé le roi dans cette vue, de manière à ne pas le laisser reculer.

La religion, les prêtres, leurs séductions et leurs menaces, le Dauphin et la famille royale; l'on garrotte la volonté royale, et l'on y ajoute les foiblesses du roi, ses passions de mutinerie,

pour satisfaire, lui dit-on, son autorité méprisée. Avec cela, ce ministre s'est rendu cher et nécessaire. Mais que ce dessein est odieux aux yeux des honnêtes gens! Notre nom devient odieux à tous les François, comme celui d'Érostrate, qui avoit brûlé le temple d'Éphèse, l'étoit aux yeux des Grecs.

L'on dit publiquement à la cour que mon frère est l'apôtre de la superstition, n'ayant aucune religion.

15 avril 1754. — Le roi est plongé plus que jamais dans l'amour volage. Il a plusieurs petites grisettes à la fois, et ne suit ni la nature ni la raison. Tout ce qui l'entoure a corrompu chez lui le bon naturel. M. le Dauphin et le reste de la famille royale sont abîmés dans l'assujettissement aux prêtres, ce qui fait désespérer du royaume de France.

— Il est à craindre pour mon frère que le roi ne s'aperçoive bientôt qu'on le mène trop loin et qu'on le trompe par intrigue. Sa Majesté, trouvant dernièrement M. *d'Ormesson*, à la suite d'un conseil des finances, lui demanda si l'on travailloit toujours beaucoup à la chambre royale. Le conseiller d'État lui répondit qu'on n'y faisoit rien du tout. Le roi répliqua : *Si cela est, M. d'Argenson me trompe fort. Il faut donc que je fasse revenir mon parlement.* Mais il est à craindre que cela n'ait été dit ironiquement, et comme parlant d'une chose où l'on croit avoir un dessein sûr et la certitude du succès.

— M. *de Curzay* est rappelé à Paris, avec approbation de sa conduite passée; on lui donne

un commandement en Bretagne, après l'avoir ramené de Corse *les fers aux pieds*.

Avril 1754. — On donne pour dot des commissions de colonel à des courtisans. On vient d'en donner une au jeune *Lafayette* pour épouser mademoiselle *de la Rivière*¹, et l'on m'assure qu'il y a quatre autres commissions pareilles *in petto*. Le tout pour être officier dans les compagnies de grenadiers de France; de sorte qu'il y a présentement trente colonels attachés à ce corps.

Toutes ces défaillances, mollesse et abus dans le militaire, tombent sur mon frère et lui attirent blâme. Je veux croire que cela ne vient pas de lui précisément, mais que la cour en est la source; mais ce relâchement en toutes parties du gouvernement est cependant attribuable aux ministres : car, le roi étant bon et docile, ils auroient aussi beau jeu pour le retenir et pour empêcher ces abus, que les favoris l'ont eu pour l'obtenir. Mais nos ministres sont courtisans, et nullement citoyens, cherchant à se faire des amis dans les favoris, et craignant d'être desservis. Ainsi mollesse partout, crainte, intrigue et corruption, ce qui jette le royaume en des abus dont je ne vois pas qui le relèveroit. Il nous faudroit *quelque renfrogné*.

Avril 1754. — *Longchamps*. On n'avoit point encore remarqué comme à ces derniers trois jours de ténèbres le triomphe de la débauche.

1. Père et mère du général Lafayette. Mademoiselle *de la Rivière* étoit, comme nous l'avons dit, héritière des *Voyer de Paulmy*, les aînés de la branche *d'Argenson*.

Les filles et femmes entretenues y ont arboré des carrosses et livrées magnifiques, des parure de diamans, et tout cet extérieur surpassoit celui des femmes du plus haut rang. La mode a changé sur cela en France, et jamais on n'a poussé plus loin la magnificence de la débauche. Autrefois on donnoit un entretien modique à sa maîtresse; aujourd'hui elles demandent des rentes et des diamans. A mesure que la noblesse diminue en revenus, elle augmente en magnificence de luxe, tables, maisons, ajustemens, boîtes et maîtresses. La dépense ancienne et ordinaire, quand on s'y tient, déshonore aujourd'hui.

— Le roi vient d'accorder 20,000 livres de pension au maréchal *de Lowendhal*, avec logement à Versailles. Ce général avoit déjà 40,000 livres de pension du roi, et ne pouvoit, disoit-il, vivre à Paris.

On parle d'exiler par lettres de cachet les membres du parlement, chacun dans ses terres. Ainsi, voilà le parlement éteint et *ses cendres jetées au vent*. On ne pourra donc plus négocier avec ses membres dispersés.

Chambre royale. On assure qu'il y a scission dans la chambre royale, et que l'on a ordonné à ses membres les plus éclairés de s'en abstenir. On cite MM. *Gilbert, de Brou, de la Grandville, d'Ormesson*. Voilà où en est venue la tyrannie : il n'y a plus de justice que la volonté des ministres et des jésuites.

— On a jeté quatre vers sur la fondation de la statue du roi. En voici le sens : Cet habitant des bois s'est retiré hors de la ville, comme il est *hors du cœur de ses sujets*.

9 mai 1754. — On observe que le roi est plus retenu dans ses préventions contre le parlement par la crainte du Dauphin que par son propre sentiment. Les ministres connoissent son foible, et savent qu'il n'y a qu'à l'effrayer sur ce point. Il est arrêté par la seule difficulté de trouver des expédiens. On a inculqué le bigotisme et le molinisme dans la grosse tête du Dauphin. En voilà assez, pour accroître les embarras du roi, au delà de tout ce qu'ils ont été jamais. Il n'ose plus reculer d'un pas sur le parti qu'il a pris pour la bulle *Unigenitus* et contre le parlement. On l'y engage chaque jour davantage, et le cul-de-sac s'étrécit. Voilà ce que c'est que de s'être trop fié à des gens fins et intéressés comme les jésuites et le ministre qui est à leur tête.

— J'observe dans l'Académie des belles-lettres, dont je suis membre, qu'il commence à y avoir une fermentation décidée contre les prêtres. Cela a commencé à paroître à la mort de *Boindin*, à qui nos dévots refusèrent service à l'Oratoire et éloge public. Nos philosophes déistes en furent choqués, et d'après cela, à chaque élection, on se met en garde contre les prêtres et les dévots. Nulle part cette division n'est si marquée, si nette, et elle commence à rendre des fruits. Pourquoi a-t-on fait un nom odieux du titre de *déiste*? C'est celui de ceux qui ont la véritable religion dans le cœur, qui ont abjuré une superstition destructive du monde entier.

— Avec la réforme dans la religion en viendra sans doute une dans le gouvernement; la tyrannie profane est mariée avec la tyrannie ecclésiastique. Au contraire, les deux philosophies se

tiennent, celle du gouvernement démocratique réglé et celle d'adorer Dieu en esprit et religion.

On cesse de surfaire sur ces deux gouvernements. La nature nous inspire tout ce qui nous convient ; on l'écoute, on la suit quand l'imposition tyrannique vient à cesser.

— La haine contre mon frère et contre notre nom augmente à chaque pas. Mon fils a beau avoir des prôneurs, on perce aussi sa mauvaise volonté pour le public et son amour pour la tyrannie religieuse et politique ; enfin, pour moi, je n'échappe que par mon obscurité.

9 mai 1754. — Ceci regarde ma famille qui est à la cour :

Mon neveu, M. de Voyer, affecte de boudier le roi, à cause de l'exil de son beau-père, le comte de Mailly, qui a perdu son commandement du Roussillon ; il ne fait presque plus sa cour, et y apporte un air très-froid.

Les jésuites gouvernent le royaume par mon fils ; ils prennent beaucoup plus de confiance en mon fils qu'en mon frère, à cause du mauvais état de santé de celui-ci, et *des coups de dessous* auxquels il est sujet, et qui ôtent toute confiance en lui. Mon fils est d'un esprit très-souple et liant. Il s'est fait *tout à tous*. Il s'habitue à souffrir de l'humeur de ceux qui l'entourent et qui le maltraitent, sans qu'il fléchisse à eux. Il s'est fait entièrement jésuite de caractère et de conduite. Il a arboré la douceur, l'ordre et la règle, ce qui lui donne une réputation de principes, comme on voit à ceux des jésuites qui se font aimer dans le monde, et qui n'en sont que plus utiles à la

société, en paroissant la servir avec moins d'ardeur. Il arbore un bigotisme sage, réservé et doux, parlant d'affaires publiques et religieuses avec modération, sophisme, et sans génie apparent, n'aimant rien et paroissant aimer tout. Cette conduite peut aller quelque temps quand on est en second ; mais quand on est en premier, il faut démasquer ses desseins, et le cri public s'élève contre vous.

Mai 1754. — Le pape a assigné trois quartiers pour les p.... Quelle horreur dans la police que de permettre les femmes publiques ! Respectez les filles entretenues, encouragez l'amour qui suit la nature ; mais les académies de débauche et la v.... devroient être plus punies encore que le péché contre nature, suivant ce précepte de la loi de nature : *L'œuvre de chair ne permettras qu'en amour seulement.*

— L'on veut essayer en Lorraine, avec les grenadiers de France et les grenadiers royaux, un projet de légion romaine, qui sera de dix mille hommes. L'on abolira la division par brigades. Ces légions seront composées de quatre régimens de quatre bataillons chacun. Il y aura un général légionnaire, avec 12,000 livres d'appointemens. On les prendra dans les lieutenans généraux. Tous les officiers passeront par l'état-major, pour les accoutumer aux détails. Les vieux soldats, au lieu d'aller aux Invalides, seront faits grenadiers à cheval. M *d'Hérouville*, lieutenant-général, et fort studieux des antiquités, a persuadé cette innovation par ses recherches. Les Romains battoient certainement leurs ennemis ;

mais nous sommes toujours François par nos innovations.

— Il est certain que la petite *Morfil* est accouchée d'un garçon. Madame *de Pompadour* s'est offerte pour l'élever, et lui inspirer des sentimens convenables et dignes de son auguste naissance, à l'exemple de l'illustre madame *de Maintenon*.

19 mai 1754. — Il se répand un parfum d'espérance de retour du parlement à Paris : on a mandé le procureur-général à Versailles.

On assure que le roi a la même impatience du retour du parlement qu'il avoit de la paix lorsqu'elle fut conclue en 1748, c'est-à-dire à quelque prix que ce soit. Gare à la stabilité de quelques-uns de nos ministres !

— Les fermiers généraux ayant représenté à M. *de Machault* que nos fabriques tombent, et que les étrangers fabriquent nos matières premières, il a répondu : « Tant mieux, ce sont autant de bras qui retournent à l'agriculture. » Je doute qu'il ait entendu lui-même tout le grand sens de la réponse, car il corrige M. *Colbert*. Celui-ci, grand quant à l'exécution, nuisible à la patrie par ses vues, a commencé à faire quitter la campagne pour les villes, et la terre pour les arts de luxe et de la mollesse. Il a été le premier ministre de la finance, très-puissant et grand courtisan. Il a tout rapporté au brillant de la cour, tout au maître, au préjudice des sujets. Je veux croire qu'il s'est trompé noblement et sans malice, et qu'il a trop pressé ce qu'il falloit seulement encourager. On prétend que cette réponse

de notre ministre de la finance commence à montrer les fruits du livre de M. Dangeuil.

— *Des avantages et désavantages de la France et de la Grande-Bretagne*, par M. Dangeuil, maître des comptes. C'est un excellent livre, et qui fronde beaucoup notre gouvernement. Cependant le roi prétend le lire, ainsi que les autres courtisans, et, en attendant, tous le louent sans savoir ce qu'ils disent.

3 juin 1754. — Le roi a écrit de sa main au premier président pour lui ordonner de se rendre à Versailles. Avant de partir, il convoqua les exilés de Soissons, et on lui enjoignit, s'il s'agissoit de reprendre leurs fonctions, de demander que ce fût à Paris, et non à Pontoise, où ils étoient trop à l'étroit. Le premier président entra triste chez le roi et en sortit triste. Il ne passa point par Paris, ainsi que son ordre le portoit. Notre roi va donc être comblé de bénédictions. Le peuple assure déjà par un bruit général que les jésuites vont être chassés du royaume, et l'allégresse est au comble.

Le roi a fait assurer les conseillers de la grand'chambre de Soissons de ses bontés, par l'organe du premier président. La joie renaît dans Paris. Les promenades et autres lieux publics retentissent des éloges de Sa Majesté. Mais on craint qu'*inimicus homo* n'intervienne en tout ceci, c'est-à-dire les jésuites. L'archevêque de Paris s'est vanté d'avoir déjà fait manquer deux fois la paix du parlement. Dès l'apparition du premier président à Versailles, un courrier est parti pour l'en avertir sur-le-champ.

— On attribue à madame *de Pompadour* cette volonté déterminée du roi de faire la paix avec le parlement ; mais l'exécution malgré les ministres est d'une grande difficulté. Les jésuites sont en alarmes.

19 juin 1754. — Mademoiselle *Alexandrine*, fille unique de la marquise *de Pompadour*, est morte de la petite vérole au couvent de l'*Assomption*. Le duc *de Chaulnes* devoit marier son fils avec elle, ce qui eût mis 30 millions au moins dans sa maison. Voilà bien des édifices renversés. Ainsi est déçue la prudence humaine. M. *de Vandières*, frère de cette favorite, va être d'une richesse immense, et fonder une grande maison. Mais on croit, dans toutes ces maisons de faveur illicite, remarquer les coups de la justice comme de la Providence divine.

Mademoiselle *Alexandrine* étoit au salut dans le couvent de l'*Assomption* quand le frisson lui prit avec des convulsions ; en quatre heures elle étoit morte, sans que les médecins aient pu rien comprendre à sa maladie, sinon qu'elle avoit des étouffemens convulsifs. La marquise a été frappée. Elle avoit ses règles, qui se sont arrêtées d'abord. Il a fallu la saigner du pied, et l'on ne savoit encore hier ce qui en arriveroit de son sort. On ne manque pas de dire que sa fille a été empoisonnée, et l'on en charge les jésuites. Les prêtres ont voulu, dit-on, montrer au roi que le doigt de Dieu frappe ceux qui ont voulu contrarier la bulle *Unigenitus*, et par là effrayer le roi.

— On a ouvert mademoiselle *Alexandrine*, et les chirurgiens ont attesté qu'il n'y avoit aucune

trace de poison, pas de quoi tuer un poulet, seulement quelque gouttes de sang extravasées dans le bas-ventre. Elle prenoit le lait d'ânesse; on prétend que ce lait a mal passé. On cite la mort de l'avocat *Lenormand*, à qui on trouva dans le ventre un fromage de lait pétrifié. Cependant on parle toujours de poison, mais sans preuves.

— Le cardinal *de la Rochefoucault* est mandé à la cour. Il est ami du premier président *Maupeou*, et avoit été disgracié pour avoir fait son devoir dans l'affaire de l'imposition du clergé.

Juin 1754. — Le roi n'a pris avis que de lui-même et du prince *de Conti*, mais non de la marquise, en faisant venir le premier président à Versailles.

Le chancelier continue à aller bon jeu bon argent pour la bulle *Unigenitus*.

Ainsi voilà, dit-on, le parlement relevé d'insolence, et le clergé n'en deviendra que plus mutin et plus entreprenant. C'est ainsi que les courtisans blâment les actions du roi, et ne lui laissent que la honte et le chagrin des affaires.

— Le roi accorde une abbaye de 7,000 livres de rentes au Père *Bouettin*, curé de Saint-Étienne-du-Mont, connu par sa conduite, qui lui a valu d'être décrété de prise de corps par le parlement. Le roi avoit dit publiquement que ce curé ne convenoit pas à ses ouailles, par sa chaleur et son humeur turbulente, et qu'il alloit le faire déplacer. On attend deux ans, et voilà comme on le récompense de sa turbulence.

7 juillet 1754. — Mon frère vient d'obtenir un

logement au vieux Louvre qu'avoit autrefois le sieur *Bachelier*, comme gouverneur de ce palais. Il y a fait pratiquer diverses issues pour s'aboucher avec les personnes avec lesquelles il traite d'affaires politiques et de mystères d'État. Il est resté à Paris jusqu'à hier soir, et a manqué le conseil de Compiègne. L'on croit que c'est à cause de la négociation avec le parlement.

Le bruit est grand aujourd'hui que l'on a expédié des lettres de cachet pour le retour du parlement de Paris. *Sed in caudâ venenum.*

Les parlemens ne connoissoient autrefois que les lettres-patentes du roi; on leur adresse maintenant des lettres *de petit cachet*, ce qui n'avoit encore lieu que pour des choses insignifiantes, *Te Deum*, etc., signées *Saint-Florentin*.

— On dit que le traité avec le parlement sera conclu entre mon frère et M. *de Monclar*, procureur général au parlement d'Aix, qui est ici en vertu d'un *veniat* dont on ne connoissoit pas le but.

14 juillet. — L'abbé *de Prades* vient d'envoyer au pape une rétractation formelle des erreurs renfermées dans sa thèse. Il l'a envoyée à la Sorbonne et à l'évêque de Montauban. Celui-ci a donné à cette occasion un mandement fort éloquent, et comme pour l'enfant prodigue qui revient à ses parens.

Le roi de Prusse a conduit cette négociation, moyennant quoi il lui donnera de bons bénéfices en Silésie.

— Le parlement revient tout de bon à Paris pour le 10 août. Tout Paris retentit de joie. On

dit que c'est une victoire que le roi a remportée en personne sur ses ennemis. On assure qu'il revient sans conditions.

Le monarque a dit au premier président qu'il vouloit bien *faire grâce* au parlement ; on est choqué de ce mot.

24 juillet 1754. — Mort de M. *de Saint-Conest* (ministre des affaires étrangères).

Le roi craindroit, en me rappelant , les cris aigres du maréchal *de Noailles*.

Depuis que M. *de Puysieux* est parvenu à cette charge étant maréchal de camp, tous les gens de cour y prétendent, pour peu qu'ils soient initiés aux affaires.

— On compte trente-cinq candidats au ministère vacant des affaires étrangères, gens de robe, gens d'épée, et des plus grands seigneurs. Pour donner plus de ridicule au roi, les uns disent que M. *de Baschy* est déjà nommé ; d'autres disent le duc *de Nivernois*, avec sa petite santé et son petit bel esprit, le duc *de Mirepoix*, M. *de Lhôpital*, gendre de M. *de Boulogne*, qui offre beaucoup d'argent pour cela, et tous les autres que j'ai nommés ci-devant, car cette liste m'ennuie.

— M. *Rouillé* est nommé à cette place : il a soixante-dix ans, et le sieur *Pallu*, son beau-frère, à la marine. Voilà que tous les intéressés à la guerre, que nous nommons *gagneurs d'argent* (intendants des armées et autres), poussent à la roue pour la faire.

— On remarque qu'on n'a jamais autant parlé de *nation* et d'*État* qu'aujourd'hui. Ces deux noms

ne se prononçoient jamais sous Louis XIV, on n'en avoit seulement pas l'idée. On n'a jamais été si instruit qu'aujourd'hui sur les droits de la nation et de la liberté. Moi-même, qui ai toujours médité et puisé des matériaux dans l'étude sur ces matières, j'avois ma conviction et ma conscience tout autrement tournées qu'aujourd'hui : cela vient du parlement et des Anglois.

Remarquez, d'autre part, qu'à *mesure que la liberté raisonne la tyrannie se raffine.*

16 août 1754. — On vient de réimprimer la traduction du *Traité de Locke* sur le gouvernement civil, et l'on observe dans la préface que cela nous vient des jansénistes. Ce livre fut composé par ce grand philosophe anglois peu après la révolution de 1688, où cette nation se défit d'un roi qui gouvernoit contre les lois. *Filmer* avoit écrit pour les rois, ne les tenant comptables qu'à Dieu seul de leurs actions, quelque hautaines et irrégulières qu'elles fussent. *Sidney* écrivoit au contraire pour faire détester les rois. *Locke* prend le parti mitoyen, et décide que l'on peut déposer les rois qui deviennent tyrans. Or, ce livre donné aujourd'hui par les jansénistes devient une démarche délicate, et qui doit irriter la royauté, faisant voir combien les têtes s'échauffent, et quelle est la maladresse du ministère d'engager les sujets à mettre de telles questions sur le tapis.

Août 1754. — Le garde des sceaux *Machault* quitte les finances, qui sont données à M. de *Séchelles*, intendant de Flandre, et M. de *Machault* à la marine (non pas M. *Pallu*).

L'on s'en prend à mon frère de tout ceci, et l'on dit qu'il gouverne le roi et le royaume. En effet, voilà son inimitié bien prouvée avec M. de *Machault*, et il n'est plus entouré que de ses amis. Cependant il n'en est que plus haï à la cour. *Séchelles* a été très-bon intendant à Lille et à Prague; il a trouvé des ressources infinies pour faire subsister cette ville assiégée. Mon frère chasse ainsi son ennemi des finances pour y placer son meilleur ami. M. de *Machault* a dans la marine une occupation douce, et depuis longtemps il étoit dégoûté des finances.

— L'élévation de M. de *Séchelles* signifie que nous allons avoir la guerre; car c'est un homme habile en cette matière, et l'on croit qu'il contrôlera mieux qu'un autre le ministère de la guerre.

24 août 1754. — Madame la Dauphine accoucha hier, à sept heures du matin, d'un prince¹. Voilà une brave Allemande, et qui nous donne bien des princes.

Le président de *Mazy* est relâché des îles Sainte-Marguerite, et déjà rendu à Lyon.

L'abbé *Chauvelin* est à Vincennes, d'où il compte sortir le 1^{er} septembre, pour assister le lendemain à l'assemblée des chambres, ainsi que les autres prisonniers.

Le bruit est grand que mon frère va être déclaré gouverneur de M. le duc de *Bourgogne*, duc et pair et cordon bleu.

Les religionnaires des Cévennes se sont réunis

1. Le duc de *Berry*, Louis XVI.

publiquement, et se réjouissent en sujets fidèles et zélés de la naissance du duc *de Berry*.

2 septembre 1754. — Le parlement reprend ses fonctions. Lettres patentes du 30 août supprimant la chambre *dite royale*, avec de grands complimens et actions de grâces à ces officiers du conseil.

Le roi a envoyé une déclaration dont le préambule est insultant pour la compagnie. On la dépeint comme rebelle et désobéissante ; le roi *lui fait grâce*. Mais le dispositif accorde tout ce que demandoit le parlement. Le roi veut la paix, et prescrit le silence plus que jamais sur la bulle *Unigenitus*. Il nomme le parlement pour réprimer *dans tous les cas* les infractions au silence. Quant aux procédures précédemment commencées, le roi les éteint ; mais il veut que la contumace soit purgée quant aux arrêts définitifs.

On a enregistré cette déclaration, avec réserve de se mêler de l'extérieur des sacremens. Cependant l'archevêque de Paris a recommandé à ses curés d'exiger plus sévèrement que jamais les billets de confession, et de ne donner les sacremens qu'à ceux dont la foi sera bien éprouvée.

L'on fait grand honneur de tout ceci au roi, comme bonne œuvre personnelle. Les ministres le lui ont laissé arranger, de façon qu'il paroît que tout le mal provient d'eux, et tout le bien de la réparation de la volonté propre et de l'action de Sa Majesté.

Mon frère, qui est d'une très-grande habileté à la cour, a tourné la chose de façon à se disculper, et à se rendre même plus cher au roi.

Il a employé M. le prince *de Conti* comme marionnette, en lui faisant dire ce qu'il vouloit, pour donner le repos au monarque.

Pour lui, il a prétendu n'avoir donné dans l'excès moliniste et dans le système anti-parlementaire uniquement que pour venger l'autorité du roi méprisée; et s'il a fait une faute, dit-il, si ses conseils ont eu mauvais succès, il avoue ses fautes, il les soumet à la volonté et à la gloire du monarque, et il agit de bonne foi pour rétablir la paix, mais en considérant les deux excès des deux systèmes opposés, afin d'éclairer la prudence du monarque. La bonne foi de l'idiot chancelier sauvera son administration, et par là tous les ministres restent dépendans de mon frère, bien plus que s'ils s'étoient bien conduits.

Le premier président commence à se brouiller avec sa compagnie. Ses amis opinent toujours *in mitiorem*, pour se rendre agréables à la cour.

— Le roi a répondu à la députation du parlement qu'il ne vouloit que la paix, la reprise des fonctions et le respect de l'Église.

Les exilés de Bretagne sont rappelés, et renvoyés à leurs fonctions aux États.

Vincennes. On se récrie beaucoup contre la nomination de mon neveu, M. *de Voyer*, au gouvernement de Vincennes, où il y a des prisonniers d'État que mon frère y tient renfermés. Le monde est aussi trop critique et trop malin¹.

1. Le gouvernement de Vincennes passa, à la mort de M. *de Voyer*, en 1782, à son fils, qui n'avoit encore que dix ans. A la restauration, celui-ci ne le réclamant point, il fut

26 septembre 1754. — *Touraine*. Nos intendans de province perdent le royaume par leur pédanterie. Je viens de raisonner longuement avec celui de ma province de *Touraine*. Lui et celui de *Paris* sont de très-honnêtes gens, mais très-petits. Ils sont conjurés contre les vignobles; ils veulent partout les faire arracher, et en empêcher le plant. Ils attribuent aux vignes tous les malheurs de la terre. La France se dépeuple, l'on manque de blé par le monopole, les tailles sont excessives et mal distribuées: ils s'en prennent aux vigneronns; ils disent que tous les habitans se retirent des champs à blé pour planter des vignobles. Que de bonnes réponses à leur faire, et que je leur ai faites!

7 octobre. — J'ai trouvé bien de la misère dans la province de *Touraine*, d'où j'arrive. J'en ai raisonné avec l'intendant, l'archevêque, les grands vicaires. J'ai trouvé que ces prêtres raisonnent juste des affaires civiles; et les magistrats raisonnent aussi bien des affaires ecclésiastiques que mal de politique. Ainsi va le monde; chacun entend mieux les affaires de son voisin que celles de sa propre charge.

donné à *M. de Puyvert*. Du reste, l'idée indiquée en ce paragraphe est tellement absurde, qu'elle ne mérite point d'être relevée. Le gouverneur de *Vincennes* n'avoit aucune relation avec les prisonniers d'État, mais il pouvoit disposer de logemens libres et gratuits dans le château, fort recherchés par des personnes de qualité sans fortune; il jouissoit aussi, dans le parc de *Vincennes*, d'un droit de chasse, à l'occasion duquel *M. de Voyer* eut des difficultés avec le prince de *Condé*, et qui lui fut même retiré.

24 octobre 1754. — La demoiselle *Morfil*, maîtresse du roi depuis trois ans, est morte, dit-on, depuis deux mois, sans qu'on en ait de nouvelles précises. C'est de quoi je doute, vu l'extrême sensibilité du roi en pareilles circonstances. Mais il y a apparence qu'en étant lassé, il l'a faite retirer loin de la cour; et comme il adore le secret, on l'a servi à sa guise. Un roi obtient toujours ce qu'il veut, lorsqu'il l'a à cœur. Ainsi l'on ne sait point ici ces détails, ni même avec affirmation des nouvelles de ce sérail.

Les cabinets du sieur *Lebel*, son premier valet de chambre, sont le réceptacle de ces mystères plus que jamais. On y sacrifie à l'amour et au secret. Il y accourt diverses beautés de Paris.

M. de *Séchelles* a fait rendre trois arrêts du conseil. Le premier accorde une liberté indéfinie pour passer les blés d'une province à l'autre du royaume, et pour passer cette denrée à l'étranger par les provinces du Languedoc et de Guienne;

2. Pour envoyer au Levant quels draps on voudra;

3. Pour établir une espèce d'académie de médecins, chirurgiens, apothicaires, pour examiner les nouveaux remèdes spécifiques et leur donner des brevets. En même temps, cette commission décidera de toutes les difficultés qui s'élèvent entre les trois corps de la médecine.

Ainsi le nouveau ministre de la finance se montre ami de la liberté, et nous devons attendre qu'il fera bien la chose, par cet article seul de venger la liberté publique de toutes les contraintes que lui infère depuis cinquante ans la pédanterie politique.

— *Élévation de M. de Marigny.*

Le roi ne peut pas faire, dit-on, que le fils d'un laquais nommé *Poisson* se trouve tout à coup de l'ancienne noblesse¹; on ne voit cela qu'à la Chine, où l'empereur anoblit tout à coup cinq ou six aïeux décédés. Le roi n'aime plus la marquise, il ne l'a pas touchée depuis trois ans; mais c'est entêtement, mutinerie. Il lui dit :

Je t'ai comblée de biens, je t'en veux accabler.

« Quoi qu'on dise, je suis le maître, je me moque du public et des ennemis de mon amie. Ce sont des gens attachés à moi, qui m'aiment, qui sont discrets, etc. »

La demoiselle *Favart* et son mari se sont ligüés avec *Monnet*, directeur de l'Opéra-Comique, pour chasser les Italiens et les renvoyer en Italie. Il y a dix mois qu'ils se sont introduits en France avec leur musique et leurs ballets; mais la mode en est passée, et l'on se dégoûte d'eux.

Auvergne. Les contrebandiers sont au nombre de deux mille hommes, et marchent par gros détachemens. Ils prétendent ne rien faire d'injuste, et donnent la marchandise à juste prix. Ils avertissent de leur arrivée deux jours à l'avance, et vendent du tabac aux receveurs de cet impôt.

Ils en exigent le paiement pour des sommes de 6 à 10,000 livres. Ce sont des soldats et officiers réformés, qui disent n'avoir pas d'autre métier pour vivre. Ils assurent qu'ils vendront bien leur vie. Cette révolte dure déjà depuis long-

1. Le frère de madame de *Pompadour* avoit été présenté à la cour, avec droit de monter dans les carrosses du roi.

temps. On envoie contre eux les régimens de *Maugiron*, cavalerie, et *Montmorin*, infanterie, un régiment de dragons, la compagnie de *Fischer* et les dragons de *la Morlière*. Ces contrebandiers donnent 10 louis d'engagement, 30 sous par jour et une part au butin, à ceux qui s'enrôlent avec eux. Aussi leur peloton grossit chaque jour.

10 novembre 1754. — Le maréchal de *Richelieu* travaille à obtenir du roi la permission de faire venir *Voltaire* à Paris, promettant qu'il sera sage. Il avoit cru pouvoir l'amener avec lui aux États de Languedoc; mais depuis cela, on a pensé qu'il y feroit des frasques. Enfin, il obtint d'avoir avec lui une entrevue en passant à Dijon pour aller à Montpellier, et son sort sera réglé.

— Le père *Bouettin*, curé de Saint-Étienne-du-Mont, a donné sa démission de sa cure, et l'archevêque de Paris l'a acceptée après bien des difficultés.

La marquise de *Pompadour* avoit pris un grand terrain sur les Champs-Élysées pour se faire un potager¹; il étoit déjà planté, et les murs élevés de six pieds. Elle apprit que le peuple de Paris en murmuroit, pour tout ce que cela lui retranchoit de ses promenades; elle a sur-le-champ détruit son potager, pour le mettre en marais comme ci-devant. Les prôneurs élèvent cette action, les gens de bons sens l'attribuent à une sage crainte du murmure public.

1. Aujourd'hui l'Élysée.

1^{er} décembre 1754. — La marquise est plus que jamais brouillée avec mon frère, et cependant la faveur de celui-ci augmente depuis la réconciliation du parlement. On dit qu'il a servi de conseil secret à Sa Majesté. Il se tient en règle, et n'affecte rien de contraire extérieurement à cette favorite. Cependant on donne chaque jour des grâces expectatives; il y a onze bons pour les commissions de colonel des grenadiers de France, quatre bons pour les guidons de gendarmes, etc.; on parle de faire quatre nouveaux maréchaux de France, tous gens de cour et bons à rien.

M. *Pâris Duvernay* est repris de sa goutte remontée à la gorge. S'il meurt, adieu l'École militaire.

Mon fils est tombé dans une maladie de poitrine, qu'il néglige, et qui me fait grand peur, voulant toujours aller et venir à la cour.

Mon gendre, M. *de Maillebois*, a manqué jusqu'ici le commandement de la Lorraine par la mauvaise volonté de madame *de Pompadour*.

15 décembre 1754. — Nouveau refus de sacrement, dans la paroisse de *Saint-Étienne-du-Mont*, à la demoiselle *Lallemand*, ancienne convulsionnaire. L'archevêque de Paris¹ refuse de contraindre ses prêtres à l'administrer. Le parlement a député au roi.

— La demoiselle *Lallemand* a été administrée par ordre du parlement de Paris. C'est la pre-

1. M. *Christophe de Beaumont*, archevêque de Paris, de 1746 à 1781. Il étoit de l'ancienne famille des *Beaumont* du Dauphiné, et de la branche du *Repaire*.

mière fois que ce corps a été obéi. Le peuple est dans l'enchantement.

— Exil de l'archevêque de Paris à *Conflans*. Le roi permet au parlement de poursuivre les prêtres de Saint-Étienne-du-Mont, mais avec la circonspection qu'exigent les matières religieuses. On assure qu'il y a défense aux évêques d'aller visiter l'archevêque de Paris à *Conflans*.

Il y a grande joie de tout ceci parmi le peuple de Paris, et grande tribulation parmi les prêtres criards. Voilà donc le parlement, ci-devant proscrit pour les mêmes choses, et aujourd'hui chargé de toute la confiance du roi pour pacifier le royaume, troublé par les ecclésiastiques.

D'un autre côté, la reine, monseigneur le Dauphin, toute la famille royale, sont en grande peine de l'exil de l'archevêque de Paris ; la reine en pleure tous les jours.

— On parle de faire condamner par la Sorbonne un livre dont j'ai fait plus d'un tiers : c'est *l'Histoire du droit public ecclésiastique françois*. Le père *de la Motte*, jésuite, qui avoit été mon préfet, puis fugitif, en a fait les deux autres tiers.

— Nouvelle secte des *methodistes* en Angleterre ; on les accuse de tolérer et même de louer le suicide.

Décembre 1754. — Le rapprochement du roi et du parlement est attribué au prince *de Conti* ; mais je sais qu'il n'en est que le prête-nom, et que mon frère est le conseil secret. On commence à s'en douter : la reine le boude, les évêques et les jésuites disent qu'il les a abandonnés.

L'évêque d'Orléans est exilé par ordre du roi

à sa campagne de *Meun*, en punition d'une lettre écrite à ses curés, et que le premier président a montrée au roi. Ainsi le roi est de nouveau en bon ménage avec son parlement; le premier président travaille avec Sa Majesté sur les affaires ecclésiastiques, et l'évêque de *Mirepoix* n'a pas trois minutes d'audience par semaine. On observe à cela que le parlement reconnoît le bon usage des lettres de cachet, quand elles sont favorables à ses idées et servent à exiler ses ennemis.

— La duchesse *de Villars*, ancienne coquette, aujourd'hui bigote des jésuites, a été au premier président, et lui a dit que, puisque le parlement se mêloit à présent du spirituel et faisoit exiler l'archevêque de Paris, elle lui demandoit permission de manger des œufs pendant le carême. Le magistrat lui a répondu qu'il en parleroit à sa compagnie, où il avoit, en effet, quelque crédit, et qu'il en avoit aussi à l'Hôtel-Dieu et aux Petites-Maisons, où l'on vendoit des œufs ¹.

Décembre 1754. *Suite*. — Le roi veut apaiser toute la querelle des parlemens et du clergé, se chargeant lui-même de punir les évêques, par lettres de cachet et exils. C'est pour éviter que les choses n'aillent *par la règle*, c'est-à-dire par les poursuites des parlemens. Il est à croire que le premier président, ayant passé par les honneurs de la disgrâce, prend goût à la faveur et réparation de son patrimoine. Il est naturellement homme d'honneur et d'orgueil, incapable

1. Ces établissemens avoient privilège pour vendre des œufs aux malades pendant la semaine sainte, et c'étoit un de leurs revenus.

de bassesse; mais le pied glisse quand on se trouve en faveur, et ce même orgueil fait tomber les hommes en des pensers qu'ils n'avoient pas connus d'abord. Nous voyons que ce rapprochement du parlement roule presque tout entier sur le prince *de Conti*, dont la faveur flatte notre bourgeois *de Maupeou*.

Décembre 1754. — On nous dépeint la cour comme plus dissipée que jamais, depuis qu'il y a quatre-vingts dames du palais et leur suite, pour toute la famille royale. Ce n'est plus une cour galante, mais débordée. Aussi n'a-t-elle jamais été si nombreuse. Les nuits s'y passent en orgies, et les jeunes gens y perdent leur santé et leur fortune.

On déclame contre mon frère de ce qu'il vient de procurer le gouvernement de Bordeaux, et de toute la Guienne, au sieur *d'Hérouville de Claye*, lieutenant général, pédant et de nulle considération, commandement qui n'avoit été donné qu'aux grands seigneurs, aux maréchaux *de Montrevel, de Berwick, de Duras*. Chacun désavoue cette nomination. La marquise dit qu'elle ne vient pas d'elle, et mon frère en dit autant.

On vient de donner de grosses pensions aux courtisans dont les affaires sont le plus dérangées et perdus de dettes : *Bouteville, Fimarcon, Tressan*, etc. Autre grief du public.

— Le cardinal *de Tencin* a écrit au roi contre la déclaration du 2 septembre, comme empiétant sur le spirituel. Le roi a répondu par des éloges de sa conduite particulière dans son dio-

cèse; mais que cette déclaration est son propre ouvrage, qu'il est bien instruit de ses droits, et veut absolument qu'elle soit observée.

Paris. On se plaint que Paris devient un bordel universel, par l'augmentation de la débauche et des courtisanes publiques. C'est le cas où, à force d'aller mal, tout ira bien; car cela ne se peut tolérer ainsi. Si M. *Berryer*, lieutenant de police, étoit bien guidé, voilà ce qu'il feroit : il respecteroit tout ménage, les filles entretenues; il toléreroit même quelques légèretés dans les mœurs de ces courtisanes entretenues. Mais quant aux *académies* ou courtisanes publiques qui vont en parties, qui se prostituent au premier venu, il ne leur feroit aucune grâce, soit aux belles à talent ou de spectacles, soit aux p... moins ou plus relevées; il les puniroit de l'hôpital ou du bannissement. Amours libres, mais non débauche : voilà la règle des mœurs. La police inscrit les courtisanes, et l'on dit qu'il y en a plus de 30 mille ainsi inscrites.

16 décembre 1754. — *Lyonnois.* Le bruit est grand que nos troupes ont été battues par les contrebandiers que l'on nomme les *Mandrins*, du nom de leur chef. On dit qu'il y a eu cinquante-trois dragons du régiment de *Beaufremont* sur le carreau, et un officier pris par les révoltés, et qu'ils ont fait passer six à sept cents mulets chargés de marchandises, qui se sont répandues dans le Dauphiné. Cette troupe d'habiles contrebandiers est aujourd'hui en Savoie. L'officier qu'ils ont pris servira d'otage aux prisonniers qu'on pourra leur faire, et l'on n'osera pas les

punir du dernier supplice de peur des représailles contre les gens du roi.

Le malheur est que tout le peuple est pour ces révoltés, puisqu'ils font la guerre aux fermiers-généraux, que l'on répute trop riches, et pour donner les marchandises à meilleur marché. Avec cela, les officiers qui marchent à cette guerre y vont à contre-cœur, et ne parlent que des désagrémens qu'ils y éprouvent.

Beaune. Une bande de contrebandiers est entrée dans cette ville. Les maire et échevins voulurent fermer les portes; mais la milice bourgeoise ne put leur résister. Il y eut quelques gardes bourgeoises de tués. Deux cents contrebandiers sont entrés avec leurs marchandises; ils ont été chez les magistrats, qu'ils ont réprimandés et menacés; de là chez le receveur des fermes, et ont exigé une contribution de vingt mille livres. Ils ont peu débité de leurs marchandises. On dit que dans une rencontre quinze dragons du régiment de *Harcourt* ont été tués par les *Mandrins*.

Le pays d'Auxois est parcouru par ces bandes et toute la Bourgogne y est exposée.

26 décembre. — Dans huit jours on déclarera la nouvelle loterie destinée à la construction d'un nouvel hôtel de ville, de la place Louis XV, et autres embellissemens de Paris. On copie la méthode semblable dont on use à Rome, à Gènes et autres villes d'Italie. On ne m'a pas caché qu'on ne donneroit pas au public autant de lots que seroit le produit des billets. Les billets seront à toute sorte de prix, de 12 sous à 600 livres. On ne tirera que tous les trois mois. C'est

le sieur *Duvernay* qui conduit cette nouvelle machine : grand sujet de méfiance !

Mandrin a été battu et blessé par les chasseurs de *Fischer* ; mais on craint qu'il ne gagne le *Vivarois*, et ne soulève les religionnaires.

ANNÉE 1755.

Janvier 1755. — Mon frère est bien fin ! Il a vu que le roi s'inquiétoit de l'excès où étoient poussées les choses : les tribunaux révoltés et incapables de fléchir, tous les esprits révoltés de même sur la religion. Il a fallu diminuer ces excès. Qu'a-t-il fait ? Il a poussé le prince *de Conti* à cette faveur de conseiller le roi, et est lui-même de son conseil secret. Par là, rien ne roule sur lui de l'abandon de l'épiscopat et des jésuites. Il s'en plaint à qui il peut, et rabat plusieurs coups dont il se vante en faveur de la bigotterie. Je lui connois de ces coups fins. Il se sert de la patte du chat pour tirer les marrons du feu. Il fait de ce prince un bilboquet, dont il se moque au fond du cœur. Aussi sont-ils comme les deux doigts de la main, sans qu'il y paroisse.

En même temps il donne mon fils à un dévouement et une dévotion sans réserve à l'épiscopat et au jésuitisme, pour tenir toujours par là au parti essentiel qui l'a poussé et soutenu. En même temps aussi la favorite, la marquise *de Pompadour*, a passé d'un parti à l'autre. Ci-devant elle étoit au parlement ; aujourd'hui elle est sacerdotienne, et dit que le roi par cette conduite *perd la religion*. L'on fait accroire au roi

qu'il entend à merveille le pour et le contre, et que lui seul gouverne, tenant le juste milieu. Mais au contraire nous voyons un étrange gouvernement, et tel qu'on n'en a jamais vu en France : un roi de quelque conception, mais de nulle capacité ni détermination, en lutte continuellement entre les partis les plus extrêmes ; vraie girouette qui tourne à tous vents, sans y influencer aucunement, et le royaume tombe en loques. Il faudroit un roi à volonté, ou un premier ministre qui décide et qui agisse.

Mon frère est véritablement premier ministre, ayant tous les ministres sous ses ordres. Il a fait le chancelier obéissant à ses volontés. *M. de Saint-Florentin* ne peut désobéir. Il a mis en place *M. de Séchelles*, son ancien ami. Il va gouverner *M. Rouillé* et les affaires étrangères par l'abbé *de la Ville*. Il n'y a que *M. de Machault* excepté, et encore doute-t-on toujours que la brouillerie soit sincère.

Janvier 1755. — La princesse *de Conti* dit qu'elle craint que les prêtres n'empoisonnent *M.* son fils, pour les conseils qu'il a adressés au roi avec tant de succès dans les affaires de l'Église. Ainsi il s'attribue tout l'honneur de ces négociations. Cependant le prince ne cesse pas d'être bien avec le jésuite *Latour*, son ancien préfet. Celui-ci est brouillé avec ses collègues, qui l'ont chassé du principalat du collège, et l'ont empêché d'être confesseur du roi. Ensuite les jésuites aiment à avoir des leurs dans tous les partis, à *mettre leurs pieds dans tous les souliers*. Et si les évêques venoient à être chassés de

France, ils se vanteroient, je crois, encore d'y avoir contribué.

La faveur du prince *de Conti* augmente près du roi; il ne se passe pas deux jours que les lettres ne marchent entre ces deux princes. Le roi croit avoir formé aux affaires ce prince du sang. Mon frère et le prince *de Conti* sont comme les deux doigts de la main. La marquise lui est opposée et le décrie; cependant ils se soutiennent tous deux, et se prônent réciproquement. Le prince *de Conti* se moque de son ancien préfet, le sieur *de la Tour*, et le regarde comme un radeur.

— C'est *Vanvré*, magistrat déshonoré pour la probité, qui est à la tête des affaires de la maison de *Conti*; aussi sont-elles dans un grand délabrement. Ce prince se pique d'imiter *Philippe d'Orléans*, régent du royaume, qui négligeoit aussi ses affaires pour ne s'occuper que de hautes sciences et de politique. Mais un homme qui régit mal ses affaires n'est guère propre à régir celles des autres, encore moins la fortune publique. On sait que Henri IV choisit *M. de Rosny* pour son premier ministre du dedans sur ce qu'il trouva ses terres de Normandie si bien gouvernées qu'il n'y avoit rien de mieux. *Rosny* étoit pauvre, et le bon Henri dit : « Ventre saint gris ! celui qui gouverne si bien ses affaires gouvernera bien les miennes. » Disons le contraire de celui qui se gouverne avec tant de folie, et qui devient plus pauvre en s'enrichissant. Nous ne voyons qu'injustice, rapacité et désordre.

Janvier 1755. — *Auvergne*. Nos troupes sont

très-mal informées de la marche des *Mandrins*. Tout le pays est pour eux et contre les royalistes, parce qu'ils disent faire la guerre aux riches fermiers-généraux, et non au roi. On leur donne même de faux avis dont il faut se défier, et les bourgeois craignent la vengeance des contrebandiers, qui se montrent cruels quand ils sont offensés. Nos troupes sont fatiguées des mouvemens continuels qu'on leur fait faire, surtout par le grand froid qu'il fait.

12 janvier 1755. — J'arrive de la cour; j'y ai vu les gens intéressés à la guerre assurer que les Anglois vont pousser les puissances terriennes de nos ennemis à nous attaquer en Flandre, et qu'il faut y faire de la dépense dans la crainte de ce danger. Mais je pense que nous n'aurons point la guerre tant que nous ne ferons point de mal à nos voisins. Bravons-les et ménageons nos forces; employons-les à la marine. N'offensons pas nos voisins par la fausse crainte d'en être offensés.

J'ai vu, en passant à *Sèvres*, la magnifique folie d'une nouvelle manufacture de porcelaine françoise, façon de Saxe. C'est un bâtiment immense, presque aussi grand que l'hôtel des Invalides. Il n'est bâti qu'en moëllons, et déjà commence à tomber avant d'être achevé. La marquise de *Pompadour* y est intéressée, et y a intéressé le roi. Cependant on vend les pièces à un prix exorbitant. La porcelaine de Saxe est meilleure et à meilleur marché; celle de la Chine et du Japon est à meilleur compte encore. On donne la nôtre à vendre à des marchands avec profit de

12 pour 100. Personne n'en achète. On y dépense beaucoup. Ainsi tout est-il conduit pour excéder les fonds de l'entreprise.

— M. de Séchelles, contrôleur général, vient d'être déclaré ministre d'État, et est entré dimanche au conseil. Il n'y a que six mois qu'il a les finances, et lui voilà déjà cette importante place. Le feu roi n'y appeloit ces sortes de ministres qu'après plusieurs années d'épreuves. Cet acte est une sorte d'ouverture du temple de Janus, quand on commence une guerre. Nos contestations avec l'Angleterre ont été prises pour prétexte.

14 janvier 1755. — Le roi a adressé à M. le comte de Guerchy, colonel du régiment du roi qui est à Poitiers, l'ordre d'arrêter un gentilhomme de Touraine, qui est le comte de Plumartin, chargé et convaincu de plusieurs crimes. Il est neveu du duc de Biron, beau-frère de M. de Bonnac, notre ambassadeur à la Haye. C'est ce que l'on vient de faire, et à l'instant l'on a mis cinq cents soldats du régiment pour raser le château de Plumartin¹.

1. Le marquis de Plumartin, encore aujourd'hui célèbre dans les légendes de la Touraine et du Poitou, fut plutôt un rebelle aux ordres de la justice, et un gentilhomme imbu d'idées arriérées sur l'indépendance féodale, qu'un chef de bandes, tel qu'il a été dépeint dans certains romans modernes. Il appartenait d'ailleurs à une famille des plus illustres et des plus anciennes de France, celle des Ysoré, investie depuis longues années des premières charges de la cour et des plus hautes dignités ecclésiastiques, cordons bleus, etc. La seigneurie de Plumartin leur appartient de père en fils depuis cinq cents ans, et à travers quinze ou seize générations successives, depuis Ysoré, gendre du célèbre Gui-

— M. de Bonnac, notre ambassadeur à la Haye, a épousé une riche Hollandoise; mais il est question de lois pour empêcher ces sortes de mariages dans les Provinces-Unies. Tous avantages matrimoniaux sont interdits, et les enfans n'hériteront pas s'ils se font catholiques.

15 janvier. — On dit que M. Dupleix s'est déclaré roi de nos établissemens dans l'Inde, qu'il a gagné l'armée pour lui, qu'il est riche de plus de 200 millions, et s'est allié au Mogol, aux nababs voisins et aux Anglois. Entre autres richesses, on dit qu'un nabab ayant fait notre Compagnie sa légataire universelle, il lui en a relâché 25 millions, et a gardé le reste, allant à 80 millions. On ajoute que ce roi de l'Inde a fait tirer sur notre escadre approchant de *Pondichéry*, et qui a été obligée de se retirer à l'île Bourbon.

29 janvier 1755. — Le bruit est grand dans Paris que mon frère remet la surintendance des postes, et qu'elle sera donnée à M. de Marigny, frère de la marquise. Fausse nouvelle assurément, car le secret des lettres mérite un autre homme que cet homme nouveau, et dont on connoît l'insuffisance. J'ai même vu, il y a quelques années, combien cela devoit être adhérent à mon frère et éloigné de la favorite. Quand M.

chard d'Angles, sénéchal d'Aquitaine. *Ysoré* fut aussi attaché à la cause de Charles V que son beau-père l'étoit à celle de l'Angleterre. C'est à dater de ce mariage que la terre de *Plumartin* est passée dans cette famille, qui la possède encore. Elle est située à deux lieues de Châtellerault, département de la Vienne. Cette terre fut érigée en marquisat en 1652, en faveur de *René Ysoré*, déjà marquis d'*Hervault*.

mourut, la marquise fit l'impossible pour faire tomber sa place subalterne sous mon frère et principale à la poste au sieur *Ferrand*, son cousin. Le roi la refusa, et la place fut donnée à *Duparc*, ami de mon frère. Le secret des postes est l'œil de Jupiter, cette trappe par où le Dieu voit ce qui se passe dans le cœur des hommes. Pour dire le vrai, cette faculté inquisitrice de la royauté sent moins le père de famille que le despote.

L'abbé *de Bernis*, notre ambassadeur à Vienne, est allé à Parme pour les affaires domestiques de l'infante. Cet abbé est propre aux dames. Il est l'ami de madame *d'Estrades*, dame d'atour de Mesdames de France. Nous avons à cette petite cour M. *de Fodoas*, qui est fort lourd. Il avoit besoin de ce secours pour ces petits objets; mais tout petits qu'ils sont, ils coûtent cher aux finances.

5 février 1755. — L'arrêt de bannissement de trois prêtres de la paroisse de Saint-Étienne-du-Mont est affiché sur un poteau, sur la place Maubert. L'écriteau porte la condamnation à la flétrissure, comme perturbateurs du repos public.

Les jésuites se conduisent avec grande sagesse dans l'affaire des refus de sacremens; ils ne souffrent même pas qu'il en soit question dans leur collège.

On dit que le roi n'a laissé à l'archevêque de Paris que ces trois choix : Soumission, démission, ou punition par les parlemens. Notre ministère se plaint de ce que le roi est en tutelle sous le parlement.

23 février. — C'est un applaudissement universel et de grands éloges donnés au roi, que la nouvelle disgrâce de l'archevêque de Paris (exilé à *Champeaux*, près Melun, au lieu de *Conflans*). Le public est d'un grand poids dans son suffrage. Qu'un roi suive ce suffrage, qu'il attribue plus de confiance aux compagnies qu'aux ministres, il est sûr de bien gouverner. Au reste, on traite ici l'archevêque de Paris comme un enfant, comme un pêcheur entêté et impénitent qu'on ne peut persuader, et ce mépris est le comble de la disgrâce.

— Étant à Versailles, j'ai fait remarquer à nos ministres que le roi a d'excellens équipages pour chasser le cerf, le sanglier, le loup, le chevreuil, mais que pour chasser cette sorte de bête puante appelée *prêtres réfractaires*, il n'en a pas de meilleur que le parlement, qui, au lieu d'affaiblir son autorité, l'augmente et la fortifie.

— *Lambesc*, à six lieues d'Aix, lieu d'exil de l'archevêque d'Aix, pour les mêmes motifs que celui de Paris, pour résistance à la déclaration du 2 septembre.

26 février 1755. — *Genève*. Voltaire étale enfin ses richesses. Il a loué à vie une belle maison auprès du lac de Genève, où il arbore une grande représentation et invite ses amis.

Les magistrats de Genève l'y considèrent et le favorisent, comme un homme qui vaudra beaucoup à la ville, par l'illustration et par le monde qu'il y attirera. On lui attribue plus de 100 mille livres de rentes, avec beaucoup d'argent comptant.

8 mars 1755. — L'archevêque de Paris a permission de revenir à Conflans.

— L'assemblée des prélats tenue chez le cardinal *de la Rochefoucault* a décidé que les billets de confession étoient une bonne chose, mais que, vu les troubles qu'ils causoient, il falloit renoncer à les exiger. L'archevêque de Paris, après avoir promis d'avance de souscrire à la décision des prélats, s'y est ensuite refusé quand il l'a connue, disant qu'il ne se soumettroit qu'à l'assemblée générale du clergé, qui se tiendra au mois de mai prochain.

Le parlement a condamné au bannissement par contumace le curé de Sainte-Marguerite. On dit qu'il est banqueroutier, et qu'il a entre les mains plus de 100 mille livres de dépôts qui ne se retrouvent plus.

Il ne reste à congédier que l'évêque *de Mirepoix*; mais le roi veut attendre que le public ne le demande plus, étant d'une mauvaise politique à un roi, dit-on, d'accorder au cri public des changemens de ministres.

Mars 1755. — L'on joue *Philoctète* au Théâtre françois. Il s'agit de persuader au vieux héros d'aller à Troie. Après une longue résistance, il cède enfin. On dit que c'est là l'entêtement de notre archevêque, et qu'il finira par consentir à ce qu'on n'exige des moribonds ni billets de confession, ni nomination ni désignation de confesseur; rien au-delà du rituel : *rite confessus*. (Fausse nouvelle, il ne se soumet aucunement.)

— L'on joue aujourd'hui avec grand succès à la Comédie la tragédie de *Philoctète*, dont l'au-

teur est un ancien jésuite nommé *Chateaubrun*, qui a été mon secrétaire. *Saint-Évremond* a dit avec raison que, quand il vouloit écrire un roman, le héros se trouvoit toujours ressembler à *Saint-Évremond*. Ici Ulysse, qui est le véritable héros de la pièce, ressemble à un vieux renard jésuite. Il a à persuader une chose fort difficile, et il y réussit, non par les seules raisons et argumentations qui y peuvent porter, mais par des manœuvres et un art plus diabolique qu'angélique.

J'ai vu des gens surpris par cet éloge que donne ce parallèle aux jésuites; mais qu'ils réfléchissent qu'ici Ulysse est un homme à tout faire. Il a des soldats prêts, et des fers pour le pauvre Philoctète. Il doit l'immoler s'il ne le persuade pas. Il est le maître par sa force. Il ne se radoucit que par artifice; il est méchant, pervers. Il veut séduire le jeune Pyrrhus pour le porter au mensonge et à la simulation comme lui-même; mais Pyrrhus, plein d'honneur, aime la vérité et est amoureux de *Sophie*, ce qui répugne aux jésuites. Cependant le jésuite Ulysse se sert de tous les moyens. En un mot, je ne vois pas que les *Lettres provinciales* aient autant démasqué les suites que le fait cette tragédie.

19 mars 1755. — *Rochefort*. Notre escadre, aux ordres de M. de *Macnamara*, part pour aller rejoindre celle de Brest. Notre flotte est de vingt-un vaisseaux de guerre, et nous en joindrons encore douze des autres ports du royaume.

Les Anglois ont fait la plate gasconnade d'afficher à Londres : Vingt-huit vaisseaux de guerre

françois à vendre à l'enchère dans trois semaines.

Plût à Dieu que la guerre contre l'Angleterre fût aussi facile à apaiser que la malheureuse guerre des prêtres qui déchire le royaume ! La guerre partout, *Bella, horrida bella!*

L'on prévoit une guerre prochaine, et l'on dit qu'elle durera dix années. Tout y pousse le roi, et rien ne lui montre le moyen de la parer.

Eh quoi ! les Anglois n'ont pas de honte de leur ressort d'avarice qui les anime bien autant que la gloire et la politique ! Ils veulent posséder à eux seuls tout le commerce. Ils sont plus animés comme de vils marchands que comme défenseurs de leurs foyers, comme citoyens du monde et arbitres de l'Europe. Est-ce là cette nation prétendue philosophe ?

— On se plaint de *M. de Montalembert*¹, favori du prince *de Conti*, qui a reçu beaucoup d'argent pour construire des canons de marine, et en fournit peu, en sorte que les vaisseaux en manquent.

Avril 1755. — Le comte *de Frise* est mort en trois jours, d'un sang échauffé par la débauche. Il avoit hérité des biens du maréchal *de Saxe*, son oncle, et jouissoit de grands bienfaits du roi, que l'on pourra donner à d'autres, et qu'on ne sera pas assez sage pour retrancher.

— Cet insolent peuple anglois promène

1. Marc René *de Montalembert*, ingénieur distingué et créateur des fonderies de Ruel, près Angoulême. Il fut l'amî de *Carnot* et membre du comité de la guerre en 1793, et mourut très-âgé en 1802, ayant traversé la révolution, dont il avoit adopté les convictions et les principes.

les rues de Londres une effigie en osier de la France, avec un placet à la main, suppliant Sa Majesté Britannique de la laisser en repos.

— Le bruit est grand que mon frère passe à la retraite, à cause de sa goutte. Mon fils aura sa place en titre. Lui-même garderoit la sienne au conseil d'État. Il seroit fait duc et pair, et chevalier de l'ordre¹. Avec cela il se mettroit à l'abri, et auroit bien rempli sa carrière pour sa famille.

4 avril 1755. — Considérant la cour et la pièce jouée à la Comédie, qui est *Philoctète*, je me suis appliqué ces deux caractères : mon frère est un grand jésuite, comme l'auroit été Ulysse ; quant à mon fils, il n'est qu'un petit jésuite, pareil à *Chateaubrun*, l'auteur de la pièce, qui a été jésuite et que j'ai eu pour secrétaire.

J'ai entendu un courtisan qui se pique d'impartialité blâmer hautement le parlement sur deux choses : l'une, d'avoir rompu le silence sur la bulle, malgré la déclaration du 2 septembre ; l'autre, d'avoir rétabli les prêtres de

1. On sait que, malgré toute leur faveur, aucun *d'Argenson* n'avoit pu obtenir le *cordons bleu*. *M. de Paulmy* ne l'eut que par charge, en qualité de trésorier de l'ordre, ce qui dispensoit des preuves, comme si sa famille eût été hors d'état de les fournir, et ce qui n'étoit qu'une nomination de courtoisie. Il fut fort blâmé par son cousin, *M. de Voyer*, de l'avoir ainsi accepté. C'est ce que celui-ci appeloit *la cochonnerie de M. de Paulmy*. *M. de Voyer* lui-même, désigné pour le cordon rouge après une action d'éclat en Allemagne (la prise de Halberstadt), le refusa, en vue d'obtenir le cordon bleu, et n'eut ni l'un ni l'autre. *M. d'Argenson*, garde des sceaux, ses deux fils et *M. de Paulmy*, portoient le grand cordon rouge, ayant été chanceliers de l'ordre de Saint-Louis, charge créée pour eux seuls.

leur *suspense* par arrêts provisoires, avant d'avoir jugé l'appel comme d'abus au fond. On blâme surtout ce dernier article, comme tirant fort à conséquence; mais le parlement cite quantité d'arrêts *in simili*.

Dans ces circonstances, le clergé va s'assembler aux Augustins, le 5 mai prochain. Les deux armées vont donc être en présence. D'un côté le clergé, à cette espèce de concile national, lancera les foudres ecclésiastiques; de l'autre, le parlement rendra les arrêts au nom du roi, et il est en force dans ses assemblées depuis *Quasimodo* jusqu'à la Vierge de septembre. A tout cela le roi ouvre la bouche, dit peu de choses et ne pense rien; mais il écoute le clergé par l'organe de ses ministres.

— Le nouveau sultan Osman II est très-cruel, et, pour s'exercer, il tue chaque matin de sa main une douzaine de bœufs. Un boucher doit être un bon guerrier !

10 avril 1755. — Je me suis trouvé hier à un souper où étoient la plupart de nos ministres, et j'ai causé avec eux en particulier. Il m'a toujours paru surprenant combien les bornes étoient étroites à leurs vues, quel entêtement joint à la présomption, et quel peu de philosophie préside à toute cette machine de gouvernement françois. Ce sont la plupart de vieux libertins sans études qui se sont épuisés dans les délices de Paris, et qui en portent les marques morbifiées pour le corps et de défaillance pour l'esprit. Ils y joignent, eux et leurs femmes, la vanité de leur pouvoir et de leurs richesses. Ils sont *têtus et courts*,

et s'ils sont occupés de quelque chose, c'est de leur personnalité. J'y ai appris que le parlement est, disent-ils, le grand ennemi du roi, et que la religion ne réside que dans la tyrannie épiscopale.

On m'a dit que nos affaires avec l'Angleterre n'étoient rien moins qu'accommodées, et que notre embarquement auroit lieu, ce qui réjouit beaucoup le ministère de la guerre.

Madame de Pompadour et M. de Machault, garde des sceaux, ne déclament pas moins que d'autres contre le parlement, à cause de l'ascendant et du crédit du prince de Conti, qu'ils craignent furieusement.

17 avril 1755. — J'ai eu une longue conversation avec M. de Séchelles, contrôleur général des finances. Je me suis réjoui du système où je l'ai vu et l'ai fort excité, depuis qu'il est en place, de laisser *une grande liberté au commerce*. Il se plaît à entendre discourir sur cela le sieur de Gournay, intendant du commerce, qui pousse au plus loin cette idée, et l'applique merveilleusement. M. de Séchelles dit que Gournay va jusqu'à lui proposer de rompre toutes les *jurandes*, c'est-à-dire les communautés d'artistes et de marchands, de faire que *les métiers soient ouverts*, ce que j'approuve fort. Il m'a donné gain de cause sur les plantations de vignobles. A mon retour de Touraine, cet automne, je lui ai remis un mémoire de ma façon, suite d'une dispute que j'avois eue avec M. Savalette de Magnanville, intendant de Touraine. J'ai trouvé aujourd'hui M. de Séchelles persuadé que l'agriculteur est meilleur juge que

tout intendant et subdélégué de ce à quoi un champ peut être propre. Et c'est le point où je désirois sa persuasion. Il ne veut pas encore rendre d'arrêt qui déclare cette liberté accordée au public; mais il refuse sur cela toute contrainte ou amende proposée par les intendans. Il m'a dit que notre flotte étoit partie d'hier. Je lui ai demandé comment l'Espagne prenoit ceci. Il m'a répondu : Aussi bien que nous pouvons l'espérer, c'est-à-dire ne se donnant point aux Anglois comme nous devons le craindre, le conseil de Madrid étant tout anglois et autrichien. Preuve de la malhabileté de notre ministère des affaires étrangères, vu que nous devons agir avec l'Espagne avec plus de hauteur que nous n'avons fait, dans une guerre si juste et défensive comme la nôtre.

Ce M. *de Séchelles* est un homme franc et qui dit naturellement ce qu'il sait des affaires.

3 mai 1755. — Rien ne fait plus d'honneur à mon frère que l'embarquement de nos troupes à Brest. Après avoir dit que l'on choisiroit, dans les bataillons destinés à ce service, ceux seulement qui seroient de bonne volonté, on a piqué nos François d'honneur, et ni officiers ni soldats n'ont voulu céder leur place à ceux qui n'en avoient pas le droit.

— L'on m'a dit hier, *de auditu*, que le roi avoit parlé beaucoup de moi à l'occasion du ministère des affaires étrangères, qu'il avoit dit savoir bien qu'il n'y avoit que *moi seul* de capable de conduire ce département, que véritablement j'en avois le génie, que depuis moi les affaires avoient

été gouvernées de plus en plus mal, que cependant il ne pouvoit me le rendre sitôt, qu'il y avoit un obstacle qu'on ne pouvoit me dire, et que, *si je vivois, on me le rendroit certainement.*

— Le chevalier *de Tourville*, célèbre marin, mon filleul, commande *la Sirène*, en rade de Brest.

Mai 1755. — La dame *Descombats*, veuve d'un architecte qu'elle a fait assassiner, et condamnée depuis longtemps à être pendue, a filé la corde depuis un an, à cause qu'elle s'est trouvée grosse des faits de son amant, qui a été rompu, et qui l'a chargée en mourant. Mais comme c'est la plus belle femme de Paris, et la mieux faite comme la plus méchante, elle trouve des protecteurs à la cour. On parle, pour la sauver, d'essayer sur elle l'inoculation de la petite vérole. Cette grâce sera bien mal reçue dans le public, et je doute que le roi se porte à ce radoucissement.

7 mai 1755. — Il y a vingt ans (1735) la Sorbonne fut privée de cent de ses membres pour attachement à la bulle *Unigenitus*, et aujourd'hui elle est aux prises avec le parlement pour s'acharner à adorer la même bulle. On a dénoncé un grand nombre de thèses qui déclarent l'*arrêt de silence* contraire à la foi de l'Église et à la doctrine de la Faculté.

Valence. On a nouvelle de la prise du fameux *Mandrin* dans le château de *Rochefort*, en Savoie. On l'a mené à Valence, les fers aux pieds, et il ne tardera pas à être roué. Avec lui, on a pris neuf de ses principaux généraux. Ainsi voilà nos fermiers généraux bien tranquilles. C'est *la*

Morlière, chef de partisans, qui a fait ce beau coup et en recevra récompense. On croit que ce malheureux *Mandrin* a été vendu traîtreusement par quelqu'un de ses compagnons. Il reste encore beaucoup de ces contrebandiers qui continuent ce métier dangereux, mais lucratif.

23 mai. — Le duc *de Lamballe*, fils aîné de M. le duc *de Penthièvre*, vient de mourir d'une fièvre maligne. Il ne lui reste plus qu'un fils et une fille. Il a déjà perdu beaucoup d'enfans d'une nombreuse famille, et il pleure encore sa femme. C'est un dévot. Il mérite de la providence par sa vertu, mais non par sa bigoterie. Il est encore moins dû à l'orgueil de son rang. Pourquoi la providence conserveroit-elle cette grande collection de biens et de charges à une race de bâtardise, comme celle de madame *de Montespan*, dont son siècle a tant murmuré, une femme hautaine, que Louis XIV enleva à son mari, qui l'aimoit beaucoup? Les deux autres rejetons de cet adultère, MM. *de Dombes* et *d'Eu*, n'ont pas voulu se marier, avec raison.

— *Mandrin* a été pris dans un château de Savoie, à quatre lieues de la frontière. Il est vrai que ce château appartenoit à un François. Il a été pillé. Il y a eu violation de territoire. Les habitans ont défendu ce château, et quinze savoyards ont été tués à cette bataille. Il y a protestation du sénat de Chambéry, et Sa Majesté Sarde demande que les assaillans soient condamnés aux galères.

Mandrin a été jugé promptement et roué à Valence. Il n'avoit jamais servi, et étoit fils d'un

marchand de chevaux du Dauphiné. Ce brave *Mandrin* est mort avec la mollesse d'une femme ; il a pleuré et demandé pardon.

— L'abbé *Leroy* est condamné par contumace aux galères, comme perturbateur du repos public, pour refus de sacremens. Ce jugement a paru bien sévère dans le public.

1^{er} juin. — *Encyclopédie*. On vient de retrancher de ce dictionnaire l'article de la *constitution*, où il étoit dit qu'elle étoit reçue en France. La politique du gouvernement pour la pleine exécution de la déclaration du 2 septembre ne permet pas qu'on dise que la bulle *Unigenitus* est reçue.

13 juin 1755. — L'assemblée du clergé a accordé à l'unanimité 16 millions, dont six paroissent donnés pour tenir lieu d'abonnement au vingtième. Cette assemblée a répété plusieurs fois avec affectation le mot de *don gratuit*. En même temps, Sa Majesté leur a recommandé de travailler incessamment à une meilleure répartition de leurs contributions. Tout cela est habilement négocié par M. de *Séchelles*, tandis que M. de *Machault* avoit tout gâté.

En même temps, le clergé nomme des commissaires pour de vigoureuses remontrances contre l'ordonnance du 2 septembre. Le roi leur recommande une répartition plus égale des décimes, les provinces au delà de la Loire étant plus chargées que celles en deçà. M. de *Séchelles* a fait au clergé une harangue parlementaire à la mode anglaise. On va la voir imprimée, ce qui sera curieux. Il n'y est nullement question du vingtième, et l'on se contente des 16 millions de don gratuit.

18 juin. — L'on va arranger un grand espace dans la plaine de Grenelle pour les revues du roi. Cela s'appellera *le nouveau Champ de Mars*. Il sera entouré de larges fossés, avec des amphithéâtres en tous sens pour les *bayeurs* et des endroits pour les carrosses. C'est le sieur *Pâris Duvernay* qui est auteur zélé de ces sottises flatteuses. Il a déjà acheté dans la plaine 7 à 800 arpens pour cela; et l'on prend des terres qui étoient bonnes à l'agriculture, comme si la plaine *des Sablons*, où cela se passoit ci-devant, plaine aride et inutile à tous biens, n'y étoit pas bonne. On a tant de bonnes choses à faire qu'on ne fait pas; on ne sait de quelles sottises s'aviser, et l'on s'en avise.

Juin 1755. — On va abattre les arbres des *Champs-Élysées* pour refaire les plans d'un dessin plus moderne, et surtout pour donner à l'hôtel de la marquise *de Pompadour* un aspect plus agréable sur la rivière (l'Élysée, auparavant hôtel d'Évreux).

L'abbé *de Bernis*, notre ambassadeur à Venise, est de retour à la cour, et à son arrivée il a eu l'abbaye de *Saint-Arnoul*, qui vaut 30,000 livres de rentes. Il a fait son chemin par les femmes et par le bel esprit, homme qui se pique de paresse, et de faire des vers mous, faciles et tendres, comme Ovide.

Le roi donne 1 million 500,000 livres au prince *de Conti*, pour payer entièrement ses dettes. Le prétexte a été le prétendu tort qu'on a fait à ce prince, pendant sa minorité, sur la vente d'*Orange* au roi. Les commissaires ne l'ont

fait monter qu'à un million. Le roi a ajouté de sa grâce 500,000 livres, pour achever l'acquittement de ses dettes.

3 juillet. — Enfin la dame *Descombats* a été pendue pour avoir assassiné son mari. Comme elle étoit fort belle, elle avoit quantité de protecteurs qui vouloient la faire échapper par diverses subtilités et prétextes, comme de dire qu'elle étoit morte; c'est le roi qui a tenu bon, et a voulu qu'elle fût suppliciée. Elle avoit eu deux maris, et avoit empoisonné le premier, sans qu'il y en eût de preuves.

3 juillet 1755. — Il y a eu commencement d'hostilités en Amérique, deux de nos vaisseaux pris par les Anglois; le troisième s'est échappé à la faveur du brouillard et de la nuit. Triste commencement d'une guerre qui va s'étendre et devenir générale! Je connois le roi comme rempli d'honneur. Il va se fâcher de ce rôle d'humiliation que lui fait jouer le ministère, par ses vues trop courtes et ses démarches contradictoires. En cela Sa Majesté sera appuyée par ce qu'on appelle *les cabinets*, qui ne demandent que la guerre, pour avancer injustement dans les honneurs de la guerre.

— Les nouvelles sont fort tristes. Le roi a été affecté à son grand couvert, et les ministres monstroient le même air de consternation. C'est le 8 juin, sur les bancs de Terre-Neuve, que notre flotte a été attaquée par deux escadres angloises; deux vaisseaux ont été pris, *l'Alcide* de 64 canons, et *le Lys* de 50. Quatre sont arrivés en rade de Louisbourg. On ne sait ce qu'est devenu le reste.

A l'instant de cette nouvelle portée à Londres, les Anglois ont déclaré la guerre par acclamation, et les lords régens en ont fait autant, le roi étant en voyage à Hanovre, de quoi sans doute ils avoient des ordres conditionnels. Le duc de *Mirepoix* revint sur-le-champ, et nous avons envoyé à *Bussy* un ordre pour quitter Hanovre.

On a aussi déclaré à Compiègne, où est la cour, qu'il y avoit ordre à nos colonels de lever quatre compagnies par chaque bataillon. Les bataillons, qui étoient de treize compagnies, vont être mis à dix-sept de 40 hommes chacune. Ainsi de 530 hommes, ils seront portés à 690. C'est environ un quart en sus d'accroissement. On demande d'abord où l'on prendra ces hommes de *bone voglie*. Cela se prendra forcément sur les milices; et voilà ce qui fait tant craindre à nos habitans le métier de milicien.

On étoit fort embarrassé à Compiègne. Voilà ces arrogans, ambitieux et usurpateurs Anglois qui, semblables aux Algériens, déclarent la guerre et attaquent sans droits sur des prétentions usurpatrices. Notre guerre est juste, la leur semblable à celle d'Alger ou du loup à l'agneau. Dans le temps où nous négocions pour les limites, où nous nous relâchons de nos avantages à Coromandel, où nous cherchons à pacifier toutes choses, on nous attaque dix contre un.

Quel dessein plus tyrannique et plus usurpateur que celui de détruire notre marine en entier, pour de là passer aux colonies espagnoles! A cela gare que notre mauvais conseil d'État n'aille donner des subsides, pour avoir sa revanche sur terre! Les cabinets et les mauvais conseils le

conseilleront de reste. Espagne, Hollande même, ont intérêt à nous défendre contre ces usurpateurs immortels, contre ces tyrans du monde.

On dit que le roi va sommer l'Autriche et la Hollande de se déclarer pour ou contre nous, n'admettant pas de neutralité dans une guerre aussi juste. Certes, cette démarche est fort téméraire. Elle peut entraîner une guerre générale, et même cela pourroit aller *jusqu'à la révolution*. Il semble que l'esprit de *Louvois* revive en mon frère, ou même que, plus persuasif encore, il triomphe et domine. Mais cette sermonce, si elle a lieu, pourroit-elle arrêter la guerre, et ramener l'Angleterre à plus de douceur dans les conférences pour les limites des colonies ?

La flotte de *Macnamara* est entrée dans le Tage et devant Lisbonne ; ainsi elle est à l'abri pour le moment. Les Anglois nous accusent du combat du 8 juin, disant que nous avons refusé le salut d'usage, que d'ailleurs nous avons depuis longtemps commencé les hostilités par terre sur l'*Ohio* ; mais ce sont les Anglois qui ont les premiers tiré à boulets. Ils disent avoir trouvé et pris notre trésor sur le vaisseau de M. *Hocquart*, et le font monter à 50 mille livres sterling, ou 1 million 200 mille livres de notre monnoie.

Ils nous ont délogés du fort de la Couronne au Canada.

7 août 1755.—Il est certain que le roi retranche de ses extraordinaires, voyages, cuisiniers dans ses maisons de campagnes, chevaux ; cela va à plus de dix millions. Toute dépense de bâ-

timens est suspendue, excepté le Louvre, auquel on accorde 200,000 livres par an, ainsi que la place publique, qui va à peu de choses. M. de Séchelles ayant fait part à madame de Pompadour de cette victoire remportée sur la mollesse du roi, elle a dit qu'elle parleroit à Sa Majesté dans le même esprit, dès le soir même. Et sur-le-champ M. de Séchelles a travaillé chez M. de Boulogne pour régler les états qui sont déjà prêts.

Un partisan de la maison *Stuart* dit qu'il n'y auroit rien de plus facile que de la faire régner en Angleterre, que tout cela n'est qu'une querelle d'épicier à épicier : comparaison fort ignoble, querelle de marchands. Il ne faudroit, dit-il, qu'un débarquement de huit mille hommes. La nation Angloise n'est plus militaire; elle est amollie par le commerce, l'avarice et le luxe. Il n'y a pas dix-huit mille hommes sur pied dans la Grande-Bretagne, et pas quatre mille à Londres. Le prétendant déclarant qu'il ne veut pas payer les dettes de la maison de Hanovre, les torys y applaudiront, et la banqueroute se fera le mieux du monde.

Système bouillant et inhumain! Ah! qu'il est bien plus beau de suivre le droit, la justice et l'humanité!

Le 7 août 1755, au soir, fut disgraciée la comtesse d'*Estrades*, dame d'atours de Mesdames de France et cousine de madame de Pompadour. On l'éloigne de la cour seulement, et on lui demande la démission de sa charge. C'est la marquise qui cause cette disgrâce. Elle s'étoit révoltée contre elle, et s'étoit dévouée à mon frère.

Nous avons à craindre quelque contrecoup politique, dont ceci seroit l'avant-coureur.

La disgrâce de la comtesse *d'Estrades* occupe la cour. On ignore encore les causes secrètes. Il est vrai que sa brouillerie avec sa cousine, madame *de Pompadour*, n'a été que replâtrée depuis deux ans. Elle s'étoit mise depuis deux mois à en mal parler continuellement, et avoit grand crédit sur Mesdames, et surtout sur M. le Dauphin. Elle se donnoit pour la bonne amie du roi. L'on dit que M. le Dauphin et Mesdames sont fort en colère. Mon frère, en l'apprenant, s'est trouvé mal.

Il est certain que la cause apparente de la disgrâce de la comtesse *d'Estrades* est qu'elle a maltraité madame *Adélaïde*, qui a demandé son changement; à quoi madame *de Pompadour*, sa cousine, a fort applaudi, car elle avoit toujours été ingrate à son égard et l'avoit fort haïe, même au milieu de la plus grande distribution de ses bienfaits. Madame *d'Estrades* ne laisse point de regrets d'elle. Elle enrage de la vie privée qu'elle va mener, tant la cour a d'attraits pour ces bourgeoises qui parviennent. Elle a voulu absolument louer une maison à *Chaillot*, sur le chemin de Versailles à Paris; ce qui est fort imprudent pour elle et ses amis, et fera aggraver sa disgrâce.

16 août. — L'on m'a éclairé davantage sur les causes de la disgrâce de la comtesse *d'Estrades*. Depuis qu'il est question de guerre et de préparatifs, le roi a pris de l'humeur contre la marquise *de Pompadour*, qui est bien chère et coûte gros à l'État, tant par elle que par les arts

inutiles et les prodigalités du roi qu'elle protège. On avoit tenu de tels discours au cercle de conversation de madame *d'Estrades*, et cela lui a été rapporté. Il n'y avoit, disoit-on, qu'à renvoyer la maîtresse. La marquise étoit donc *sur le côté*.

Elle a cru important de reparoître accréditée par un grand coup d'État, et elle n'a rien trouvé de mieux que de faire chasser sa cousine. Elle y a poussé le roi, et a insisté comme elle sait faire. Elle est très-grande comédienne; elle pleure avec grâce et joue le désespoir.

Elle sait insister et l'emporter sans pour cela déplaire au roi, et c'est pour cela qu'elle a emporté tant de choses que nous avons vues. Le roi lui alléguait que madame *d'Estrades* plaisoit à Mesdames. Cependant la marquise avoit su que depuis quelque temps elle avoit mécontenté madame *Adélaïde*. Elle alla donc trouver cette princesse, et la tourna tant qu'elle en reçut cette réponse : que madame *d'Estrades* l'ennuyoit assez, et la marquise alla le redire au roi. Le matin du jour de cette disgrâce, la marquise insista donc, pleura, se lamenta. Enfin, une heure avant l'ordre, le roi résistoit encore; c'est ce qui fit que la comtesse fut invitée de nouveau au souper de *M. de Soubise*. Enfin le roi donna l'ordre fatal à *M. de Saint-Florentin* pour cette disgrâce. On lui a conservé ses appointemens, à cause de sa prétendue pauvreté. Les grands courtisans, comme mon frère, loin de craindre de déplaire au roi en la voyant, y vont plus que jamais. Mon frère y passa la soirée le jour même, et partit deux heures plus tard pour Compiègne le lendemain. C'est par son

conseil qu'elle a loué une maison à *Chaillot*, où tous ses amis abondent. Certes ceci prépare quelque grand événement à la cour, comme la disgrâce de la marquise, que l'on dit *sur le côté* plus qu'elle n'a encore été.

20 août 1755. — J'avois trois bons amis en Allemagne, *Valory* à Berlin, l'abbé *Aunillon* à Cologne, et *Tilly* à Manheim; tous trois sont honnêtes gens : le maréchal *de Noailles* les a fait révoquer, pour leur substituer trois personnages qui réussissent très-mal, déplaisent aux souverains près desquels ils sont, et ont des appointemens très-considérables.

M. du Theil est mort, il y a quelques jours. C'étoit un ancien commis, lourd, emphatique et usurpateur d'une réputation imméritée.

— Lundi dernier, à la chasse, dans la plaine de *Villepreux*, M. le Dauphin tua l'un des écuyers du roi, nommé *Chambord*. Ce qu'il y a de pis, c'est que ce ne fut pas par pur hasard, mais par enfantillage. Il dit à son page qu'il vouloit lui brûler la moustache, le faisant mettre à genoux pour lui tirer sur l'épaule. Il ne vit pas le sieur *Chambord*, qui avançoit pour lui donner la main à la descente du fossé. Le coup et même la bourre lui sont entrés dans l'épaule, et la lui ont toute fracassée, de sorte qu'on n'espère rien, quoiqu'il ne soit pas encore mort. M. le Dauphin est au désespoir. Il se jeta aux genoux du mourant, et lui demanda pardon tout en pleurs. De là il alla à Versailles au grand galop, et l'on ne put l'empêcher de donner une commotion très-violente à madame la Dauphine dans

l'état où elle est, criant *au chirurgien!* et qu'il avoit tué son meilleur ami. Il a juré de ne plus porter de fusil. Ce pauvre *Chambord* a sa femme grosse, et étoit un très-bon sujet. Son père n'avoit pas voulu qu'il servît, ayant pressentiment que son fils mourroit d'un coup de fusil. En revenant à Versailles, il s'en est souvenu, et a dit : « Il valoit bien mieux perdre la vie au service de mes maîtres, que d'être tué de leurs mains. » M. le Dauphin a écrit au roi son malheur ; le roi lui a répondu une très-belle et touchante épître. Cet enfantillage du Dauphin dure toujours, à vingt-six ou vingt-sept ans qu'il a. Quelques jours auparavant, s'amusant à faire partir des perdrix dans un chaume, son fusil est parti, et plusieurs de la compagnie ont eu du plomb dans leurs habits, et le même sieur *de Chambord* avoit eu son chapeau percé.

21 août 1755. — Mort de l'ancien évêque de *Mirepoix*. On craint qu'il ne soit remplacé par un dévot moliniste, par l'évêque de Carcassonne produit par le prince *de Conti*, par l'abbé *de Saint-Cyr* produit par le Dauphin, ou par l'abbé *Couturier*, suivant les anciens mémoires du cardinal *de Fleury*.

— On approuve le choix du cardinal *de la Rochefoucault*, homme sage, doux et fort indifférent sur la bulle *Unigenitus*. C'est là le moins mauvais choix que l'on pût faire. Mais le mieux eût été un laïque : un homme de cette robe ne pourra jamais s'entendre avec les parlemens comme il faudroit.

Je vois, dans ce clergé maudit de Dieu et adonné aux plus cruelles passions, toutes les es-

pérances dans la foiblesse du prince, et les vœux les plus animés pour leur vengeance.

Heureuses les nations sans prêtres! malheureuses sont celles qui en souffrent l'autorité!

— *Corse*. Élection de *Pascal Paoli*, chef des rebelles. Il est souverain pour la justice civile et criminelle; mais quant aux affaires d'État, il ne peut rien faire sans le conseil. Ainsi, c'est un gouvernement mixte. Il est gouverneur de Corse. Il a succédé à *Gafforio*, qui a été pris et condamné par les Génois.

23 août. — Avant-hier soir mourut M. de *Chambord*, dont nous avons parlé. L'on cache sa mort à M. le Dauphin, pour lui procurer une bonne nuit de plus. Ce prince est d'un grand accablement; il en a même eu la fièvre. Si M. de *Chambord* eût vécu, on le faisoit menin du Dauphin, et sa femme dame du palais. On cherchera d'autres grâces à répandre dans la famille.

29 août 1755. — Les ministres font courir le bruit malignement que la marquise de *Pompadour* devient leur premier ministre, qu'ils vont travailler chez elle : politique de sérail bien méditée, et propre à dégoûter le roi de la favorite, avec laquelle d'ailleurs il ne prend plus ses plaisirs.

L'on publie que la comtesse d'*Estrades* laissoit manquer de tout madame Adélaïde, qu'elle n'avoit ni bas ni souliers, qu'elle étoit d'une avarice hideuse, tandis que ses amis publient qu'elle est à la mendicité. Prenons sur cela un juste

milieu, si nous voulons avoir une idée précise de cette bagatelle.

L'abbé *de Bernis* étoit son favori, mais il tenoit aussi à cœur à la marquise, sa cousine. Il se retourne, et l'on assure qu'il va en ambassade à Madrid. Il a beaucoup d'esprit et de fatigabilité, mais une grande indifférence pour les affaires d'État, et c'est ce qu'il faut en ce temps-ci.

— Le sieur *de Basville*, fils du président *de Lamoignon*, ayant présenté le scrutin de l'hôtel de ville et harangué le roi avec grâce, a obtenu de Sa Majesté l'agrément d'une charge de conseiller au parlement. Le roi a ajouté *que c'étoit sans tirer à conséquence*, paroissant toujours vouloir faire une suppression de ces conseillers ou présidens au parlement.

7 septembre 1755. — Voici le plan de M. *de Séchelles* : le contrôleur général supprime les quatre cents sous-fermiers, et les remplace par quarante régisseurs des *sous-fermes*, ce qui procure, dit-on, tout leur profit au roi.

C'étoit, depuis longtemps, le système de MM. *Pâris*. On supprime ainsi beaucoup de financiers, et c'est un grand bien. Mais les affaires seront-elles aussi soigneusement travaillées ? C'est de quoi je doute, tant qu'on ne changera pas les principes. Ces principes seroient de renvoyer les traitans dans leurs provinces, pour y exploiter sur les lieux, et dont les profits se dépenseroient dans les provinces mêmes, tandis que les *gagistes*, directeurs, contrôleurs, etc., y gagnent peu et exploitent mal.

Nous allons donc voir à cette occasion ce que

c'est que M. *de Séchelles*, dont les uns vantent la force, les autres annoncent la foiblesse. Au fond, quelle besogne que celle de régir les finances d'un prince aussi dérangé que Louis XV ! C'est être l'intendant d'un particulier obéré, comme seroit *Fimarcon*. Il faut être habile escroc, et non économe comme furent *Sully* et *Colbert*.

— On a déclaré le plan de M. *de Séchelles*. On supprime les sous-fermes et les réunit aux fermes générales. On augmente de vingt la compagnie des fermiers généraux ; ils seront soixante, au lieu de quarante. Et toute cette compagnie donne désormais au roi 20 millions de plus, ce qui met, je crois, le bail général à 231 millions. Ils sont maîtres absolus de la disposition de leurs emplois.

Je crois que bientôt ces soixante fermiers généraux *sous-fermeront* les affaires par provinces, comme cela se faisoit ci-devant. Voilà environ trois cent soixante financiers sans occupation. Ils iront dans les provinces avec leurs profits, faire valoir leurs terres. Si cela est, ce sera le mieux de l'opération. Le grand mal de l'État est le dénuement d'argent et d'hommes que souffrent les provinces. Si leur retour a lieu, comme je l'expose, ce sera un grand bien. Il n'y aura plus de fortune à faire à Paris.

Si l'on ne sous-ferme pas les provinces, voilà une grande erreur, et ce sont là les systèmes des *Pâris* : régies, livres à partie double, fausse opération, que l'on régisse ainsi une grande machine par des travaux de cabinet. On se trompe ; il faut l'intérêt particulier, chacun *en droit soi*, et des soins divisés et concentrés, tels que cha-

cun y puisse vaquer soigneusement. Autrement tout se délabre par les *gagistes*.

13 septembre. — M. *de Séchelles* m'écrit que la suppression des sous-fermes va à plus de 7 millions d'augmentation pour le roi, ce qui doit s'entendre outre l'augmentation que les fermiers généraux donnent au roi sur les parties qu'ils exploient, comme le tabac, ce qui doit aller à 13 millions, puisque l'augmentation doit être de 20 millions en tout.

Mais la *Gazette de France* déclare que l'augmentation ne va qu'à 7 millions, et 60 millions d'avance à 4 pour 100 d'intérêt. Les fermiers généraux régiront les sous-fermes comme ils voudront, sans augmentation de droits. M. *de Séchelles* se montre en tout cela bon courtisan et foible ministre.

— Le roi redemande à chacun des secrétaires du roi 40,000 livres, et à ceux des petits collèges à proportion; ce qui produira en tout 40 millions. On va demander aussi aux receveurs généraux et autres financiers, de façon que le roi aura touché avant le 1er janvier prochain 120 millions. La cour est resplendissante de joie, et le contrôleur général tout radieux. On le dit très-habile homme d'un côté, et on l'appelle un tyran de l'autre. Les financiers disent que c'est ici de la plus grossière finance, et telle que la pratiquoit M. *de Chamillart*, sous des rois engagés à la guerre, et qui ne veulent rien retrancher de leur luxe. En effet, tout l'art de ceci consiste à exiger de l'argent de ceux qui sont engagés avec le roi, de façon à tout perdre s'ils

s'y refusent. Rien de plus cruel ni de plus injuste. Ce ne sont que des prêts que le roi exige de ceux qui ont beaucoup gagné avec lui; et Sa Majesté va soutenir le commencement de la guerre sans exiger de nouveaux impôts. Mais l'on donne de bien modiques intérêts de ces emprunts; ce n'est que 4 pour 100 aux fermiers généraux et 3 1/2 aux malheureux secrétaires du roi, tant pour l'ancien prêt qu'on avoit exigé d'eux que pour celui-ci.

— L'assemblée du clergé a décidé, à la pluralité des voix, de se désister des refus de sacrements pour opposition à la bulle *Unigenitus*.

18 septembre 1755. — Il y a deux jours que M. de Saint-Séverin s'est retiré de l'exercice de ses fonctions de ministre d'État ayant assistance au conseil d'État. Cette retraite est forcée et par ordre du roi, comme toute autre de pareille espèce. (J'ai mieux aimé le prendre sur le ton de congé que de retraite volontaire.) Mais je ne sache pas qu'on eût encore été *chassé* de pareilles fonctions.

La cause en est dans son incompatibilité, sa vivacité, devenue folie et fureur, et avec cela il est aussi court dans ses vues qu'actif dans ses moyens et dans la poursuite de ses volontés. Ainsi dans les conversations et repas il ne peut parler que des matières qui sont secrets d'État chez un ministre.

Le roi étoit las des querelles continuelles en sa présence que causoit ce brouillon. Il en a eu de vigoureuses au conseil avec M. Rouillé; il lui a reproché son incapacité, et l'autre a reproché

à *Saint-Séverin* son traité d'Aix-la-Chapelle. Au comité, cette dispute a encore été plus dure. Il étoit brouillé de même avec les autres ministres, comme avec le maréchal *de Noailles*. Celui-ci radote, change toujours d'avis, augmente de surdité. Cependant il prêche aujourd'hui la paix, et je l'en révère.

Le roi est excédé de ces discussions. Il se livre à des pensers tristes, et cherche à se dissiper par un exercice qui le fatigue et l'exténue. On m'assure que les ministres et secrétaires d'État sont extrêmement baissés dans l'esprit de Sa Majesté, et qu'il les traite très-cavalièrement. Notre monarque est bonhomme au fond, mais de peu de conception. Son esprit est paresseux, quand il s'agit d'aller à la résolution et à l'action. Quelques éclairs de justice le portent à ce que les historiens nomment : *Hoc solo imitatus virum*.

Il craint, sans les haïr, les philosophes, et suit, sans les aimer, les courtisans d'esprit commun et de cœur faux.

1^{er} octobre 1755. — *Académie française*. On a élu, pour remplacer l'évêque *de Mirepoix*, l'abbé *Boismont*, prédicateur et amant de la duchesse *de Chaulnes*. Brigue honteuse, lâche complaisance de cette compagnie, qui achève de se décrier par cette élévation !

— Nous faisons paroître beaucoup de brochures touchant nos querelles sur les limites de l'Acadie. Tout roule sur le mot *comme aussi*. Nous avons cédé, par le traité d'Utrecht, ladite Acadie, *comme aussi Annapolis royale*. Les Anglois

disent que cela veut dire *où est comprise*, et nous : *ainsi que, de plus*. Il y dans le latin *ut*, en quoi nous avons visiblement raison, et ceux-ci se plongent dans une chicane ridicule.

3 octobre. — Avant-hier mourut à Fontainebleau le prince *de Dombes*, d'une attaque d'apoplexie. Depuis un an il étoit déjà mourant d'une défaillance totale de nature, si bien qu'il est devenu furieux et imbécile à l'âge de cinquante-cinq ans qu'il avoit.

Il avoit usé ses forces à la chasse, à table et avec des courtisanes.

— On parle de supprimer les trois grandes places qui vaqueront par la mort du prince *de Dombes*, le généralat des Suisses, celui des carabiniers et le gouvernement de Languedoc. Véritablement cela coûte beaucoup à l'État, et n'est précisément bon à rien. Plût à Dieu que l'on en fit autant de tant d'autres places, à la guerre et à la cour !

15 octobre. — Il court de mauvais bruits de déplacement de mon frère. Son fils a été mal reçu du roi, à son retour du camp *de Valence*, où il a cependant commandé et dirigé les manœuvres avec beaucoup d'intelligence¹.

1. Sur le camp de Valence, tenu par M. *de Voyer*.

Le cardinal de Tencin au comte d'Argenson.

« Oullins, 22 septembre 1755.

» Je me dois à moi-même, mon cher frère, de vous féliciter sur le succès et la sage conduite de votre fils. Il n'y a pas deux avis sur son compte : sagesse, affabilité, disci-

15 octobre 1755. — Mon frère est fort uni avec le maréchal *de Belle-Isle* pour préparer la guerre par terre, s'il est nécessaire. On parle de nouveau de faire entrer *M. de Belle-Isle* au conseil. Le roi le voudroit assez, mais il craint les princes du sang et autres jaloux.

La marquise *de Pompadour* paroît augmenter de faveur. Mais mon frère présente à ce parti un front assuré. Ces jours derniers, la marquise donna un grand dîner à tous les ministres, mon frère seul excepté. Ce jour-là, il affecta de monter à cheval et de se trouver à la chasse du roi. On observe aussi qu'il suit le roi et le guette à tous momens, mieux et plus assidument que jamais. Il l'étudie, lit dans ses yeux; car le roi veut être suivi de près, et pour peu qu'on l'abandonne, il vous oublie et vous manque.

M. le prince de Conti a suivi la même route, et existe ainsi par lui-même. Le roi a trouvé dans ses conseils de la ressource pour finir l'affaire du parlement, et cela l'a beaucoup accrédité. Ainsi mon frère a-t-il son parti formé du maréchal *de Belle-Isle*, de quelques-uns de sa famille

plaine merveilleuse. Il n'y a pas eu dans les troupes qu'il avoit sous ses ordres la moindre querelle, le moindre désordre; point de jeu, point de libertinage, et nul mécontent. Avec tout cela, un grand état, tel qu'il convient au nom qu'il porte et à la place qu'il occupe. Tout cela vous viendra d'ailleurs: c'est la voix publique, et je le tiens même de gens qui ne vous aiment pas. Je l'attends aujourd'hui pour dîner, et je l'embrasserai de bien bon cœur. Il a certainement des talents distingués pour son métier, et il a fait des manœuvres dignes d'un grand général.»

— *M. de Voyer* étoit maréchal de camp à cette époque; il ne fut lieutenant général qu'en novembre 1758.

qui lui sont attachés par le sang et par des espérances déliées plus que solides, surtout par des services plus brillans encore que solides, par son ancienneté dans le ministère et par des raisonnemens supérieurs à ceux des autres, ces autres n'étant que de chétifs ministres.

Les affaires des finances vont mal. Les fermiers généraux ne trouvent pas l'argent qu'ils ont à emprunter pour prêter au roi. Il y en a qui donnent jusqu'à 10 pour cent, pour ne trouver encore que de petites sommes. De sorte que l'on croit communément que l'opération est manquée, et que cet hiver il faudra remettre les choses comme elles étoient, en sous-fermes. L'arrêt paroît pour demander aux secrétaires du roi, du grand et petit collège, 10 à 12 millions. Tout cela va coup sur coup, effraie et rend l'argent bien rare à Paris.

20 octobre 1755. — Mariage de mademoiselle *de Chimai* avec un cousin de madame *de Pompadour*. Le roi donne 18,000 livres de rentes pour ce mariage, et madame *de Pompadour* 8,000. Les frais de noces montent à 20,000 livres.

On proposoit de donner des charges auprès de la famille royale; mais la marquise a déclaré qu'elle ne s'en mêloit plus depuis son mauvais succès pour le choix de madame *d'Estrades*, et aussi parce qu'il faut réformer le train de la cour.

22 octobre 1755. — La dépouille de M. le prince *de Dombes* a été distribuée ainsi :

Le comte *d'Eu*, son frère, a le gouvernement du Languedoc, qui va à 200,000 livres de rentes; il remet celui de Guienne. Il a le généralat des Suisses; il remet pour cela la grande maîtrise de l'artillerie, qui est réunie au ministère de la guerre. Le maréchal *de Richelieu* a le gouvernement de Guienne; il remet le commandement du Languedoc au duc *de Mirepoix*, et lui vend 200,000 livres la lieutenance de cette province. Pour le commandement des carabiniers, l'on assure qu'il va être supprimé, et que cette troupe sera supprimée et fondue dans les régimens de cavalerie. Le prince *de Conti* reste avec son petit gouvernement de Poitou, et c'est de quoi l'on s'étonne.

— Le 23 octobre, l'assemblée du clergé a fait au roi sa harangue de clôture. La réponse du roi a été précisément *lanturelu*. Il ne parle ni des évêques exilés, ni des modifications que demande le clergé à la déclaration du 2 septembre. Il dit qu'il la veut soutenir, mais qu'il s'en réserve l'interprétation dans le besoin, qu'il empêchera l'usurpation des tribunaux dans les choses purement spirituelles. Ainsi le clergé s'en va avec sa courte honte, et tout le succès est au parlement.

25 octobre 1755. — La disgrâce des jésuites à Lisbonne a suivi celle de Madrid. Il paroît que le duc *de Duras*, notre ambassadeur, avoit amené avec lui un jésuite qui s'empara de l'esprit du père *Ramego*, confesseur du roi catholique.

Celui-ci trafiquoit des secrets du roi, et notre ambassadeur, voulant faire disgracier le duc *d'Albe* (*Huescar*), se servit du père *Ramego*. Il y échoua. C'est une grande faute dans un ambassadeur d'attaquer sans plein succès un ministre favori. Le jésuite confesseur fut chassé, et il y eut grand retour de faveur au duc *d'Albe*.

En Portugal, on s'en est pris avec raison aux jésuites de la résistance du Paraguay, cédé par l'Espagne en échange de la colonie du *Sacramento*¹. Ce Paraguay devient une puissance sous les jésuites, qui peut devenir conquérante. Ils ont soixante mille hommes braves et disciplinés comme le régiment de Navarre. C'est un peuple comme les Hébreux sous Moïse, et l'on dit déjà que les jésuites vont à grands pas à la monarchie universelle, comme alloient les Turcs au xve siècle.

31 octobre 1755. — Mon frère augmente en faveur réelle, par les nouveaux gouvernemens qu'on ajoute aux siens. Il se moque des dieux irrités chez la favorite; il croit jouer le rôle du duc de Sully sous Henri IV, et devant la belle Gabrielle. Véritablement cette dame recherche aujourd'hui une réconciliation avec lui, et n'y peut parvenir. Il fait le cruel, et affecte de voir davantage son amie madame *d'Estrades* depuis qu'elle a obtenu sa disgrâce.

Depuis la mort du prince *de Dombes*, la grande maîtrise de l'artillerie, devenue vacante, est réunie au ministère de la guerre. De même on a supprimé le commandement des carabiniers, qui se-

1. Aujourd'hui l'*Uruguay*, ou Bande orientale.

ront désormais commandés par le plus ancien chef de brigade parmi eux. Ainsi le département de la guerre est augmenté de ce district, où le secrétaire d'État proposera pour les places au roi, comme dans les autres corps de cavalerie.

1^{er} novembre. — Mon frère vient d'obtenir pour le maréchal *de Maillebois* la survivance du gouvernement d'Alsace que possède *M. de Coigny*. Cela s'est obtenu sans la marquise.

Elle avoit résolu de perdre mon neveu, *M. de Voyer*, dans l'esprit du roi, pour quelques fautes de légèreté qu'il avoit commises. Le roi l'avoit mal reçu à son retour du camp de *Valence*, qu'il a commandé, et où cependant il s'est bien conduit et a dirigé les manœuvres avec beaucoup d'intelligence. Maintenant cela s'est raccommodé; le roi lui parle depuis quelque temps. Mon frère ne laisse pas de voir la marquise pour les affaires dont le roi veut qu'elle se mêle, comme l'école militaire et quelques grâces. D'ailleurs il ne la voit ni ne lui parle; cependant elle lui a fait dire qu'elle se raccommoieroit bien avec lui.

8 novembre 1755. — Mort du maréchal *de la Motte-Houdancourt*, chevalier d'honneur de la reine. Son gendre, *M. de Gamache*, n'ayant pas fait sa cour assidument, ne lui succède pas. Cette charge est donnée à *M. de Saulx*, menin de *M. le Dauphin*. On remarque que cela rehausse les actions de madame *d'Estrades*, dont il étoit amant, et que cela contrarie le crédit de la marquise.

On dit que le duc et la duchesse *de Luynes* se retirent de la cour, mécontents de ce que le

duc *de Luynes* n'est pas fait chevalier d'honneur à la place du maréchal *de la Motte*. La duchesse *de Luynes*, dame d'honneur, cède sa place à sa belle-fille, la duchesse *de Chevreuse*, qui en avoit la survivance. Ils se plaignent d'être mal récompensés des 100 mille livres qu'ils ont dépensés à servir la reine ; car elle soupoit chez la duchesse tous les soirs ¹.

17 novembre 1755. — Cette nuit, à trois heures et demie, madame la Dauphine est accouchée d'un prince, qui se nomme le *comte de Provence*. Voilà, dit-on, une brave princesse, et qui donne des appuis à notre trône autant qu'on en pouvoit espérer. L'on dit à chaque acte pareil que l'on m'en a obligation, et véritablement je n'y ai pas nui, il y a neuf ans.

20 novembre 1755. — On a eu hier une nouvelle affreuse. La ville de Lisbonne a été abîmée soudainement par un tremblement de terre, et ce qui a échappé à ce météore étoit en proie aux flammes au départ du courrier. Ainsi brûlèrent jadis Sodome et Gomorrhe ; cela en rappelle l'image. Mais quelle nation est sans péché ? Ceux

1. La duchesse *de Luynes*, dame d'honneur de la reine (appelée *Papette* dans le jargon de cette cour), étoit née Marie *Brulart*, veuve du marquis *de Charost*. Elle étoit la seconde femme du duc *de Luynes*, qui l'avoit épousée en 1732 ; elle mourut en septembre 1763, le duc *de Luynes* en novembre 1758.

La duchesse *de Chevreuse*, de son nom *Pignatelli d'Egmont*, avoit épousé le duc *de Chevreuse*, né d'un premier mariage du duc *de Luynes* avec Jaqueline de Bourbon-Soissons, princesse de Neufchâtel.

(*Mémoires du président Hénault*, p. 192.)

qui viennent de la fausseté du cœur sont les plus grands. L'hypocrisie, la fourberie, l'orgueil, accablent plus les Espagnes que les autres pays. Encore l'Italie est-elle plus excusable par la servitude. Mais combien déplaît à Dieu cette humeur hautaine des prêtres, leur orgueil et leur avarice, qui les ont portés à tromper ces pauvres chrétiens par l'inquisition et par leur magnificence? Quoi! un Dieu pauvre, un Dieu doux, voilà comme on le sert!

Dans ces pays catholiques, l'amour vénal partout, les pucelages achetés des parens, la vérole sans soin de la guérir, le pauvre livré à la vermine, etc. On peut douter que les trois villes hébraïques du temps de Loth fussent aussi coupables que celle-ci.

Le roi et la reine ont été épargnés; ils étoient à leur maison de *Bélem*. Les églises abîmées, les palais, les ministères portugais et étrangers, que de richesses perdues! Nous craignons aussi bien des banqueroutes pour nos connoissances. Les Anglois y font de grosses pertes.

— Il y a quelques jours, il passa un globe de feu tout près de Paris, et qui pouvoit le brûler. M. *Cassini* annonça au roi le tremblement de terre du 1^{er} novembre (à Lisbonne), disant qu'il devoit y avoir un grand mouvement sur la terre, ce qu'il avoit reconnu à l'agitation du pendule de l'Observatoire.

Oh! que la puissance publique a bien peu de principes philosophiques et politiques! Quel heureux malheur que la destruction d'une grande ville! *Pourquoi des villes?* Pour la mollesse, pour le luxe, pour l'orgueil, pour l'agio. Que

ne répandons-nous, au lieu de cela, les forces des habitans et les richesses qu'ils possèdent dans les campagnes ! Quelques bourgades pour y passer l'hiver, voilà ce qu'indique la nature, voilà ce que pratiquoient les nations anciennes, et par là un peuple est heureux. Mais l'orgueil est vainqueur et établit le contraire. Malheureux effet de l'aristocratie, à l'exemple des obstructions qui se forment dans le corps humain et le font mourir !

22 novembre 1755. — La secousse à Madrid a duré sept minutes. Le roi étoit à l'*Escorial* ; il est venu à Madrid, et a passé la nuit aux environs de cette ville sous une tente. L'église de Séville a été fendue en deux.

2 décembre. — Le tremblement de terre de *Lisbonne* s'est fait sentir en Hollande, et jusqu'au Groënland. Un vaisseau a péri à 150 lieues en mer. La ville de *Porto* est submergée.

— Le 10 décembre, nouveau tremblement de terre à *Lisbonne* ; trente personnes y ont péri. En Espagne, on meurt de peur et l'on couche sous les tentes.

Le baromètre et le thermomètre haussent et baissent à tous momens, et contredisent, par leur hauteur, toutes les règles connues pour les élémens. Les savans disent que cela annonce quelque grand dérangement dans notre planète. Chacun tremble, aime Dieu, hait les prêtres, cherche la loi naturelle et se soumet aux décrets de la Providence.

— On a observé à l'Observatoire de Paris que le lundi 29 décembre le jour a été plus long de 22 minutes qu'il ne devoit être, mais qu'il a repris le lendemain sa longueur ordinaire. Cela marque quelque mouvement irrégulier dans notre planète. En tout, l'on voit des phénomènes extraordinaires depuis cet automne, et l'on craint quelque subversion.

24 novembre. — Madame la Dauphine court grand risque de mourir des mauvaises suites de cette couche-ci; elle a toutes les marques d'avoir été mal délivrée. Son tempérament robuste d'Allemande résiste encore. Ce seroit une grande perte. Le comte *de Provence*¹ diminue depuis sa naissance, et devient à rien. Les médecins de la cour sont fort mauvais et ont peu de sens.

L'on parle beaucoup de l'abbé *de Bernis* pour le ministère des affaires étrangères, et c'est pour cela qu'on le garde ici jusqu'au mois de janvier. Le bel esprit gâtera longtemps le bon esprit et les œuvres du génie. On change perpétuellement cette place, celle qui devoit être la plus constante. La marquise *de Pompadour* aura produit ce choix. Elle a tout l'air du premier ministre de France. Le roi le veut ainsi, même pour l'apparence extérieure. Certes, il vaut mieux voir au gouvernail une belle nymphe debout qu'un vilain singe accroupi, comme étoit feu le cardinal *de Fleury*. Mais ces belles dames ont le caprice des chattes blanches, qui vous caressent d'abord, puis vous mordent et vous égratignent par des caprices soudains.

1. Louis XVIII.

27 novembre. — Madame la Dauphine s'en tirera au moyen d'une emplâtre d'onguent de madame *Fouquet*. C'est un grand sujet de joie.

— Nouvelle loterie royale de 30 millions, par billets de 600 livres remboursables en douze ans, et rapportant 4 pour 100 jusqu'à leur extinction, outre les chances de faveur. Ainsi prend-on les François par leur impatience et leurs chimères naturelles. Certes, ce sont d'habiles philosophes qui dirigent ceci, et font trouver au roi tant de ressources; mais c'est un écueil dangereux pour la dissipation de cour. Ce sera un nouveau papier qui circulera sur la place.

4 décembre 1755. — La cabale augmente contre mon frère, et l'on dit au roi et au public qu'il ne travaille point, qu'il ne s'expédie rien chez lui, que les affaires languissent, qu'il est inaccessible, etc. La marquise de *Pompadour* ne se cache pas de parler mal de mon frère, et de dire tout haut que Sa Majesté ne sauroit mieux faire que de le déplacer. Cependant mon frère continue de la voir pour affaires, et même il a été à la noce d'une de ses cousines, puis il a été la remercier de l'invitation. On lui a fait offrir de se raccommoier avec elle; mais il le refusa net, prenant pour un affront direct fait à lui d'avoir déplacé son amie la comtesse *d'Estrades*. Il faut savoir que mon frère est un composé singulier de conduite et de passion, de hauteur et de souplesse; cependant sa prudence personnelle l'emporte toujours. La maîtresse l'accuse d'avoir fait donner des maîtresses au roi, et de lui avoir donné des coups de patte

pour la mortifier, lorsqu'il étoit davantage de ses amis. Mon fils travaille avec douceur et finesse pour n'être mal avec personne, et pour avancer peu à peu en crédit et en estime près de la famille royale. Oh ! quel diable de pays, où c'est si peu de chose que de faire son devoir ! Mon neveu, *M. de Voyer*, est toujours accablé des préventions de la marquise ; le roi ne lui parle presque jamais. On dit de moi *que je suis frondeur dans ma coterie*.

7 décembre. — Quelques personnes se sont avisées d'annoncer un tremblement de terre à Paris. Chacun tremble, on ne sait pourquoi, tant on est frappé du désastre de Lisbonne.

— Un homme qui connoît à fond *M. de Séchelles* m'a dit qu'il visoit à introduire un système de papier tel que celui de *Jean Law* ; qu'il avoit été initié à ce système en son tems et en connoît tous les détours ; qu'avec les mêmes ressorts il pousseroit le crédit du roi tout aussi loin que le voudroit Sa Majesté. Il commence par la loterie ; mais que de papiers de crédit ! que de charges pour l'État ! Tout argent en *agio*, tout argent, toutes facultés à Paris. Cependant il y auroit libération de dettes pour les particuliers, facilité de circulation.

Ma grande critique en tout ceci, c'est que ces commodités sont des sources d'abus et de ruines. Bonheur au sage, malheur au fol ! Mais ceux-ci sont le plus grand nombre, et malheureusement le trône est *le plus fol de tous*.

— On sépare si souvent l'autorité du roi de celle du parlement, pourquoi donc ces fins poli-

tiques ne séparent-ils pas l'autorité du roi de celle des ministres ? Autorité véritablement précaire, flatterie d'esclaves fourbes, mais aussi dangereuse que celle d'un sénat est salutaire. Le grand conseil est le tribunal des ministres ; mais le parlement est celui du roi.

10 décembre 1755. — *Pays d'Aunis*. Depuis quelque temps on élevoit en ce pays deux temples d'huguenots. Leur architecture étoit simple, ce n'étoient que des granges blanchies. Ils en étoient à six ou sept pieds d'élévation. On doit croire que cela ne se faisoit pas sans une permission secrète ; mais il y a eu plainte du clergé, et alors des ordres affectés ont été donnés de détruire ces commencemens d'édifices. M. *Baillon*, intendant de la Rochelle, à la tête de quelques troupes, a marché pour cette démolition, comme on faisoit au tems de Louis XIV. Notre ministre des finances, surtout, cherche à favoriser la tolérance. Il sent combien les finances et le commerce ont besoin des protestans ; ce sont eux qui le font aujourd'hui dans nos provinces méridionales. Mais le clergé jette les hauts cris pour soutenir l'horrible édit de 1685, et pour la persécution. Le roi écoute, entend et se laisse aller à tous vents.

11 décembre 1755. — La petite *Morfil* est sûrement mariée avec un homme de condition, qu'on ne nomme pas, et est partie avec lui pour une province éloignée. Le roi a pris à son service sa jeune sœur, qui a dix-sept ans. C'est un goût de notre monarque d'aller ainsi de sœur en sœur.

18 décembre. — Mon frère, ayant aujourd'hui le département de l'artillerie, débute par une mesure que je crois bonne au fond, mais qui fait bien crier le corps du génie. Il réunit ces deux corps ensemble, de sorte que le génie obéira à l'artillerie. Ainsi M. *de Vallière* commandera tout. Les ingénieurs seront aux ordres des artilleurs. Souvent il y avoit dissension; il n'y en aura plus.

— Quoique le roi prenne chaque jour de nouvelles maîtresses, la marquise *de Pompadour* reste toujours l'amie, et joue le rôle de premier ministre. Toutes les grandes affaires passent par elle. Le roi veut que les ambassadeurs lui aillent rendre visite les mardis, comme à la reine; l'introducteur des ambassadeurs les mène à sa toilette. Avouons que tout cela est singulier.

30 décembre. — Le maréchal *de Belle-Isle* est déclaré commandant général de nos côtes, de Bayonne jusqu'à Dunkerque, et l'on nommera des officiers généraux sous lui. Ainsi ce n'est encore qu'une entreprise défensive; mais cela peut aller à un débarquement du prétendant en Angleterre. Cela occupe déjà une grande partie de la marine angloise dans la Manche, pour se garer du débarquement. On va appeler sur les côtes les milices du royaume, qui se montent à soixante mille hommes. Je sais deux régimens d'infanterie que l'on fait marcher de Guienne à Dunkerque, par le temps horrible qu'il fait.

On tirera une seconde milice après que celle que nous avons aura marché sur les côtes.

— Mon frère a fait nommer le sieur *Jannel* directeur du cabinet de la poste. Il a déjà tra-

vaillé avec le roi, c'est-à-dire découvert les secrets des pâles humains. On a donné l'inspection des relais de poste au neveu de M. de Gerseuil. Ce *Jannel* est grand fripon et traître; il a déjà trompé deux ou trois ministres sous lesquels il s'est trouvé. Je souhaite que mon frère s'en trouve bien. Mais pourquoi se servir de ces âmes malignes, doubles et perverses? Qui aime le péril y périra¹.

ANNÉE 1756.

Brigue à la cour pour donner une nouvelle maîtresse au roi. Celle-ci seroit madame de *Cambis*, nouvelle mariée, bien faite, mais médiocrement jolie. La duchesse de *Mirepoix*, qui est tante de la petite comtesse, fait la prude et la dévote; mais elle est, dit-on, à la tête de cette intrigue.

— Grande brouillerie entre les maisons de *Condé* et de *Conti*. La forêt d'*Allatte* a été empoisonnée par ordre du comte de *Charolois*, en y jetant des morceaux de biche empoisonnés, ce qui empoisonne les loups et les chiens qui la fréquentent. Le prince de *Conti* s'en est plaint au roi. Sa Majesté a mandé M. le comte de *Charolois*. Il a dit pour ses raisons que, depuis le mariage de M. le prince de *Condé*, le prince de *Conti* affectoit de ne pas le voir, et même de le braver, qu'il

1. Quelques mois plus tard ce fut ce même *Jannel* qui trahit la correspondance du comte d'*Argenson* avec madame d'*Estrades*, et la livra à madame de *Pompadour*. (V. les Mémoires de madame du *Hausset*.)

chassoit continuellement sur la terre de Chantilly, dont la forêt d'*Allatte* fait partie, que cela ne se fait pas entre gentilshommes, etc. Le roi a dit qu'il approuvoit cette conduite, et a laissé les choses comme elles sont.

2 janvier. — Grandes plaintes et injures contre M. de *Séchelles* sur le rétablissement des quatre sous par livre sur les droits de consommation à Paris, bois, charbon, etc. Les pauvres gens ne peuvent plus subsister. Tout va renchérir cet hiver, et tout est déjà très-cher. On prétend que M. de *Séchelles* a déclaré et promis précisément, en prenant possession du ministère, qu'il ne mettroit plus d'impôts, qu'il fourniroit au roi les sommes nécessaires aux occurences sans ces expédiens odieux, qu'il soulageroit le peuple, etc. D'un autre côté, l'on voit la misère du peuple qui augmente par des calamités, et la dépense de la cour provenir de pillages et de *paragouintes*. Les ministres ne sont maîtres de rien. Les favoris et favorites, en grand nombre, arrachent tout l'argent qu'ils peuvent, et nous allons voir tout l'argent de circulation porté aux mains du roi. Voilà de quoi décrier ce ministère, et faire tout craindre au peuple. Il ne lui reste que le parlement pour le défendre et l'appuyer. Dieu sait à quoi il tient que la subtilité des ministres n'arrache ce dernier appui à la liberté !

4 janvier 1756. — La guerre est déclarée. Avant-hier, 2 de ce mois, M. *Rouillé* lut à l'audience des ministres étrangers une déclaration datée du 21 décembre, déjà envoyée à la Haye

à M. de Bonnac, notre ambassadeur, pour la remettre au colonel Yorck, ministre anglois, et dont celui-ci a donné un reçu.

Le roi y déclare que Sa Majesté britannique doit nous rendre les vaisseaux qu'elle a pris, et convenir incessamment d'un congrès pour régler les limites en Amérique; sinon il prendra cela comme un déni de justice et comme déclaration de guerre, et regardera les Anglois comme perturbateurs du repos de l'Europe ¹.

6 janvier. — M. de Richelieu est nommé commandant général des côtes de la Méditerranée, comme M. de Belle-Isle l'est de celles de l'Océan. Sous lui, trois lieutenans généraux pour les trois provinces maritimes que nous y avons, M. de Maillebois pour la Provence, M. de Mirepoix pour le Languedoc, et M. de Graville pour le Roussillon. Il y aura des maréchaux de camp sous eux. Les troupes se rendent à force à leur destination.

— L'on sait à présent que la demoiselle *Morfil* est mariée à un aide major d'infanterie du régiment de *Beauvoisin*, nommé *d'Ayac*, pauvre gentilhomme d'Auvergne, qui a à lui et à sa mère 800 livres de rentes, en une gentilhommerie aux pieds des montagnes d'Auvergne. Il est parti aussitôt son mariage, et la belle a ordre de ne se montrer en aucune ville. La nouvelle maîtresse du roi se nomme mademoiselle *Fouquet*, fille d'une coiffeuse, jolie et spirituelle, ce qui donne de l'inquiétude à madame de *Pompadour*.

7 janvier 1756. — L'on a porté au parlement

1. Le marquis *d'Argenson* avoit eu lui-même quelque part à la rédaction de ce manifeste. Voir sa correspondance.

un édit pour rétablir l'impôt du dixième pendant la guerre, c'est-à-dire le doublement du vingtième. On s'attend à de grandes difficultés, surtout à cause du grand nombre d'emprunts et papiers royaux, et des impôts rétablis pour la consommation de Paris.

— On prétend que le fameux tremblement de terre a englouti dans la mer les îles Açores, et Madère, où il vient de si bon vin.

— On a exempté le charbon, devenu rare à Paris, du rétablissement des droits, et l'on a diminué d'un tiers ceux sur les autres marchandises mentionnées dans l'arrêt du conseil.

Il est tombé en Franche-Comté de la neige rouge; autre annonce de guerre.

13 janvier. — Le parti de la marquise influe plus que jamais sur les affaires. Les ministres sont abandonnés et n'ont plus de crédit. Mon frère se continue comme il peut, toujours déclaré brouillé avec la marquise.

Le maréchal *de Richelieu* effraye par le ton qu'il prend. C'est une espèce de duc *d'Épernon* par sa hauteur. Il dit du mal du roi, et le dénigre tant qu'il lui plaît. Avec cela, il emporte tout ce qu'il veut. La marquise le craint comme le tonnerre.

17 janvier 1756. — La marquise *de Pompadour* est restée puissante et en crédit, quoiqu'elle n'ait plus les fonctions de maîtresse. Elle est devenue le centre des consolations royales pour les affaires. Elle sert de contrôle aux ministres, et surtout à mon frère. Elle s'est réunie à quelques

gens qui entendent un peu les affaires, comme MM. de Machault, de Puyzieux, Montmartel, etc. Le roi ne se croit en vérité et en sûreté qu'avec cette coterie; ce sont d'autres lui-même.

Mon frère a un air triste et occupé; le public l'a observé à sa dernière audience. On le harcèle de tous côtés; on lui impute la difficulté de payer à l'extraordinaire des guerres; on lui reproche la lenteur des expéditions. En vérité, *je reprends de l'amour pour lui dans l'état malheureux où je le trouve* ! Ce sénat de femmes et de confidens qui se tient chez la marquise est la citadelle qui le masque.

D'un autre côté, l'on dit que l'on va remettre sur le tapis de nouvelles attaques contre le parlement: mauvais moyen pour recouvrer la faveur! La marquise entre dans toutes les affaires du clergé et de Rome. Le clergé ne peut se persuader que le roi abandonnera la bulle *Unigenitus*, ni abjurera sa haine contre les prétendus jansénistes. On renoue une nouvelle partie à Rome, où il règne bien de la finesse, comme on sait. Voilà le roi lié en correspondance avec le pape.

C'est ainsi que l'abbé *Dubois* entraîna le régent en toutes sortes de négociations, pour avoir le chapeau.

—Neuf mille François habitoient les parties du Canada prétendues par les Anglois, et qu'ils nous ont prises; on a distribué les terres à des Anglois.

1. On regrette de ne pas trouver plus souvent, dans le journal, ce retour de l'amour fraternel; cependant M. de C., secrétaire du marquis, nous vançoit la bonté de son cœur. On la jugera mieux dans sa correspondance.

Ils sont sans biens et comme esclaves. On a voulu exiger d'eux serment et service contre la patrie ; ils l'ont refusé et cherchent à revenir chez nous ¹.

On a exilé M. *Hocquart*, capitaine de vaisseau, et plusieurs autres officiers prisonniers des Anglois, et revenus en France sur parole. Ils étoient horriblement maltraités en Angleterre et en Amérique, liés à fond de cale, garrottés, obligés de jeûner ; ils sont tout décharnés. Les Anglois ont pour but de ruiner ce que nous avons de marine, et y emploient les moyens les plus cruels. Ces pauvres gens sont donc revenus ici à la première ouverture, et n'ont pas connu assez la politique pour refuser de se qualifier prisonniers de guerre, quand la guerre n'est pas encore déclarée.

28 janvier 1756. — Jean-Jacques *Rousseau* de Genève, philosophe cynique, travaille actuellement à l'analyse des ouvrages politiques de l'abbé *de Saint-Pierre*, grand et hardi citoyen, mais dont les expositions sont aussi bonnes que les moyens sont *capucins*, parce qu'il ne connoissoit pas les hommes de son siècle, ni les replis de leur cœur. Il avoit pour ressort des passions vertueuses. Il est resté fameux en pays étranger et ridicule en notre France. C'est un bon service à rendre au public que de relever ses reliques.

— La bassesse augmente à la cour. Chacun se range plus que de mon tems devant l'idole fa-

1. Les réfugiés du Canada furent recueillis dans les landes dépendantes du duché de Châtellerault, par M. *de Pérusse d'Escars*, seigneur de ce duché, et y défrichèrent un district qui porte encore aujourd'hui le nom d'*Acadie*.

vorite. La duchesse *de Mirepoix* est devenue la favorite et la servante de la marquise ; elle voyage dans son carrosse, et sur le devant de sa voiture.

On prétend qu'il existe une intelligence, ou correspondance secrète, entre la marquise et le roi Georges d'Angleterre, et que madame *de Mirepoix* en est l'entremetteuse. Le roi n'est pas informé de ce secret. Sa Majesté Britannique a un cabinet rempli des portraits de toutes les beautés de l'Europe ; il a voulu avoir celui de la marquise. Celle-ci a conçu par là l'espérance folle d'un raccommodement avec l'Angleterre. Si le roi l'apprend, il pourra s'en amuser.

Avec cela, elle est légère, dit-on, et change souvent de parti et de résolution, suivant ceux qui lui donnent des conseils. Le roi se laisse balloter par elle, et sa volonté n'est que l'organe du petit conseil de la favorite. On remarque cependant chez cette dame l'affectation de paroître premier ministre, et de décider tout haut. Elle déclare à chacun son fait, et le roi ne la désavoue de rien.

Chacun a étudié son visage pour voir ce qu'elle diroit du traité de Prusse avec Hanovre. Elle a dit qu'il étoit très-avantageux, et chacun à la cour a pris le parti d'en dire de même.

L'on m'assure que le roi de Prusse avoit averti plusieurs fois du traité qu'il vient de signer avec l'Angleterre ; il disoit en pleine table : « Comment se fier au gouvernement françois, qui ne sait pas même accorder les robins avec les prêtres ? »

Il y a à notre cour un gros parti pour la cour de Vienne. L'Autriche a toujours eu des

émisaires à notre cour. J'entends ces émisaires dire que la maison d'Autriche d'aujourd'hui n'est plus ce qu'elle étoit autrefois, qu'elle a besoin de nous, que nous devrions marcher d'accord intimement avec elle. Je connois ces insinuations, et c'est à les avoir combattues que je dois ma disgrâce en 1747. On nous prêche contre le roi de Prusse; on le dit tout Anglois, et on nous anime contre lui en vue de le dépouiller, si nous pouvons. Ainsi nous boudons contre l'Espagne, nous nous irritons contre la Prusse, notre véritable et sincère alliée, et tout cela s'anime à la cour *fæmineæ ululatu*.

— On renouvelle le bail des postes, et l'on dit que les ports de lettres sont augmentés de prix, parce que l'on charge les fermiers d'abattre et de rebâtir l'hôtel des postes, tant à cause de la colonnade de *Perrault* qu'on veut faire paroître, que pour détruire une certaine tribune de pierre d'où Charles IX canardoit ses sujets huguenots le jour de la *saint Barthélemy*.

— Mon frère suit sa passion de haine contre la marquise, et espère sans doute sa ruine prochaine. Il fréquente assidument la comtesse *d'Estredes*, avec une constance d'affectation. La favorite dit que leurs conversations ne peuvent rouler que sur cette seule matière : dire du mal d'elle.

La reine peint de mauvais tableaux; madame *de Modène* en fait de grands en chenille; toute la cour peint ou enlumine : voilà l'occupation la plus à la mode aujourd'hui à la cour. Madame *de Pompadour* grave.

Mon fils a presque supplanté mon frère dans la faveur de la reine. Il a épousé le parti jésui-

tique, ce qui est un grand mérite aujourd'hui dans la famille royale. Mon frère a été obligé de lâcher pied, à cause des nouveaux sentimens du roi. L'on dit que mon fils remplace M. *de Maurepas* dans cette faveur domestique royale.

Voilà quelles sont les dispositions présentes de la cour, suivant ce que m'ont dit hier les personnes les mieux instruites de ce sérail, véritable sénat de la nation.

Triste et malheureux sénat ! Les Anglois ne sont pas mieux conduits. Ce sont de grossiers Allemands, comme d'avidés courtisans et courtisanes, qui conduisent ainsi deux nations intelligentes, ingénieuses et éclairées.

Le parlement est aujourd'hui le seul ministre du roi doué de probité, tandis que les autres ministres sont brouillons et fripons. Quand le roi sera-t-il mieux éclairé ?

9 février. — Une arche du pont de Tours a été emportée du côté de Saint-Symphorien, ce qui va avancer le projet de reconstruire le pont à neuf.

Mardi, 10 février 1756. — Dimanche au soir fut déclarée à Versailles la marquise *de Pompadour* dame du palais de la reine, d'où l'on conjecture qu'elle n'est plus aucunement maîtresse du roi. On dit même qu'elle commence à parler dévotion et molinisme, et va chercher à plaire à la reine, comme elle a fait au roi. Tout ce crédit que nous lui voyons depuis trois ans que le roi a de nouvelles maîtresses n'est que la récompense de la douceur et de l'humilité avec lesquelles elle

a pris les infidélités de son amant. Cela n'est que précaire et de commandement, ou plutôt cela vient d'un sentiment d'amitié, de goût et de reconnoissance, et d'un caractère tout bienfaisant et où l'amour n'entre pour rien.

Mais ces sentimens raisonnables prouvent beaucoup dans un cœur sensible et bien fait comme celui du roi. Il ne b.... plus pour elle, mais il aime et admire son caractère et ses procédés. Avis aux maîtresses ! L'on conjecture que cette dame va rester l'amie du roi, mais que peu à peu l'assiduité diminuera dans l'exercice de cette amitié. Elle sera conciliatrice entre le mari et la femme, l'arbitre et le canal des grâces pour la famille royale, régulière pour les pratiques de religion (si elle n'est pas dévote), charitable, d'une conduite irréprochable, déclarée sans pollution à l'égard du roi, amie de tout le monde, enfin jouant à la cour le plus grand rôle ; et aussi digne d'un bon esprit qui a tiré si grand parti de la faveur et de ses grâces naturelles qu'elle étoit peu destinée à se tirer de sa basse naissance et de la médiocrité de son esprit.

— Le roi, dit-on, est perplexe de tout ceci. Les courtisans le dépeignent comme doué de deux beaux talens pour le trône :

1. Un cœur sensible, plus qu'aucun de ses sujets. Malheureusement cette sensibilité ne se concentre qu'en quelques-uns de ses amis ; pour le reste de l'humanité en général, pour le gros de ses sujets, il est apathique, non par dureté, mais faute d'étendue dans son cœur : car il y a des cœurs bornés comme des esprits.

2. Il a l'esprit prompt et juste, deux qualités

de l'âme qui feroient du génie; mais la paresse d'esprit, le manque de goût et de constance au travail, dissipation et habitude de l'inapplication, arrêtent ce génie et en ont fait un esprit borné.

Il manque d'expédiens et d'autorité pour l'exécution. Il voit, il crée les embarras, et n'y trouve nulle sortie. Il laisse faire aux autres, et ces autres sont mal choisis ou se corrompent étant mal dirigés. Ces causes secondes de l'action royale ne sont réprimées que par leurs égales. Sans cela *le ton* qu'elles prennent décideroit de tout. Ah! qu'un premier ministre auroit eu du pouvoir! On l'a vu au cardinal *de Fleury*. Le maréchal *de Richelieu* a beaucoup de ce ton: il emporte tout par crainte; mais d'autres pouvoirs le contrebalancent.

Il est étonnant combien nous avons peu de maréchaux de France, et la quantité que nous en avons. Il ne reste plus que les maréchaux de *Belle-Isle* et de *Richelieu*, tous deux peu éprouvés, si ce n'est pour les détails et pour la valeur. L'on conte une plaisanterie du maréchal *de Richelieu*, qui, se proposant pour commander, avoit soutenu le même propos qu'il n'y avoit que lui et le maréchal de *Belle-Isle*; à quoi mon frère avoit répondu: Mais il y a encore le maréchal *de Maillebois*. — Si vous comptez les morts, répliqua le maréchal *de Richelieu*, il y a encore le maréchal *de Turenne*.

13 février 1756. — Déchaînement universel contre la promotion de madame *de Pompadour* à la place de dame d'honneur de la reine. La religion est surtout offensée de l'abus qu'on

en fait ; l'hypocrisie en est l'âme. Les autres jésuites, surtout le Père *Griffet*, blâment le Père *de Sacy*, leur confrère, d'avoir admis à pénitence cette dame sans quitter la cour, après le grand scandale qu'elle y a causé. Cependant, en entrant à sa semaine de service dimanche dernier, elle y a paru au souper du grand couvert parée comme en un jour de fête. La haute noblesse se plaint de cette nouvelle dame du palais qui est associée aux dames de la plus grande qualité, et disent hautement qu'elles ne peuvent rester dans leur place ayant pour compagne mademoiselle *Poisson*, fille d'un laquais qui avoit été condamné à être pendu.

La reine la reçoit mal. La marquise s'en est plaint au roi, qui n'en a pas dormi de la nuit. Le roi est blâmé universellement. Pourquoi avoir exigé cela de la reine ? dit-on.

Aussi les ennemis de la marquise sont radieux de cet événement. Mais le roi se pique de lui marquer plus de faveur à mesure que sa conduite ridicule lui attire plus d'objurgations ; il se pique de sentimens absolus, et à l'abri des rumeurs publiques.

La marquise prétend convertir le roi, et le ramener à la religion par son exemple. Voyant le roi amoureux d'autres beautés, elle veut le ramener à elle par la régularité de sa conduite. Certes c'est hypocrisie, mais à bonne fin.

Ci-devant, elle faisoit l'esprit fort devant le roi, pour assurer son règne ; elle admettoit à sa conversation avec le roi le sieur *Quesnel*, son médecin, homme de beaucoup d'esprit, et qui se pique d'être esprit fort. Mais depuis le der-

nier voyage de Fontainebleau, elle a commencé de parler de la *religion révélée*, et de se donner pour craintive des jugemens de Dieu. Elle sait que le roi a peu de forces pour les femmes; elle prétend le ramener à la règle d'un chrétien.

Cependant on parle de chercher une nouvelle maîtresse pour le roi, qui seroit, dit-on, la jeune comtesse *de Noé*¹.

La famille *de Beauvau* étend son intrigue, et est composée des plus fines intrigantes.

La duchesse *de Mirepoix* gouverne madame *de Pompadour*. Elle a amené avec elle un Anglois nommé *Graff*, qu'elle dit épris d'elle, et qui entretient correspondance avec le ministère anglois.

13 février 1756. — Je suis dans la confiance de la nomination secrète du marquis *de Valory* à la place de ministre plénipotentiaire près de la cour de Berlin. Le roi de Prusse a désiré la révocation du sieur *de la Touche*, et ne veut entendre parler que de *son gros Valory*. Le duc *de Nivernois* a écrit qu'il n'y avoit que lui de propre à cette place. Il m'a dit qu'il s'agissoit de faire un traité avec la Prusse, par lequel nous serions plus unis que ci-devant, pour le repos et la liberté de l'empire.

1. Tous ces noms, et bien d'autres que nous omettons, sont pris au hasard parmi les beautés de la cour. Au surplus, aucune de ces intrigues, quel qu'en fût l'objet, ne réussit à détourner le roi de la conduite volage qu'il s'étoit tracée.

La duchesse *de Mirepoix*, femme du duc *de Lévis Mirepoix*, ambassadeur à Londres, étoit Anne-Gabrielle *de Beauvau Craon*, veuve du prince de Lixin, et dame d'honneur de la reine.

Ainsi tout le monde recherche ce prince , amis et ennemis. La reine de Hongrie nous avoit recherchés pour une alliance ; mais c'étoit secrètement contre le roi de Prusse , en nous fâchant contre lui. Nous avons été d'assez bon esprit pour ne pas donner dans le panneau.

— On compare l'autorité de madame *de Pompadour* à celle du feu cardinal *de Fleury*. Effectivement, ce vieillard étoit de peu de chose, avec des qualités douces et aimables ; mais encore étoit-ce un homme , et avec l'ignorance d'une jolie femme il n'en avoit pas les défauts.

Voyez en effet l'état où nous sommes.

La marquise est venue ces jours derniers à Paris pour se faire arranger une tribune et appartement de retraite aux Capucins de la place Vendôme ; elle y a amené des architectes, et ce sera bientôt prêt.

Le père *de Sacy*, jésuite , est plus complaisant pour elle qu'aucun confesseur jésuite ne l'a jamais été ; il a voulu que sa pénitente gardât le rouge et toutes les parures de Cythère.

Il n'a pas même exigé que l'on fermât les issues et communications secrètes qui vont de l'appartement du roi à celui de son ancienne favorite ; il est persuadé, dit-il , qu'il ne peut se passer rien de mal entre le roi et elle. Tout le clergé et les jésuites crient après cet excès de confiance , et l'on parle d'ôter les pouvoirs au père *de Sacy*. Ainsi se soutiendra encore quelque temps la marquise aux affaires, et dans une grande et précaire autorité, par les habitudes de la société, de la confiance, et de diverses consolations, en décelant les abus des ministres. Mais

c'est justement de cet article des affaires de l'État qu'il faudroit la sevrer, si l'on vouloit rétablir les affaires du royaume.

— *Valory* est renvoyé en Prusse comme désiré de S. M. prussienne, et le seul de nos ministres en qui il ait confiance. Il est de mes amis, et j'en suis très-aise.

14 février 1756. — Me voici au fait de la grande affaire qui a tant occupé les politiques de cour depuis huit jours. La marquise de *Pompadour*, devenue dame du palais et faisant la dévote, c'est moins que rien ; cela ne mérite seulement pas la peine d'être considéré davantage.

Depuis trois ans le roi n'a plus aucun amour pour elle. Il lui conserve bien quelque habitude de confiance ; une bonne amie complaisante, comédienne et douée des grâces de l'expérience. Quelques amis faux et momentanés qu'elle a dans nos seigneurs des cabinets engagent le roi à de la considération pour elle. Sa Majesté s'est prêtée à une sortie honnête de son poste de favorite. Depuis six mois il étoit question de sa retraite ; on a trouvé celle de dame du palais de la reine, et d'y rester tant qu'elle pourroit, peut-être toujours, d'aller plus souvent à Paris, et souvent aussi à la cour, de rester la bonne amie du roi, et de ne point éprouver de dégoût de cette disgrâce. Ses amis choyent ce reste de faveur ; mais au fond il n'est plus rien par lui-même, dès que l'amour l'a abandonné.

Le roi se livre à la nature, et cherche à se ragoûter par de petites filles très-neuves qu'on lui fait venir de Paris. Il se pique d'emporter

des pucelages de quinze ans. On lui amena, il y a quelque temps, une petite fille de cet âge qui étoit à peine vêtue. Il s'enrhuma à la poursuivre dans le lit et hors du lit. Cependant il fait du bien à ces petites créatures, et, s'il se comporte en paillard, il ne fait rien en ceci contre l'honnête homme. On a dit que le sieur *Lebel*, son grand maq....., est *sur le côté*, et l'on ne sait ce qui lui a procuré cette disgrâce.

20 février 1756. — Le roi empêche les pairs et les princes du sang d'assister au parlement, qui les convoque chaque fois qu'il s'agit de lois fondamentales du royaume. Mais cela se faisoit autrefois secrètement, et non par une prohibition publique comme à présent. Le parlement conteste au roi le pouvoir de les empêcher de prendre séance quand ils sont convoqués. C'est leur faire perdre l'exercice de leur charge, et attenter à la prérogative de la pairie. Ceci ressemble aux mouvemens d'une minorité, quoique le roi ait quarante-six ans. A l'assemblée des chambres du jeudi, il s'est tenu quantité de discours que les ministres trouvent insolens, et les parlementaires de nobles hardiesses.

— Le roi a très-mal pris la requête des princes du sang et ducs et pairs pour siéger au parlement. Les maréchaux *de Noailles* et *de Belle-Isle* avoient refusé de signer, parce que le premier est du conseil d'État et le second voudroit en être. On dit que, le duc *d'Orléans* ayant demandé au roi : « Quelle réponse ? » le roi a jeté la requête au feu, disant : « *Voilà ma réponse.* » Action bien grave vis-à-vis des princes et des grands du

royaume ! On prétend même qu'il auroit ajouté : « Votre grand père fit mettre à la Bastille pour moins que cela des gens considérables. Pour vous, je sais que l'on vous suborne, et je sais bien qui. On entendra parler de moi. » Certes, voilà de bien mauvais conseils donnés au roi, et pourquoi s'aheurter à un si mauvais outil que ce *grand conseil*, instrument visible de tyrannie, et contraire aux lois fondamentales ?

On dit que dans le grand conseil même il y a deux partis, et que les gens raisonnables y sont scandalisés de l'arrêt qui fait tant de bruit (sur la juridiction des bailliages).

Sorbonne. Il y a vingt ans que l'on chassa de Sorbonne cent des plus savans docteurs, et ceux qui restoient furent nommés *carcassiens*. Aujourd'hui, ceux qui restent vivans des cent docteurs ont fait une requête au parlement pour être réintégrés.

Bellevue. Le roi y va passer trois jours chez la marquise, aux frais, dit-on, de cette dame. Elle a quitté ses confesseurs, et se moque de l'hypocrisie qu'elle avoit commencée. On dit que la réponse de la reine à la demande du roi de lui donner la marquise pour dame d'honneur a été composée par le président *Hénault*. Il faut savoir que, quoique la reine aille voir le roi chaque matin à son lever, quand ils ont quelque chose à se demander, c'est par lettre. Cette réponse est donc : « Sire, j'ai un roi au ciel qui me donne la force de souffrir mes maux, et un roi sur la terre à qui j'obéirai toujours. »

2 mars 1756. — Il est très-vrai qu'il y a en-

viron un mois le roi avoit consenti enfin, mais avec peine, à remettre M. de Chauvelin dans le ministère ; j'ignore à quelles conditions, mais elles furent telles, que M. de Chauvelin en vouloit de toutes autres, vu son ancienne dignité. Et considérant la détresse des affaires, il se trouva aimer mieux la vie privée que les dangers qu'il auroit à essayer.

Le roi, de son côté, déclara qu'il ne vouloit plus qu'on lui en parlât.

Mais voilà une autre nouvelle : M. de Séchelles, contrôleur général, est devenu fou ; il y a huit jours qu'il perd la tête, et ne sait plus ce qu'il fait ni ce qu'il dit.

On s'en aperçut à un comité, puis à un conseil. Et cela n'a été qu'en augmentant depuis, de sorte qu'il est dans une complète imbécillité. Le roi lui a dit au dernier conseil qu'il étoit incommodé, qu'il feroit bien d'aller quelque temps à la campagne ; et il est allé à *Saint-Ouen*, chez M. de Soubise. On m'assure qu'il doit donner la démission de sa charge, et que le sieur de Moras, intendant des finances, son gendre, est allé porter au roi diverses signatures. C'est, dit-on, pour cela, que le roi est allé passer trois jours à *Bellevue*, pour ôter de sa tête les chagrins présents, et pour raisonner avec ses confidens et confidentes sur les partis qu'il doit prendre.

Les médecins nomment *apoplexie de mémoire* ce qu'éprouve M. de Séchelles. Par là, on voit absolument que nos physiciens commencent à déclarer l'âme matérielle.

— Il est grand bruit des jésuites dans nos îles. Ils se chargent ordinairement de la vente

des marchandises dans ces pays-là, et ils en tirent l'argent par lettres de change sur leurs correspondans dans nos ports. Or il est arrivé que leurs vaisseaux ont été pris par les Anglois. De là leurs lettres de change ont été protestées ou payées indûment. Cette banqueroute va à deux millions. Il y a dire au moins : De quoi se mêlent ces religieux ?

6 mars 1756.—M. de Chauvelin, ancien garde des sceaux, m'a presque avoué hier qu'il avoit été question de lui pour rentrer au ministère, mais qu'il avoit pensé qu'il seroit inutile, puisqu'il seroit contredit en toutes choses; de façon que, par le discours qu'il m'a tenu, il paroît qu'il désespère de la république.

On pourroit donner cette devise au gouvernement personnel de Louis XV : *Dividatur*. C'est un esprit de transaction qu'il a reçu du cardinal de Fleury. Toutes ses forces vont à cela; de sorte que d'un côté, si on lui demande 100 millions mal à propos, il croit faire merveille en n'en donnant que 50, et il en fait autant pour l'autre parti. Ainsi il divise les partis contraires, et, ne faisant le bien qu'à demi, il ne fait aussi le mal qu'à demi; ce qui produit le chaos et les plus mauvais effets.

— Le mercredi 17 mars le roi déclara M. de Moras, gendre de M. de Séchelles, pour adjoint de son beau-père. Il a la commission de contrôleur général, et a déjà été reçu à la chambre des comptes et a prêté serment au chancelier de France. Moras est un homme riche, et qui n'a pas laissé de travailler au conseil. A le voir, il

paroît *bœuf* et avoir la machine épaisse. On prétend qu'il travaille peu, et qu'il a l'esprit gauche et pédant. Certainement il ne l'a ni classé, ni étendu. L'année dernière M. *de Séchelles* m'a dit qu'il avoit entendu plaider à fond le pour et le contre de la taille arbitraire, son gendre *Moras* soutenant l'arbitraire, et son neveu *Beaumont* la taille tarifée. A cela, je conclus que *Moras*, ayant soutenu la mauvaise cause, fera toujours de la mauvaise besogne en finance.

Oh! que notre nation françoise est malheureuse!

17 mars 1756. — On m'a confié le secret de notre expédition. Le siège de *Port-Mahon*, dans l'île de Minorque, est résolu. Il n'y a que trois bataillons, et nous embarquons quinze mille hommes pour prendre l'île et la place. On croit que l'Espagne nous aidera, et que ce sera l'affaire de quinze jours seulement. Que de hasards! quelle entreprise douteuse! Tandis qu'il étoit facile de faire aux Anglois des maux bien plus salutaires pour le repos général. Mais nos guerriers de cour veulent donner un plat de leur métier.

J'ai ouï dire à mon frère, sur les refus de sacrement, que c'étoit affaire *de conduite*, et non *de législation*. Que ne suit-il ce principe!

L'on dit de nos deux généraux destinés au commandement de nos côtes, que l'un, M. *de Belle-Isle*, travaille beaucoup et ne fera rien; l'autre, M. *de Richelieu*, ne travaille pas et fera quelque étourderie; l'un savant et pédant, l'autre ignorant et léger. Telle est l'opinion que l'on

a de notre gouvernement : mépris des étrangers et crainte des citoyens.

19 mars 1756. — Il court un bruit ridicule, que la marquise de Pompadour veut faire une fondation pieuse, à l'exemple de Saint-Cyr par madame *de Maintenon*, et de l'École militaire. Ce sera pour vingt veuves d'officiers tués au service du roi, toutes jeunes et jolies. On y réunira de grosses abbayes qui ont appelé au futur concile, et les plus distinguées par leur opposition à la bulle. Ces dames auront des petites loges à l'Opéra, chacune son petit jardin avec pavillon dans les faubourgs de Paris; à chacune une étrenne annuelle, pour 40 louis de magots; dans ces jardins, des fleurs de la manufacture de porcelaine de Vincennes. Elles perdront cet établissement quand elles se remarieront d'une manière indissoluble; mais elles la conserveront pour des unions dont l'essence consiste dans la bonne et amiable composition des parties.

23 mars 1756. — Le duc *de Gesvres* est mandé à la cour, parce que chez lui se tiennent des assemblées de pairs qui inquiètent le roi sur les affaires du parlement, tandis que les princes du sang se réunissent au Palais-Royal. On parle d'exiler le parlement à *Gisors*.

— Le maréchal *de Noailles* assistera jeudi au conseil pour la dernière fois. Il dit qu'il n'entend plus rien de ce qui se dit au conseil, étant sourd, et qu'on ne l'entend pas davantage. Il a déjà quitté le tribunal des maréchaux de France, qu'il présidoit.

— L'on parle d'une nouvelle loterie de 60 millions, toute en *rentes viagères*; de façon que chaque billet étant de 1,000 livres rapportera au plus malheureux 80 livres de rente, outre la quantité de bons lots qui peut lui échoir. Ainsi le roi achèvera de raffler ce qui reste d'argent à placer chez ses sujets; mais il n'en restera plus pour le commerce ni pour l'agriculture, ni de ressource pour les emprunts royaux, ce qui sera la perte de l'État. Ensuite le législateur encourage les vicieuses foiblesses de ses sujets pour rester en célibat. Les pauvres ne peuplent plus par misère, et les riches par luxe et par mollesse. Les riches du moins sont bons en cela, à bien élever leurs enfans. Tout l'argent du royaume passe aux mains du roi, et quel usage en fait Sa Majesté? Nul bon, la cour le prodigue.

— Le maréchal de Richelieu a écrit à madame de *Lauraguais*, sa bonne amie, qu'il s'embarqueroit le 6 du mois d'avril, le 9 au plus tard.

— Le parlement veut que les juges royaux lui demandent permission avant d'obéir au grand conseil. Sur cela, le duc de *Brissac* dit qu'il va se faire faire un collier d'argent, sur lequel il y aura : *Je suis au parlement* (comme duc et pair).

L'avis que je donne à *ceux de ma famille qui sont à Versailles* est de saisir un moment de silence tolérable où l'on puisse finir et endormir cette affaire, avec quelque détriment de l'autorité royale (car il y en aura toujours), de peur de nouveaux combats et de plus grands détrimens de cette autorité, laquelle tient plus au ministère qu'au roi.

14 avril. — M. de Séchelles s'est retiré totalement des finances, les laissant à son gendre Moras; M. Hérault, fils de M. de Séchelles, a reçu en même temps 6,000 livres de pension. Que de pensions!

M. de Séchelles, la dernière fois qu'il parla au roi, lui dit encore des folies. Il dit qu'il avoit reçu d'excellens mémoires du maréchal de Lowendhal, mort depuis un an, etc. Il se retire à la Malmaison, près Marly, et ne reviendra plus au conseil d'État, quoiqu'il s'en réserve la faculté.

25 avril. — Le roi admet le *grand conseil* à des remontrances publiques, ce qui n'avoit jamais eu lieu, et excite la jalousie du parlement. La harangue de M. d'Auriac, président du grand conseil, a été fort longue et débitée lentement. Leurs seize carrosses étoient escortés de la maréchaussée et du guet à cheval, ce qui ne se fait jamais pour le parlement. La réponse du roi a été : « Je ferai examiner en mon conseil vos représentations. Je suis très-content de votre zèle et de votre modération, et vous accorderai ma protection en toutes choses. » On voit maintenant que le grand conseil prendroit volontiers les fonctions de *chambre royale*, ce qu'il refusa de faire à la dernière suppression du parlement. Sur cela, le chancelier leur donna à dîner, leur parla beaucoup de la réponse favorable du roi, et leur dit bêtement que cette réponse étoit provenue de la seule volonté de Sa Majesté.

On craint que le parlement ne refuse le vingtième militaire. C'est pourquoi on veut avoir recours au grand conseil, qui est prêt à enregistrer cet édit.

17 mai. — Le maréchal *de Belle-Isle* est entré hier comme ministre au conseil d'État.

— Le 20 mai, notre flotte, commandée par *M. de la Galissonnière*, fut attaquée par l'amiral *Byng*, qui avoit treize vaisseaux et vingt frégates. Nous avons perdu trente-sept hommes et cent soixante-quinze blessés; mais la perte de l'ennemi a été beaucoup plus grande, et il s'est retiré en désordre; on est à sa poursuite. Le fort *Saint-Philippe* offroit de capituler, mais avec les honneurs de la guerre, et nous voulons que la garnison se rende prisonnière de guerre. On parle beaucoup à ce siège de l'habileté et de la bravoure de mon gendre, le comte *de Maillebois*. J'ai une lettre du 24, de ce siège, arrivée par un courrier. Le maréchal *de Richelieu* dit que le fort *Saint-Philippe* n'est pas si facile à prendre qu'on avoit cru, qu'il y a fortifications sur fortifications. Nous manquons de bombes et de mortiers.

25 mai. — *Rouen*. *M. de Luxembourg* a terminé le rôle désagréable dont il étoit chargé. Il a mal harangué, et d'une voix si foible qu'on ne l'entendoit pas à l'assemblée des chambres, tandis qu'il falloit gronder haut, ou point du tout. Quand il eut lu sa lettre de cachet, tout le parlement s'est retiré, malgré ses ordres. Mais le premier président et le procureur général sont revenus ensuite dans la chambre, après avoir reconduit le parlement, et le gouverneur a fait rayer devant lui les enregistremens d'arrêts qui avoient déplu à l'autorité royale. Tout ceci sera suivi de lettres de cachet, prison, exil. Ce-

pendant il y a, dit-on, à Rouen, grande fermentation parmi le peuple.

Vendredi, 4 juin. — M. Rouillé déclara mardi dernier que nous venions de conclure un traité d'amitié avec la cour de Vienne. On vante l'habileté de ce traité. Il nous assure la neutralité des Pays-Bas, de façon que Leurs Majestés Impériales promettent de n'y souffrir aucune troupe belligérante contre nous. Pour les Hollandois, nous avons parole seulement de leur neutralité la plus exacte.

Le moindre défaut de cet acte est son inutilité. Mais disons toujours de cette cour autrichienne jésuitique : *Timeo Danaos et dona ferentes*. Elle ne cherche qu'à nous brouiller avec la Prusse, et y parviendra. Déjà voilà que cette intimité mettra en défiance les princes de l'empire, et nous liera les mains pour ce que nous pouvons et devons faire pour ces pauvres souverains opprimés et trompés par leur chef. On se défiera de nous. J'aimerois mieux le moindre traité avec un prince de l'Empire que les plus grands traités d'intimité avec la cour de Vienne. Cela va jeter de la défiance entre nous et nos amis d'Allemagne et d'Italie. Je veux croire cette défiance injuste; mais la défiance est la première des passions politiques que je connoisse, et qui trouble le plus le cours des véritables intérêts. Il y a plus de petits esprits qui se mêlent des affaires générales que de grands génies comme le roi de Prusse.

Or, nous devons continuellement de mauvais offices à l'Autriche. Cela gênera beaucoup pour lui en rendre en Allemagne et en Italie. Je ne

connois qu'un bon traité que nous ayons passé avec l'Autriche : c'est celui de Westphalie.

12 juin. — J'apprends des anecdotes de notre alliance avec la cour de Vienne. C'est l'ouvrage de madame *de Pompadour*. C'est une pure affaire de cour et de femme, où l'amour de famille a prévalu sur tout, et l'on dit que les intérêts de l'État ont été mis de côté. Voilà le danger des favorites trop écoutées. Malheur à tout sujet qui, ayant quelque chose à craindre de la cour, s'ingénieroit à blâmer ce traité. Le but principal seroit de bien établir l'infante *Isabelle*, fille de madame infante et de *don Philippe*, duc de Parme; elle aura quinze ans en novembre prochain. On proposeroit donc son mariage avec l'archiduc, et le roi trouveroit flatteur, et même glorieux, de destiner sa petite-fille à l'empire d'Allemagne et d'Italie. Par là, nous épouserions les intérêts de la grandeur de la maison d'Autriche, et serions nous-mêmes intéressés à la future élection de l'archiduc comme roi des Romains.

Madame *de Pompadour* s'est mise à la tête de ce dessein, et c'est ce qui l'a rendue si nécessaire et plus favorite que jamais, quoique le roi ait maintenant un petit sérail secret dans ses cabinets, composé de trois grisettes jeunes et jolies, mademoiselle *Fouquet*, fille d'un coiffeur, la demoiselle *Hainaut*, et une troisième de la même extraction.

C'est donc ce projet de bien marier l'infante *Isabelle* qui a fait la fortune de l'abbé *de Bernis*. Il a passé et fait bien des séjours à *Colorno*, lors de son ambassade de Venise. Il a été fait am-

bassadeur à Madrid, et n'y a point été, retenu qu'il étoit ici par les écritures de cette négociation avec la cour de Vienne. Enfin l'on m'assure qu'il sera bientôt secrétaire d'Etat des affaires étrangères.

Cette vue, que l'on méditoit de longue main, m'écarte plus que jamais du ministère, quoique le roi ait toujours de l'estime, et même de l'amitié, pour moi. Mais on me connoît trop mauvais Autrichien, et véritablement des principes évidens nous démontrent que nous ne devons à cette puissance que des mauvais offices infatigables en Europe, et surtout pour nos amis d'Allemagne, d'Italie et du nord.

Nous allons offenser la Prusse, qui se livrera à l'Angleterre *totis viribus*, nous allier à cette méchante Russie et augmenter sa prépondérance dans le nord; nous allons perdre la Turquie, Suède et Danemarck, et tous les états d'Allemagne indépendans d'Autriche. Or, toute notre considération en Europe vient de la fameuse garantie perpétuelle du traité de Westphalie. Il faudra donc changer de principe en politique par cette nouvelle liaison, et l'on ne saura plus où l'on va.

Aussi la cabale qui a ourdi ce traité s'est-elle tout à fait cachée du conseil. Tout s'est fait par des comités secrets de la marquise, l'abbé de Bernis, M. de Machault; puis le maréchal de Belle-Isle s'y est mis, ce qui l'a fait ministre du conseil. Ainsi le nœud et le ressort de tout ceci consiste dans un amour aveugle et séduit du roi pour sa petite-fille, dans une rancune, une vindicte impuissante contre le roi de Prusse, notre plus solide allié.

Aujourd'hui nous ne sommes occupés qu'à abaisser l'Angleterre, et nous y rapportons tout; mais il est à souhaiter que ce ne soit pas au profit des autres rivales du bonheur général, qui sont pour nous les cours de Vienne et de Saint-Pétersbourg.

20 juin 1756. — Par notre traité d'amitié et défensif avec l'Autriche, on se promet réciproquement, en cas d'attaque sur le continent, dix-huit mille hommes d'infanterie et six mille hommes de cavalerie; neutralité d'Autriche dans notre querelle avec l'Angleterre pour les limites d'Amérique. L'abbé *de Bernis* a été en cette occasion ministre plénipotentiaire, conjointement avec *M. Rouillé*.

— Le sieur *Maupertuis* rentre à sa place de pensionnaire de l'Académie des sciences. Comme il l'avoit quittée pour devenir président de celle de Berlin, on ne sait si cela fait peine ou plaira au roi de Prusse.

M. de Puyzieux a demandé un congé absolu, pour se retirer du conseil des ministres et de la cour dès le prochain voyage de Compiègne. Sa femme est très-fâchée de cette abdication, qui lui fait quitter la cour, qu'elle aime fort, et postule pour avoir une place de dame du palais de la reine. Mauvaise humeur, mauvaise santé, petitesse d'esprit, voilà les causes de la retraite du petit *Puyzieux*, qui m'a donné, il y a dix ans, tant de marques d'ingratitude.

— Le peuple de Londres a fouetté l'effigie de la reine de Hongrie dans les carrefours, à l'imitation de la ridicule cérémonie que l'on fait cha-

que année subir au pape (à l'occasion de notre traité avec Vienne). On a fabriqué une reine d'osier, avec un gros derrière couvert en papier couleur de chair, une couronne impériale et un écriteau qui la traite d'ingrate et de parjure. Ils la promènent dans les carrefours, et partout ils la fustigent avec des verges.

24 juin. — *Port-Mahon*. M. de Richelieu demande quatre-vingts canons et deux cent cinquante hommes de royal-artillerie, avec deux mille soldats de plus. Mais nous avons perdu beaucoup de monde, surtout des officiers, à la sortie du 9 juin. Nous avons fait plusieurs prisonniers. Le roi étoit de fort mauvaise humeur en apprenant ces nouvelles.

Le dixième, ou second vingtième militaire, a passé au conseil. Il s'agit présentement qu'il passe dans les parlemens. On pense que les parlemens refuseront, car il est refusable.

— M. de Maillebois écrit à ma fille qu'il est en bonne santé, et voilà tout ce qu'il lui mande, marque du danger qu'il y a eu à la sortie du 9 juin.

On dit que, dans ce siège, on remarque le mauvais effet qu'a eu l'innovation de réunir l'artillerie au génie; que les ingénieurs sont découragés et ne font rien qui vaille.

Huguenots. M. le prince de Conti continue ses travaux avec le roi, et vendredi il a travaillé avec Sa Majesté. On dit que maintenant il s'agit de donner un état aux huguenots. Je doute que l'on trouve la solution de cette grande affaire,

comme je l'ai trouvée par un projet d'édit que j'ai.

3 juillet 1756. — Mort du cardinal *de Soubise*, âgé de 38 ans, dont la santé avoit été ruinée dès sa jeunesse par la luxure et les liqueurs. Le cardinal *de la Rochefoucault* le remplace pour la place de grand aumônier. Grande fortune faite par la fortune et la franchise ! L'évêché de Strasbourg n'est pas encore donné. Ce don roule entre le prince *Constantin* et l'archevêque de *Reims*. Grand scandale que ce second projet, car ce prélat est cul-de-jatte. Il peut bien garder l'église qu'il a ; mais lui en donner une nouvelle, ce seroit une grande irrégularité, et ce ne seroit que pour lui donner un *custodi-nos*.

— La retraite de *M. de Puyzieux* est pour éviter les reproches qu'il essuyoit continuellement, sur la paix d'Aix-la-Chapelle. Il avoit ci-devant *M. de Saint-Séverin* pour défenseur ; mais depuis qu'il ne l'a plus il est honni. Il est réduit à cet abandon par ledit *Séverin*, son ami et sa Minerve, qui lui dit : Ne soyons pas seul misérable. Cependant sa santé est meilleure, ce qui montre la corde au fond de ses raisons. On assure que l'abbé *de Bernis* et le prince *de Soubise* entreront incessamment au conseil des ministres.

— Le procureur général du parlement a entre les mains les deux édits de doublement du vingtième et de la suppression des deux chambres des enquêtes. (Le parlement seroit réduit de trois cents membres à deux cent quarante.)

Conticuère omnes. On s'attend au refus du parlement.

Dans ses dernières remontrances, il se plaint de ce qu'on attende à la sûreté des officiers des *différentes classes du parlement*; ce qui signifie des parlemens provinciaux, comme celui de Rouen, et qui tous ne forment qu'un seul corps avec le parlement de Paris.

Voilà, ce me semble, la première fois que le parlement déclare ce système à Sa Majesté et au public, que tous les parlemens n'en font qu'un seul, mais distribué en plusieurs *quadrilles* ou *classes*. Ce mot marquant l'inégalité peut déplaire aux parlemens provinciaux. Anciennement les conseillers provinciaux venant à Paris étaient invités à siéger au parlement, et *vicissim* ceux de Paris en province. Cet usage a été aboli par ordre du roi. Ceci nous mèneroit juste au parlement d'Angleterre, où il n'y a qu'un seul parlement national; et y joignant les princes et les pairs, il n'y auroit même pas de diversité ni d'opposition comme il y en a en Angleterre entre les deux chambres, ces seigneurs étant peu instruits et se laissant toujours emporter dans leurs suffrages par celui des magistrats. Ces seigneurs meurent d'envie d'être bientôt introduits dans ces délibérations, afin de se faire acheter par des grâces de la cour. Et la cour se tromperoit bien en croyant les gagner; car plus on leur donne, plus on fait de mécontents parmi eux, et les trésors de l'État n'y suffiroient jamais. Voilà un gouvernement national tout formé, auquel même c'est un bonheur de plus de savoir que le clergé ne se mêleroit pas.

Dimanche, 11 juillet. — Hier samedi arriva

ici la grande nouvelle que le fort *Saint-Philippe* étoit pris, que le 27 nous avons donné un assaut général à sept pièces extérieures de la place, qui avoient presque toutes été enlevées, mais qu'on n'avoit pu établir de logement dans toutes. Mais le fruit d'une attaque si vigoureuse a été la capitulation le 28 juin, signée le 29. Nouvelle qu'a apportée ici le duc *de Fronsac*, fils du maréchal *de Richelieu*. On attend M. *d'Egmont* pour les détails. On ne croit pas que la garnison soit prisonnière de guerre, et c'étoit une bonne affaire pour M. *de Richelieu* d'en finir, car on vient d'apprendre que l'amiral *Hawke* étoit arrivé à Gibraltar avec une escadre nombreuse.

La veille de l'attaque générale, M. *de Maillebois* étoit allé lui-même reconnoître le chemin couvert, et n'y avoit presque trouvé personne. M. *de Vallière* venoit de partir de Paris pour mieux diriger l'attaque de ce siège; mais on croit qu'il aura rebroussé chemin, en rencontrant le duc *de Fronsac*.

21 juillet 1756. — *Mahon*. On a trouvé au fort *Saint-Philippe* des provisions pour six mois, 240 canons, 24,000 boulets, 12,000 bombes, 700 milliers de poudre. La ville de Londres est dans la consternation, les boutiques fermées, la populace en rumeur. Cette conquête nous vient de ce que les flottes anglaises sont mal armées et mal équipées, malgré le nombre de vaisseaux dont ils font parade contre nous. Tont cela va dans la poche du roi Georges, me disoit milady *Sandwich*. Le peuple ne parle que de jeter à la mer tous les Hanovriens.

— Dans le combat du 20 juin entre M. de la Galissonnière et l'amiral Byng, les Anglois ont eu trois capitaines tués. Nous avons tiré mieux qu'eux. Quatre vaisseaux anglois sont hors d'état de se remettre en mer.

23 juillet 1756. — Mandement de l'évêque de Troyes ordonnant des prières de *quarante heures* pour la conversion du parlement de Paris. Arrêt du 30 juillet qui condamne ce mandement à être brûlé par la main du bourreau. On croit même que cet évêque sera décrété de prise de corps; ses créanciers ont saisi ses revenus. Il est absolument ruiné, ne sait où donner de la tête, ce qui a causé son extrême contumace. Il est enfermé, par ordre du roi, dans l'abbaye de *Murbach*, en haute Alsace. Tout le monde y applaudit; mais le clergé en est fort courroucé.

— Inimitié entre le maréchal de *Richelieu* et mon frère, sur ce que celui-ci ne permet pas au maréchal de revenir à la cour après sa conquête de Minorque. Cette inimitié se réserve beaucoup d'activité au retour du maréchal. Il a un ton décisif et persuasif auprès du roi. On parle hautement à Compiègne d'un grand changement et révolution dans le ministère, ainsi que contre la favorite.

Le poëte *Voltaire* ayant demandé à mon dit frère la permission de revenir à Paris pour des affaires, elle lui a été refusée, et *Voltaire* lui a répondu par une épigramme dont chacun prend copie, et où il lui vante le bonheur de la retraite; elle commence ainsi :

Par votre humeur le monde est gouverné, etc.

— Le 31 juillet, le roi a mandé les gens du roi au parlement, et leur a dit qu'il étoit las des lenteurs du parlement à enregistrer les trois édits, sur les cartes, le doublement du vingtième et la suppression des soixante offices; qu'il vouloit que cela fût fait le surlendemain lundi 2 août, et qu'ils viennent lui en rendre compte. Le roi se refuse à écouter aucune remontrance que ces édits ne soient registrés.

— Le 10 août, le roi répondoit aux députés du parlement : « Mon parlement abuse de mes bontés. Je veux être obéi demain sans délai, et je ne recevrai plus ni représentations ni remontrances. » Malgré cette défense positive, l'assemblée des chambres résolut le lendemain, 11 août, de renouveler les remontrances. On ajoute, suivant mes avis du palais, que ces déclarations ne passeront jamais qu'en un lit de justice, et que celui-ci se tiendra à *Compiègne*.

Notre parlement ressemble beaucoup au parlement d'Angleterre, excepté qu'y ayant plus d'honneur dans notre nation que dans la nation angloise, il est plus difficile à corrompre que chez nos voisins; et, ayant fait déjà tant de pas depuis trois ans, il est à croire qu'il en fera encore davantage à l'avenir. Le parlement veut se concilier le public, qui crie surtout contre l'impôt des quatre sous par livre pour la consommation de Paris.

20 août 1756. — Le maître des cérémonies a apporté au parlement les ordres pour un lit de justice, demain 21 août, à Versailles. Sur cela on a résolu de s'y rendre. Mais l'assemblée des chambres a cru devoir protester devant plutôt

qu'après. Elle a donc arrêté qu'attendu le lieu où se tenoit cette assemblée nationale, elle ne peut ni n'entend y délibérer. S'il y a quelque nouveau projet de loi proposé à cette assemblée, le parlement demande qu'on le lui livre préalablement, pour y délibérer tranquillement. Certes, voilà bien des discours et des résolutions qui sentent le *sénat de la nation*, plutôt qu'un simple dépôt des lois. La grande réponse à ceci est que la fin de ces délibérations n'est que pour remonter, et nulle volonté ni pouvoir au parlement. Mais tout ceci est d'une grande fermeté, et l'on s'attend à de nouvelles contestations très-grandes, et que nous saurons demain au soir.

J'ai trouvé à mon frère l'esprit fort occupé, et je doute que ses conseils soient bons. On lui attribue tous ces partis, trop hauts et trop mal soutenus par une conduite suivie.

— Le lit de justice du 21 août s'est passé tranquillement. Les officiers du parlement ont répondu qu'ils n'opineroient pas. Le premier président harangua avec grande force et dignité. Il fit même une apostrophe aux ministres à qui on impute une grande inimitié contre les parlemens, et cela fut tourné avec grande éloquence.

Le dimanche 22, ce même chef du parlement porta à Versailles des remontrances sur l'avilissement du parlement, et l'on dit que rien n'est plus fort ni plus hardi. Comme tout cela est déposé au greffe, nous le verrons bientôt imprimé, et cela jette de grandes semences de liberté dans l'esprit et le cœur des peuples. Le lundi 23, les chambres assemblées ordonnèrent un procès-

verbal du lit de justice, et protestèrent contre ce qui s'y étoit passé.

19 septembre 1756. — Le roi de Prusse a subjugué et conquis la Saxe. Il a pris d'assaut *Egra*, clef de la Bohême à l'occident. Il devient le véritable soutien du traité de Westphalie, et de la communion évangélique. Il nous en laisse ce fruit, et le regret de nous être tournés contre. C'est un torrent qui renverse les tyrans. Il ne veut point de conquêtes; ce n'est qu'une belle et glorieuse défensive qu'il exerce. Cependant peu de gens considèrent cet ennemi comme je fais. Les émissaires d'Autriche vomissent des injures contre ce grand prince; on le donne pour un *Mandrin* perfide et conquérant. Mais que voudroit-il conquérir de plus qu'il n'a conquis? Et d'ailleurs ce seroit se faire du tort en Allemagne, et diminuer son parti.

C'est un Gustave-Adolphe prince de l'empire, et non Suédois. En attaquant l'Autriche, il ne fait que de prévenir l'attaque de la Silésie, que l'Autriche méditoit. De notre côté, ce seroit le cas de le laisser faire, en dépit des sottises promises que nous a fait contracter le maudit traité de l'abbé *de Bernis*.

2 octobre 1756. — Les cabinets prévalent, et la marquise obtient et montre chaque jour et en chaque occasion la plus grande faveur. Aussi se charge-t-elle de toutes les mauvaises demandes; elle les assaisonne de grâces, de sophismes, de force. Elle flatte le roi en faisant des passions de ses penchans, et des penchans de ses préjugés.

Ce qu'on appelle les *cabinets* ou *talons rouges* applaudit à ces mauvais principes, loue la marquise. La cour se rend maîtresse de tout et abuse de tout.

Les ministres, seuls stipulateurs du bien quand il s'en trouve d'honnêtes gens, adhèrent aux cabinets pour être conservés, sinon ils seront chassés. C'est ainsi que tout périt, s'écroule et s'abîme sous un bon roi, honnête homme, doux, aimant l'humanité, mais incapable de se former à lui-même de vrais principes, quand tout ce qui entoure son loisir ne lui en dit que de mauvais. Il se chagrine, il sent, il rumine; mais il ne réfléchit jamais, et prend encore moins de conclusions et de résolutions.

Il n'y a que les corps appelés cours souveraines, parlemens, cours des aides, chambres des comptes, États provinciaux, qui puissent tenir ferme pour les principes, et en établir quelques-uns peu à peu. Le roi les craint et ne les aime point.

La guerre où nous nous précipitons contre la liberté de l'Europe, et pour soutenir et augmenter la tyrannie autrichienne, c'est l'œuvre des favoris, des cabinets, etc. On a bien vu quelquefois la France se tenir neutre et laisser s'élever la tyrannie autrichienne, mais l'assister, jamais; cela étoit réservé à notre âge courtisan!

— M. le prince *de Soubise* et les cabinets composent l'armée de vingt-quatre mille hommes que nous envoyons à ce maudit secours. On n'y nomme que des princes et des petits-mâîtres. L'impératrice vient de publier un ordre aux cercles de Bohême d'envoyer en Autriche et en

Moravie les enfans de huit à seize ans, pour les mettre à l'abri de Sa Majesté Prussienne, comme si ce grand prince mangeoit les enfans tout crus. Affectation ridicule de diffamer son ennemi, qu'elle sent plus fort qu'elle.

On prétend faire le prince *de Condé* commandant de la cavalerie dès sa première campagne, et cette grande cabale pour envoyer précipitamment un secours à l'impératrice vient de donner des commandemens à des favoris sans mérite. *M. de Soubise* est devenu tel par sa complaisance, et par sa conduite sage entre le roi et sa maîtresse. Il veut devenir maréchal de France à quarante ans, et déclare que son rang de prince étranger ne lui paroît aucunement une exclusion. Ainsi les princes de Lorraine ont bien d'autres charges moindres que celles qui mettent à la tête des militaires, comme de grand écuyer, premier aumônier, etc.

Mais cette ambition, que je crois vertueuse, leur donne lieu à décider la guerre, ce qui est horrible.

— Sa Majesté prussienne fait publier une ordonnance en Saxe pour qu'on lui apporte à *Torgau* toutes les armes et tous les revenus de l'électorat; il en a déjà tiré des sommes immenses et toute l'artillerie. Il a fait chasser de Dresde les sous-officiers saxons. Il en use avec la reine de Pologne et ses princesses comme Alexandre avec la famille de Darius; mais il ne sera jamais amoureux d'aucune d'elles. Le roi de Pologne, enfermé au camp de *Pirna*, refuse de traiter.

La Russie menace de faire marcher cent vingt mille hommes au secours de la Saxe; mais l'ar-

gent manque pour les équiper. L'Angleterre manque bien à la Russie pour les subsides. Considérons combien il seroit funeste de voir l'Autriche victorieuse du corps germanique ! Plus le roi de Prusse entreprend périlleusement, plus nous lui devons d'attention et d'égards : telle a été sa manière hardie de commencer la guerre de 1741.

7 octobre. — Enverra-t-on ou n'enverra-t-on pas, promptement ou lentement, des secours à l'impératrice ? Voilà ce qui divise la cour et Paris. Le maréchal *de Belle-Isle* s'est déclaré hautement pour le roi de Prusse, et fait son apologie partout. Le 1er octobre, il y eut comité à *Crécy*, où le roi ne vint point ; il étoit seul à *Choisy*. A *Crécy*, la marquise présidoit. On avoit pris ce jour et ce lieu pour que le maréchal *de Belle-Isle*, revenant de Normandie, pût s'y rendre plus promptement. Le prince *de Soubise* et le garde des sceaux s'y trouvèrent. Le maréchal lut un grand mémoire, où il prouva le dépérissement de nos troupes en les faisant partir dans cette saison pour l'Allemagne, qu'il en périroit la moitié, et qu'encore ce secours seroit inutile. Il proposa, au lieu de cela, d'envoyer en avril prochain une grosse armée faire le siège de *Wesel*, et opérer par là une diversion contre la Prusse. Il est vrai qu'ainsi nous attaquons directement la Prusse, au lieu de secourir simplement l'Autriche selon notre traité. Mais cette finesse est heureuse, et par là nous éludons ce secours. Cela a réussi ; il est décidé que notre secours sera remis au printemps. M. *de Stahremberg*, ministre d'Autriche à Paris, est très-fâché et fort triste.

Sa Majesté Polonoise est enfermée dans son camp, et manque de pain et d'argent. On croit qu'elle a déjà signé, comme forcé, le traité d'accord avec Sa Majesté Prussienne. On en attend la nouvelle chaque jour.

15 octobre 1756. — On a répandu le bruit d'un grand succès des Autrichiens et de la délivrance du roi de Pologne, renfermé au camp de *Pirna*. Sur cela grande joie à Fontainebleau. Madame la Dauphine est aux anges ; joie qui paroît bien plate à ceux qui connoissent nos vrais intérêts, ceux de l'Europe et ceux de la paix. Voilà de tristes augures pour le roi de Prusse, joint à une prédiction que je connois dès 1745 : qu'il n'avoit plus que douze ans à vivre.

— L'affaire de *Lowositz* du 1er octobre a été au contraire une victoire pour les Prussiens, annoncée comme telle à Berlin. Ils n'étoient que quarante mille. Les Autrichiens attaquèrent au nombre de soixante-dix mille, et ont été repoussés.

— Il y a grande mésintelligence et antipathie entre nos ministres. Cela vient du secours à envoyer ou à retarder à la reine de Hongrie, de la haine ou protection à donner au roi de Prusse. Le maréchal de *Belle-Isle* est son ami et le soutient par des moyens adroits. Il a pour lui le bien de l'État et l'épargne de grandes dépenses à proposer au roi, qui le sent, s'il ne le voit pas. Sa Majesté a des sensations, si elle n'a pas de sentimens. Avec cela ce maréchal ministre pousse mon frère à bout, et le contredit en tout. Il vante mon fils comme capable de mieux

faire que son oncle. C'est ce que celui-ci a dit depuis peu à une personne qui me l'a répété, assurant que, s'il manquoit à mon fils, celui-ci n'en resteroit pas moins en place.

M. *Rouillé* est du même parti. On assourdit le roi du pour et du contre. Jamais prince ne fut plus embarrassé. La marquise voudroit, à ce qu'elle dit, le bien de l'État, et craint de déplaire au roi. Son abbé *de Bernis* se meurt de chagrin, et voit le mal que son ignorance a causé par le malheureux traité de Vienne. On dit que le comte *d'Estrées*, allant à Vienne, est chargé de tourner notre traité de défensif en offensif, et a pour cela plein pouvoir. Il a pour lui les guerriers de cour, et son propre intérêt, qui le porte à envisager le bâton de maréchal de France, s'il engage la guerre en Allemagne. La marquise et l'abbé *de Bernis* l'engagent à être obséquieux envers la cour de Vienne. Sa femme a eu 10,000 livres de pension comme fille de M. *de Puyzieux*, quoique mariée quelques années avant que son père ne fût ministre. On en a usé de même cet hiver en faveur de madame *de Beuvron*, fille de M. *Rouillé*. Ainsi, dans cette pénurie de l'État, on prodigue de grosses pensions à des gens déjà riches.

25 octobre. — Madame la Dauphine a fait une fausse couche; elle s'est blessée en apprenant l'attaque de la Prusse contre son père.

— Le 14 de ce mois, les généraux *Braun* et *Nadasti* ont trouvé moyen de surprendre le roi de Prusse, et de joindre le camp saxon à *Pirna*; puis repassant l'Elbe, ils ont sauvé l'électeur et ses troupes. Sa Majesté Polonoise est maintenant

à Prague. Cependant le roi de Prusse est maître de la Saxe, où il jouit d'un gros revenu, et qui lui servira d'ôtage de la paix.

— *La fortune, Romains, a bien changé de face*, dit Régulus. Le roi de Pologne a échappé, en effet, du camp de *Pirna*; mais il a été cerné et pris par les Prussiens. Ses troupes se sont rendues aux Prussiens. On dit que le prince *Xavier*, second fils du roi de Pologne, s'est distingué dans cette rencontre. On m'assure que la Saxe est aujourd'hui mieux gouvernée par le vainqueur qu'elle ne l'étoit par son propriétaire.

26 octobre. — Le roi de Pologne n'est pas pris; il est renfermé, avec quinze cents hommes qui lui sont restés fidèles (le reste a mis bas les armes devant les Prussiens), dans le fort de *Kœnigstein*, où il sera forcé de capituler. Les Saxons qui se sont rendus sont incorporés à l'armée prussienne. Ils n'étoient pas payés et manquoient de tout.

On dit que c'est le comte *de Brühl* qui a livré son maître à l'armée prussienne, moyennant une forte somme qu'il a reçue. Que croire? Sa Majesté Prussienne est fin, mais sans principes. Saxe livrée à un traître avide. Les Autrichiens lâches et menteurs. A qui se fier? Laissons les faire!

1^{er} novembre. — Je reçois, en Touraine, une lettre de *Valory*, de Berlin du 23 septembre. Il ignore encore son rappel, mais le prévoit cependant. Il impute toutes les fautes au comte *de Brühl* et à notre ambassadeur à Dresde, le comte *de Broglie*. Celui-ci n'est qu'un petit coq

hargneux et monté sur ses ergots. C'est lui qui a conseillé à Sa Majesté Polonoise de ne pas fuir en Pologne, et de se renfermer dans son camp ; ce qui a fini, comme on voit, par une honteuse capitulation. « Voilà, dit *Valory*, les Prussiens plus forts de trente mille hommes qu'ils n'étoient, y joignant les assiégés et les assiégeans. Sa Majesté Prussienne les a incorporés dans ses troupes, et avoit du *drap bleu* tout prêt pour cela. »

On craint pour les quatre-vingt mille Russes qui sont en marche, mais sans argent de l'Angleterre.

Le roi de Prusse se retranche en Saxe, et évacue totalement le Bohême.

5 novembre 1756. — On a brûlé aujourd'hui en Grève l'instruction pastorale de l'archevêque de Paris, auteur du schisme pour la bulle, par suite de condamnation du Châtelet. Il y avoit grand concours et applaudissement du peuple.

Le Châtelet déclare que ce mandement attente à l'autorité du roi, qu'il est capable d'émouvoir les esprits, et en contravention à la loi du silence du 2 septembre 1754. On remarque la bassesse avec laquelle l'épiscopat a choisi le temps des vacances du parlement pour souffler le feu du schisme avec impunité.

— L'archevêque, par un nouveau mandement, excommunie ceux qui liront la sentence du Châtelet. Sur ce, nouvelle sentence du Châtelet qui défend aux curés de publier le mandement, sous telles peines qu'il appartiendra. Cette sentence est publiée à son de trompe dans tout Paris, avec grande approbation du public.

15 novembre. — Les évêques d'Amiens et d'Auxerre ont prôné en chaire, à l'imitation de l'archevêque de Paris, contre le parlement et les tribunaux, et contreviennent ainsi à la loi du silence de 1754.

Le nouveau bref du pape est l'œuvre de l'abbé *de la Ville* et de l'abbé *de Bernis*. On croit qu'il ne satisfera ni les évêques ni les parlemens, quoi qu'il ait pour objet de finir leur querelle. Le pape veut bien que les parlemens punissent les curés qui refusent les sacremens aux opposans de la bulle, mais non qu'ils enjoignent d'administrer, comme n'étant point compétens. Sa Sainteté trouve bien également que le roi prescrive la loi du silence ; mais alors le roi n'avoit donc pas le droit de rendre cette loi, puisqu'il a fallu recourir à l'autorisation du pape. Les abbés *de Bernis* et *de la Ville*, qui ont contribué à faire le bref tel qu'il est, ne visent pas à moins qu'au chapeau de cardinal. Tels sont les ressorts que l'on fait jouer à la cour contre le bien public.

3 décembre 1756. — Nouveau mandement de l'évêque de Troyes à ses ouailles, où il dit que tout le mal provient du peu de dévotion du parlement à la Vierge, et de ce qu'on ne croit plus à l'Immaculée conception. On regarde la crise où nous sommes comme des plus terribles à la monarchie qu'il y ait eu depuis longtemps. On dit qu'avant peu il n'y aura plus *ni parlemens ni évêques*, ou que tous les deux combattront de façon qu'il n'y ait plus d'autorité royale.

11 novembre 1756. — Il y a eu cet été une grande cabale pour chasser mon frère de sa place.

La marquise et son parti des cabinets l'avoient brassée. L'on vouloit y embarquer le maréchal *de Richelieu*, et c'est pour cela qu'il n'a pas eu permission de venir à la cour sitôt après son débarquement à Toulon ; car il refusa, dit-on, de témoigner contre lui. Une de ses créatures m'a dit cela, et m'assure qu'il est fort attaché à mon frère ; que de cette affaire-là il a perdu de grands bienfaits qu'il eût tirés du roi par la marquise. Ce parti de la marquise est composé de M. *de Soubise*, qui, quoique honnête homme, a été embarqué par les intérêts de son ambition, du garde des sceaux *Machault*, de l'abbé *de Bernis*, de M. *de Poyanne*, homme médiocre et faux comme un laquais, etc. Le roi, par habitude, se laisse gouverner par ce parti, et s'il trouve quelque contrebalancement dans les ministres, il suit en cela les plus mauvais partis, ne déférant qu'à deux cabales contraires, qui l'emportent successivement.

Noblesse.— 3 décembre 1756. — Le sieur *de Castres*, lieutenant au régiment d'Eu, ayant fait des dettes à Paris, est allé voler sur le grand chemin. Le Châtelet l'a condamné à être roué, et, sur l'appel au parlement de Paris, qui alloit confirmer la sentence, on a mis le coupable à la Bastille, pour commuer la peine en une prison perpétuelle.

Il en est de même du marquis *de Plumartin*, qui a mérité d'avoir la tête tranchée pour plusieurs meurtres et rébellions à justice. On ne finit point son procès, dans la même vue que le précédent.

10 décembre. — Hier le bruit fut grand, tout le jour, que mon frère étoit congédié de la place de secrétaire d'État de la guerre, et que c'étoit l'ouvrage de la marquise. D'autres disent qu'il va devenir premier ministre.

— Le roi de Prusse fait mettre à la brouette et aux travaux de fortifications des seigneurs saxons qui n'ont pas satisfait aux levées d'hommes ordonnées dans leur district.

Il y a même des prélats et gens de haute considération.

14 décembre 1756. — Il y a donc eu hier lit de justice au Palais, à Paris. Il dura deux heures et demie. Puis j'ai appris que les officiers du parlement étoient restés assemblés au même lieu jusqu'au soir, et qu'ils y discutoient. Je n'en sais pas davantage à cette heure où j'écris.

On y porta trois déclarations ou édits, dont on fit lecture et enregistrement devant le roi. Le premier président y parla peu, et ne fit que répéter en propres termes les articles que l'assemblée des chambres lui avoit donnés à dire. Encore la mémoire lui manqua-t-elle avec une sorte d'affectation, pour paroître ne prononcer que des lèvres ce qu'il disoit sans espérance et vaincu par force majeure. Ces lois sont :

1. Une transcription modifiée du bref du pape touchant le respect dû à la constitution *Unigenitus*, en sorte que, dit-on, les évêques et le parlement n'en seront pas choqués. Pour les évêques, je ne doute pas qu'ils ne l'adoptent, vu le reste des lois, qui leur sont si favorables et les vengent du parlement.

2. Suppression d'environ soixante charges au parlement ; deux chambres des enquêtes supprimées, la quatrième et la cinquième, les cinq chambres réparties en trois. Il y aura encore quatre ou cinq conseillers à laisser mourir sans les remplacer. Tous les présidens des enquêtes supprimés ; ce seront les présidens à mortier qui les remplaceront. L'on augmente la grand'chambre de quatre conseillers. Il tombe plus de suppression sur les conseillers clerks encore que sur les laïques. Les charges supprimées seront remboursées au prix des trois dernières vendues, et désormais tous ces offices sont fixés à 50,000 livres.

Les charges de présidens aux enquêtes remboursées sur le prix de 200,000 livres. On laisse subsister les deux chambres des requêtes du Palais, avec leurs présidens. On les augmente même de deux commissions, qui sont toutes à 20,000 livres.

On observe à tout ceci que c'est à la mesure de l'esprit courtisan, et non de l'esprit national, que ces suppressions ont été édictées ; car les enquêtes ont été très-animées de l'esprit parlementaire, tandis que la grand'chambre et les requêtes l'ont été du désir de plaire à la cour.

3. Une ordonnance pour la discipline du parlement, les assemblées de chambres et les enregistremens. Il y est dit qu'on ne pourra assister aux assemblées de chambres qu'après dix ans d'exercice d'officier au parlement, sans qu'on puisse avancer ce terme par des dispenses ; que tout édit et autre point de délibération ira de droit à la grand'chambre, et que ce sera à cette

chambre à décider s'il est nécessaire de convoquer l'assemblée des chambres.

En sorte que les enquêtes ne demanderont plus l'assemblée et ne la continueront plus; et qu'enfin les parlemens feront tant de remontrances qu'ils voudront, mais que quinze jours après leur présentation ces lois, quelles qu'elles soient, seront tenues *pour régistrées* et pour *édictees*, et auront tout leur effet.

4. Une autre loi déclare crime de rébellion toute suspension des fonctions judiciaires.

Voilà le capital de cette nouvelle législation toute despotique.

Conticuêre omnes. On attend avec impatience quel parti aura pris la cour des pairs. Ceci décide du sort de la nation, des lois fondamentales, de leur forme et de leur dépôt.

J'oublois de dire qu'à la fin de la séance, le roi dit à haute voix :

« Ceci sont mes intentions, que je soutiendrai de toute mon autorité. »

Ainsi a régné Louis XV depuis la mort du cardinal *de Fleury*, toujours d'un excès à l'autre, doux et nonchalant, puis se laissant porter à des conseils d'une extrême rigueur; puis enfin, quand on sait l'effrayer, on le porte à la douceur.

Nos courtisans disent avec raison que voici une des plus grandes crises qui aient été pour la monarchie françoise, depuis qu'elle est sur pied. Et pourquoi s'y mettoit-on? Qui obligeoit? Quel tort a eu ce parlement depuis qu'il a levé la crête? Je n'y trouve que du bien. Il faisoit cesser ce ridicule fanatisme de la bulle *Unigenitus*. Il représentoit que l'on prodiguoit les finances. Les

parlemens de Toulouse, de Provence et de Rouen, viennent de démontrer combien ce second vingtième étoit inutile; car il suffisoit d'appliquer le premier vingtième à la guerre, au lieu de l'amortissement. Ils commençoient à parler de la ridicule guerre où nous nous engageons en Allemagne. Pourquoi donc rompre tout frein à l'autorité courtisane, et cesser toute protection à la nation quand elle en a le plus besoin ?

Convenons que, se trouvant en règle, nos magistrats ont bien de la force et bien des moyens. Ils sont nombreux, et composent les supports de la justice. C'est la partie de la nation la plus considérée, la plus sage et la plus véritablement accréditée dans les provinces. S'ils marchent ensemble ils feront trembler nos courtisans, et je ne doute pas qu'ils ne marchent ensemble.

15 décembre. — Lundi au soir, les enquêtes s'assemblèrent chacune dans leur chambre, puis descendirent et se réunirent toutes, ainsi que les requêtes, à la première chambre des enquêtes. Là ils ont signé un acte de *démission de leurs charges*, très-motivé sur ce qu'ils sont déshonorés par les ordonnances lues au lit de justice, qu'ils ne peuvent plus être utiles au roi et au public, qu'on est parvenu à surprendre le roi, etc. Ils portèrent le soir à onze heures cet acte à M. le chancelier, qui ne le voulut pas recevoir. Ils l'ont jeté sur son bureau.

Hier mardi, l'on donna avis à la grand'chambre de cette démission universelle. Il y eut trois présidens à mortier qui offrirent la leur, et presque toute la grand'chambre alloit imiter les

enquêtes, lorsque le sieur *Pasquier*, ami particulier du garde des sceaux, fit revenir le plus grand nombre à ne se point démettre.

Mais il est resté douze grands chambriers, auxquels cela fait beaucoup d'honneur, ainsi qu'aux trois présidens qui ont offert leur démission.

A l'instant, les avocats, étant venus au Palais, ont tous quitté leurs robes et déclaré qu'ils fermoient leurs cabinets. L'on s'attend aujourd'hui et les jours suivans à d'autres démissions et abandons, de toute la grand'chambre, des procureurs, du Châtelet et des autres tribunaux, puis des parlemens provinciaux.

La déclaration du roi sur le bref est, dit-on, si mitigée, que le parlement l'auroit reçue. La bulle *Unigenitus* n'est plus traitée de loi de l'Église et de l'État, mais comme méritant seulement *du respect*. Elle sera une bonne pièce pour la suite. D'un autre côté, le clergé la trouve bonne précisément à cause qu'elle est accompagnée de la mortification du parlement de Paris. Tant il est vrai que les ecclésiastiques se soucient peu de la religion, et beaucoup de la vengeance.

Mon frère se tient pour fort heureux de n'être plus donné pour auteur des lois de ce lit de justice; car la marquise et le garde des sceaux, ainsi que les abbés *de Bernis* et *de la Ville*, avoient pris tellement la chose à cœur, que mon frère n'a eu qu'à *les laisser faire*. Ses amis avoient même fait courir le bruit, il y a quelques jours, qu'il alloit perdre sa place, parce qu'il étoit trop favorable au parlement (bruits que l'on a fait courir à dessein).

Peu de coupables, la punition est facile ; mais quand le grand nombre est révolté, le supplice de quelques-uns ne suffit point à l'arrêter.

16 décembre. — Hier six nouveaux démissionnaires de la grand'chambre furent ajoutés aux onze premiers, ce qui compose dix-sept en tout. Les conseillers d'honneur ont aussi déclaré qu'ils ne viendroient plus au Palais. L'on parle de quatre présidens à mortier qui auroient fait la même chose.

Tous les avocats et procureurs se sont retirés du Palais, et ils ont pris l'habit bourgeois. L'un d'eux ayant paru hier matin au Palais en robe, le peuple cria : *Bas la robe!* et il fallut la dépouiller sur-le-champ. Le Châtelet, ayant vu ou affecté de voir qu'il n'y avoit à ses tribunaux ni avocats ni procureurs, a fermé boutique et n'a plus tenu *ses plaids*. Ainsi toute justice va cesser, soit à Paris, soit en province.

Même les autres cours supérieures de Paris prennent le même parti, pour imposer à l'autorité royale, disant : Si l'on déforme, si l'on mutile, si l'on châtie ainsi la cour des pairs, que ne fera-t-on pas bientôt à nous autres *pauvres juges d'attribution*? Il y a longtems que l'on a dit que quatre commis de plus au trésor royal rempliroient abondamment tout le travail et la besogne de la chambre des comptes. La cour des aides est suspecte aux financiers, et ils ont des commissions du conseil pour juger militairement les contraventions ; et ainsi du reste.

— Le roi est, dit-on, très-fâché, très-passionné de cette résistance et mutinerie crimi-

nelle; car il a contracté avec toute l'Europe la promesse d'y employer toute son autorité, ayant dit ces paroles que nous avons rapportées, à la fin de la séance, devant neuf ambassadeurs qui étoient dans la *lanterne*. Et l'on prévoit qu'incessamment il faudra bouquer, et compter avec les magistrats du royaume.

Mais ce qui arrive à mon frère est une des chances les plus extraordinaires de la cour. Son habileté étant de rejeter sur les autres, même sur ses ennemis, les causes et l'événement du système de son intérêt, et sa malhabileté étant de se passionner par rancune, dès qu'il a vu la marquise et le garde des sceaux parler contre le parlement, il s'est mis à parler avec une grande sagesse, et, au lieu d'y coopérer, il n'a pas joué son jeu, et l'a même traversé en quelques propositions et expédiens.

Voici donc qu'on l'accuse d'être parlementaire, et par ces variations d'être trigaud.

La marquise assure le roi que tout ceci ne sera point fini, qu'il ne sera point obéi, s'il ne chasse enfin mondit frère.

Sur cela, le sieur *de Sémonville*, conseiller d'honneur et frère de la comtesse *d'Estrades*¹,

1. La comtesse *d'Estrades*, Élisabeth-Charlotte *Huguet de Sémonville*, veuve du comte *d'Estrades*, tué au combat de Dettingue, en 1743. Ce dernier avoit pour père le marquis *d'Estrades*, lieutenant général et maire perpétuel de Bordeaux; pour mère, *Charlotte Lenormand*, de la famille des *Lenormand*, fermiers-généraux, à laquelle appartenoit le mari de madame *de Pompadour*. Telle est la prétendue parenté qui la lioit à la marquise, et la faisoit appeler sa cousine. La comtesse *d'Estrades*, amie du comte d'Argenson, lui survivoit encore en 1765. « M. d'Argenson, dit le prési-

grande amie de mon frère, a mené le branle pour faire quitter leurs fonctions aux conseillers d'honneur au parlement. L'on s'en prend à lui. Hier, à son audience, M. de Maillebois lui donna avis de quelque événement de cour qui le regardoit. Il tomba subitement en grande perplexité, et finit son audience pour aller à la cour.

L'on parle de remettre en place M. de Maurepas, comme capable de rétablir le calme avec honneur pour le roi; et je sais quelqu'un qui est allé subitement à Pontchartrain pour lui exposer l'état des affaires. — On parle aussi d'une grande querelle qu'il y auroit eu, peu avant le lit de justice, entre le duc de Biron et le maréchal de Belle-Isle, et que le premier auroit dit au second que c'est lui qui, par ses mauvais conseils, est cause de tout ceci; l'on dit même qu'il vient d'être exilé de la cour pour cette parole.

On dit que les évêques vont avoir ordre d'aller dans leurs églises, que l'évêque de Troyes sera renfermé à Pierre-Ancise.

17 décembre. — Hier le premier président reçut un courrier avec une lettre écrite de la main du roi, qui lui témoigne sa satisfaction d'avoir conservé le parlement dans une portion de la grand' chambre qui subsiste, et l'on a mandé ces misérables restes à Versailles, où ils furent hier jeudi, à dix heures, et eurent audience du

dent Hénault, lui sacrifia sa fortune et sa famille. Cependant cette femme n'étoit qu'une ingrante et une intrigante. A quoi sert d'avoir un esprit supérieur pour venir échouer sur un pareil écueil? » (Mémoires du président Hénault, publiés par son neveu, page 241.)

roi. J'ignore encore ce que Sa Majesté leur dit de caressant.

Cependant ce reste ne monte pas à plus de vingt et un membres, dont plusieurs encore sont hors de combat. Avant-hier encore il s'en détacha trois, qui donnèrent leur démission avec les autres. Oh ! que l'ambition seroit belle, si elle n'étoit pas nécessairement accompagnée de servitude et de lâcheté ! Voilà ce qui est indispensable dans les monarchies despotiques et conduites par un ministère. Et c'est ce qui détourne aujourd'hui quelques magistrats du devoir et de l'honneur : car ces gens-là seront toujours tarés dans leur corps.

Mais l'on s'attend que les parlemens provinciaux iront plus loin que celui de Paris, comme ils ont toujours fait.

Je viens d'avoir nouvelle que la grand' chambre avoit été très-bien reçue hier à Versailles. Sa Majesté les a félicités de leur attachement et de leur soumission, et leur a permis de délibérer. Ils se sont assemblés hier soir au palais, et ont chargé M. le premier président et M. le président *Molé* de se retirer aujourd'hui vers le roi, et de supplier Sa Majesté de remettre le parlement dans le même état où il étoit avant le lit de justice.

Ainsi l'on commence à espérer que le roi reculera.

Sa Majesté a envoyé l'ordre à tous les prélats qui se trouvoient à Paris de se rendre dans leur diocèse. On a trouvé sur une église de Paris un placard en ces termes : *la Religion vengée !* Quel fanatisme !

18 décembre. — Les émissaires de mon frère courent partout, à la ville et à la cour, publiant qu'il n'a aucune part à la grande affaire du dernier lit de justice, qu'on le lui a caché, qu'on ne le laissoit pas entrer, non plus que M. le chancelier, quand les comités se tenoient chez la marquise ou chez M. le garde des sceaux, et qu'il n'a vu ces lois la première fois que quand on les lui a envoyées pour les faire mettre en parlement. Tout est intrigue à notre cour. La législation et les plus grandes décisions ne vont plus que par l'intrigue. Le roi se livre à tous ceux qui flattent par quelque endroit ses petites passions et ses craintes. Ainsi cheminent aujourd'hui les affaires, par la marquise et par son conseil particulier. Le maréchal *de Belle-Isle* est de l'avis des deux partis; il disserte, il travaille, il pape-rasse, et jamais de plans uniformes. La bigotterie du Dauphin et de la famille royale influe beaucoup sur cette affaire-ci. La marquise a voulu lui complaire, elle fait la bigotte.

Comme mon frère est très-habile aux intrigues de cour, et étudie continuellement le caractère du roi, on croit que, s'il fait répandre son innocence sur cette mauvaise opération, et s'il le fait dire avec tant d'affectation et de publicité, c'est qu'il en a permission du roi. Autrement, comment un ministre courtisan oseroit-il se séparer de la volonté du roi avec tant d'ostentation? D'autres disent qu'il joue ce jeu pour réserver sa médiation plus tard.

Mon frère a obligé la comtesse *d'Estrades* à se brouiller ouvertement avec son frère de *Sémonville*, dès qu'il a quitté le palais avec les autres

démissionnaires, et elle s'est retirée à la campagne.

Le roi, écrivant aux évêques une lettre circulaire pour leur ordonner d'aller chacun en leur diocèse, a accompagné cet ordre de toutes sortes d'honnêtetés, en leur disant que Sa Majesté étoit bien aise qu'ils dirigeassent leurs curés dans l'exécution de la dernière déclaration touchant la bulle *Unigenitus*. Cependant c'est par cet exil qu'on les tiendra en bride, et à l'assemblée du clergé d'avril prochain le clergé en sera plus obséquieux à donner beaucoup de millions pour s'abonner au deuxième vingtième par manière de don gratuit.

Tout va à l'argent. Le roi ne demande que beaucoup d'argent, et cela sans vue de la fin du compte, et sans savoir comment l'on nettoiera les finances et soulagera les peuples.

Le roi a fort caressé tous et chacun des membres de la grand'chambre qui ont été le trouver à Versailles avant-hier. Il leur a mis la main sur l'épaule, et leur a parlé à presque tous, les félicitant sur leur soumission à ses ordres. Par là le monarque se croit bien aimé d'eux, et se persuade qu'aucun d'eux ne pourra être séduit par le parti des démissionnaires.

— On m'assure que le roi étoit tellement ébranlé la veille du lit de justice, qu'il faillit en contremander les préparatifs.

20 décembre. — Il est revenu dans le public que l'abbé *Chauvelin*, dans l'une de ses dernières harangues à l'assemblée des enquêtes, où l'on traitoit du dernier lit de justice, a dit en propres

termes que c'étoient les derniers soupirs de la *royauté mourante*. Certes, c'est se donner les violons avec trop de témérité, et en voilà assez pour réveiller le ministère. Cependant l'on regarde la désertion publique de ce projet que fait mon frère comme une marque certaine que la cour entreprend elle-même de son côté avec bien de l'imprudence.

— Arrêté du parlement de Bordeaux pour exclure de ses séances les officiers du grand conseil, que l'on y recevoit par pure courtoisie, considérant les tentatives de ce grand conseil contre les lois constitutives de la monarchie.

Portugal. L'inquisition a condamné la traduction portugaise de notre excellent catéchisme de l'abbé *Fleury*, et en même temps une brochure qui tendoit à prouver les désavantages du commerce portugais contre les Anglois. Quelle barbarie que l'inquisition se mêle de ces choses-là !

— *Broglie*. On voit dans les gazettes la relation du dialogue entre le comte *de Broglie* et *M. de Cocceji*, officier chargé de lui signifier de quitter Dresde. On voit que le premier ne cherche qu'à s'attirer quelques insultes pour nous compromettre. Par quatre messages dans le même jour, *Cocceji* est venu lui dire de sortir de Dresde avec toute sa maison jusqu'au dernier. Le comte *de Broglie* a voulu laisser à Dresde l'un de ses secrétaires, pour soigner la correspondance de la reine de Pologne avec madame la Dauphine ; on a mis des soldats dans sa maison. Enfin il n'étoit pas encore parti au départ du courrier, suivant la gazette.

23 décembre. — Le roi répondit, le 21, aux envoyés de la grand'chambre, qu'il n'étoit plus question d'assembler les enquêtes ni les requêtes, puisqu'il avoit reçu leur démission et que leurs offices étoient vacants. Sur cela, l'on voit que tout est rompu, et que le roi veut un autre parlement, dût-on prendre les officiers où l'on pourra.

— On disoit hier que M. *Tubœuf*, conseiller de la grand'chambre, étoit en prison pour avoir signé sa démission en des termes trop insultans.

On parle d'une anecdote du lit de justice; que M. le prince *de Conti* y opina fortement, quand M. le chancelier lui demanda son avis, et que le roi, qui l'entendoit, le regarda avec des yeux de colère. Le voilà tout à fait brouillé avec le roi, et tout prêt pour être chef, en cas de résistance ou de révolte qui pourroit s'en suivre.

Le Châtelet de Paris a rendu un arrêté très-remarquable et très-haut, portant que dans cette conjoncture il étoit obligé d'abandonner les affaires des particuliers, pour ne plus s'occuper que de la police générale et de la sûreté du public.

24 décembre. — Le maréchal *de Richelieu* m'a dit qu'il ne croyoit pas qu'il y eût d'armée françoise en Allemagne. En effet, on ne voit nuls préparatifs, ni pour les vivres, ni pour commander les équipages des officiers généraux. Pour aller par étapes jusqu'à *Wesel*, il faudroit de grands préparatifs.

On a été très-mécontent du comte *d'Estrées* à

Vienne et à Versailles. Il n'a proposé rien qui vaille, et a rendu mauvais compte de tout.

— On dit qu'on va rembourser de suite les conseillers dont on est mécontent, parmi ceux qui ont donné leur démission, pour les exclure désormais des affaires.

On cite un grand mot, mais vide de sens, qu'a dit le garde des sceaux *Machault*, la veille du lit de justice. Le roi lui dit : « Nous allons peut-être faire de mauvaise besogne. » Le garde des sceaux répondit : « Sire, j'ai tout *prévu* et tout *prévenu*. »

Ne diroit-on pas que c'est l'assertion d'un ministre consommé et sûr de ses coups, tandis que c'est un ignorant, et qui a manqué tout ce qu'il a fait, témoin l'affaire du clergé il y a sept ans.

— Le premier président *Maupeou* est aussi mal à la cour qu'à sa compagnie, pour avoir voulu garder la chèvre et le chou. Il s'est prêté à la déclaration sur la police des parlemens; il a vu des mémoires et contre-mémoires; il en a fait lui-même, et l'on s'est moqué de lui à la cour. Il n'avoit autre chose à dire sinon que tout étoit bien, et qu'il falloit laisser le parlement comme il est.

Quand il cita au roi, dans ses conversations, ce qui s'étoit passé en 1725 et en 1732, Sa Majesté répondit : « Alors je ne régnois pas; aujourd'hui je règne moi-même, et j'ai quarante-six ans. »

Au fond, il y a à dire contre toutes les injures que vomissent les évêques et les jésuites contre les parlemens : Qu'a-t-il fait, ce pauvre parle-

ment? Jamais ministre ne rendra un si grand service à la couronne qu'il en a rendu sur les affaires de l'Église; il a empêché que l'inquisition ne s'établît en France comme en Espagne; il a empêché les progrès de la superstition.

25 décembre. — On a nouvelle que les États de Bretagne ont été ouverts par des harangues et des repas, mais sont restés en toute inaction. Le parlement de cette province ayant envoyé à la cour des remontrances très-fortes sur le vingtième militaire, les États ne veulent délibérer sur rien que la cour n'ait répondu au parlement.

Il s'agit de savoir si l'on abonnera d'abord avant l'enregistrement, comme le veut la province, ou si l'on enregistrera d'abord comme le veut la cour.

En attendant, voilà sept à huit parlemens qui n'ont pas enregistré le nouvel impôt; ainsi il ne se lève pas dans une partie du royaume. Il n'y a pas un écu dans le trésor royal.

On a, dit-on, sept à huit nouveaux édits bur-saux tout prêts pour secourir les finances; mais le diable est qu'il faut l'enregistrement des parlemens.

Le plus difficile pour l'autorité royale sera de soumettre les parlemens provinciaux, qui sont plus résistans et plus révoltés que celui de Paris. Ils sont complottés pour dépouiller les intendans de leur autorité. L'autorité royale est devenue odieuse à la nation, on en souhaite la diminution; mais il n'y a que la confiance juste et méritée dans cette autorité qui puisse la rétablir.

— Six régimens saxons, restés fidèles au roi

de Pologne, se sont joints à l'armée autrichienne dans la Haute-Silésie.

N'arrivera-t-il pas que nous disions bientôt à la cour de Vienne : « Dieu vous bénisse ! nous ne pouvons plus rien vous donner. Ne vous mêlez pas d'attaquer ; faites la paix si vous pouvez ? »

Blakeney, qui défendoit Minorque, est fait pair d'Angleterre, tandis que l'amiral *Byng* est condamné.

— On parle de rembourser le parlement de *Pau*, en partageant son ressort entre deux parlemens voisins, dont cependant on n'est pas plus content que de lui. On parle d'appeler à Paris le parlement de *Douai*, pour remplacer celui de Paris.

On a beau dire, le ministère ne sortira pas de ceci. Toute administration de la justice cessant en France, comment la remplacer ? Par quelques fripons, par des gens déshonorés ? Ils seront même rares ; et quel sort pour notre nation ! *Cartouche* jugera les criminels. On disoit hier le roi fort gai ; les sujets n'en font que de plus vilains songes.

Douai. Je parlois tout à l'heure du parlement de *Douai*, sur lequel on compte. Il faut savoir que l'on vient de mettre à la tête un M. *d'Aubert*, fils du fermier de Flandre, homme qui a fait assez bien ses études, et qui écrit passablement. Il s'est donné à M. le chancelier, et lui prépare ses harangues et des projets de déclarations. Il le loge chez lui. C'est lui qui a eu le plus de part à la harangue du lit de justice, et pour ce service on l'a nommé premier président de son parle-

ment. Il compte monter plus haut, et parvenir au ministère ou à la première présidence du parlement de Paris. Enfin c'est un homme horriblement vendu au despotisme.

29 décembre. — La réponse du roi aux grands chambriers a été ce soir comme on l'avoit prévue : « Je ne blâme pas les nouvelles instances de la » grand'chambre ; mais elle ne doit point in- » sister davantage sur une demande que je ne » puis accorder. Je lui ai déjà dit que je regar- » dois comme vacans les offices de ceux des » enquêtes et requêtes qui m'ont donné leur dé- » mission. Pour vous, continuez à me donner » des preuves de votre fidélité, et occupez-vous » du soin de rendre la justice à mes sujets. » Ainsi voilà finie toute voie d'intercession, et de faire valoir le mérite des officiers soumis, en faveur de ceux qui ont résisté.

Tout se brouille, tout s'aliène, entre l'autorité royale et celle des magistrats. Les passions sont de méchans conseils, surtout en matières d'État ; car elles font disparaître les vues de prudence, et les véritables moyens qu'il faut aux véritables fins. Or, ici, le parti de la marquise *de Pompadour* a attiré et excité deux passions du roi, ou plutôt deux foiblesses : sa colère contre les parlemens et celle contre le roi de Prusse. Tout est mené par là aujourd'hui, et tout commence de lui faire sentir de grands maux, au-dedans comme au dehors. Cependant on observe au caractère de Sa Majesté qu'elle n'a que des *affections momentanées*. Les premières nuits qui suivent un événement contraire à ses vues, il ne dort pas,

il s'agite ; puis il n'y songe plus quelques heures après. Ainsi est-il toujours qu'il a quelque réponse à faire au parlement. Quand elle est rendue, il va à ses campagnes faire planter des bosquets. Le monarque a une confiance aveugle et un véritable abandon à ceux dont il a suivi les conseils et qui le gouvernent. Tel est aujourd'hui le conseil de la favorite, et les ministres en titre ne sont plus que des simulacres de leur département. L'abbé *de Bernis* fait les affaires étrangères ; M. *de Machault*, garde des sceaux, fait les affaires du dedans, surtout pour les parlemens ; le maréchal *de Belle-Isle*, le prince *de Soubise*, le comte *d'Estrées*, font celles de la guerre pour la campagne prochaine.

Mon frère s'accommode de ce rôle de simulacre de sa charge, étant content pourvu que les travaux de sa charge aillent toujours à des objets d'importance, comme d'avoir plusieurs théâtres de guerre, d'y dépenser de gros fonds, et de venger les prêtres constitutionnaires de la roideur des parlemens. Il espère que l'on reviendra à lui pour la considération, et qu'en attendant, ses vues principales seront remplies, sans que les événemens roulent sur lui.

Un courtisan bien instruit me donne cet avis des deux grandes passions du roi, contre le roi de Prusse et le parlement, pour que je prenne garde à mes discours ; car tout est rempli d'espions, et le roi se fâche contre ceux qui le contrarient sur cela.

— Il est certain que le projet est passé pour l'armée que doit commander le prince *de Soubise*. Elle marchera au printemps prochain,

et au lieu de vingt-quatre mille hommes elle en aura trente-deux mille. Elle ira par *Leipzig* prendre la basse Saxe à revers. Outre cela, on aura une armée d'observation sur le Rhin. On fera le comte *d'Estrées* maréchal de France, pour la commander. La reine de Hongrie a approuvé que nous allassions en Hanovre, où nous trouverons de grandes richesses ; mais il faudra pour cela combattre les Hessois et Hanovriens en des positions très-avantageuses.

Ainsi songe-t-on ici très-sérieusement à *écraser le roi de Prusse*, dont la conservation et l'accroissement nous ont tant coûté, et aujourd'hui devroient nous être à cœur plus que jamais. Deux colonnes russes marchent contre lui, l'une sur la Prusse ducale, l'autre sur la Silésie. Les frais sont à nos dépens, et nous donnons des subsides immenses.

Autre subside à la Bavière, pour fournir dix mille hommes à l'Autriche.

31 décembre. — Après avoir combattu et fait rendre une ordonnance, mon frère a enfin cédé sur l'affaire des carabiniers. Le marquis *de Poyanne* est déclaré commandant, par la faveur obstinée des cabinets. Ainsi tout va-t-il : les hommes ne sont plus faits pour l'État, depuis que la marquise gouverne, mais l'État pour les hommes.

M. de Machault, garde des sceaux, gouverne les affaires dans ce même esprit de cour. L'on dit de lui que c'est un talon rouge en jaquette noire.

La *carcasse* de la grand'chambre s'assembla

hier, sur la réponse négative qu'elle reçut du roi. On parle de démission générale, mais je n'en ai pas eu nouvelle.

Ainsi finit cette année dans des embarras que se sont attirés, sans nécessité, la stupidité de la cour et la malice des courtisans, sous un roi dont la vocation étoit la *bienfaisance*.

ANNÉE 1757.

1^{er} janvier. — Le roi a tenu ce discours : « Il faut qu'il n'y ait plus de roi, s'il subsiste encore en France un parlement tel qu'il étoit avant le lit de justice du 13 décembre. » L'on fait de ceci une affaire de haut entêtement, comme a été celle de la constitution sous Louis XIV. La force de l'entêtement est plus grande chez les esprits bornés que chez ceux plus lumineux. Malheur à qui entête ainsi nos princes ! C'est l'ouvrage de l'épiscopat et de la courtoisnerie, des femmes surtout ; tandis que la raison en général, et celle d'État, disent tout le contraire. Ainsi se répand-il un sérieux triste et profond sur cet événement. Le peuple est en rage muette ; et qu'on ne croie pas qu'il manque de canaux multipliés pour faire passer dans tout le peuple la persuasion de résistance.

La magistrature, qui est réellement la portion la plus estimable aujourd'hui de la nation, par ses mœurs, son savoir, ses lumières ; les plaisieurs, tout le second ordre du clergé opposé à la bulle *Unigenitus*, et ses dévots, ce qui va encore plus loin ; — toutes les provinces et leurs

cours supérieures, la misère générale, un grand mécontentement de la cour, fureur contre la richesse et l'avidité des financiers, révolte contre les intendans, l'envie, la pauvreté, la faim.

Que de choses militent ici contre le trône, entêté à ce coup d'État d'énerver et d'humilier les parlemens! Il s'agit donc d'une résistance ouverte au souverain, et de le faire revenir sur ses pas. C'est ce qui rend cette affaire là si sérieuse en apparence. C'est la bataille de Pharsale, pour la liberté ou pour la servitude. Mais Jules-César étoit habile, et les gens de madame *de Pompadour* ne le sont pas. Notre ministère est mal uni et très-superficiel; il n'a que la malice pour guide.

— Les grand'chambriers veulent faire de nouvelles représentations sur la loi de discipline, et comme on pense qu'elles n'auront pas plus de succès, six veulent donner leur démission.

La cour menace de punition les familles de ceux qui suivront l'exemple commun, et promet des grâces. Est-ce que l'on conduit ainsi des magistrats?

— On parle d'une nouvelle maîtresse du roi, qui seroit la marquise de *Coëtquen*, fille de M. *de Mailly*, et la beauté de la cour. Elle veut avant toute faveur que l'on chasse la *Pompadour*.

Les grâces de la cour qui s'obtiennent aujourd'hui viennent principalement de la cour de Vienne. Ainsi sont nos François: ils ne trahissent point l'État, ils ne s'appuient point sur l'ennemi; mais dès qu'ils nous voient des alliés, ils y recourent, et augmentent la force d'un mauvais parti par l'appui qu'ils y donnent eux-mêmes.

J'ai vu la cour de Madrid jouer ce rôle. Qui eût dit que peu d'années après ce seroit celle de Vienne ?

2 janvier 1757. — M. de Montmartel se plaint hautement de ne plus trouver d'argent sur la place avec ses billets. M. Boulogne disoit hier à son audience que, dans les présentes circonstances, il falloit s'attendre à bien des retardemens de payement. Ainsi messieurs de la finance commencent à décrier cette conjoncture présente avec une affectation marquée. Tout courtisan devoit se taire quand le prince a quelque objet à cœur. Ils se taisoient donc, s'ils croyoient le roi d'une volonté profonde et constante à *punir le parlement et le roi de Prusse*, système de la marquise. Mais ils croient sans doute que déjà le monarque s'adoucit, et revient sur lui-même. Tel est notre malheureux gouvernement, versatile, changeant d'impression, de chaleur passant à la glace, comme le fer poli. Un prince bonhomme, mais ne connoissant point les hommes, qu'il ne veut juger jamais par lui-même, croyant sur parole que là est l'esprit où n'est que la superficie, prenant les ridicules à la mode pour le bon air, et la modestie pour insuffisance. Voilà nos maux. Le trône n'est aujourd'hui qu'une girouette qui tourne successivement à tous vents. L'on ne peut espérer l'amendement du système présent que par l'influence des ennemis de la favorite, qui en est l'auteur, et ce ne sera ni à la raison morale, ni à celle d'État, que l'on devra la correction des mauvais partis.

Un homme qui vient de la cour dit que tout

y paroît en désordre plus que jamais, et que l'on voit bien que c'est un vaisseau sans pilote. La prodigalité, l'abandon, le tiraillement des causes secondes chacune à soi, tout y est funeste et proclame déjà la ruine de l'État, comme dans une famille où le maître prodigue laisse faire aux valets, aux maquereaux, aux putains et aux marchands. Il faut au plus tôt un réformateur renfrogné, il faut un premier ministre qui remette l'ordre et fasse espérer l'amélioration de l'État. Comment le roi n'est-il pas embarrassé des chagrins qu'il essuie de tant de secousses? Comment est-il possible que cette réflexion n'amène pas une conversion salutaire? Quelque espèce de caractère que l'on suppose à l'esprit de Louis XV, on se perd en ces considérations.

— L'on croit que l'archevêque de Paris doit excommunier ce matin tout le siège du Châtelet, à cause de la sentence rendue contre le curé de *Saint-Leu* pour refus de sacrement.

— Il y a trente mille Prussiens en état de bien battre les Moscovites. Il est à souhaiter qu'ils aient victoire de ces coquins-là.

— Mort de l'ancien roi *Théodore*, de Corse, en prison à Londres et manquant de tout.

3 janvier. — Les courtisans avouent que l'armée de M. de *Soubise* partira le mois prochain. J'entends dire aussi le contraire, et que nous leurrerons l'impératrice-reine. Cela n'est pas un plan bien médité, bien suivi; mais le roi, se laissant aller aux causes secondes et contraires, retrouve enfin la voix de la raison et de la nature, qui le mène au vrai autant que ses entours l'en

détournent. Il est si bon par lui-même ! il n'a de mal que ce qu'on lui inspire.

On ne s'attendoit aucunement à la démission de dix-sept conseillers de la grand'chambre. Le chancelier, ayant reçu la nouvelle par un paquet au conseil, pensa tomber à la renverse. On le porta au roi, qui, lisant cette liste avec les ministres, y vit M. *de Blain*. Le roi dit : « Songe-t-il que son fils est intendant ? » Puis, s'adressant à mon frère, il lui dit : « Préparez-moi des successeurs à lui donner ; je choisirai. » Quelques ministres rabattirent les coups sur cet intendant, qui est *Blain de Boisemont*, intendant de Hainaut. Puis, quand le premier rouge de la colère eut passé à notre monarque, il revint à l'humanité, et le prince *de Soubise* fit le reste.

Le roi s'est expliqué hautement sur sa décision d'abaisser le parlement ; afin de faire cesser le bruit public que le garde des sceaux *Machault* en étoit seul l'auteur, il a dit hautement que tous les ministres y avoient également part.

On a arrêté aux portes de Paris trois mille exemplaires d'un nouveau mandement de l'archevêque de Paris, qui condamne la déclaration du roi sur le bref touchant la bulle *Unigenitus*. Le Père *Patouillet*, jésuite de Lorraine, en étoit auteur ; on a exilé ce jésuite à Amiens.

— Le roi vient de donner 6,000 livres de pension à madame *de Graffigny*, femme de beaucoup d'esprit, qui donne au public avec succès des romans et des comédies morales. Cela a été donné sur la demande de l'impératrice-reine, dont le crédit est aujourd'hui plus grand à la cour que ne l'a jamais été celui d'une cour étran-

gère. Prenant volontiers *chaque chose du bon côté*, je trouve que peut-être lui accordons-nous cet extérieur de crédit en de petites choses pour lui refuser les grandes; car l'on dit que l'armée françoise ne partira pas pour l'Allemagne, et que nous poussons doucement à la paix. Cependant nous donnons de gros subsides aux trois cours de Vienne, Pétersbourg et Pologne.

— L'hôtel de ville de Paris vient d'obtenir une loterie qui lui vaudra 7 à 800,000 livres par an. C'est pour les édifices commencés, et pour payer les dettes de l'Opéra. Mais personne ne se confie à une administration qui a à sa tête le duc *de Gesvres*, gouverneur, et *M. de Bernage*, mon cousin, prévôt des marchands.

— On fait un grand étalage de quantité d'ordonnances qui sont venues à la fois pour augmenter les troupes étrangères et nos milices de quatre à cinq mille hommes, ce qui va coûter beaucoup.

— Nous venons de renouveler pour douze ans notre traité d'alliance avec la Suède, qui venoit d'expirer, aux mêmes conditions que ci-devant. Hélas! quelle nécessité y avoit-il à cela, sans cette maudite colère où l'on a mis le roi contre la Prusse? La Suède devient forte et bien guerrière; elle a plus besoin de nous que nous d'elle.

4 janvier. — L'abbé *de Bernis* fut déclaré avant-hier soir ministre d'État: grand effet du grand et déshonnête crédit de la marquise favorite!

— La raison pour laquelle la reine de Saxe n'a pas suivi son mari en Pologne est pour gar-

der son trésor de bijoux renfermé dans un caveau à Dresde et dans la forteresse de *Königstein*. Elle présume que Sa Majesté Prussienne, malgré sa pétulance, n'osera le ravir tant qu'elle le garde ainsi.

Jeudi 6 janvier 1757. — Hier, à dix heures du soir, le roi, allant monter en carrosse pour aller *faire ses Rois* à Trianon, fut frappé d'un coup de poignard par un méchant assassin qu'on dit se nommer *Damien*, et être du pays d'Artois. Il vendoit à Versailles des pierres à ôter les taches. On l'a arrêté sur-le-champ. La garde veilloit mal. C'est un valet de pied, avec le mousquetaire de l'ordre, qui l'a saisi. Le roi l'avoit vu en passant, et avoit dit : « Voilà un homme qui est ivre. » Puis ce traître, étant à quinze pas derrière le roi, vint à s'élaner promptement sur sa personne sacrée, et l'a frappée d'un coup de stylet entre la hanche et les côtes.

L'on parle différemment de la blessure ; les uns la disent peu profonde, et les autres autrement. L'on prétend avoir la preuve que la lame n'est pas empoisonnée. Le roi, se sentant foible, pensa tomber ; mais il eut la présence d'esprit de dire : *Qu'on arrête ce malheureux, mais qu'on ne lui fasse pas de mal*. On porta Sa Majesté sur-le-champ à sa chambre, et on la saigna ; puis *la Morlière*, son premier chirurgien, lui mit le premier appareil, qui n'est pas encore levé quand j'écris ceci. Le roi dit encore que l'on prit garde à la personne de M. le Dauphin.

Effectivement, M. le garde des sceaux a d'abord interrogé ce méchant homme. Il s'est mon-

tré très-foible. Il a dit que l'on prît garde à la personne de M. le Dauphin, qu'on le devoit assassiner avant minuit. On lui a chauffé les pieds. Il a dit que, s'il avoit à recommencer ce coup, il le feroit encore ; qu'il n'étoit pas encore temps qu'il nommât ses complices, et qu'il en avoit. C'est un homme dur et violent, qui ne paroît pas fol, mais très méchant.

On ne comprend rien à ceci, et c'est une énigme difficile, dont chacun s'occupe, que de deviner de quelle part il vient. Tout le monde veut que le coup parte des prêtres ; cet ordre en est beaucoup plus mal voulu dans Paris. Au fond, le roi est aimé de ses sujets, et chacun est touché de l'attentat et du danger.

En montant son escalier, le roi a dit : « *Eh ! pourquoi veut-on me tuer ? Je n'ai fait de mal à personne.* » On a appelé au secours le sieur Moreau, chirurgien de l'Hôtel-Dieu, homme très-habile pour les coups de couteau et d'épée, ce qui arrive souvent à l'Hôtel-Dieu. Le prévôt de l'hôtel a commencé les procédures.

Le premier président du parlement est d'abord couru à Versailles. En son absence, tous les membres du parlement, démissionnaires ou non, se sont assemblés, sans robes, pour offrir leur service au roi pour ce grand procès criminel.

— Le discrédit et la défiance sont si grands depuis la démission du parlement, que tout le monde retire son argent qu'il avoit chez les notaires à placer. Le seul notaire *Brounod* ayant chez lui 4 millions à des particuliers, ils ont retiré cette somme pour la garder chez eux, et la nouvelle catastrophe du jour met plus que jamais en

dé fiance de ce qui va arriver au vaisseau de l'État.

— M. le Dauphin est très-mal famé parmi les sujets du roi. Il se montre entêté de bigoterie, gouverné par des cagots intrigans, durs, inhumains, n'aimant ni le plaisir ni la peine, surtout fanatique pour la bulle *Unigenitus*, ayant la moitié moins d'esprit que le roi son père, nulle générosité ni bienfaisance.

Le roi a été trompé par ses ministres, en remuant trop les esprits, surtout en matières de religion, qui sont si fatales aux rois : car le fanatisme dérive de la superstition. Les prêtres promettent des biens éternels à ceux qui sur terre commettent des crimes pour l'intérêt sacerdotal, et le peuple grossier prend tout cela au pied de la lettre. Un homme qui a eu dernièrement une conversation de deux heures avec l'archevêque de Paris m'a dit qu'il l'avoit trouvé précisément fol dans ses propos et résolutions.

7 janvier. — *Suite de la blessure du roi.*

Cette blessure n'a pas eu de suite ; le roi doit être sur pied dans quelques jours. Il avoit bien cru être en danger, et a fait une harangue à M. le Dauphin, comme s'il devoit lui remettre les rênes de l'empire ; il lui a dit : « Mon fils, je vous laisse un royaume bien troublé ; je souhaite que vous le gouverniez mieux que moi. »

Sa Majesté a fait tenir jeudi un conseil d'État, où tous les ministres étoient assemblés, et M. le Dauphin, qui y présidoit, a marqué une intelligence, une gravité, et même une éloquence, que l'on ne lui connoissoit pas : tant il est vrai

qu'il faut mettre les hommes à *même* pour reconnoître leur valeur.

Voilà M. le Dauphin associé à l'empire. Mais ne nous flattons pas trop : il est entouré de cagots traîtres et fâcheux ; on l'a rendu bigot, jésuitique. Nous allons voir si l'influence de ce prince sur les affaires conduira à la pacification religieuse, ou à des rigueurs plus odieuses contre les magistrats.

— On a joint deux maîtres des requêtes à la *prévôté de l'hôtel*, pour instruire le procès criminel de ce scélérat de *Pierre Damien*. Ce sont MM. *Maboul* et *Villeneuve*. Cet homme a été laquais, il a trente-cinq ans, d'une belle figure. Il est insolent et ivrogne. Il a commencé par frapper sur l'épaule du roi, et, si Sa Majesté s'étoit retournée, il lui donnoit de son stylet dans la poitrine. Au lieu de cela, le roi a seulement levé le bras, et le coup n'a été que dans les côtes. Il a dit au corps de garde qu'il étoit bien fâché d'avoir manqué son coup, qu'il savoit tous les supplices qu'on lui préparoit, mais qu'il ne diroit rien. Il est tombé en divers mensonges, et en a été quitte pour dire qu'il mentiroit, quelques tourmens qu'on lui fit éprouver. Ce qui étonne, c'est les 31 louis qu'on lui a trouvés. Il a dit que cela provenoit d'un petit bien qu'il avoit vendu chez lui en Artois, et cela s'est trouvé faux.

— Il est présentement à la Bastille, et l'on ne sait encore si le roi accordera au parlement la permission qu'il demande, de faire et parfaire son procès les chambres assemblées. Le premier président est allé deux fois à Versailles pour y

insister. M. le Dauphin a ordonné au chancelier de le demander à Sa Majesté, qui a répondu qu'elle n'étoit pas encore en état de donner cette décision. Il s'agit de savoir si l'assassin a été poussé à cela par quelqu'un, ce que dénote cette somme d'argent qu'il avoit sur lui. S'il continue sa fermeté et son silence, on ne saura rien. Chacun des deux partis, moliniste et janséniste, veut que *Damien* ait agi pour ses adversaires. On épie sur cela chaque parole qu'il dit. Il avoit sur lui une *Imitation de Jésus-Christ* : il étoit donc bigot. Il a dit qu'il avoit été à confesse à un jésuite, puis en dernier lieu à un Père de l'Oratoire. Il a dit du mal des évêques, qu'on auroit dû *en décoller trois*, ce qui l'implique du parti janséniste. Il a dit que le roi gouvernoit mal, que ce seroit un grand service à rendre au royaume que de le faire mourir; que si c'étoit à refaire, il feroit de même, mais qu'il ne manqueroit pas son coup; ce qui l'implique dans le parti moliniste, car ceux-ci désirent le règne prochain du Dauphin.

Le roi a dit au duc d'*Ayen*, capitaine de quartier des gardes du corps : « *Avouez, Monsieur, que je suis bien gardé.* » Propos du roi bien dur à rembourser, et qui devoit faire mourir de chagrin les officiers des gardes.

On a remarqué à Paris que les *bons bourgeois* ont marqué beaucoup de douleur de cet attentat, mais que le peuple est resté muet : tant les esprits sont prévenus de la disgrâce des magistrats, et de l'esprit fol, méchant et schismatique des évêques.

Sur-le-champ on a donné ordre à tous les

commandans de province d'aller chacun dans leur province, et ils sont partis dans les vingt-quatre heures : tant on craint les soulèvemens et le mécontentement des magistrats et la méchanceté des prêtres !

8 janvier. — Un homme du conseil me dit hier (mon frère) : « On accommoderoit bien l'affaire du parlement ; mais ces messieurs *ne veulent se prêter à rien.* » Je ne répondis rien. Mais, en effet, comment veut-on que des gens qui ont fait merveille depuis quelques années pour le bien du royaume et pour l'autorité royale se prêtent à aucune sorte de dégradation, quand ils méritent récompense ?

— La *Gazette de France* d'aujourd'hui a déclaré que le danger du roi et sa blessure avoient été plus grands qu'on ne l'avoit dit d'abord. Le stylet avoit quatre pouces, et il en est entré trois dans le corps, entre la quatrième et la cinquième côte. On espéroit que la capacité de la poitrine n'étoit pas entamée. Ainsi l'on craint ; cependant le bien continue, et la blessure va bien.

L'on parle de grands éclaircissemens du roi et de la reine, avec belles promesses du roi de lui être toujours fidèle, et l'on dit que la marquise *de Pompadour* est allée à *Croissy*.

— Mais voici ce qui réjouit aujourd'hui tout Paris : l'on assure qu'il a été décidé que le parlement, les chambres assemblées, jugeroit ce malheureux assassin, qui alloit être transporté à la Conciergerie, et que déjà les gens du roi étoient allés visiter la chambre qu'on lui destinoit, qui sera à la tour de *Montgommery*.

Nous ne savons pas encore les détails de ce parti pris. Il y a apparence que l'on suspend l'exécution des lois portées au lit de justice, et que cet acte d'autorité (donné si mal à propos pour mortifier le parlement, qui au contraire méritoit récompense) sera regardé comme non venu.

— M. le prince *de Conti* avoit tellement déplu au roi en prenant parti pour le parlement, qu'il avoit été question de l'exiler à sa terre de *Pézénas*; mais la bonté du roi y a changé.

— Admirons ici la conduite de la Providence sur le roi et sur le royaume. C'est proprement un dénouement comme dans les tragédies grecques; un *Deus ex machinâ*, pour remettre toutes choses dans l'ordre. Le roi redevient ami de Dieu, de l'ordre et des parlemens.

Et les commandans et intendans ont ordre de partir sur-le-champ pour leurs districts, ainsi qu'ont eu précédemment les évêques.

L'assassin est ferme, sans extravagance ni délire. Il assure à présent qu'il n'a point de complices, et qu'il ne déclarera rien sur cela, quelques tourmens qu'on lui fasse.

Cependant les trente et un louis d'or dans sa poche déclarent quelque soutien fort et secret.

Il maudit toujours le roi, et dit qu'il a bien fait de vouloir délivrer la patrie d'un tyran, puisque les peuples meurent de faim.

Dimanche 9. — Tout a changé de face pour les affaires des parlemens. Les ministres et les passions ont conservé la rancune du roi contre eux, et la prétendue jalousie de son autorité, au milieu du danger que Sa Majesté vient de courir.

L'on avoit cru le contraire hier ; on disoit que les déclarations du lit de justice étoient suspendues dans leur effet à l'égard des démissionnaires, et que le parlement, les chambres assemblées, alloit juger ce grand procès criminel.

On disoit que c'étoit M. de Montmartel qui l'avoit emporté, déclarant qu'il ne pouvoit plus acquitter les billets passé ce mois-ci. En effet, les finances vont au plus mal ; il n'y a plus d'argent au trésor royal ; les recouvremens ni le crédit ne vont plus.

Enfin, il s'est trouvé le contraire du bruit général (soit que cela vînt du Dauphin ou des ministres). Le roi a refusé plus nettement que jamais les offres des enquêtes et requêtes, et des autres démissionnaires, et a persisté à leur exclusion du parlement. Sa Majesté a dit qu'elle ne vouloit pour ce procès que ceux de la grand'-chambre qui lui sont restés fidèles. Ce petit troupeau singulier et déshonoré se réduit aujourd'hui à dix-sept, savoir les dix présidens à mortier et sept conseillers : car il en faut retrancher deux paralytiques, et deux clerks qui ne peuvent connaître des affaires criminelles. L'on doit y inviter les princes, les pairs et les conseillers d'honneur qui ont séance au parlement ; ce qui fera nombre, mais ce qui ne satisfera pas le public autant que si ce procès eût été jugé par toutes les chambres du parlement. Encore veut-on que préalablement messieurs de la grand'-chambre enregistrent des lettres-patentes qui déclareront plus que jamais leur divorce de leurs confrères.

— On ne peut ôter de la tête de personne que cet attentat n'ait été suggéré par les jésuites, à

cause de l'ardeur qu'ils ont du règne du Dauphin, qui est entièrement pour eux. Il vient d'arriver une aventure qui confirme encore ce soupçon.

Le Père *Patouillet*, jésuite, ayant été exilé à Amiens, sa malle a été volée, et les voleurs n'en ont pris que l'argent et les bonnes nippes. Ils ont abandonné le reste, et le résidu étoit composé de paperasses à ce jésuite. On les a portées au bailliage, à Clermont en Beauvoisis; les juges ne veulent pas la rendre et on l'examine. Le Père *Patouillet* est d'une inquiétude et d'une agitation extraordinaires. L'on voit bien que sa correspondance avec l'archevêque de Paris lui est précieuse, mais on soupçonne quelque chose de relatif à l'assassinat de *P. Damien*.

10 janvier. — Les bailliages royaux de Tours et de Chinon se distinguent par leur attachement au parlement de Paris, ayant cessé toute administration de justice, au moment où ils ont appris que le parlement avoit donné sa démission, et que les avocats et procureurs de Paris ne travailloient plus. Cela prouve autant leur haine contre l'archevêque de Tours que leur droiture. Le parti moliniste est honni partout.

14 janvier. — *Damien* est toujours malade dans les prisons de Versailles, et l'on ne peut le transporter à la Conciergerie. Il a travaillé à se défaire lui-même, en se tordant les parties génitales; on l'a arrêté à moitié de ce suicide.

Il a eu une grosse fièvre, et le tendon d'Achille brûlé. On attribue à M. le garde des sceaux cette imprudence, qu'il a commise contre l'ordre du roi, en l'interrogeant avec brutalité.

Il y a présentement plus de vingt personnes arrêtées pour avoir trempé dans cet attentat. Sa famille est arrêtée, mais elle est tranquille.

L'on soupçonne les jésuites : *Damien* a été cuistre au collège pendant deux ans.

On a retiré du collège plus de trente enfans pensionnaires, de peur que cette maison ne soit saccagée et brûlée un de ces jours. Il y a quelques jours qu'un jésuite pensa être déchiré par le peuple au marché des Quinze-Vingts.

M. de Marigny, frère de la marquise de *Pompadour*, lui a été confronté. Il avoit été un an chez sa maîtresse, qui est la femme d'un commis de Versailles, que *M. de Marigny* enleva quatre jours après ses noces. *Damien* étoit son grison, et on le chassa pour son insolence.

On a répandu des affiches et des libelles affreux contre le roi en divers palais et promenades de Paris.

— La marquise ne voit pas le roi, ou le voit très-secrètement. Elle tient une grosse table matin et soir dans son appartement de Versailles.

Mon frère y paroît favori du roi, et avoir sa plus intime confiance. Le roi, croyant qu'il alloit mourir, l'appela pour lui donner ses clefs pour aller chercher ses papiers secrets à Trianon, où Sa Majesté comptoit aller coucher deux nuits. Puis on m'assure qu'à tous momens il le mande pour des secrets qu'il a à lui confier.

— L'on parle beaucoup d'un homme arrêté ce soir, qui a voulu forcer la garde, et qui en vouloit aux jours de *M. le Dauphin*. A la fin, nos princes intimidés seront obligés de vivre

comme les tyrans, et de se défier continuellement des sujets françois. Les esprits sont trop en mouvement par la religion et la misère.

Samedi 15. — Il est vrai que, depuis l'assassinat du roi, la marquise n'a pas vu Sa Majesté un instant. Elle soutient sa disgrâce en dissimulant, mais peu à peu on l'abandonnera. Elle n'a ni vu, ni reçu de billet de Sa Majesté, qui ne paroît pas songer à elle. Pendant ce temps, le roi voit tous les jours le Père *Desmarets*, son confesseur, et a fait à la reine bien des déclarations d'amitié et de sagesse. Tout cela sent un grand changement à la cour. M. le Dauphin est du conseil, et y prend du crédit.

Le refroidissement et bientôt l'éloignement de la marquise, pour raison de religion, donnent certainement beau jeu à mon frère pour devenir le plus accrédité des ministres. Déjà M. de *Machault* prend un grand air de tristesse, et ses autres collègues s'appauvrissent à tous momens; le roi l'envoie chercher pour diverses particularités minutieuses. Certes, mon frère est un courtisan de *grande conduite*. Malheureusement, comme ministre, il n'a que de petites vues, et même aucune. Il faut bien que cette grande conduite de courtisan soit diamétralement opposée aux vues pour le bien public, pour qu'un homme si sage en conduite ait totalement écarté ces vues.

Dimanche 16. — Bien loin que l'affaire du vingtième s'accorde avec le parlement de Bretagne, nous avons su hier que deux conseillers à ce parlement venoient d'être arrêtés, et conduits, l'un à la citadelle de *Saumur*, l'autre à

l'abbaye de *Bellesme*. Sans doute croit-on effrayer par là les parlemens provinciaux.

En même temps, *M. de Sémonville*, conseiller d'honneur au parlement de Paris, a repris ses fonctions à l'occasion du procès criminel contre *Pierre Damien*. L'on ne dit pas que son confrère *M. de la Michaudière* ait pris le même parti. Deux conseillers de la grand'chambre aussi rentrés : *M. de Blain*, sur ce que l'on avoit ôté son intendance à *M. de Boisemont*, son fils, et *M. de Baraly*, pour quelqu'autre intérêt de famille semblable.

Ainsi fait-on conduire le roi par les intérêts du ministère et du turbulent sacerdoce. On va ménager avec un soin extrême tout ce qui effraiera, et l'on n'y épargnera pas l'injustice. Observons même que c'est plutôt par le mal que par les grâces que le trône procède à l'exécution du lit de justice. L'on va en même temps attaquer les enquêtes et requêtes, puis les avocats et les procureurs. Quelle conduite, bon Dieu, fait-on tenir à un roi bon et juste ! L'inquisition s'empare de tout. Elle va établir son siège injuste et cruel dans cet établissement du lit de justice. S'il faut que l'esprit de terreur et de déshonneur s'empare de tous nos parlementaires, soit à Paris, soit dans les provinces, c'est fait de la justice et de l'ordre, et notre ministère va se montrer d'une tyrannie qui révoltera tout le royaume. Sans cesse de nouvelles violences.

— L'on mande de Bretagne que l'enlèvement des deux conseillers dont on a parlé a jeté la province dans la plus grande consternation : car les deux courriers ont croisé, celui du compliment sur l'accident de Sa Majesté et celui pour ar-

rêter ces deux magistrats ; de sorte qu'en peu d'heures il a paru que cette injure à la province étoit le remerciement des expressions de tendresse.

On a procédé avec la plus grande rudesse à cet enlèvement ; les magistrats ont été liés et garrottés. Ce sont les plus respectables magistrats de la province. Leur crime est d'avoir parlé avec vivacité des affaires du parlement de Paris, et l'on se préparoit à intercéder vivement pour ce parlement. Ceci ne diminuera pas le zèle, mais l'augmentera. Hélas ! comme on fait régner le roi ! est mon refrain à tous ces faits.

Il est à craindre que l'attentat de *Damien* n'y donne le ton à des violences de cette nature. On a arrêté avant-hier à Versailles un moine déguisé, qui chez son hôte a laissé tomber un couteau fabriqué d'une façon suspecte. Il a été interdit, et n'a pu dire pourquoi il étoit là.

— Hier le roi rendit visite à la marquise.

Aujourd'hui Sa Majesté va à la chapelle. Il n'y aura pas de *Te Deum* public à Paris, Sa Majesté se défiant encore de l'amour des magistrats.

L'on m'assure que le roi consent à rétablir le parlement comme il étoit, en surséyant à la loi de discipline, mais à condition de purger cette compagnie d'une quinzaine de sujets, dont la pétulance déplait au roi, et on veut profiter de leur démission pour les rembourser. C'est à quoi le parlement ne consentira jamais, parce qu'il y auroit à cela plus de trahison encore que de lâcheté.

Lundi, 17 janvier. — Enfin il est décidé que

l'armée de *M. de Soubise*, de vingt-quatre mille hommes seulement, partira du 20 au 25 février. On y change seulement quelques dispositions, aux troupes et aux corps qu'on lui donnoit. Elle a pour cinquante-deux jours de marche, allant aux frontières de Bohême; nous allons donc à la conquête de la Silésie. Toutes les forces de l'Autriche y sont, avec ce qu'elle tire encore de Hongrie, et soixante mille recrues (mauvaises troupes). Le roi de Prusse ne laissera pas de se bien défendre, avec de bonnes troupes et bonne discipline. Il possède encore de bonnes troupes allemandes fournies par Sa Majesté Britannique, et peut-être de la cavalerie danoise, qui est excellente.

— Samedi soir le roi alla rendre visite à la marquise, dont le sort n'est plus incertain par là. La faveur du garde des sceaux chancelle; on le dit triste et changé.

— La cour de Vienne fait toujours des efforts inutiles pour faire déclarer l'empire contre Sa Majesté Prussienne; on lui résiste, et véritablement ses argumens sont des sophismes.

Général prussien envoyé à Hanovre pour régler les opérations de la campagne prochaine,

(*Note d'une autre main.*) L'auteur est mort le 26 janvier, et l'on peut dire la plume à la main.

La disgrâce et l'exil du comte *d'Argenson* suivirent de quelques jours seulement la mort de son frère aîné.

Ainsi finirent, pour ainsi dire à la fois, ces deux hommes d'État éminens, dont les carrières diverses, les vues divergentes et les goûts opposés se rencontrèrent cependant sur le point le plus essentiel, savoir : l'affection vraie, le dévouement absolu, la fidélité inébranlable, à un monarque dont ils ne se dissimuloient point les foiblesses, mais qu'ils aimoient d'un amour désormais inconnu, pour lui tel qu'il étoit et pour ce qu'il fut, pour la France aussi, dont il étoit le symbole, bien plus que pour la fortune dont il étoit le dispensateur, et la puissance dont il les rendit successivement dépositaires.

Aussi ne pouvons-nous mieux terminer qu'en rappelant cette épitaphe, composée par le président *Hénault* pour le comte *d'Argenson*, son ami :

*Themidis alumnus, musarum amicus,
Militiæ patronus,
Regi optimo, laborem diu, amorem semper,
Sacra vit.*

En d'autres termes, oubliant les maux soufferts par ses ordres pour ne se rappeler que les bienfaits reçus, au bon roi Louis XV, mais à lui seul et de préférence à tout autre prince, hommage, gloire et reconnoissance !



CORRESPONDANCE

Ces lettres, en grande partie inédites, ou rassemblées ici de diverses collections, serviront à compléter l'histoire des deux frères d'Argenson, de leurs relations réciproques, de celles qu'ils entretinrent avec les gens de lettres et les principaux personnages de leur siècle. Nous n'avons pas besoin d'ajouter qu'à *peu d'exceptions près*, tous les originaux, y compris ceux des lettres de Voltaire au comte et au marquis d'Argenson, nous appartiennent en propre.



CORRESPONDANCE

—

I. *L'abbé de Saint-Pierre au marquis d'Argenson¹,
intendant à Maubeuge.*

A Chenonceaux, le 1722.

Vous voila donc anfin chargé, Monsieur, de randre justice antre elexion et elexion de votre généralité, antre paroisse et paroisse de chaque elexion, et de la randre antre famille et famille de chaque paroisse, par vos comissaires. J'en suis an verité fort aise pour l'augmantation de votre bonheur, mais plus encore pour la grande diminusion des malheurs de ce prodijieux nombre de familles non protégées qui dezirent depuis si lontems une loi protextrice, qui par une bonne méthode rande *nécessairement* le subside annuel de chaque famille proporsionné à son revenu et gain annuel.

La méthode des tarifs toujours uniformes sur

1. On a conservé l'orthographe du bon abbé : on sait qu'elle faisait partie inhérente de son système social et philosophique.

chaque espèce de revenu, est la seule qui puisse produire un effet si desirable, et qui puisse donner une certitude antière que deux taillables de même revenu de la même paroisse ne paieront jamais qu'une somme égale, quelque protexion qu'ait obtenue l'un des deux, soit du comissaire, des colecteurs ou du sègneur. Cette méthode a même l'avantage de pouvoir se perfectionner chaque année, par l'augmantasion de conoissance plus exacte que les comissaires et les habitans prandront tous les ans des diverses parties de ce revenu, pour aprocher toujours plus prez du revenu et de la vérité, et par conséquent plus prez de la grande proporsion du subside.

Il y a des intandans qui n'avancent que peu ce grand ouvrage, parce qu'ils ne veulent se servir que des élus pour comissaires, c'est-à-dire de gens intéressez à faire échouer tout établissemant qui leur otera la protexion injuste qu'ils donnent à leurs paroisses et à leurs fermiers, et qui garantit les taillables de tout procez.

D'autres se servent utilemant pour comissaires, de notaires, d'avocats, de chanoines, d'exemts, de curez même, et avancent ainsi fort un établissemant qui ne sauroit jamais être trop tôt formé, puisqu'il produit de si grans avantages, parmi lesquels je conte la cessation de crainte des taillables, et une seureté antière de ne pouvoir jamais être obligez de quitter leur paroisse.

Je ne conte pas que vous ayez le loizir de rien faire cette anée de digne de vous; mais je conte beaucoup sur vos instruxions, et sur l'ouvrage de vos comissaires de l'anée prochaine.

Ceux qui ont plus de lumières ont bezoin de

moins de travail, pour faire mieux que de bons travailleurs qui ont moins de lumières, mais quand ils travaillent plus ils se surpassent bientôt eux-mêmes.

Ami de la justice, vous courez risque d'avoir pour ennemis tous ceux qui profitent de l'injustice; mais heureuzement avec votre esprit, votre douceur et votre politesse, vous rendrez la justice aimable à la plupart des injustes qui ne le sont que faute de lumières, et faute de savoir tout ce qu'ils doivent aux lois et à la justice.

Les États où la justice est le plus exactement observée entre les personnes sont les mieux gouvernez; les peuples y sont plus heureux qu'ailleurs. Et il serait à souhaiter qu'il n'y eût jamais de grâce à espérer d'un ministre, mais seulement quelque justice à lui demander: car il est rare qu'une grâce pour l'un ne soit pas une injustice pour l'autre.

J'ai bien envie d'être témoin de votre nouveau gouverneman, et je m'atans que vous persuaderez bientôt par vos succez beaucoup d'autres que moy, que vous étiez digne de ramplir une grande place.

L'abé de SAINT-PIERRE.

II. M. de Chauvelin, garde des sceaux,
au marquis d'Argenson.

31 juillet 1732.

Je n'ai jamais tant connu votre amitié, Monsieur, que par la lettre que je reçois. Je ne puis trop m'applaudir d'avoir connu un ami tel

que vous. Parlez-moi toujours avec la même vérité et la même franchise; c'est tout ce que je désire, et ce qui est pour moi inestimable. Il n'est pas de principe qui ne soit vrai et que je n'adopte, dans ce que vous m'écrivez. Continuez, je vous prie, je vous le demande avec la dernière instance. Les doubles enveloppes sont inutiles : j'ouvre toutes mes lettres moi-même. Ne mettez plus dans vos lettres un cérémonial que le cœur rejette de ma part. Le vôtre se fera toujours reconnoître à la vérité et à la solidité des principes.

Cette lettre alloit partir lorsque je reçois la vôtre; je la r'ouvre donc pour vous remercier. J'ai lu le *Judicium Francorum*. J'ai presque toutes les pièces courantes. Je vous prie, à mesure qu'il vous en viendra, de m'en envoyer une note, et vous demanderai celles que je n'aurai pas. Je n'ai pas celle annexée sur le mandement.

Je ne sais ce que c'est que l'évêque qui a rendu un discours que je n'ai pas tenu. Je n'ai vu que l'évêque de Luçon. Il me parla en effet d'évocation, mais ce fut pour une affaire temporelle; je lui dis que je la lui donnerois, et assurément il n'y a rien eu de dit de semblable à ce qu'il a rapporté.

Tant mieux, si l'on en profite, que le parlement fasse ce qu'il fait.

(Écrire en simples mémoires; je connois très-bien votre écriture. Nouveaux remerciemens.)

M. d'Argenson l'aîné, conseiller d'État, place Royale.

III. *Le marquis d'Argenson à M. de Chauvelin, en exil à Bourges.*

(Cette lettre est écrite à l'époque où l'auteur croyoit partir pour Lisbonne.)

Paris, le 24 avril 1739.

Je ne puis, Monseigneur, sortir du royaume sans prendre congé de vous, et sans vous parler de mon sort et même du vôtre, afin de vous assurer de la continuation de l'attachement que je vous porte.

Suivant la réponse dont vous m'avez honoré le 20 du mois passé, vous ignorez de moi jusqu'à ma demeure. Cette idée m'a chagriné, je l'avoue. M. votre beau-frère (M. de Beauvais) m'a envoyé votre lettre; et si je ne trouvois pas une voie également sûre pour celle-ci, je me priverois plutôt de vous écrire, quelque plaisir que ce soit pour moi.

J'étois destiné à ne pas sortir d'un métier pour lequel je n'ai jamais eu ni avances, ni talent, ni goût, qui est de juger les instances. Je m'y résignois pourtant depuis quatorze ans. Il n'existoit pour moi de moyen d'en sortir que celui d'être connu de vous, ou plutôt d'en être deviné, avec la bonté et l'amitié dont vous m'avez honoré et que je souhaite vivement voir justifier par les épreuves.

On ne m'appelle, on ne se sert encore de moi, que sur les mémoires que vous en avez donnés, et c'est là bien assurément la moindre des impressions qui subsistent de votre illustre minis-

tère. Pour finir ce qui regarde mon sort, j'ai été destiné quelque temps à une autre ambassade (celle de Naples), pendant qu'on a cru celle de Portugal manquée. Je n'avois rien demandé; je ne me suis proposé pour rien. Dieu merci, je suis content partout pour moi-même. Tout ce que je puis mettre du mien à ma fortune est de me souvenir de votre sagesse, de votre modération, de votre attachement au roi et à l'État, et d'aimer ces vertus.

En vérité, Monseigneur, ce que je désire le plus au monde, c'est de voir l'État bien gouverné; et comme tous mes vœux ne sont pas aveugles, j'y joins les moyens que je connois et qui sont infaillibles. Notre maître mérite par ses vertus d'être servi selon son cœur; mais il ne faut souvent que de mauvais choix pour causer des taches affreuses aux plus beaux règnes.

Vous savez jusqu'où va la misère des provinces, et votre prévoyance vous en fait assez connoître les conséquences; vous savez quel parti semble avoir prévalu à la cour depuis votre départ. Des gens qui n'ont pour tout mérite que de vous bien haïr, et d'être, comme on dit, évidemment *intéressés* à s'opposer à votre retour; ces gens-là se piquent de servir la religion, qu'ils trahissent par leur ambition. Ils sont prêts à enfreindre la constitution du royaume sans aucune nécessité, la sacrifiant à la violence de leurs conseils; ils corrompent les mœurs par les indignes choix qu'ils persuadent tous les jours.

Les affaires du dehors ne vont plus que par suite du mouvement que vous leur avez imprimé; le reste est commis au hasard et à l'étoile, qui

peut pâlir¹. Déjà l'on perd l'harmonie des diverses parties entre elles; on traite de plans chimériques tous systèmes généraux, qui de bonne foi effrayent les plus petites têtes que jamais notre nation ait vues à la sienne.

Voilà, Monseigneur, en quel état je laisserai le royaume, en partant les premiers jours de juin prochain. J'en suis plus inquiet que de tout ce qui me regarde personnellement. Pour moi, je m'acquitterai de mon mieux, et avec toute l'industrie dont je suis capable, de mon consulat; j'y porterai le souvenir de vos conseils, dont je n'ai oublié aucun.

Je suis toujours présent au temps où vous m'avez marqué tant de bonté. Ma reconnaissance alors étoit un devoir; elle est devenue inclination, et même passion, depuis votre retraite. Mais je suis en âge de modération. Soyez assuré que je ne parlerai jamais de vous qu'interrogé, et le plus sobrement qu'il me sera possible.

Si je ne me trompe, votre disgrâce sera relevée quelque jour, non par plus d'élévation que ci-devant, mais par plus de travail. Nos affaires en ont grand besoin. *Il n'y en a pas d'autre que vous.* Voilà tout ce que je vous sais d'intrigue, et je ne vous en veux pas d'autre.

Vous m'avez vu le goût d'écrire; j'ai fait un livre il y a quelque temps², dans un moment où

1. Une des chimères dont le cardinal de Fleury aimoit à se bercer dans sa vieillesse étoit une confiance aveugle en son heureuse étoile; mais les dernières années de sa vie donnèrent un triste démenti à cette opinion.

2. Le *Traité de la démocratie*.

j'avois beaucoup de loisir. Très-peu de gens l'ont vu ; je le fais mettre au net pour vous l'envoyer par quelque occasion. Il a pour objet des choses que je sais que vous avez plus étudiées depuis votre séjour en province. Il s'agit, dans ce traité, d'arrangemens, non pour la finance directement, mais pour l'intérieur des provinces, d'où dépend la finance. En le composant, j'ai bien songé à vous, et je vous le dédiois intérieurement.

Cette lettre, Monseigneur, n'étant bonne qu'à vous exprimer mes sentimens, ne demande nulle réponse ; si ce n'est de savoir souvent, je ne sais par quelle voie, que vous vous portez bien et que votre génie a encore beaucoup d'années à servir l'État, en dépit de celles qui se consomment dans un exil politique, exil que je ne qualifie pas comme il doit l'être, par mon grand respect pour celui qui le tolère.

Je suis, etc.

LETTRES RELATIVES A LA CONTESTATION ENTRE
LE CARDINAL DE FLEURY ET LE MARQUIS D'AR-
GENSON AU SUJET DE L'AMBASSADE DE POR-
TUGAL.

IV. *Le comte d'Argenson à M. Amelot, ministre
secrétaire d'État aux Affaires Étrangères.*

Ce 15 juin 1739.

J'ai vu hier mon frère pour la première fois, Monsieur, depuis les deux conversations qu'il a eues avec vous pendant votre séjour à Paris.

Il m'a dit ce qui s'y étoit passé. Il m'a appris aussi celle qu'il avoit eue avec M. *Pecquet*. Mais ce qu'il m'a dit de plus, c'est qu'il a écrit une nouvelle lettre à M. le cardinal, dont il m'a fait voir la copie. J'avoue que j'en crains plus que je n'en espère le succès.

Mais enfin, Monsieur, dans l'instant où il est question de finir une affaire de cette nature et qui est assez annoncée dans ce public, seroit-il possible qu'un objet aussi léger que celui dont il s'agit en empêchât la conclusion? M. le cardinal, qui a toujours eu tant de bontés pour notre famille, voudroit-il lui donner cet air de disgrâce et de mécontentement de sa part? Je lui ai oui dire, il n'y a pas encore longtemps, tant de bien de l'esprit, des connoissances et de l'application de mon frère! S'il a cru ses talens utiles pour le service du roi, voudroit-il les laisser dans l'oubly, parce que mon frère insiste trop fortement sur un point qu'il avoit à cœur, et que vous savez cependant qu'il a abandonné pour la plus grande partie?

Enfin, M. le cardinal, dont je ne saurois être trop reconnoissant des bontés et des marques de distinction qu'il me donne, qui connoît mon zèle et mon attachement personnel pour lui, voudroit-il me causer la peine de voir mon frère, sous son gouvernement, dans le chagrin et dans la disgrâce? J'ai été vingt fois au moment de lui en parler. Je n'ai été arrêté que parce que, ne m'ayant jamais fait aucune ouverture à ce sujet, je n'ai pas osé entrer avec lui dans une matière de laquelle j'avois lieu de croire qu'il ne vouloit pas que je me mêlasse. Je connois la situation

des affaires de mon frère, qui est en effet très-médiocre du côté de la fortune. Je lui ai proposé de m'engager pour lui et de faire engager ma femme, afin de le mettre en état de partir pour son ambassade. Je voudrois que, par quelque moyen que ce fût, il eût aujourd'hui la satisfaction qu'il désire sur les 10,800 livres qui font l'objet qu'il a tant à cœur. Il croit son honneur intéressé à paroître avoir été payé en entier de ses appointemens, depuis sa nomination; il regarde comme un manque de considération pour lui le refus qu'on lui en fait. Une pareille prévention mérite d'être combattue (et je n'ai rien oublié, je vous assure, pour le lui faire sentir); mais aussi ne peut-on pas la pardonner à une personne dans laquelle on reconnoît d'ailleurs le zèle, la probité, les talens propres à l'employ pour lequel il est destiné? Vous ferez mieux valoir que personne, Monsieur, toutes ces raisons auprès de Sa Majesté. J'ose vous en supplier par les bontés que vous m'avez toujours marquées. Je vous demande de vouloir bien aussi intéresser en faveur de mon frère celles de Sa Majesté pour moi. Je crains à mourir l'éclat que votre lettre me fait présager. Employez tout pour l'éviter, et soyez persuadé que ma reconnaissance sera égale au dévouement sincère et à l'attachement inviolable avec lesquels je serai toute ma vie, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

M. P. D'ARGENSON.

V. *Le marquis d'Argenson à son frère.*

Ce dimanche.

Comme j'allois cacheter le paquet ci-joint, je reçois votre lettre, qui contient des preuves d'amitié pour moi. Il ne m'est à désirer que de vous voir mieux entrer par persuasion dans mes sentimens et ressentimens. Je n'ai encore vu au monde que vous et M. *Amelot* me donner tort, et raison au vieux fol. Encore M. *Amelot* est-il bien payé pour cela, et je ne souhaiterois pas même que vous fussiez si bien payé sous une tyrannie si ébranlée par les maux de l'État.

Il n'y a jamais eu de conversion si impossible que celle de ce vieux tyran. Un petit mot du parti *Chauvelin* lui fait tourner la raison. J'ai dit quelque chose qui ressembloit à *marché à la main*. Cela ressembloit à *Vaulgrenant*. Celui-ci étoit soupçonné de *chauvelinisme*. Il cheminoit pourtant de bonne foi à Pétersbourg¹, quand il a paru coupable. Son exemple a fait mon crime. Que faire donc, soit par lettres, soit par voyage ? Comment me soumettre ?

Avouerai-je que depuis un mois ce prétendu parti me pousse et me guide, que je suis content d'être ruiné et de ce qu'on me manque de parole ? que les lettres, les paroles, leur esprit, l'usage, les exemples, ne me donnent pas des appointemens ?

Tous ces aveux seroient des impostures, et je

1. M. de *Vaulgrenant*, rappelé de l'ambassade de Saint-Pétersbourg, ministre à Dresde en 1745.

gagnerai alors de voir radouci un vieux singe et qui ouvrira, dit-on, ses trésors pour moi, mais qui me la gardera bonne quand je servirai sous lui bien loin d'ici, à la première dénonciation que je suis *ami de son ennemi*, et que j'apporte quelquefois de ses principes dans les affaires.

C'est cependant ce dernier article de vanité qui me domine moins. J'ai la fatuité de croire que ma besogne me soutiendra, et que je puis réussir avec les Portugais; je le présume. J'ai du zèle, ne voulant pas avoir de l'industrie. Ainsi je partirai toujours dès qu'on me rendra justice, sans que je m'humilie ni que je me déshonore, surtout aux yeux des gens devant qui je tiens bon depuis un mois, et tenant bon pour une affaire d'honneur. Ne me prêchez pas le contraire; vous n'y faites pas réflexion si vous me conseillez autrement, et je prends cela pour un excès d'amitié pour mes intérêts qui aveugle votre raison.

Vous devez vous apercevoir que je m'échauffe la tête, en agitant toujours la même chose. Il faut me laisser reposer, de peur d'accident. J'irai ce soir à l'Opéra, je vous irai voir en allant ou en revenant¹. Mais nous parlerons d'autre chose ou peu de celle-ci. Par ces raisons, j'admire votre lettre. Votre bon esprit et votre fraternité vous ont inspiré de la faire ainsi courte; il n'y avoit que cela à dire. Cela tombe dans le cas des demandes impertinentes auxquelles on répond *lanturelu*.

1. Au Palais-Royal.

Je n'aurois aussi que cela à dire ou à écrire à Compiègne. Ce que j'y ai besoin, c'est qu'on me dise de renvoyer mon monde et de rompre ma dépense, et qu'on me donne de l'argent, car je n'en ai plus. Les trente-neuf mille livres sont bien employées, et soixante mille au bout que je dois. Ainsi, il n'est pas difficile de prouver que je n'ai rien excroqué, mais qu'on m'excroque si l'on ne me donne un dédommagement. Je ne le demanderai que quand j'aurai un successeur. A l'égard de l'éclat, où est-il ? Il est tout fait : c'est son ouvrage. Le prendrai-je sur mon compte, quand c'est sa turpitude seule ? Parlons d'autre chose.

Je suis bien aise que vous preniez les eaux. Ménagez-vous mieux. Je ne sais personne que j'aimerois mieux que vous, s'il perdoit l'habitude de ces *petits moyens* dont je parlois l'autre jour. Déferer en tout aux passions et aux faiblesses d'un vieux tyran est bien dans ce cas, ou rien n'y fut jamais. Vous avez assez de mérite pour vous en passer¹.

VI. *Le marquis d'Argenson à son frère.*

Ce samedi matin.

Je m'étois proposé, indépendamment de votre billet, mon cher frère, d'aller dîner chez vous aujourd'hui, allant demain à Compiègne, comme

1. M. d'Argenson avoit dépensé déjà plus de 100,000 fr. en frais d'ambassade, domestiques, et même loyer d'un hôtel à Lisbonne. Ces frais ne lui furent jamais remboursés : aussi est-ce à cette injustice qu'il fait remonter le délabrement qui régna presque toujours dans sa fortune privée.

je vous l'avois dit, recevoir moi-même ma réponse. Ainsi je ne ferai que suivre mon projet en me rendant aujourd'hui chez vous avant une heure. Quel nouvel embarras peut-il être survenu ? Vous deviez hier m'envoyer la lettre de Son Éminence, pour diminuer mes agitations de cinq heures de temps.

Si ce pauvre cardinal prend maintenant de ma part en mal tout ce qui me paroît le plus raisonnable et le plus généreux, qu'il me laisse en repos ; qu'il reste dans sa tyrannie énervée, et je resterai dans ma philosophie ruineuse, mais tranquille, Dieu mercy !

J'ai donc bien l'air de ne pas aller demain à Compiègne. Car pour rien au monde, je ne dirai que je suis content quand je ne le suis pas, et je ne marcherai à ces vilaines conditions que *par un ordre du roi*.

(A Monsieur d'Argenson, au grand conseil.)

VII. *Le cardinal de Fleury au comte d'Argenson.*

A Compiègne, le 26 juin 1739.

J'ai reçu, Monsieur, une seconde lettre de M. votre frère, aussi extraordinaire et aussi indécente que la première, que je ne montrerai point au roi, non plus que l'autre, de peur de lui attirer quelque reproche qui ne lui seroit pas agréable. Je suis fâché pour lui, et plus encore pour vous, de le voir livré à *de mauvais conseils, que je connois et qui sont très-indignes d'être écoutés*. Je suis bien assuré que vous lui en donnez de bien contraires, et je vous rends toute la jus-

tice que vous méritez. Il se plaint qu'on l'accuse de désobéissance, comme si on lui avoit donné quelques ordres, ce qui n'est pas vrai; et il n'est guère d'usage que le roi soit obligé d'user de son autorité pour envoyer quelqu'un en ambassade. Il dit aussi qu'on lui avoit promis de le faire payer de tous ses appointemens depuis qu'il a été nommé, et vous savez vous-même ce qui en est.

Je ne relèverai pas tous les autres articles de sa lettre, parce que je ne veux pas me fâcher, mais éviter au contraire une scène qui vous affligeroit et me feroit à moi-même de la peine. Puisque M. votre frère paroît déterminé à ne point aller en Portugal, il en est le maître, et le roi ne lui donnera certainement pas d'ordre pour partir. Mais il ne seroit pas juste qu'il eût touché l'argent d'une ambassade, et qu'il en fût quitte ensuite pour dire qu'elle ne lui convient pas. Il semble vouloir faire la loi à son maître; et ce seroit en tout cas une prétention dont il n'auroit pas pris l'exemple dans sa famille. Je vous prie, Monsieur, de *chercher avec lui quelque prétexte honnête de son changement qui puisse être bien reçu du public*, et d'examiner les préparatifs qu'il a faits, tant en carrosses, chevaux ou meubles, que celui que le roi enverra à sa place pourra prendre pour ce qu'ils lui ont coûté, et dont on lui tiendra compte sur l'argent que M. votre frère a touché. Il en sera de même de la maison qu'il a louée à Lisbonne, et des domestiques qu'il y a entretenus. On n'exigera pas un compte à la rigueur, et on s'en fiera à lui sur tout ce qu'il dira; mais il y auroit une indécence

trop marquée, et qui ne feroit pas même honneur à un homme de son nom, d'avoir touché l'argent du roi pour une commission qu'il auroit ensuite refusé d'exécuter.

Voilà, Monsieur, tout ce qu'il m'est possible de faire, pour finir une tracasserie qui dure depuis trop longtems, et dont je ne suis pas moins fâché que vous. Il ne tiendra qu'à M. votre frère qu'elle n'éclate point dans le public. Je me flatte que vous me rendrez justice sur les sentimens avec lesquels je fais profession de vous honorer.

Le cardinal DE FLEURY.

(Au bas :) *M. d'Argenson au Palais-Royal.*

Notes du marquis d'Argenson pour répondre à cette lettre.

Mes deux lettres étoient très-respectueuses, mais fort raisonnables.

Je n'ai pris conseil que de mon devoir et de mon honneur, et ceux qui me reprochent de *mauvais conseils* n'en ont pris que de leur humeur qui suggère toute injustice.

On m'a donné des ordres, puisque le roi m'a fait l'honneur de me nommer son ambassadeur; ainsi il n'est pas vrai que je n'aie pas dit vrai sur cela.

Une lettre qui dit que mes appointemens courent du 1er juillet 1737; possession prise de ce terme par trois ordonnances successives, dont la première est pour le quartier de juillet 1737; une autre lettre de février dernier, qui suppose que l'ambassade de Portugal n'aura pas

lieu, et qui, en conséquence, décide que les appointemens cesseront le 1^{er} janvier 1739, dit par conséquent qu'ils ont certainement duré jusque là. Des ordres verbaux donnés le mois suivant pour partir font continuer ces appointemens. Deux lettres suivantes qui accordent le quartier de janvier 1739, et promettent le quartier d'avril courant pour le premier jour de juillet.

Tout cela joint ensemble promet de reste lesdits appointemens depuis le 1^{er} juillet 1737. Jusqu'à présent, nul exemple contraire qu'on ait rien retranché jusqu'à la révocation d'une ambassade, même sur le pied de l'argent étranger, pendant que les autres ambassadeurs ont été traités sur ce pied là dans leur résidence.

C'étoit une nouvelle planche que de retrancher le change pendant mon séjour en France; j'y souscrivois par excès d'humiliation, et le retranchement d'aucun quartier étoit trop flétrissant.

Ainsi je ne puis croire que mon frère en sache sur cela plus que moi, et plus que Son Eminence.

La scène est toute faite ainsi que la fâcherie, et on ne voit pas que dans un État chrétien cela puisse aller plus loin.

Je ne dis pas que l'ambassade ne me convient plus, je dis tout le contraire.

A l'égard du compte de détail et du prix de mes meubles et équipages, je supplie au moins que la tyrannie n'aille pas jusqu'à me les faire donner malgré moi au prix que voudra le nouvel ambassadeur, qui sera sans doute accablé de bienfaits. Pour n'en pas avoir le démenti, je les

vendrai à qui je voudrai, et le plus cher que je pourrai.

Mon compte est bien clair :

Je dois à MM. <i>Bernard et Tellier</i> .	50,000 liv.
On m'a avancé pour mes bureaux et pensions.	14,000
Je devrai à Lisbonne, à mes gens et marchands, jusqu'à présent environ.	16,000
Total.	<u>80,000 liv.</u>

Tout cela a été employé pour l'ambassade de Portugal, sans avoir dépensé pour moi et dans d'autres vues seulement 1,000 livres.

Outre cela, j'ai reçu au trésor royal environ 39,000 livres que j'ai dépensées au même sujet. J'aurai bien à revendre, de tout ce que j'ai acheté, pour environ 25,000 livres.

Partant, je resterai en dette d'environ 95,000 livres pour cet emploi.

Voilà quelle est mon excroquerie, et je mets tous ces articles plutôt au-dessous de mes intérêts qu'au-dessus.

VIII. *Voltaire à M. le marquis d'Argenson.*

A Cirey, 1739, ce 8 mai en partant.

La Providence m'a fait rester, Monsieur, un jour de plus que nous ne pensions, pour me faire recevoir la plus agréable lettre que j'aie reçue depuis que madame *du Chastelet* ne m'écrivit plus. Je viens de lui lire l'extrait que vous voulez bien nous faire d'un ouvrage dont on

doit dire, à plus juste titre que de *Télémaque*, que le bonheur du genre humain naîtroit de ce livre, si un livre pouvoit le faire naître.

En mon particulier jugez où vous poussez ma vanité, je trouve toutes mes idées dans votre ouvrage. Ce ne sont point ici seulement les rêves d'un homme de bien, comme les chimériques projets du bon abbé *de Saint-Pierre*, qui croit qu'on lui doit des statues parce qu'il a proposé que l'empereur gardât Naples et qu'on lui ôtât le Mantouan, tandis qu'on lui a ôté Naples et qu'on lui a laissé le Mantouan. Ce n'est pas ici un projet de paix perpétuelle que Henri IV n'a jamais eu; ce n'est point un sermon contre Jules César, qui selon le bon abbé n'étoit qu'un sot, parce qu'il n'entendoit pas assez *la méthode de perfectionner le scrutin*. Ce n'est pas non plus la colonie de Salente, où M. de Fénelon veut qu'il n'y ait pas de pâtisseries, et qu'il y ait sept façons de s'habiller. C'est ici quelque chose de très-réel, et que l'expérience prouve de la manière la plus éclatante. Car, si vous en exceptez le pouvoir monarchique, auquel un homme de votre nom et de votre état ne peut que souhaiter un pouvoir immense, aux bornes près, dis-je, de ce pouvoir monarchique aimé et respecté par nous, l'Angleterre n'est-elle pas un témoignage subsistant de la sagesse de vos idées? Le roi avec son parlement est législateur, comme il l'est ici avec son conseil; tout le reste de la nation se gouverne selon des lois municipales, aussi sacrées que celles du parlement même. L'amour de la loi est devenu une passion dans le peuple, parce que chacun est intéressé à l'observation

de cette loi. Tous les grands chemins sont réparés, les hôpitaux fondés et entretenus, le commerce florissant, sans qu'il faille un arrêt du conseil. Cette idée est d'autant plus admirable dans vous, que vous êtes vous-même de ce conseil, et que l'amour du bien public l'emporte dans votre âme sur l'amour de votre autorité. Madame *du Chastelet*, qui en vérité est la femme en qui j'ai vu l'esprit le plus universel et la plus belle âme, est enchantée de votre plan. Vous devriez nous le faire tenir à Bruxelles par le carrosse. Je vous avertis que nous sommes les plus honnêtes gens du monde, et que nous le renverrons incessamment à l'adresse que vous ordonnerez, sans en avoir copié un mot.

Je vous étois attaché par les liens d'un dévouement de trente années et par ceux de la reconnaissance, voici l'admiration qui s'y joint.

Je reçois cet ordinaire une lettre d'un prince dont vous seriez premier ministre, si vous étiez né dans son pays. Il a pris tant de pitié des vexations que j'essuie, qu'il a écrit à M. *de la Chétardie* en ma faveur; il l'a prié de parler fortement; mais il ne me mande point à qui il le prie de parler. J'ignore donc les détails du bienfait, et je connois seulement qu'il y a des cœurs généreux. Vous êtes du nombre, *et in capite libri*. Je vous supplie donc de vouloir bien parler à M. *de la Chétardie*, et de lui dire ce qui conviendra; car vous le savez mieux que moi.

IX. *Le marquis d'Argenson à Voltaire.*

Paris, ce 20 juin 1739.

J'ai reçu, Monsieur, votre lettre du 4 de ce mois, datée de *Beringhem*, qui doit être un joli désert. Il doit y avoir de bonnes poulardes de *Campine*, de jolis chevaux de *Campine* : car il me semble que cela est proche du pays appelé ainsi, j'y ai passé. Je prends au pied de la lettre qu'Émilie en est souveraine; il me semble qu'elle y a de certains droits régaliens qui y ressemblent. Vous n'y mettez pas du tout le temps à polir ces peuples barbares. Je vous crois de retour à Bruxelles, et que vous avez reçu mon livre, dont l'arrivée en sûreté me feroit plaisir à apprendre; la lecture avec attention ne m'en feroit pas moins. Cela eût mieux été dans une campagne que dans une ville comme Bruxelles, cour triste et complimenteuse à la vérité, mais dans les occupations d'un grand procès et dans la ferveur des nouvelles connoissances.

Ce n'est pas seulement dans les pays barbares où on ne connoît pas la gazette d'Hollande; j'ay à vous annoncer qu'elle est ignorée bien ailleurs, et de quoi je suis bien content par rapport à une commission que vous me donnez par votre lettre.

J'ai attendu pour cela un dîner fin que je savois devoir faire avec MM. *Hérait*, *Déon*, l'abbé de *Grécourt* et le prévost des marchands. Cela s'est fait aujourd'hui; j'ai parlé de vous à plusieurs reprises à M. *Hérait*, et il m'a répondu obligeamment pour moi, c'est-à-dire de vous en bien. Je ne me suis ensuite adressé qu'à *Déon*

sur la gazette d'Hollande ; je lui ai demandé si on n'avoit point relevé un certain article d'il y a quinze jours , où quelque étourdi , informé des choses à moitié , avoit fait glisser quelque chose du repentir de *L. Desfontaines*. En vérité , j'allois à tout cela comme sur des charbons qui brûlent. *Déon* m'a paru ne savoir rien de ce que je lui disois. *M. Hérault* s'est mêlé de la conversation , et a dit que cette affaire étoit heureusement terminée , qu'il en étoit bien aise , qu'il avoit fait tout ce que nous avions voulu , mon frère et moi , que peut-être sa conscience en étoit chargée devant Dieu ; et *Déon* m'a assuré de bonne foi qu'il n'avoit entendu parler de rien , ni de la part des protecteurs de *Desfontaines*, qu'il n'avoit point lu la gazette , qu'on ne la lisoit point chez *M. Hérault* ; que ce magistrat la recevoit bien , mais ne la lisoit pas.

J'ai regardé cela à vous mander comme la plus grande nouvelle que j'ai encore eu à vous faire savoir depuis que je suis chargé ici de vos affaires près de la police littéraire , ce qu'il me semble que je ne fais pas sans succès. Ce seroit le cas de vous envoyer un courrier pour vous l'annoncer ; c'est d'aujourd'hui que vous avez obtenu pleine justice et que tout est en sûreté.

Ce seroit trop demander , et on ne demande ainsi par excès que pour obtenir suffisamment. Si j'avois été encore insister pour obtenir de *M. Hérault* qu'il contraignît *L. Desfontaines* à insérer son désaveu dans son journal , alors on reparleroit de ce contre-désaveu , on y insisteroit , et , selon moi , la moindre signature de votre part gêneroit plus notre victoire que l'augmenta-

tion de publicité ne l'embelliroit. Alors *L. Desfontaines* et ses partisans reléveroient la gazette d'Hollande, si bien négligée, et dont vous avez tiré tout le fruit possible dans le monde et dans l'Europe. Car il n'y a assurément aucun ouvrage périodique qui se répande tant que la gazette d'Amsterdam. Ainsi, monsieur, tenez-vous en là, tenez-vous en là et tout est très-bien. Je gage que madame *du Chastelet* pense comme moi.

Vivez bien tranquille, mon cher ami, laissez tous ces damnés dans leurs ténèbres et leurs grincemens de dents, et le *Rousseau*, et le *Desfontaines*, et pareils vilains. Ne songez qu'à vos amis, à votre Parnasse, à toutes les neuf Muses à la fois, et surtout à la dixième, qui a si bien écrit sur le feu, et au bonheur de votre patrie, qui, comme on dit au prône, est dans une extrême nécessité et se recommande à vos bonnes prières plus que jamais.

Mon voyage est au croc, je ne sais pour combien de temps. J'essuie ici les chaleurs sans impatience de partir; j'entends dire à tous ceux qui parlent de ce voyage: «Voilà un enfant bien difficile à baptiser»; et cela est vrai, *Tantæ molis erat Lusitanam....* Achevez la parodie par un verbe qui ne me vient pas, et qui veuille dire rattraper les bonnes grâces et l'argent de ces gens là.

J'ai les trois odes dont vous me parlez. L'homme au recueil que je vous ai dit a jusqu'au moindre chiffon que vous ayez jamais écrit. Je ne sais pas comment il a fait. Mandez-moi s'il est flatteur d'être ainsi suivi par des inconnus. J'ai donc bien grossi mon portefeuille, et relu

avec délices ces anciennetés de vous, que j'avois commencé à mettre en portefeuille à part; les *le Loup moraliste*, la *Tabatière saisie*, les *Étrennes à Monseigneur*. Nous étions bien petits alors. En vérité je n'y songe qu'avec le seul regret du temps que je n'aurai plus, mais non de ma situation d'alors comparée avec celle 'aujourd'hui, et je suis bien plus content de mon bonheur présent. Je prie qu'ainsi soit de vous, et je le crois.

Sans y penser, vous faites la meilleure dissertation et la plus complète sur l'ode, la tragédie et les amours. Qui peut contredire tout cela? Ce n'est pas moi. Mais sans être M. *Colbert*, j'aime autant que lui ce qui fait honneur à ma patrie; et comme les choses les plus dignes et les plus majestueuses en font davantage que la peinture des jolies petites foiblesses de l'humanité, je reviendrai toujours à dire que j'aimerois mieux voir traiter sur nos théâtres une grande conjuration, un événement décisif pour un grand empire, un beau trait de morale ou de clémence royale, comme dans *Cinna*, qu'une jalousie ou une quitterie. Vous dites que les sujets sont devenus rares: cela me donne raison. Il est vrai que toutes les postures du cœur ont été usées....

X. *Lettre de Voltaire au même.*

Rue de la Grosse Tour, à Bruxelles, 22 juin 1739.

Je viens, Monsieur, de lire un ouvrage qui me console de la foule de mauvais dont on nous inonde. Vous m'avez fait bien des plaisirs, mais voici le plus grand de vos bienfaits. Il ne s'agit pas ici de vous louer. Je suis trop pénétré pour

y songer. Je ne crains que d'être trop prévenu en faveur d'un ouvrage où je retrouve la plupart de mes idées. Vous m'avez défendu de vous donner des louanges, mais vous ne m'avez pas défendu de m'en donner. Je vais donc me donner à moi de grands coups d'encensoir. Je vais me féliciter d'avoir toujours pensé que le gouvernement féodal est un gouvernement de barbares et de sauvages un peu à leur aise, encore les sauvages aiment-ils l'égalité.

Il ne faut que des yeux pour voir que les villes gouvernées municipalement sont riches, et que la Pologne n'a que des bourgades pauvres. Je suis fâché de ne pouvoir me louer sur *les pensionnaires perpétuels*, mais en vérité cette idée m'a charmé comme si elle étoit de moi. Il me semble que vous avez éclairci, dans un système très-bien suivi, les idées confuses et les souhaits sincères de tout bon citoyen.

En mon particulier, je vous remercie des belles choses que vous dites sur la vénalité des charges, « malheureuse invention qui a ôté l'émulation aux citoyens, qui a privé les rois de la plus belle prérogative du trône. » Comme j'avois peu de biens quand j'entraî dans le monde, j'eus l'insolence de penser que j'aurois eu une charge comme un autre, s'il avoit fallu l'acquérir par le travail et la bonne volonté. Je me jetai du côté des beaux-arts, qui portent toujours avec eux un certain air d'ավիլissement, attendu qu'ils ne font point un homme conseiller du roi en ses conseils. On est maître des requêtes avec de l'argent, mais avec de l'argent on ne fait point un poème épique, et j'en fis un.

Dieu merci encore de ce que l'indigne éloge donné à cette vénalité dans le testament politique attribué au cardinal *de Richelieu* vous a fait penser que ce testament n'est pas de ce ministre.

Je me suis un peu étendu sur cet article. Le temps qui presse m'empêche de suivre en détail *votre ouvrage d'Aristide*. — Madame *du Chastelet* le lit à présent. Nous vous en parlerons plus au long si vous le permettez ; mais tout se réduira à regarder l'auteur comme un excellent ministre du roi , et comme l'ami de tous les citoyens.

Comment avez-vous eu le courage, vous qui êtes d'une aussi ancienne maison que M. *de Boulainvilliers*, de vous déclarer si généreusement contre lui et contre ses fiefs ? J'en reviens toujours là ; vous vous êtes dépouillé du préjugé le plus cher aux hommes en faveur du bien public.

Nous résistons à l'envie la plus forte de faire une copie de ce bel ouvrage. Nous sommes aussi honnêtes gens que vous, dignes de votre confiance, et nous ne ferons pas transcrire un seul mot sans votre permission. Nous vous demanderions celle d'envoyer l'ouvrage au prince royal de Prusse, si vous étiez disposé à l'accorder. Faire connoître cet ouvrage au prince, ce seroit lui rendre un très-grand service. Je m'imagine que je contribuerois par là au bonheur de tout un peuple.

Madame *du Chastelet*, entourée de devoirs, de procès, et de tout ce qui accompagne un nouvel établissement, a bien du regret de ne pouvoir vous écrire aujourd'hui, et vous marquer elle-

même ce qu'elle pense de l'ouvrage et de l'auteur.

Adieu , Monsieur, allez faire aimer les François en Portugal , et laissez-moi l'espérance de revoir un homme qui fait tant d'honneur à la France.

Un Anglois fit mettre sur son tombeau : *Ci gît l'ami de Philippe Sidney*. Permettez que mon épitaphe soit : *Ci gît l'ami du marquis d'Argenson*. Voilà une charge que l'on n'a point avec de la finance , et que je mérite par le plus respectueux attachement et par la plus haute estime.

V.

Recommandez-moi , je vous prie , fortement à M. votre frère.

XI. *Le marquis d'Argenson à Voltaire.*

A Paris , ce 7 juillet 1739.

Quelque chose me dit , Monsieur, qu'il y a actuellement une lettre de vous pour moi en chemin, outre celle que vous me promettez de madame du Chastelet , par la vôtre du 22 juin.

Je vis hier Déon ; il me dit celle qu'il avoit reçue de vous ; on a fait feuilleter les feuilles de L. Desf. On n'a point trouvé qu'il parlât comme on vous a dit. J'ai même son tome XVII des *Observations*. Je ne les achète que quand le tome est complet , pour les lire. La dernière feuille est du 6 juin. Je vérifie la même chose de cette affaire là. Déon a vu L. D. F., et il a relevé ce que je craignois , qui est la plainte de ce que la gazette d'Hollande avoit trompé son désa-

veu, malgré l'intention du juge qui y avoit opposé une condition à laquelle nous nous sommes si justement refusés, tout ce que nous sommes de vos amis. Mais comme nous avons le projet de désaveu de L. D. F. et que ce projet prouvoit que la pièce avoit existé, nous nous sommes déclarés contents. Nous l'avons laissé échapper dans la gazette. Le chat dort, pourquoi le réveiller? Nous avons tout pour nous. On vous a fait des excuses; la renommée l'a annoncé au monde; nous sommes contents. Si vous ne l'êtes pas, vos amis le sont pour vous et pour eux; cela vous suffit dans une affaire d'honneur. L. D. F. est flétri, a fait amende honorable. On le sait partout; il est content; il n'a pas d'amis qui soient mécontents pour lui; laissons-le donc en repos. Après avoir exposé à *Déon* le tort que la gazette fait à sa cause, *Déon* l'a apaisé sur cette plainte; il lui a dit, comme le sachant de moi quand je vous en écrivis, que ce n'étoit pas par votre fait que la gazette avoit parlé. Cela tombera encore une fois dans le puits; ne l'en relevez pas davantage, au nom de Dieu; n'exigez pas que ce désaveu se lise dans les *Observations*. C'étoit, si vous le voulez, le premier projet, mais ce projet étoit conditionnel. La condition étant rejetée, la clause n'est pas exigible.

Au reste, *Déon* me paroît à présent pleinement dans notre parti; il est pénétré de ce que nous pensons, selon ce qu'il m'a dit avoir dit dans cette occasion à M. *Hérait*, sur l'énorme différence de vous et votre infâme partie adverse. M. *Hérait* vous aime assez; ne vous attachez pas à ce qu'il pût vous écrire en réponse de

vosre lettre ; tout va bien , dès que vous ne troublez pas davantage le fond de l'eau.

Mais , comme après tout cela L. D. F. pourroit encore insérer dans la suite , dans quelque autre feuille de ses *Observations* , ce que nous craignons et qu'on vous a mal dit qui y fût , je semonce mon frère d'ordonner tout de nouveau à M. *Mannoir* , qui a succédé à L. *Trublet* pour censurer les *Observations* , de n'y pas passer la moindre chose qui ait rapport à vous ; et cela sera fait. Ce n'est qu'un renouvellement d'ordre plus exprès qui a déjà été donné , comme vous savez.

Vos approbations sur mon travail en sont véritablement le salaire , et vont immédiatement après l'exécution du plan , s'il est possible de le suivre. Je vous recommande plus que jamais *que mon manuscrit ne soit ni lu ni copié de personne* , et lu que de vous et de madame *du Chastelet*. S'il étoit assez bon pour être suivi , pourquoi le donnerions-nous à nos voisins plus que le secret de la poudre à canon , quoi qu'il vise à de meilleurs avantages ? Notre vertu n'est pas assez avancée et ne le sera de longtemps assez pour n'être jaloux de rien , et pour ce parfait cosmopolisme qui rechercheroit également le bonheur de tout le monde. C'est bien assez que nous nous désabusions de chercher notre grandeur dans la ruine de nos voisins. J'aime *Sidney* autant que votre homme à l'épithaphe ; il est cependant bien long à lire par toutes ses répétitions. Il démontre bien l'abus de la royauté héréditaire ; mais qu'il y substitue donc une méthode meilleure que le scrutin de l'abbé *de Saint-Pierre* , pour conférer

toujours les magistratures *digniori* sans anarchie. Car de supposer que les électeurs seront plus incorruptibles que des rois et des ministres, c'est une pétition de principes et un cercle vicieux.

Vous êtes plein d'anecdotes charmantes, et que vous appliquez avec force et gaieté. Je suis bien content, en vérité, que mon système soit le vôtre, comme je le vois. Je me souviens que nous disputâmes une fois chez la baronne, la prééminence de s'appliquer aux beaux arts ou à la politique. J'entends de la véritable politique qui iroit à faire bien nourrir et bien vêtir le paysan, et non de celle qui va à tromper un ministre sur la petite clause d'un petit traité pour une frivole garantie. Je vous soutins et je vous soutiendrai plus que jamais que la pierre et la charpente d'un bâtiment marchent devant la sculpture des appartemens. Avons-nous épuisé toutes les perfections de solidité, pour aller aux agrémens? Ne sommes-nous pas comme ces princesses de romans, avec des pierreries sans chemise? Et c'est l'affaire du jour plus que jamais. Votre réponse à cette objection doit être que l'un n'empêche pas l'autre; qu'on reprend le bâtiment en sous-œuvre, tandis que les peintres et les doreurs travaillent tranquillement aux cabinets; et d'ailleurs si on remettoit le temps d'orner à celui où toute solidité seroit achevée, l'art d'orner seroit désappris et oublié. Le cardinal *de Richelieu* ressembloit à un pilote qui avoit assez de courage pour orner son vaisseau pendant la tempête; il suffisoit aux deux. *Colbert* y satisfit encore mieux. Mais ces orages n'étoient que de l'inquiétude et des. . . .

XII. *Voltaire au même.*

Bruxelles, 8 juillet 1739.

Un Suisse passant par Bruxelles pour aller à Paris étoit désigné pour être dépositaire du plus instructif et du meilleur ouvrage que j'aie lu depuis vingt ans. Mais la crainte de tous les accidens qui peuvent arriver à un étranger inconnu m'a déterminé à ne confier l'ouvrage qu'à l'abbé *Moussinot*, qui aura l'honneur de vous le rendre.

On m'assure que l'auteur de cet ouvrage unique ne va point enterrer à Lisbonne les talents qu'il a pour conduire les hommes, et les rendre heureux. Puisse-t-il rester à Paris, et puissé-je le retrouver dans un de ces postes où l'on a fait jusqu'ici tant de mal et si peu de bien! Si je suivois mon goût, je vous jure bien que je ne remettrois les pieds dans Paris que quand je verrois *M. d'Argenson* à la place de son père, et à la tête des belles-lettres....

Encore passe si les gens qui se sont consacrés à l'étude n'étoient pas persécutés; mais il est bien douloureux de se voir maîtrisé, foulé aux pieds par des hommes sans esprit, qui ne sont pas nés assurément pour commander, et qui se trouvent dans de très-belles places qu'ils déshonorent.

Heureusement il y a encore quelques âmes comme la vôtre; mais c'est bien rarement dans ce petit nombre qu'on choisit les dispensateurs de l'autorité royale et les chefs de la nation. Un fripon de la lie du peuple et de la lie des êtres pensans, qui n'a d'esprit que ce qu'il faut pour

nouer des intrigues subalternes et pour obtenir des lettres de cachet, ignorant et haïssant les lois, patelin et fourbe, voilà celui qui réussit, parce qu'il entre par la chatière¹, et l'homme digne de gouverner vieillit dans des honneurs inutiles.

Ce n'étoit pas à Bruxelles, c'étoit à Compiègne, qu'il falloit que votre livre fut lu. Quand il n'y auroit que cette définition, elle suffiroit à un roi : *Un parfait gouvernement est celui où toutes les parties sont également protégées.* Que j'aime cela ! *Les savantes recherches sur le droit public ne sont que l'histoire des anciens abus.* Que cela est vrai ! Et qu'importe à notre bonheur de savoir les capitulaires de Charlemagne ? Pour moi, ce qui m'a dégoûté de la profession d'avocat, c'est la profusion de choses inutiles dont on vouloit charger ma cervelle. *Au fait est ma devise.*

Ce que vous dites sur la Pologne me plaît encore : j'ai toujours regardé la Pologne comme un beau sujet de harangue, et comme un gouvernement misérable. Car avec tous ses beaux privilèges, qu'est-ce qu'un pays où les nobles sont sans discipline, le roi un zéro, le peuple abruti par l'esclavage, où l'on n'a d'argent que celui qu'on gagne à vendre sa voix ? Je vous ai déjà parlé, je crois, de la vieille barbarie du gouvernement féodal.

Votre article sur la Toscane, *Ils viennent de tomber entre les mains des Autrichiens, etc.*, est bien d'un homme amoureux du bien public, et je dirai avec vous : *Barbarus has segetes!*

Je suis fâché de ne pouvoir relire tout le livre

1. Maurepas ou Saint-Florentin.

pour marquer toutes les beautés de détail qui m'ont frappé, indépendamment de la sage économie et de l'enchaînement des principes qui en font le mérite. Il y a une anecdote dont je ne puis encore convenir : c'est que les nouvelles rentes ne furent pas proposées par M. *Colbert*. J'ai toujours ouï dire que ce fut lui-même qui les proposa, étant à bout des ressources, et je ne crois pas que Louis XIV consultât d'autres que lui.

Avant de finir ma lettre, j'ai voulu encore avoir le plaisir de relire le chapitre VI, et la fin du précédent. *Un monarque qui n'a plus à songer qu'à gouverner gouvernera toujours bien*. Cette admirable maxime se trouve à la suite de choses très-édifiantes. Mais, pour Dieu ! que ce monarque songe donc à gouverner !

Je ne sais si on songe assez à une chose dont j'ai cru m'apercevoir. J'ai manqué souvent d'ouvriers à la campagne. J'ai vu que les sujets manquoient pour la milice. Je me suis informé en plusieurs endroits s'il en étoit de même. J'ai trouvé qu'on s'en plaignoit presque partout, et j'ai conclu de là que la France n'est pas si peuplée, proportion gardée, que l'Allemagne, la Hollande, la Suisse, l'Angleterre. Du temps de M. *de Vauban*, nous étions dix-huit millions. Combien sommes-nous à présent ? c'est ce que je voudrois savoir.

Voilà l'abbé *Moussinot* qui va remonter en chaise, et moi je vais fermer votre livre ; mais je ferai avec lui comme avec vous ; je l'aimerai toute ma vie...

Madame *du Chastelet* est aussi enchantée que moi et vous louera bien mieux. V.

XIII. *Voltaire au marquis d'Argenson.*

Ce jeudi 17 novembre 1741.

Je suis venu chez M. le marquis *d'Argenson* pour avoir la hardiesse de le prier à souper, lui et M. son fils, demain vendredi, dans la rue des Bons-Enfants. On peut sans souper accorder la présence réelle. V.

Je prie M. *d'Argenson* de me prêter ces quatre tomes, et de me garder le secret.

— Si vous ne prêtez pas ce livre, prêtez du moins votre présence à souper, et celle de M. votre fils. V.

C'est un souper tout littéraire : nous avons *Helvétius*, fermier général et poëte, le traducteur de Pope, le traducteur de Milton, et la philosophe *Émilie* présidera avec vous. Ne voulez-vous pas du président *de Ménières* ?

XIV. *Voltaire au comte d'Argenson* ¹.

Juin 1743.

Je me flatte, Monseigneur, que je partirai vendredi pour les affaires que vous savez. C'est le secret du sanctuaire, ainsi n'en sachez rien. Mais si vous avez quelques ordres à me donner, et que vous vouliez que je vienne à Versailles, j'aurai l'honneur de me rendre secrètement chez vous à l'heure que vous prescrirez.

Nous perdons sans doute considérablement à

1. Cette lettre a été écrite peu de jours avant le départ de Voltaire pour sa mission en Hollande et en Prusse.

nourrir vos chevaux. Voyez si vous voulez avoir la bonté de nous indemniser en nous faisant vêtir vos hommes. Je vous demande en grâce de surseoir l'adjudication jusqu'à la fin de la semaine prochaine. Mon cousin *Marchand* attend deux gros négocians qui doivent arriver incessamment, et qui vous serviront bien. Heureux ceux qui vous servent, et plus heureux ceux qui jouissent de l'honneur et du plaisir de vous voir !

Mille tendres respects. VOLT.

Samedi 8.

XV. *Voltaire au comte d'Argenson.*

5 juillet 1743.

Dans ce fracas de dispositions pour tant d'armées, permettez, Monseigneur, que je vous remercie tendrement de la grâce accordée à madame *du Chastelet* et de la manière.

Vous savez mieux que moi les desseins des Anglois, et l'effet qu'a fait ici l'idée où l'on est (suivant le billet de M. le duc *d'Aremberg*) d'avoir remporté une victoire complète (celle de *Dettingen*). Tout ceci vous prépare beaucoup d'ennemis et peu d'alliés.

Les petits contre-temps que j'ai essuyés en France ne diminuent rien assurément de mon zèle pour le roi et pour ma patrie. Je ne vous cacherai point que Sa Majesté le roi de Prusse vient de m'écrire de Magdebourg, où il faisoit des revues, qu'il me donne rendez-vous au commencement d'août à Aix-la-Chapelle. Il veut absolument m'emmener de là à Berlin, et il me parle avec la plus vive indignation des persécu-

tions que j'ai essayées. Ces persécutions viennent d'un seul homme, à qui vous avez déjà eu la bonté de parler¹. Il prend assurément un bien mauvais parti, et il fait plus de mal qu'il ne pense. Il devrait savoir que c'est un métier bien triste de faire des hypocrites. Vous devriez, en vérité, lui en parler fortement. Il ne sait pas à quel point il révolte les hommes : dites-lui en un petit mot, je vous en supplie, quand vous le verrez.

Voulez-vous avoir la bonté de vous souvenir de *Marchand* quand il s'agira des Invalides ? Je pourrois avoir un peu mieux en Prusse, mais rien n'égale le bonheur de vous être attaché, et de vivre avec des amis qui vous aiment. C'est la seule chose où j'aspire. Je suis le plus ancien et le plus tendrement dévoué de vos courtisans ; conservez-moi vos bontés, mon cœur les mérite.

VOLT.

A la Haye, au palais du roi de Prusse, 5 juillet 1743.

XVI. *Voltaire au comte d'Argenson.*

A la Haye, ce 15 juillet 1743.

Sera-ce vous faire mal sa cour, Monseigneur, que de vous envoyer ce petit état ci-joint ? Je doute qu'il y ait aucun ministre à La Haye qui ait cette pièce secrète.

Je voudrois rendre des services plus essentiels ; je souhaite que ma famille soit plus à portée que moi de vous prouver son zèle. Mon neveu *La Houlière*, capitaine dans Lyonnais, frère du

1. L'ancien évêque de *Mirepoix*.

jeune *Marchand*, ayant été blessé plus dange-
reusement qu'aucun autre officier à l'affaire de
Dingelfing, demande cette croix de Saint-Louis
pour laquelle on se fait casser bras et jambes.

Marchand, père et fils, ne demandent qu'à
vêtir et alimenter les défenseurs de la France.
Courage, Monseigneur, courage, la fermeté ren-
dra la France respectable à ceux qui l'ont cru
affoiblie. Personne ne forme des vœux plus
sincères pour votre gloire que votre ancien
serviteur V., qui vous aime avec tendresse, et
qui vous est respectueusement dévoué pour
jamais.

Par la première, j'aurai l'honneur de vous
envoyer l'état des dépenses extraordinaires de
cette année, et vous pourrez comparer ce qu'il
en coûte en France et en Hollande pour le même
nombre d'hommes.

Vous pouvez être sûr que les Hollandois ne
vous feront pas grand mal. Il est actuellement
huit heures du soir, 15 juillet. A sept heures, le
général *Hompèche*, qui attendoit l'ordre de par-
tir, a reçu un ordre nouveau, de faire mettre
petit à petit, ces quinze jours-ci jusqu'au
1^{er} d'août, les chevaux à la pâture. Les gardes à
pied n'auront les ordres pour la marche que le
24 juillet. Il est évident qu'on cherche à ne plus
obéir aux Anglois, sans leur manquer ouverte-
ment de parole. Vous pouvez compter sur ce
que j'ai l'honneur de vous dire, jusqu'à ce que
ce qui est vrai aujourd'hui ne le soit plus dans
huit jours.

XVII. *Voltaire au comte d'Argenson.*

Voici, Monseigneur, la seconde partie de l'état secret que j'ai l'honneur de vous envoyer. Ayez la bonté d'accuser la réception des deux paquets, en disant ou faisant dire à la dame qui demeure au faubourg Saint-Honoré que vous les avez reçus, sans quoi j'aurois ici beaucoup d'inquiétude.

L'ordre de mettre les chevaux au vert est exécuté, et subsiste pour dix ou douze jours au moins. Les gardes à pied partent le 24 ou le 23 au plus tôt. Deux régimens sont en marche actuellement aux environs de *Maestricht*. On dit hier en ma présence au comte *Maurice de Nassau*, général de l'infanterie : « Vous ne serez pas avant deux mois au rendez-vous. » Il en convint.

Ne vous tuez pas de travail. La gloire et le destin de la France dépendent de la fermeté du ministère. J'attends tout de vous.

A la Haye, ce 18 juillet 1743.

Vous savez que les troupes de la république qui marchent ne composent que quatorze mille six cents hommes.

(Il résulte des états joints à ces deux lettres que les forces militaires de la Hollande se composoient de huit cent quatre-vingt six compagnies et quatre-vingt-quatre mille hommes, dont sept mille sept cents de cavalerie, soixante-deux mille d'infanterie, trois mille cinq cents dragons, neuf mille six cents Suisses et douze cents artilleurs.

La dépense ordinaire de la guerre monte à 10,098,156 florins, à quoi il faut ajouter 501,212 florins pour frais de garde de la barrière des Pays-Bas.

La dépense extraordinaire de guerre est de 5,774,561 florins, ce qui forme, avec l'état ordinaire, un total de 15,872,718 florins. Enfin la dette hollandaise se montoit, en l'année 1743, à 32,852,665 florins, dont l'intérêt annuel, supporté par les Provinces-Unies, étoit de 1,478,964 florins.)

XVIII. *Voltaire au comte d'Argenson.*

A la Haye, ce 23 juillet 1743.

Le même homme qui vous est tendrement attaché, Monseigneur, et qui vous a envoyé deux états des troupes et dépenses militaires de ce pays-ci, le premier à votre adresse, le second sous le couvert de M. de la Reynière, a l'honneur de vous envoyer, par cet ordinaire, le plan de la bataille de *Dettingen*, tel qu'on le débite ici. Les meilleures têtes de Hollande avouent qu'elles ne seront pas peu embarrassées si vous envoyez un corps sur la Meuse. Les gardes à cheval sont partis aujourd'hui, comme j'avois l'honneur de vous le dire d'avance. Vous devez être bien surchargé de travail. Tâchez donc de conserver votre santé. En vérité elle est précieuse à tout le monde, mais surtout à moi, qui vous suis si tendrement attaché et depuis si longtemps.

(Suit un plan figuré de l'action de *Dettingen*, telle qu'elle eut lieu le 27 juin 1743, entre l'ar-

mée alliée de la reine de Hongrie, sous les ordres du roi de la Grande-Bretagne, et celle de la France, commandée par le maréchal *de Noailles*, avec explication en françois et en hollandois.)

XIX. *Madame du Chastelet au comte d'Argenson, ministre de la guerre.*

A Paris, le 22 août 1743.

Le sieur *Marchand* m'est venu trouver, Monsieur, pour que j'eusse l'honneur de vous écrire en sa faveur. Vous avez eu la bonté de lui accorder, à la recommandation de M. *de Voltaire*, une fourniture de dix mille habits pour les milices. Il s'est associé avec le sieur *Devin* pour la remplir. Ils ont eu l'honneur de vous représenter l'impossibilité où ils étoient de faire cette fourniture en drap de Lodève, pour le temps prescrit, parce que la manufacture étoit épuisée, et ne pouvoit pas en fournir à temps, à cause de celui qu'il faut pour le faire venir. On a mandé à M. *Devin* que vous aviez donné cette entreprise à M. *de Vallat*. Il est bien difficile qu'il la fasse plus tôt que les sieurs *Marchand* et *Devin*; car la manufacture de Lodève n'ira pas plus vite pour les uns que pour les autres, et la même impossibilité doit subsister pour M. *de Vallat* comme pour les sieurs *Marchand* et *Devin*. M. *de Voltaire* vous seroit, je crois, infiniment obligé, si vous vouliez bien conserver cette entreprise au sieur *Marchand*. Mais si vous croyez que le sieur *de Vallat* vous serve mieux, les sieurs *Marchand* et *Devin* vous supplient du moins d'exiger du sieur *de Vallat*

qu'il prenne les mêmes fournitures au prix qu'elles leur ont coûté, en montrant leur facture, ce qui me paroît selon toute justice, puisque sans cela ils se trouveroient ruinés. Je crois que M. de *Voltaire* ne pourra pas sitôt vous recommander cette affaire lui-même. Je viens d'apprendre que le roi de Prusse ne va plus ni à Aix-la-Chapelle, ni à Spa. Ainsi il va vraisemblablement partir pour Berlin. J'en suis dans une affliction inexprimable. Il est affreux, après trois mois de peine, de n'être pas plus avancé que le premier jour.

J'ai eu l'honneur de vous écrire ces jours passés une lettre sur M. *du Chastelet*, à laquelle j'espère vous voudrez bien faire attention.

Soyez, je vous supplie, bien persuadé, Monsieur, que personne ne sera jamais avec plus d'attachement que moi, votre très-humble et très-obéissante servante.

BRETEUIL DU CHASTELET.

XX. *Le marquis d'Argenson à son frère à Versailles.*

Paris, 18 mai 1744.

J'ai bien à vous remercier, mon cher frère¹; si vous étiez ici je vous embrasserois. Je suis actuellement occupé à mes remercimens. Je pars pour Versailles.

J'ai vu hier, en apprenant la grâce qui m'est accordée, M. le chancelier, M. le duc *d'Orléans* et M. *Orry*. J'ai eu tout lieu de croire que je

1. Le marquis d'Argenson venoit d'être nommé conseiller au conseil royal des dépêches.

quitte M. le duc *d'Orléans* dans les termes convenables à un honnête homme.

M. le chancelier m'a dit que je ne pouvois entrer au conseil qu'après avoir remercié le roi, qu'il falloit écrire à Sa Majesté (je ne m'attendois pas à cet honneur depuis que j'ai renoncé à l'ambassade), et qu'il convenoit de vous envoyer ma lettre. Il me faut une commission. J'ai vu celle de M. *d'Ormesson*. La mienne pourra être expédiée avant vendredi, qui sera le prochain conseil. M. le duc *d'Orléans* m'a consulté sur le successeur. J'ai proposé *Caumartin*. Mais cela n'a pas pris, il ne le connoît pas. Il me paroît avoir du goût pour *la Grandville*¹. M. *Gilbert* refusa il y a dix-huit mois, dans un temps qui ne ressembloit pas pour moi à celui-ci. Adieu, mon cher frère; aimez-moi, et toutes mes pleurs anciennes sécheront. Dans peu de jours je vous reparlerai du mariage de mon fils.

Je perds 8,000 livres de rentes à l'honneur qui m'est accordé.

XXI. *Voltaire au comte d'Argenson, ministre de la guerre.*

A Cirey, en Champagne, 6 juin 1744.

Comment diable M. le duc *de Foix de Richelieu* a-t-il pu vous faire lire une si mauvaise esquisse, un croquis informe que je ne lui ai envoyé que par pure obéissance? Il ne s'agit pas de savoir si cela est bon, mais de prévoir si

1. Ce fut M. *Bidè de la Grandville* qui fut nommé chancelier de la maison d'Orléans.

on peut en tirer quelque chose de bon ; et c'est, Monseigneur, ce que je vous demande en grâce de prévoir, si vous m'aimez. Mais comment avez-vous eu le temps de lire cette bagatelle ? Soyez béni, entre tous les ministres, d'aimer les beaux-arts au milieu de la guerre. C'est un mérite bien rare, et qui prouve bien qu'on est au-dessus de son emploi. *M. de Louvois* n'avoit pas ce mérite. Aussi *Poignan* disoit de lui :

*Louvois, ce ministre brutal,
Renvoya d'un coup d'œil Phébus à l'hôpital.*

A propos d'hôpital, je vous ai présenté un placet pour un gentilhomme champenois, nommé *de Riancourt*, lieutenant dans le bataillon de Saint-Didier, milice, dont le père, capitaine audit bataillon, vient de crever. La veuve et sept enfans ont un procès dans votre ancienne principauté de Joinville ; et, quand il faut payer leur procureur, ils apportent leurs poules au marché de Joinville, et les vendent vingt sous pour payer la justice, et meurent de faim.

Cependant, point de réponse à mon placet. Je vous demande en grâce de me protéger auprès du duc *de Foix-Richelieu*, et de croire que ma petite drôlerie vaut mieux que la fichue esquisse qu'on vous a montrée. Triomphez, et je vous amuserai.

Je vous suis attaché aussi tendrement que quand vous n'étiez pas ministre, et non plus respectueusement.

Madame du Chastelet vous présente ses complimens.

XXII. *Le président Hénault au comte d'Argenson.*

A Plombières, ce jeudi 9 juillet 1744.

J'arrivai hier au soir assez fatigué. J'avois couché mardi à Langres, où M. de Langres m'accabla d'amitiés. Je vous retrouve partout. J'ai aussi passé par *Cirey*; c'est une chose rare. Ils sont là tous deux seuls, comblés de plaisirs. L'un fait des vers de son côté, et l'autre des triangles. La maison est d'une architecture romanesque et d'une magnificence qui surprend. *Voltaire* a un appartement terminé par une galerie qui ressemble à ce tableau que vous avez vu de *l'école d'Athènes*, où sont assemblés des instrumens de tous les genres, mathématiques, physiques, chimiques, astronomiques, mécaniques, etc.; et tout cela est accompagné d'ancien laque, de glaces, de tableaux, de porcelaines de Saxe, etc. Enfin, je vous dis que l'on croit rêver. Il m'a lu sa pièce¹. J'en ai été très-content. Il n'a pas omis aucun de mes conseils, ni aucune de mes corrections, et il est parvenu à être comique et touchant. Mais que dites-vous de *Rameau*, qui est devenu bel esprit et critique, et qui s'est mis à corriger les vers de *Voltaire*? J'en ai écrit à M. de *Richelieu* deux fois. Ce fou là a pour conseil toute la racaille des poètes. Il leur montrera l'ouvrage; l'ouvrage sera mis en pièces, déchiré, critiqué, etc.; et il finira par nous donner de mauvaise musique, d'autant plus qu'il ne travaillera pas là dans son genre. Il n'y avoit

1. L'opéra de la *Princesse de Navarre*.

que les *petits violons* qui convinssent ¹, et M. de *Richelieu* ne veut pas en entendre parler. Je me purgerai demain, et je commencerai mes eaux après-demain. Je suis d'une foiblesse extrême; j'ai les jambes fort enflées, et depuis deux mois je vis de potages.

Je compte que vous voudrez bien continuer à m'envoyer les bulletins. Les nouvelles ne sont pas fraîches, mais vous comprenez le plaisir qu'elles font quand on est au bout du monde.

Je vous souhaite le bonjour.

XXIII. *Le marquis d'Argenson à son frère.*

19 juillet 1744.

(Lors du premier mariage de M. de *Paulmy* avec mademoiselle *Dangé*, fille d'un fermier général ².)

Il s'agit de nommer dans le monde les deux nouveaux mariés, et je vous prie d'y concourir, mon cher frère; ce que je demande, c'est qu'ils aient un nom distinctif de nous deux, aussi bien que mon neveu, qui sera, s'il plaît à Dieu, marié cet automne.

S'il y a quatre *monsieur et madame d'Argenson*, cela impatientera le public, et nous nous attirerons des sobriquets. Peut-être en viendra-t-il de désobligeants. Excepté cet amour de l'ordre, je n'affecte aucun nom. Vous vous appelez le *comte d'Argenson*. Cela est à sa place, surtout depuis

1. Les sieurs *Rebel* et *Françœur*, musiciens, que l'on désignoit sous ce nom.

2. M. de *Paulmy* n'eut point d'enfans de ce mariage. Il perdit sa femme fort jeune, et se remaria à *Marguerite Fyot de la Marche*, fille du premier président au parlement de Dijon.

que vous n'êtes plus magistrat. Moi qui le suis, je ne m'annonce pas pour *marquis*; mais on me nomme ainsi; je laisse faire. Cela nous distingue, on y est fait.

Ma belle-sœur m'a dit qu'on n'appeloit plus mon neveu M. le marquis *de Voyer*, mais M. le marquis *d'Argenson*. Je lui ai représenté, et je vous représente, mon cher frère, que c'est là mon nom, et depuis longtemps, et qu'il ne seroit pas bien de me le prendre, étant l'aîné, ayant la terre qui est marquisat, et étant dénommé ainsi depuis la mort de mon père. Ainsi quand mon neveu aura femme surtout, je vous prie de lui donner un autre nom. Appelez-le M. *de Voyer*; c'est le nom de la maison, et mon neveu a toujours porté ce nom au collège et à l'Académie.

De même il y a, pour celui *de Paulmy* à faire porter à mon fils et à ma belle-fille, que j'ai déjà nommé mon fils comme cela depuis sa sortie du collège. M. et madame *de la Rivière* non-seulement le permettent, mais m'y exhortent. Quoique nous n'ayons pas cette terre à nous, nous en prenons le nom dans les actes. Il y a mille exemples de cela, la branche que vous commencez, MM. *de Caumartin* n'ont pas leur terre, les *d'Argouges*, et autres exemples plus illustres (*Condé, Conti*, etc.). C'est le nom de nos aînés, branche, répons-je modestement, plus connue dans l'histoire et dans le service, si le nom *d'Argenson* l'est davantage aujourd'hui à Paris et dans l'âge moderne.

Décidez, je vous prie; mais il faut un nom distinctif. Jusqu'à votre décision, cela ira flot-

tant, variant; c'est à l'occasion des mariages qu'il faut prendre plus net son parti sur cet article. A nos décès, nos enfans reprendront nos noms s'ils font bien; c'est l'usage.

Le roi aura fait une magnifique campagne si même à son approche le prince *Charles* repasse le Rhin. Je ne m'éblouis pas sans tremblement que ce fût après l'avoir combattu. Vous tirez parti de votre faveur en menant mon neveu à toutes les occasions de gloire, plutôt qu'en l'avançant extraordinairement.

Adieu, mon cher frère, je vous embrasse de tout mon cœur.

L'abbé *de Rothelin* est mort hier ¹.

1. Cette lettre est intéressante sous plusieurs rapports; elle fait connoître, sur les usages de l'ancien régime, des nuances que l'on a beaucoup trop perdues de vue.

I. Il n'étoit pas permis de s'affubler au hasard de titres de terre et de noblesse.

II. Les familles de robe ne portoient *aucun titre*; tout au plus ajoutoit-on aux noms de famille celui de *chevalier*, quand il s'agissoit d'un membre du parlement ou d'un conseiller d'État, quelque haute que fût sa qualité.

III. On n'avoit pas le ridicule usage de donner aux femmes des noms d'hommes, *madame Charles* ou *madame Édouard*. Nos aïeux auroient bien ri de tels sobriquets, et il en auroit couru de belles chansons!

Disons encore, pour l'éclaircissement de ce qui précède, que l'héritier direct de cette famille *de la Rivière*, à laquelle appartenoit la terre de *Paulmy*, a été notre cousin M. le marquis *de la Fayette*, héritier par sa mère du marquisat de *Keignac* et autres belles terres de Touraine: M. *de la Fayette* étoit le descendant de la branche aînée des *Paulmy*.

R. A.

XXIV. *Le marquis d'Argenson à son frère.*

Paris, 31 juillet 1744.

On a parlé ce matin, mon cher frère, au conseil des finances et dépêches, d'affaires bien considérables, qui sont les mouvemens des protestans du Languedoc. On a dit qu'on envoyoit au roi des lettres de M. *Lenain* et des autres intendans voisins, du Dauphiné, Poitou, des évêques, etc. M. *Lenain* marque que, conjointement avec celui qui commande en l'absence de M. *de Richelieu*, ils sont résolus à épuiser les voies de douceur, mais qu'ils ne répondent de rien; que le feu s'allume et s'augmente. M. *de Maurepas* vous a certainement parlé de ce qu'il a vu dans ce pays-là. Sa présence n'a pas laissé que de contenir les mouvemens. Il y a toute apparence que nos ennemis du dehors correspondent et influent sur ce mal interne, que le roi de Sardaigne et les Anglois promettent de procurer des lois de tolérance aux protestans s'ils avoient des avantages sur nous. On s'aperçoit par les événemens de ce contre-coup.

Certainement le plus mauvais de tous les partis seroit celui de la sévérité sans forces, et même quand on en auroit. M. *de Basville* alluma la guerre des fanatiques dans des temps de force et de paix, et l'incendie devint universel quand nos affaires devinrent mauvaises au-dehors. Dans les circonstances présentes, ne craindriez-vous pas de laisser absolument le Languedoc dégarni de troupes comme il est? On dit qu'il n'y a que deux bataillons de milices. Je sais

combien il est impraticable de saigner sensiblement une des trois armées. On a tant besoin de monde!

Mais cependant je pense qu'il faudroit faire quelque chose *qui marquât*. Qu'on songe à cette affaire et qu'on y pourvoie, car une étincelle peut embraser trois provinces. En 1705, ce me semble, il fallut dégarnir nos armées et envoyer le maréchal *de Villars* avec vingt mille hommes contre les Camisards, à quoi on attribua le dépérissement de nos affaires. Si pareille aventure arrivoit aujourd'hui, on regretteroit bien un ou deux régimens de dragons qui suffiroient peut-être aujourd'hui. — Avec un bon, sage et ferme commandant que vous y enverriez, en l'absence de *M. de Richelieu*, faisant grand bruit d'un seul régiment de dragons de quatre cent cinquante hommes que vous tireriez d'une des trois armées, de celle de Saxe qui en a le moins besoin, quelque loin qu'il y ait à les faire marcher; sur le bruit de son approche, je suis persuadé que cela feroit effet, et que vous gagneriez l'hiver avec sûreté. Le régiment de Septimanie n'est levé qu'à moitié, et comme ce sont des gens du pays, ils ne seront point propres à ceci.

Voilà à peu près ce qui a été dit ce matin. Si cela étoit utile, je vous écrierois volontiers pour vous en prévenir sur le peu qu'on parle d'affaires d'État au conseil. Ne dites pas à *M. de Richelieu* que je vous en aie écrit; car je l'ai vu hier au soir et je ne lui en ai rien dit.

Adieu, mon cher frère.

XXV. *Le marquis d'Argenson à son frère.*

Versailles, le 2 octobre 1744.

Convenez, mon cher frère, que je vous écris bien souvent bien des choses inutiles. En voici une des plus inutiles à écrire. Depuis quelques jours, des étrangers, des François et des gens de cour, me font des complimens à *tuer chien* sur ce que l'on va, disent-ils, nommer un secrétaire d'État des affaires étrangères. Vous savez le reste. S'il y avoit quelque chose de faisable pour moi de votre part, je me persuade que vous le feriez. Nous ne sommes pas à l'imaginer ensemble ou séparément. *Nous sommes frères et nous sommes amis, et il n'y a peut-être que le trop à craindre*; des politiques scrupuleux pourroient y trouver de l'inconvénient. MM. *Colbert et de Croissy* étoient frères.

Je me sentirois cependant bien disposé à travailler contre votre ministère, en procurant et entretenant la paix. J'aimerois à faire jouer à notre patrie le rôle d'un honnête homme, et je ne voudrois du pouvoir et de l'habileté que pour cela. Je sais que vous ne m'en voudriez pas plus de mal, et que votre charge n'en iroit que solidement mieux. J'aurois honte de songer à moi, si je voyois d'autres candidats; mais où sont-ils? Vous savez mieux que moi ce qui en est.

Adieu, mon cher frère, je me recommande à vous.

Je suis venu ici aujourd'hui, ainsi que bien du monde, saluer la famille royale.

(Mon frère, à Strasbourg.)

XXVI. *Lettres du roi de Prusse au roi de France.*

A Sa Majesté Très-Chrétienne, monsieur mon frère.

Au camp de Prague, ce 2 septembre 1744.

Monsieur mon frère, je viens d'apprendre l'affaire d'arrière-garde qu'ont eue les troupes de Votre Majesté avec les Autrichiens. C'est à la vérité quelque chose, mais j'avoue qu'il seroit à désirer qu'on mît plus de *vigueur* à présent à la poursuite de Autrichiens.

Votre Majesté sait si bien que tout dépend du moment que l'on saisit. Je crois que voilà, par la retraite du prince *Charles*, un de ces momens décisifs perdus qui ne se retrouvent que fort rarement, ou point du tout.

Je prie Votre Majesté de vouloir bien donner des ordres pour que ses troupes tirent avec nous la même corde, sans quoi nous ne pouvons jamais nous promettre de succès heureux. Qu'elle ne s'embarrasse pas de mes opérations. Je remplirai mes engagements avec une *exsactitude* qui ne laissera rien à désirer.

Je dois avertir Votre Majesté que j'ai appris de bonne part que M. de *Bernstorff*, ministre de Danemarck à sa cour, et natif du pays d'Hanovre, servoit d'espion au roi d'Angleterre et à la reine d'*Hongrie*; j'ai cru être obligé de lui faire part de cette circonstance pour n'avoir rien à me reprocher.

Je suis, avec tous les sentimens de la plus haute estime, monsieur mon frère, de Votre Majesté, le bon frère et fidèle allié. FÉDÉRIC.

Je ne saurois exprimer à Votre Majesté la joie que je ressens de sa *reconvalescence*, et combien de vœux j'adresse au ciel pour l'affermissement d'une santé si précieuse à ses alliés et à ses peuples.

Prague, ce 16 septembre 1744.

Monsieur mon frère, Prague vient de se rendre; nous y avons fait seize mille hommes prisonniers de guerre. Je me suis empressé de donner cette bonne nouvelle à Votre Majesté. Nous n'y avons *perdus* que trente morts et soixante-six blessés, et aucun officier que mon cousin tué à mes côtés.

Je prie Votre Majesté de vouloir bien renforcer le corps de *Seckendorf*, pour que l'on ne tombe pas dans les mêmes fautes qui se sont faites autrefois. Si nous ne faisons pas à présent nos efforts *tout à la foy*, nous ne parviendrons pas à notre but. Et si Votre Majesté veut faire rendre la Bavière à l'empereur, elle sentira bien que *Seckendorf*, à la tête de trente mille hommes, n'est pas en état de l'effectuer. Je marcherai le 20 sur *Budweiss*, et je rejetterai par là le prince *Charles* et *Badiany* en Autriche. Il dépend à présent uniquement de Votre Majesté de faire réussir nos projets. Si vous perdez ce moment présent, la guerre sera mal enfilée, et les suites n'en seront pas heureuses. Mais si *Seckendorf* est en état d'agir offensivement, et que je continue d'opérer avec *vivacité*, comme je viens de *commencer*, nous pouvons faire du chemin et réduire la reine d'*Hongrie* à la raison.

Je suis, avec la plus parfaite estime, monsieur mon frère, de Votre Majesté le bon frère et allié.

FÉDÉRIC.

Au camp de Protioni, ce 5 octobre 1744.

Monsieur mon frère,

J'ai la satisfaction d'apprendre à Votre Majesté que *Tabor*, *Budweiss* et *Frauenberg* se sont rendus; après quoi j'ai passé la *Moldau*, et ayant coupé les Autrichiens de *Wiene*¹, il est à croire qu'ils viendront avec hâte recouvrir leur pays.

Si le maréchal de *Schmetau* a fait des représentations à Votre Majesté, pour que ses opérations se fissent avec la *vigueur* dont nous étions convenus, il n'a fait qu'*exécuter* ses ordres. Mais s'il se mêle dans des intrigues et cabales de cour, je le désavoue tout net, et Votre Majesté peut être persuadée que ce n'est ni ma volonté, ni selon mes ordres qu'il agit ainsi. Mais je ne saurois m'empêcher d'ailleurs de presser Votre Majesté d'envoyer, d'abord après la prise de *Fribour*, un *cors* de ses troupes dans le pays de Mayence. Si j'ai fait une diversion qui lui a été favorable pour l'*Elsace*, il est bien juste qu'elle couvre *en revanche* mes possessions de Westphalie par un *cors* qui prenne ses quartiers d'hiver en Mayence, et qui convertisse cet électeur et ses voisins dans le parti de l'empereur.

Je suis si occupé que je n'ai que le temps de féliciter Votre Majesté sur sa *reconvalescence*,

1. Vienne.

l'assurant que j'y prends plus de part que personne, et que l'on ne sauroit être avec plus d'estime que je ne suis, monsieur mon frère, de Votre Majesté le bon frère.

FÉDÉRIC R.

XXVII. *Billets de la reine Marie Leczynska adressés au comte d'Argenson, durant les campagnes de 1744 et 1745.*

(Nous pourrions garder ces lettres pour nous seuls : à la différence de ce qui précède, il n'y auroit eu nulle obligation de les publier ; mais alors donc qu'il soit permis de les enchâsser ! Ce sont des reliques d'une sainte, mais d'une de ces saintes douces et indulgentes, qui n'ont point oublié la terre et ont gagné le paradis, non seulement par la vertu, mais aussi par la grâce et la bonté.

Ces lettres sans prix, dont nous ne donnons qu'un petit nombre, ces *anonimes*, comme la reine les appelle, sont indignement griffonnées. Cependant on y rencontre une certaine régularité de diction, à travers des incorrections incroyables.

On y reconnoît une personne vraiment spirituelle, sinon instruite, et surtout incomparablement aimable et bonne.)

Le 18.

Rien de si aimable que *Cadet*. C'est bien sa faute quand il ne l'est pas. Je crois que cela ne lui fait pas grand'chose. Mais on est aussi aise du premier que fâché du second. Je voudrois

bien recevoir bientôt, au lieu du laurier de votre jardin, une branche d'olivier. C'est le but de tous mes désirs. Qu'il n'y croisse plus autre chose. Arrachez-en le myrthe comme mauvaise herbe. *Adieu Cadet*. Je finit, car j'ai beaucoup à écrire, et des lettres un peu plus graves. J'en suis fâchée. Il me restoit de belles choses à vous dire. Cela se retrouvera toujours.

— Vous êtes charmant, charmant, charmant. Il ne vous reste plus que M. *de Saulx* et M. *de Lagnon*¹ pour être délicieux; et moi de réussir à vous marquer combien je suis reconnoissante. Je suis enchantée de nos heureux succès. Vous voyez bien qu'il est bon de prier Dieu. Sans lui nos forces sont bien foibles. Si l'on mettoit les saints dans le calendrier de leur vivant, je serois ravie d'y voir *saint Cadet*.

— Voulez-vous savoir des nouvelles de Versailles? En voici des plus neuves: c'est que je ne vous aime plus. La raison est que je n'entends point parler de vous. Cela m'ennuie. L'ennui fait tomber dans la langueur. Je sens cependant qu'en écrivant la langueur se réveille. Aussi pour de la peine perdue, je finit ma lettre. Comment le faire après ce que j'ai dit? Après avoir bien cherché, je trouve une ressource dont on peut se scandaliser. Mais *onit soit qui mal i panse*; qu'un feu mal éteint est aisé à rallumer. Elle n'est pas d'aujourd'hui, mais elle peut s'appliquer.

Ce 29 juin.

1. (*Lannion*), protégés de la reine.

— Ce 22. On dit que vous êtes bien avec le roi; j'en suis on ne peut plus aise, vous n'en doutez pas. Je désire que vous y soyez aussi bien qu'avec la reine; car on ne peut être mieux. Elle me le dit souvent, et je suis ravie de vous en assurer.

Je ne puis vous dire combien je suis touchée de votre attention à tout ce qui peut me plaire. Il me seroit inutile de l'entreprendre. Aussi je me contente de vous assurer que je ne suis point ingrate et de désirer de vous le prouver. Je n'ai point osé mander à madame *de Donges* la grâce que le roi avoit faite à son fils jusqu'aujourd'hui, ne sachant pas si elle étoit publique. Voyez comme je me corrige. Il est vrai que je n'ai point vu M. *de Gesvres*. Il n'est question ici que de la bonté du roi pour vous. Jugé si j'en suis bien aise. C'est une marque de discernement de votre maître qui fait, je vous assure, grand plaisir à votre maîtresse.

Ce 26.

J'ai reçu ce matin, non sans étonnement, un bulletin au lieu d'une lettre de votre part. Je vous en suis cependant obligée. Il ne peut que me faire plaisir, en ce qu'il m'apprend de bonnes nouvelles de la santé du roi. Mais faites-moi celui, beau *Cadet*, dorénavant de m'en écrire qui ressemble plus à une lettre; car je n'ai jamais appris à faire des réponses à des bulletins. Je tâcherai de m'en instruire. En attendant, prêtez-vous à mon style; vous n'y aurez pas de peine. Il est simple, mais sincère, et quand je vous

assure de mon amitié, croyez que cela est vrai.

Ce 6.

Avez-vous pensé à envoyer un congé à M. d'Aubigny? Je n'oublie point à vous recommander gens qui vont lui appartenir. On m'a dit que l'on avoit pris *Saint-Ghislain*. Dieu soit loué, si cela est vrai, et nous donne continuation de bonnes nouvelles.

J'ai donc enfin reçu une lettre de vous, et telle que je les désire. Continuez les bulletins, mais tâchez de les entremêler de quelque épître comme celle dont je vous parle. Je suis ravie de ce que vous me dites du bon état des troupes. Plus d'une raison me fait plaisir sur cet article. Il y a l'essentielle d'abord, et puis par rapport à vous, cela fait voir que vous ne nigaudez pas toujours. Voilà donc le temps des inquiétudes qui va commencer, suivant ce que vous me dites. Dieu conserve le roi et bénisse ses entreprises. J'aurois plus de courage d'aller à la tranchée qu'en y pensant ici. Je suis bien aise de l'éloge que vous me faites. Cela me flatte par amour-propre de ne m'intéresser qu'à ce qui le mérite, et je continue ma recommandation. Je n'ai garde de défendre ce qui est illicite. Cela ne seroit pas bien. Votre sévérité trouveroit cela mauvais. Adieu, donnez-moi toujours des nouvelles. Dieu veuille qu'elles soient bonnes. N'oubliez pas de me parler des vôtres; vous savez l'intérêt que j'y prends. Je compte sur votre attachement, et rendez-moi la justice que l'on ne nous rend pas ordinairement, qui est d'en être tou-

chée. Vous savez, malheureusement pour moi, que mon cœur est très-capable d'amitié.

Ce 12.

Madame *d'Argenson* est charmante. Elle est très-souvent ici. Cela me fait grand plaisir. Pensez à M. *de Roquépine*.

Je viens d'apprendre que vous vous étiez trouvé mal et que vous avez la goutte. Je vous demande en grâce, si elle vous permet d'écrire, de me mander ce qui en est; je me flatte que vous ne doutez pas de l'intérêt que j'y prends. C'est le roi qui m'a appris cette nouvelle. Dites-bien à *Lafosse* comment vous serez demain matin, afin qu'il puisse m'en informer. Retranchez dans votre lettre, je vous prie, *madame*, *majesté* et *très-humble*.

Maladie du roi à Metz (août 1744).

Quoique vous soyez très-exact à me donner des nouvelles du roi, l'inquiétude où je suis me fait encore envoyer le courrier qui vous remettra cette lettre. Vous présenterez celle qui y est jointe, et assurerez le roi de la peine où je suis d'être éloignée de lui, et de l'envie extrême que j'ai de l'aller trouver. J'attendrai ses ordres avec soumission et impatience. Continuez à me mander comment il est. Ma pauvre tête s'en va.

Ce 22.

Vous ne m'avez pas mandé un mot du R. de P. (roi de Prusse). Cela en valoit la peine; mais je vous le pardonne. Vraisemblablement

l'incommodité du roi vous l'a fait oublier. Cela n'est pas surprenant.

Ce . . d'août.

Je suis dans une grande inquiétude de la santé du roi, malgré tout ce que pouvez me dire. J'attends des nouvelles avec une grande impatience. J'ai envoyé hier au soir *Saint-Cloud*¹, pour en savoir. Je reçois dans le moment votre lettre, qui m'apprend la grâce que le roi a faite à M. de *Saulx*. Vous ne sauriez douter du plaisir qu'elle me fait, ni du gré que je vous en sais. Je suis on ne peut plus sensible à toutes les marques de votre attachement.

— *Saint-Cloud* vient d'arriver, qui a mis un grand calme dans mon âme par les nouvelles qu'il m'a apportées. Mais je vous avoue qu'il ne sera parfait que quand j'aurai des nouvelles de la nuit. Je les attends avec impatience, peur, espérance; enfin tous les sentimens que mon tendre attachement pour lui m'impose. Je renvoie encore un courrier. J'en voudrois avoir à toutes minutes, et j'insiste à demander, malgré le mieux dont Dieu soit loué à jamais, à y aller. Ne craignez pas de demander cette grâce pour moi. *Tôt ou tard on rend justice aux honnêtes gens*. Pour moi, Dieu m'est témoin que je ne conçois qu'un seul désir; c'est toute ma consolation. C'est le plus beau et le plus vrai. Mandez-moi la volonté du roi. Je lui demande en grâce de m'accorder celle de l'aller voir. Je ne

1. Messenger de la reine.

lui écris pas de peur de l'importuner. Je vous charge de lui marquer ma joie sur son meilleur état, et mon désir de le voir.

Ce 14 d'août.

Je suis à 6 lieues de Châlons. Je profite du temps que je change de chevaux pour vous écrire. Au nom de Dieu, obtenez-moi la consolation *de le voir*, et envoyez-moi vite la réponse. Vous pouvez juger de mon état. Mais Dieu, en qui je mets ma confiance, me soutiendra.

— A deux heures. Je viens de rencontrer votre courrier ¹. Je suis dans la joie; mais que Dieu soit loué à jamais! Cela me fait encore plus désirer de le voir. Je vous conjure d'insister.

Lettres écrites de Lunéville au comte d'Argenson, qui étoit devant Fribourg.

Je vous envoie une lettre pour le roi qui lui apprendra la mort de sa fille ¹. J'en suis très-affligée. J'ai ouvert le paquet. Vous ne le trouverez pas mauvais. J'ai voulu savoir les circonstances de ma perte. Ce qui augmente la douleur, est une consolation pour un cœur tendre. Ma pauvre enfant est bien heureuse; je l'envie. Il faut que je souffre encore dans cette triste vie. Mais tant que j'y resterai, vous pouvez compter sur ma façon de penser pour vous. Elle sera invariable.

1. Meilleures nouvelles et conversion du roi.

2. Madame *Thérèse*, morte à sept ans, à Fontevrault, le 28 septembre 1744. La reine étoit dans ce moment à Lunéville, chez son père, et le roi occupé au siège de Fribourg.

Le roi mon père m'a envoyé le reliquaire que vous trouverez ici, que l'on a oublié au chevet du lit du roi¹, que vous lui remettrez en mains propres. Mandez-moi comment cela sera reçu. Adieu.

7 octobre 1744.

Je suis bien persuadée du désir que vous aviez que l'on satisfît le mien. Mais les plaisirs, même les plus innocens, ne sont pas faits pour moi ; aussi n'en veux-je plus chercher dans ce monde. Je fonds en vous écrivant ; je ne sais pas un mot de ce que je vous dis. Je sens seulement que mon cœur parle et qu'il est dans la douleur. Je laisse ma pauvre mère dans un état pitoyable. Vous connoissez mon tendre attachement pour elle ; jugez ce que la séparation me coûte. Adieu ; donnez-moi souvent de vos nouvelles, quand ce ne seroit que de celles de votre épaule. Otez majesté, sujet et serviteur ; brûlez ma lettre, et comptez sur moi pour toute ma vie².

— Je suis très-persuadée de tout ce que vous me dites. Je serois très-fâchée d'en douter. C'est une grande consolation dans les peines, d'avoir des amis qui y prennent part. Je vous remercie de ce que vous avez retranché *l'hommage des cœurs* ; c'est ce qui me plaît davantage. Comme vous avez vu quelques opéras dans votre vie, vous vous souviendrez que c'est *Cybèle* qui dit ce que je rends ici. Mais j'ai bien peur de ne vous

1. A Lunéville.

2. La reine étoit à Lunéville, où elle eût voulu sans doute demeurer plus longtemps près de ses parens.

pas donner *Omphale* de sitôt. Suivant le train que cela prend, il me semble que nous recommençons le premier acte de la tragédie. Je crois qu'elle sera bien longue. Je vous remercie des nouvelles que vous m'avez envoyées. Je voudrais bien recevoir celle de la prise de Fribourg.

J'ai trouvé ici madame *d'Argenson*, j'ai été très-aise de la revoir. Donnez-moi de vos nouvelles souvent, elles me feront grand plaisir.

Ce 16.

Ce 20.

J'aurois bien envie de vous gronder. Je n'ai pas reçu un mot de vous depuis Fribourg, et si je suis encore du temps sans en avoir, je me fâcherai tout de bon jusqu'à donner mauvais visage à *Moncrif*¹. Mais comme la colère quand elle éclate ne dure pas, surtout la mienne, je prendrai un autre parti qui sera de la nourrir dans un profond silence, que je conserverai même à votre retour. Il faut essayer de tout, et je m'en vais le commencer en finissant cette lettre.

Bataille de Fontenoy, livrée le 11 mai 1745.

Jamais réveil n'a été plus agréable que le mien hier, à l'arrivée du page du roi. Je voudrais bien que ce fût la fin de la campagne et de la guerre. Je reçois votre compliment avec grand

1. Cette plaisanterie sur le visage de *Moncrif* se renouvelle sans cesse : il a bon ou mauvais teint, ses joues sont colorées ou pâlies, suivant que la reine est de bonne ou de mauvaise humeur.

plaisir. Qu'est-ce que nous allons faire maintenant ? Si vous pouviez me dire, *Revenir*, cela seroit charmant ; mais je ne m'en flatte pas. De quoi vous pouvez être sûr, c'est que vous serez toujours très-bien reçu. Adieu.

Le 13.

Vous pouvez aisément juger de ma joie ; elle est à l'excès. Le roi en bonne santé, comblé de gloire, mon fils se portant bien, et ayant, à ce qu'on m'assure, marqué une très-grande tranquillité et même gaieté au milieu des coups de canon, une victoire remportée ; c'est de quoi tourner une pauvre tête comme la mienne. Aussi l'est-elle. Je ne voudrois point pour toute chose au monde que mon fils n'y eut pas été. J'ai reçu votre compliment de tout mon cœur.

J'aurois bien désiré qu'il ne nous en eût pas coûté ce pauvre duc *de Gramont* que je regrette beaucoup. C'est une perte que le roi fait. Adieu ; je suis très-persuadée de votre attachement. Soyez sûre que j'y suis très-sensible.

Votre courrier d'avant-hier m'a fait grand plaisir. J'étois dans l'impatience de son arrivée, d'autant plus que j'avois vu une lettre où l'on me mandoit que les ennemis pouvoient revenir le lendemain¹. Ainsi jugez de l'effet que cette nouvelle pouvoit me faire. Je ne crois pas à présent que cette envie leur puisse prendre. Aussi suis-je très-tranquille, hors sur la fin du siège² que je

1. De la bataille de Fontenoy.

2. De Tournay.

voudrois déjà savoir. J'ai refait ce matin la liste¹ que vous m'envoyez, et en ai fait l'usage que vous me prescrivez. Elle est bien forte. Je regrette de tout mon cœur le pauvre duc *de Gramont*, et en général cette lecture est affreuse. Je suis dans l'admiration sans surprise du roi, et non sans horreur encore du risque que lui et son fils ont couru, enchantée de ce que vous me dites du pauvre enfant. Mandez-moi s'il a aussi bien marqué son cœur que son courage. Ne me flattez pas; quoique je serois bien fâchée d'en douter. Mais je serois ravie d'en avoir la certitude. Adieu. *Moncrif* a très-bon visage.

Le 15.

16 mai.

Je vous envoie une lettre pour mon fils. Qu'en pensez-vous à présent? Et quand avec fort peu de modestie, je vous disois qu'il étoit charmant, avois-je tort? Vous me connoissez ainsi. Vous ne serez point surpris de ce sentiment dont je vous fais part. Je suis plus flattée d'être la femme du roi et la mère de mon fils, que d'être la reine. N'en dites jamais mot, mais *j'aime le premier à la folie*.

Le 22 (mai).

Je vous remercie de votre courrier; j'attends avec bien de l'impatience celui qui m'apportera la nouvelle de la fin du siège², après quoi les anonimes recommenceront. De quelque façon

1. Des morts.

2. Tournay se rendit le 23 mai, et la citadelle le 24 juin.

que ce soit , ce sera toujours avec les mêmes sentimens et auxquels il n'y aura jamais que *Cadet* qui puisse nuire.

Je reçois avec grand plaisir le compliment que vous me faites sur la prise de Tournai. Je me flatte d'en apprendre autant de la citadelle dans quelques jours d'ici.

J'ai appris la nouvelle par la main respectable. Je tais les sentimens qu'elle m'inspire. Il faut s'en tenir à ceux de l'admiration qui ne peuvent jamais déplaire.

Adieu *Cadet* , les véritables et les anonimes ¹ me font la différence de ma chambre et de mon cabinet, et vous savez comme je suis à mon aise avec mes pagodes.

— Je viens de recevoir dans le moment la capitulation. J'attendois le retour du courrier hollandois avec bien de l'impatience.

10 juin 1745.

Rien ne me fait plus de plaisir que ce que vous me mandez de mon fils. J'ajouterai un *Laudate* au *Te Deum*. Je voudrois bien que la prise de la citadelle (de Tournai) y fut comprise. Cela m'ennuie beaucoup , d'autant que vous ne m'annoncez pas une trop prompte fin. Passons à mon fils. Je ne suis pas alarmée du tout de sa coquetterie ; tout au contraire. Chacun, très-injustement, juge des autres par soi-même : c'est ce qui fait la différence de votre décision et de

1. Les lettres anonymes sont celles non signées que la reine écrivoit au comte d'Argenson, et qui lui étoient adressées par *Papette* (la duchesse de Luynes).

la mienne sur cet article. Il faut plaire à tous et en aimer peu, mais aimer beaucoup ce que l'on aime. Voilà ma maxime. Tournez la de quelque côté que vous vouliez, même de la morale, ce que j'ai en vue principalement, vous trouverez que j'ai raison. Par conséquent, je suis très-contente de mon fils, sachant surtout qu'il est très-capable d'amitié. Je vous remercie de ce que vous me mandez pour M. de Lognac. Sa pauvre belle-mère est toujours dans un état pitoyable. A l'égard de *Moncrif*, il auroit l'air de tomber en apoplexie par le vermillon de son visage, si sa vivacité ne rassuroit. C'est avec une grande satisfaction que je l'embellis, et vous devez en être persuadé.

La reine et moi avons reçu toutes deux vos lettres. La reine est très-contente des bonnes nouvelles qu'elle a reçues, et recevra ce matin les ambassadeurs avec grand plaisir, surtout celui d'Hollande et M. de *Stainville*. Je n'ai pas trop loué ce petit sentiment en elle. Mais on est femme sur le trône comme partout ailleurs. Je vous ai tant parlé de cette maussade reine que j'en suis lasse. Parlons de moi, de ce que je pense. Mais de peur que ce moi ne vous ennuie aussi, je vous dirai en deux mots que je suis dans la joie de mon cœur, et que je trouve effectivement que si M. de B.¹ y étoit, on ne feroit pas mieux. Il y auroit sa présence de plus à la vérité. Mais comme je ne saurois sentir ce plaisir là de loin, je suis très-satisfaite de tout ce qui

1. M. de Belle-Isle?

s'est fait. Recevez mon compliment sur votre fils. Je suis bien aise de ce que vous me dites du mien. Il y a choses cependant que je voudrois qui ne fussent pas. Espérons que l'hiver le refroidira. Je suis bien aise que vous soyez content des concombres. Adieu.

Ce 14. Je suis bien fâchée de la mort de votre nièce¹.

Je savois dès hier le drapeau blanc arboré². Je vous remercie de ne m'en avoir rien dit dans votre lettre ; cela m'en a attiré une autre, et j'en suis ravie. Je ne me soucie pas du tout que les ennemis se fassent battre une seconde fois. Je suis une bonne femme et ne veux de mal à personne. Je désire que le roi revienne, et que la paix se fasse. Ce n'est pas moi qui ai donné le conseil de se coucher à neuf heures ; mais j'en suis bien aise. Je me suis un peu plus occupée de choses plus graves. Je suis très-aise du bien que vous en dites. N'allez pas croire que c'est une petite vanité que je me donne. Tout le bien ne vient pas de moi. J'ai dit ce que je pensois ; mais rendant les choses aussi mal, elles ne sauroient faire d'impression. Je n'ai point fait voyager la *belle mignonne*³ ; je n'ai point trouvé d'endroits pour la placer, et je craignois de déranger ses attraits. Comme elle est fort délicate, la moindre chute auroit pu la déranger, et je veux que vous la retrouviez avec tous ses charmes.

1. La première femme de M. de Paulmy.

2. Capitulation de la citadelle de Tournai.

3. Tête de mort.

Pour moi certainement ce sera aussi la même amitié.

Le 27.

Juin 1745.

Vous êtes charmant, *Cadet*, de m'avoir mandé des nouvelles du roi. Dieu soit loué de sa bonne santé, et la lui conserve. J'ai reçu vos deux lettres du même jour, et suis bien sensible à votre attention. Car je sais très-bien qu'elle pourroit être convenable sans être aussi exacte. Soyez bien sûr que je discerne très-bien le devoir et l'amitié. Je suis contente en reine du premier, et on ne peut plus touchée du dernier. Je suis ravie de l'espoir que vous me donnez ; je serois très-aise de revoir le roi de retour de ses lauriers, en bonne santé. Mon Dieu quelle satisfaction ne sentirai-je pas d'embrasser mon enfant, surtout si je ne trouve point de changement dans le caractère ! Je vous parle vrai ; il y a des liaisons qui me font peine. Adieu, cher *Cadet*, je vous assure que je ne serois pas fâchée de me retrouver avec vous. Si je ne craignois les mouches ¹, je vous en écrirois davantage. A propos, j'ai quarante-deux ans ; cela est imposant ². Je vous demande en grâce de m'écrire souvent, de ne point attendre les événemens ; cela me fera plaisir. Mes lettres sont très-capables d'ennuyer. Prenez cela en esprit de pénitence, vous y aurez du mérite.

1. *Mouches* s'entend pour lubies, divagations. Ailleurs la reine dit après une grosse rature : *Voilà comme je traite les mouches !*

2. La reine, née le 23 juin 1703, avoit quarante-deux ans en juin 1745.

— Billet de la duchesse *de Luynes* : *Papette* continue à marquer sa joie à M. le comte, sur la rapidité des conquêtes du roi, et lui renouvelle les assurances de son sincère attachement.

Je voudrois de deux choses l'une, ou savoir bien écrire, ou que vous puissiez lire dans mon cœur, pour y voir combien je suis sensible à l'attachement que vous me marquez. Suppléez à mon ignorance par votre pénétration. Je suis très-aise que vous ayez été mécontent de ma dernière lettre, quoique c'est sans dessein que je l'aie écrite de vous faire de la peine. Il falloit que je fusse de très-mauvaise humeur; mais autant qu'il m'en souvient, j'avois ce jour là beaucoup de vapeurs, et cela n'adoucit pas le style. C'est avec une exacte vérité que je vous observe que je serois ravie si l'arrière petit-neveu de ma dame d'honneur obtient un régiment. Il n'y a rien que ces pauvres gens ne fassent pour me plaire, et vous savez que je ne suis pas ingrate à l'égard de mes compagnies. Je sens vivement votre attention, et par conséquent j'en suis très-touchée. M. le baron de *Montmorency* m'a demandé, en prenant congé de moi, de m'intéresser pour que la sienne pût tomber à son fils. Je lui ai promis de vous en écrire, et je l'exécute. J'ai donné ma parole de demander l'autre pour M. *de Dromesnil*, et je m'en acquitte. D'ailleurs, personne n'est plus soumis aux volontés du roi, comme de raison, que moi. Si cela peut être, cela me fera grand plaisir. J'ai bien peur que le premier ne soit un peu jeune; pour l'autre j'en serois véritablement bien aise. Beaucoup de

gens m'en ont parlé. Puisque vous êtes si fidèle à vos devoirs, vous savez bien qu'il faut aimer ses maîtres; j'espère que vous ne manquerez pas à ce précepte. Mais joignez-y celui d'aimer qui vous aime.

Le 14. Je vous promets que vous serez mieux reçu que l'année passée, et j'ai grande impatience de vous revoir. Il n'y a pas de parterre plus fleuri que le visage de *Moncrif*; mais aussi il n'y a rien de plus aimable que *Cadet*.

XXVIII. *Le duc de Saint-Simon au comte d'Argenson, ministre de la guerre.*

La Ferté, 11 avril 1745.

Je sens, Monsieur, quels doivent être les soins d'un ministre chargé de tant de frontières importantes, de tant d'armées, et à l'ouverture d'une campagne où le roi va marcher. Mais j'aurois aussi trop de reproches à me faire si je ne vous avertissois pas que *Blaye*¹ est absolument sans figure, sans vivres, sans magasins, sans pouvoir tirer un seul coup de canon; sans autre garnison que quatre compagnies de milices non complètes, au point qu'elles ne peuvent fournir les sentinelles ordinaires sur les remparts, et que la place n'est point à l'abri d'une escalade, si quelques frégates angloises osoient l'entreprendre, ou les religionnaires, dont les assemblées

1. Le duc de Saint-Simon possédoit entre autres le gouvernement de *Blaye*.

sont très-nombreuses dans ce pays là. Vous aurez donc pour agréable d'en peser l'importance, d'y donner les ordres que vous jugerez à propos, ou possible de vous souvenir au moins que je vous en ai averti; et surtout, Monsieur, qu'il ne se peut rien ajouter aux sentimens avec lesquels je suis votre très-humble et très-obéissant serviteur.

Le duc DE SAINT-SIMON.

XXIX. *Le marquis d'Argenson à M.*

(Sur la bataille de Fontenoy.)

Du camp, le 12 mai 1745.

Je suis arrivé à temps, Monsieur, pour voir une bonne partie de la bataille de *Fontenoy*. En arrivant de Paris au camp, j'appris que le roi venoit de monter à cheval. Je joignis Sa Majesté dans l'endroit où s'est donnée la bataille le surlendemain. Sa Majesté me fit l'honneur de me dire qu'elle alloit me faire voir le camp des ennemis. Effectivement nous le vîmes au bout d'un quart d'heure. Nous couchâmes sur la paille à *Calonne*. Le lundi matin tout languissoit. Sa Majesté me rappela que je perdois mon temps, qu'il y avoit six jours que je n'avois lu mes lettres. Après un conseil de guerre, où le maréchal de *Saxe* conclut qu'il n'y avoit rien, le roi m'envoya travailler à son quartier de *Chin*, où je passai la soirée. Mais le mardi de grand matin, comme on entendoit beaucoup de bruit, et que l'on voyoit la fumée à l'horizon, je n'y pus tenir. Comme je

passois au pont du haut Escaut sur l'inondation, c'étoit au plus vilain de l'affaire. Des fuyards, des canailles de valets et de pionniers avoient forcé la garde dudit pont, et pensèrent me noyer. Heureusement je ne mène pas mal mon cheval, et ce fut le plus grand risque que j'aie couru. Je ne savois trop où étoit le roi, qui venoit de faire un mouvement. Je vis bien du désordre en cherchant Sa Majesté. Enfin je la joignis, et c'étoit au fort de la mêlée. Bientôt arrivèrent des nouvelles plus rassurantes.

Et nos derniers regards ont vu fuir les Anglois.

Depuis lors je n'ai plus entendu que des cris de victoire; mais aussi j'ai vu bien des funérailles qui m'ont fait grand pitié.

XXX. *Le duc de Saint-Simon au comte d'Argenson.*

(Sur le même sujet.)

Paris, le 12 mai 1745.

Je vous embrasse d'ici, Monsieur, dans le transport de ma joie. Arriver et vaincre sans intervalle et à l'ouverture d'une campagne, quelle gloire, quel bonheur et quel champ ouvert! Je n'ai pas pu résister au plaisir de mêler ma joie à la vôtre, ni à l'indiscrétion de la témoigner moi-même au roi. Je vous adresse ici à cachet volant une lettre que j'ai l'honneur de lui écrire. Je me flatte que vous voudrez bien la lui présenter, et lui la recevoir en faveur de plus d'un siècle que l'on n'a vu un roi de France gagner une bataille

en personne. Pardonnez-moi, Monsieur, cette importunité, puisque personne n'est plus véritablement que moi, votre, etc.

Sire, Votre Majesté vient d'acquérir un comble de gloire personnelle, qui est l'unique qui ait manqué au grand règne du feu roi; et d'y ajouter cet extrême bonheur d'avoir elle-même montré à monseigneur le Dauphin, et dans un âge si tendre, le chemin de la victoire. Je suis, Sire, si transporté de joie, que je ne puis m'empêcher de la répandre aux pieds de votre personne sacrée.....

FIN DU TOME QUATRIÈME.





TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE IV^e VOLUME.

SUITE DU JOURNAL POSTÉRIEUR AU MINISTÈRE.

Pages.

A nnée 1751.	5
Année 1752.	65
Année 1753.	120
Année 1754.	164
Année 1755.	204
Année 1756.	251
Année 1757.	315

CORRESPONDANCE. 337

- I. L'abbé de Saint-Pierre au marquis d'Argenson, 1722. 339
- II. M. de Chauvelin au même, juillet 1732. . . 341
- III. Le marquis d'Argenson à M. de Chauvelin, avril 1739. 343
- IV. Contestation relative à l'ambassade de Por-

	Pages.
tugal. — Le comte d'Argenson à M. Ame- lot, 15 juin 1739.	346
V. Le marquis d'Argenson à son frère.	349
VI. Le même au même.	351
VII. Le cardinal de Fleury au comte d'Argenson, 26 juin 1739.	252
Notes en réponse à cette lettre.	354
VIII. Voltaire au marquis d'Argenson, 8 mai 1739.	356
IX. Le marquis d'Argenson à Voltaire, 20 juin 1739.	359
X. Voltaire au même, 22 juin 1739.	362
XI. Le marquis d'Argenson à Voltaire, 7 juillet 1739.	365
XII. Voltaire au même, 8 juillet 1739.	369
XIII. Voltaire au marquis d'Argenson, 17 novem- bre 1741.	372
XIV. Le même au comte d'Argenson, juin 1743. .	372
XV. Voltaire au comte d'Argenson, 5 juillet 1743.	373
XVI. Le même au même, 15 juillet 1743.	374
XVII. Le même au même, 18 juillet 1743.	376
XVIII. Le même au même, 23 juillet 1743.	377
XIX. Madame du Chastelet au comte d'Argenson, 22 août 1743.	378
XX. Le marquis d'Argenson à son frère, 18 mai 1744.	379
XXI. Voltaire au comte d'Argenson, 6 juin 1744.	380
XXII. Le président Hénault au comte d'Argenson, 9 juillet 1744.	382
XXIII. Le marquis d'Argenson à son frère, 19 juil- let 1744.	383
XXIV. Le même au même, 31 juillet 1744.	386

TABLE DES MATIÈRES. 415

Pages.

XXV. Le même au même, 2 octobre 1744.	388
XXVI. Lettres du roi de Prusse au roi de France, septembre et octobre 1744.	389
XXVII. Billets de la reine Marie Leczynska, années 1744 et 1745.	392
XXVIII. Le duc de Saint-Simon au comte d'Argenson, 11 avril 1745.	408
XXIX. Le marquis d'Argenson à M., sur la bataille de Fontenoy.	409
XXX. Le duc de Saint-Simon au comte d'Argenson, 12 mai 1745.	410

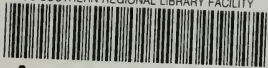
Fin de la table du tome quatrième.

Paris. Imprimé par E. THUNOT et Cie, rue Racine, 26,
avec les caractères elzeviriens de P. JANNET.

D 1

**University of California
SOUTHERN REGIONAL LIBRARY FACILITY
405 Hilgard Avenue, Los Angeles, CA 90024-1388
Return this material to the library
from which it was borrowed.**

UC SOUTHERN REGIONAL LIBRARY FACILITY



A 000 527 529 2

U